Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – N° 17377 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Dans « aden » tout le cinéma et une sélection de sorties

Demandez notre supplément

Au sommet de Nice, deux Europe face à face

● Des dizaines de milliers de manifestants contre la mondialisation de l'économie sont attendus à Nice ● Les Quinze tentent de réformer les institutions de l'Union, condition préalable à tout élargissement vers l'Est ● Le sommet s'ouvre dans un climat alourdi par les critiques sur la présidence française

A LA VEILLE de l'ouverture du Conseil européen de Nice, des dizaines de milliers de personnes, selon les associations et syndicats organisateurs, s'apprêtaient, mercredi 6 décembre, à défiler dans les rues de la ville pour protester contre la mondialisation de l'économie. La municipalité a été sévèrement critiquée pour ne pas avoir prévu de dispositif particulier d'hébergement pour ces manifestants venant de divers pays. Jeudi après-midi, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze devaient commencer leurs travaux, qui pourraient durer jusqu'à la fin du week-end. Le dossier le plus épineux est celui de la réforme des institutions de l'Union, condition nécessaire à l'élargissement aux pays de l'Est, ainsi qu'à Chypre et à Malte. Un désaccord risquerait de conduire à la paralysie politique. Extension de la majorité qualifiée dans la prise de décisions, taille et composition de la Commission de Bruxelles, coopérations renforcées qui permettraient à certains pays d'aller de l'avant dans des domaines particuliers, repondération des voix au sein du Conseil sont autant de chapitres qui vont être âprement négociés. Sur ce dernier point par exemple, l'Allemagne – forte de ses 80 millions d'habitants contre 60 millions pour la France – souhaite que cette réalité soit prise en compte, ce qui a provoqué des frictions entre les deux pays.

Plusieurs capitales européennes ont critiqué la façon dont la France avait géré ses six mois de présidence de l'Union, laquelle a également donné lieu à une série d'accrocs entre l'Elysée et Matignon.

Lire pages 2, 3, 14 et 17

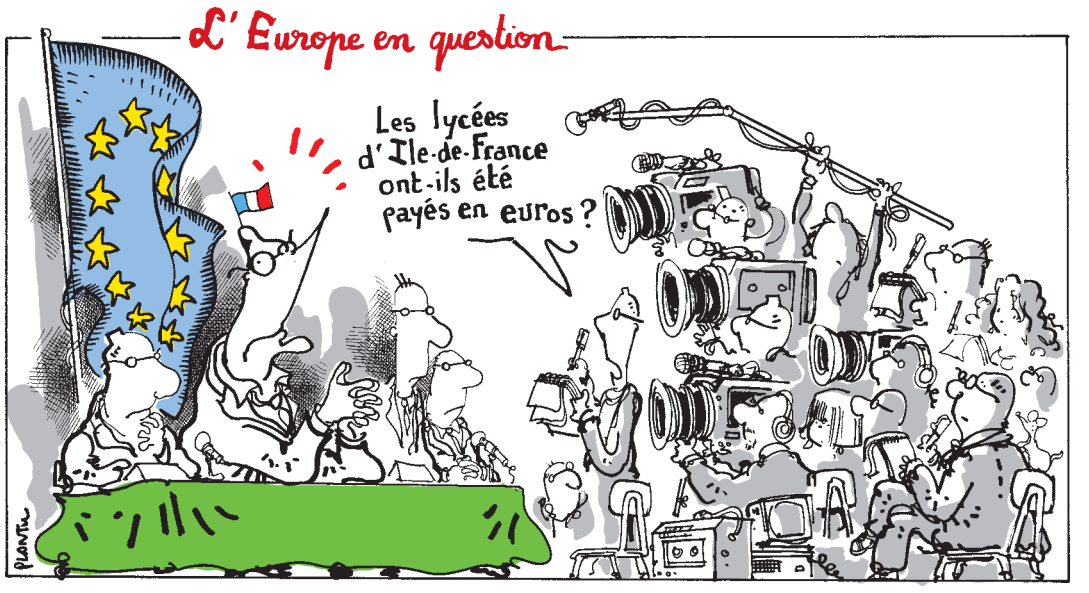

Marchés financiers : Alan Greenspan provoque une hausse historique à Wall Street

EN FAISANT miroiter une baisse des taux d'intérêt, le président de la Réserve fédérale (Fed), Alan Greenspan, a provoqué, mardi 5 décembre, une envolée historique à Wall Street. L'indice Nasdaq de la Bourse des valeurs technologiques a gagné plus de 10 %, la progression quotidienne la plus forte de son histoire. De son côté, l'indice Dow Jones a gagné plus de 3 %. Mercredi matin, les Bourses européennes ont ouvert en hausse.

Aux yeux de M. Greenspan, le principal danger, pour l'économie américaine, ne provient plus d'un risque de surchauffe et d'inflation mais d'une décélération trop brutale de l'activité. Le patron de la Fed s'inquiète en particulier de l'impact négatif de la récente baisse des marchés boursiers sur la consommation et le moral des ménages américains.

Lire pages 19 et 22

AFP

JUSTICE ET AFFAIRES

L'Elysée accuse

La remise en liberté de Michel Roussin (*photo*), ancien proche collaborateur de Jacques Chirac à Matignon et à la Mairie de Paris, a été accueillie avec soulagement à l'Elysée. Mis en examen dans l'affaire du financement de partis politiques par les marchés truqués des lycées de la région parisienne, désigné comme le pivot de ce système, Michel Roussin a été placé sous contrôle judiciaire. Les proches du président se déchaînent contre des juges qualifiés de « cosaques ». p. 7 et notre éditorial p. 17

Justice : le recul de Mme Lebranchu

Confrontée à une fronde du monde judiciaire, Marylise Lebranchu, ministre de la justice, annonce, dans un entretien au *Monde*, l'ajournement d'une partie de la loi sur la présomption d'innocence. Le volet qui portait sur l'application des peines se heurtait à un manque d'effectifs des greffiers. *« Je souhaite qu'on puisse disposer d'un délai d'ajustement court, de l'ordre d'un semestre, afin d'attendre la sortie des prochaines promotions de greffiers, pour permettre une application sereine de cette partie de la loi »*, dit-elle. En revanche, *« la majeure partie de la réforme, sur la garde à vue, la détention provisoire, l'appel des cours d'assises, entrera bien en vigueur au 1er janvier »*

Lire page 10

La Guyane perd les archives du bagne de Cayenne et fait le deuil de son passé colonial

CAYENNE
de notre correspondant

C'est une perte inestimable. Au cours des affrontements qui ont opposé les forces de l'ordre aux militants indépendantistes, en Guyane, fin novembre, tout un pan de la mémoire de ce département français d'outre-mer a disparu dans l'indifférence générale. Pendant les échauffourées aux abords de l'hôtel des impôts de Cayenne, l'incendie qui a dévasté le rez-de-chaussée du bâtiment a entièrement détruit une partie des archives du bagne. Près de neuf cents registres rédigés par des surveillants se sont envolés en fumée. Ils racontaient comment l'administration pénitentiaire décida d'attribuer des concessions agricoles aux forçats, leur proposant ainsi la liberté par la colonisation.

Il n'existait aucune copie de ces dizaines d'anecdotes, d'échanges entre prisonniers et gardiens, de croquis couchés sur le papier. Ironie du sort, la destruction accidentelle de ces dossiers – manifestants comme gendarmes mobiles ignoraient l'existence sur place de ces pièces uniques – intervient à un moment où la Guyane commence à s'interroger sur son histoire coloniale, et voudrait bien faire le deuil d'un passé qui lui colle à la peau. Fin septembre, le mouvement indépendantiste MDES (Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale) a mené à Cayenne une *« offensive culturelle »* en débaptisant l'une des principales voies communales, le boulevard Jubelin, du nom d'un gestionnaire du système esclavagiste. A la faveur de la nuit, des militants ont remplacé les plaques apposées sur les murs. Le boulevard Jubelin est ainsi devenu le « boulevard du noir marron Gabriel », célébrant ainsi un esclave affranchi. Une statue du héros, réalisée par un artiste local, a été installée au beau milieu de la rue. Cette initiative symbolique rappelait le coup de force des indépendantistes guadeloupéens, en octobre 1999 : rassemblés devant la statue d'Ignace – un officier noir qui, en 1801, mena la révolte contre la remise en cause des acquis de la Révolution française –, ils avaient couvert de sifflets le discours du premier ministre, Lionel Jospin, alors en visite aux Antilles.

Ce thème de la *« réappropriation de l'histoire »* est également très cher à la députée de Guyane, Christiane Taubira Delannon (apparentée PS). La parlementaire, qui est à l'origine d'une proposition de loi demandant la reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité, en a fait l'un de ses chevaux de bataille. Elle a notamment lancé une réflexion sur le changement de nom de l'aéroport international Rochambeau, à la périphérie du chef-lieu, après avoir découvert une lettre rédigée par le fils du célèbre maréchal de France. Dans cette missive, Rochambeau répondait en ces termes à un administrateur de la colonie qui s'inquiétait de voir ses chiens mourir de faim : *« Donnez-leur donc à manger des nègres ! »*

L'an dernier, des conseillers ont proposé de rayer de leur vocabulaire le mot « métropole », couramment utilisé pour désigner la France. Il était entré dans le langage commun depuis longtemps, mais son opposition au terme « colonie » leur paraissait trop marquée. Désormais, il conviendra de parler de la *« France hexagonale »*.

Stéphane Urbajtel

I. SIMON/SIPA PRESS

MUSIQUE

Les nuits du ramadan

La voix du muezzin n'est pas seule à s'élever dans les nuits du ramadan. A l'occasion de cette fête religieuse, au cours de laquelle les musulmans commémorent la révélation du Coran à Mahomet, de nombreux concerts sont organisés en France. On pourra notamment entendre la Marocaine Najat Aatabou, star du châabi, et l'Algérienne Cheikha Rimitti (*photo*), fondatrice du raï moderne. p. 30-31

Thomson-CSF devient Thales

DENIS RANQUE

THOMSON-CSF s'appellera désormais Thales, nom inspiré du philosophe grec du VIIe siècle avant Jésus-Christ, Thalès. Dans un entretien au *Monde*, Denis Ranque, PDG du groupe, explique les raisons de cette décision, annoncée mercredi 6 décembre.

Lire page 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1207 - 7,50 F

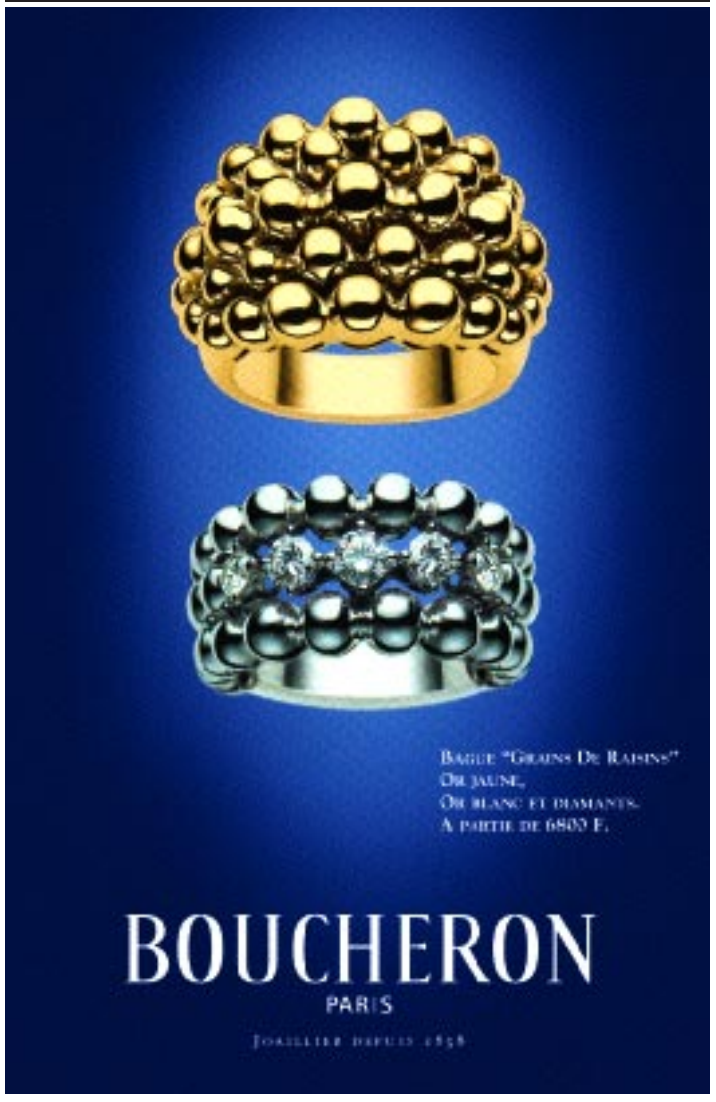

Clonage thérapeutique, l'annonce inattendue

À LA SURPRISE de l'auditoire, lors de l'ouverture de l'assemblée annuelle du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) le 28 novembre, Lionel Jospin a ouvert la porte au clonage thérapeutique humain, dans sa présentation du projet de révision des lois de bioéthique. Parlant de l'utilisation d'embryons pour la recherche de nouveaux traitements, il a déclaré : *« Ces cellules pourraient aussi être obtenues, si cela s'avérait un jour nécessaire, au sein de protocoles strictement définis et encadrés, par transfert de cellules somatiques »*, ce qui, en langage clair, veut dire : *« par clonage thérapeutique »*.

Rien ne laissait supposer une telle décision. La levée de boucliers avait été générale en France quand le gouvernement britannique avait, le 16 août, donné son aval au clonage thérapeutique. On avait alors accusé les Anglo-Saxons de céder, comme toujours, à l'utilitarisme. Le Parlement européen a, le 7 septembre, demandé aux responsables politiques d'interdire juridiquement le clonage, considérant qu'il posait un problème éthique profond. Le groupe européen d'éthique a rendu public, le 14 novembre, un avis dans lequel il juge que la création d'embryons par clonage pour les besoins de la recherche sur la thérapie par les cellules souches serait prématurée.

Dans ce contexte, pourquoi cette déclaration du gouvernement français ? Et dans des termes étonnamment ambigus, puisque M. Jospin n'a pas voulu prononcer l'expression « clonage thérapeutique ». La prise de position du premier ministre répond à l'attente née des promesses thérapeutiques attachées à l'utilisation des cellules souches. Ainsi, on voit depuis quelques années se dévoiler leur potentiel. Elles sont en effet des précurseurs qui ont la propriété de pouvoir se spécialiser dans tous les lignages cellulaires.

Les seules cellules capables de donner naissance à un enfant, dites de ce fait totipotentes, sont l'ovocyte fécondé (embryon normal) et l'ovocyte dont le noyau a été remplacé par celui d'une cellule adulte (embryon cloné). A partir de ces embryons, il est possible de dériver des cellules qui gardent presque toutes les possibilités initiales, sauf celle de faire un bébé, faute de pouvoir induire la formation d'un placenta.

Elisabeth Bursaux

Lire la suite page 17

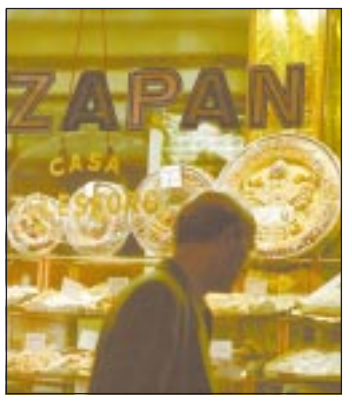

PIERRE-PHILIPPE MARCOU

ÉVASION

L'âme de Tolède

L'ombre de Charles Quint plane sur Tolède. Jusqu'à la mi-janvier, la ville présente une des plus belles expositions jamais organisées sur cet empereur à l'occasion du 500e anniversaire de sa naissance. Les charmes de l'ancienne cité impériale, son dédale de rues pavées, ses patios secrets, ses splendides monuments sont à découvrir dans les clairs-obscurs de ce début décembre. p. 26-27

International	2	Aujourd'hui	25
France	7	Météorologie-Jeux	28
Société	10	Culture	30
Régions	14	Guide culturel	32
Horizons	15	Carnet	33
Entreprises	18	Kiosque	34
Communication	20	Abonnements	34
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	35

UNION EUROPÉENNE **Le Conseil européen, réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement des quinze pays membres de l'Union, s'ouvre formellement, jeudi après-midi 7 décembre, à Nice. Il pourrait se prolonger jusqu'à la fin du week-end. ● LA RÉFORME des institutions européennes constitue le dossier le plus épineux de cette rencontre. Les négociations ont suscité des tensions entre la France et l'Allemagne. ● DES DIZAINES DE MILLIERS de manifestants devaient défiler, mercredi, dans les rues de Nice pour protester, notamment, contre la mondialisation de l'économie. ● LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE de l'Union a été critiquée par plusieurs pays, certains estimant que Paris a trop voulu défendre ses intérêts nationaux. Elle a également provoqué quelques accrocs dans la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin.** ***(Lire aussi pages 14 et 17.)***

Nice, un sommet crucial pour l'avenir de l'Europe

Avant de s'élargir à l'Europe de l'Est ainsi qu'à Chypre et à Malte, les Quinze doivent impérativement réformer leurs institutions politiques. Ils vont tenter de trouver un compromis d'ici à la fin du week-end. Parallèlement, les antimondialistes se sont donné rendez-vous le long de la baie des Anges

JAMAIS sommet européen n'aura suscité tant de tensions, d'incertitudes entre les Européens, et en même temps autant de mobilisation de la part de très nombreuses organisations et formations politiques en tous genres qui ont transformé Nice mercredi 6 décembre en un gigantesque happening politique.

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze avaient pour la plupart annoncé leur arrivée au cours de la journée, réservant leur emploi du temps du reste de la semaine pour une rencontre dont nul ne pouvait prédire quand elle se terminera : samedi 9 décembre, comme le prévoit le programme officiel, dimanche 10, avec arrêt de l'horloge s'il le faut, pour tenter de ficeler les derniers compromis ? Mardi, le président de la Commission de Bruxelles, Romano Prodi, se déclarait *« ni optimiste, ni pessimiste »* sur l'issue des travaux de Nice, qui s'annoncent particulièrement difficiles.

Même si beaucoup des questions au cœur de cette négociation sont d'une technicité qui la rend quelque peu opaque, cette nervosité, ce brouhaha témoignent que l'Europe a conscience de se retrouver une nouvelle fois devant un pas important de son histoire. Avant de lancer une nouvelle phase d'élargissement sans précédent, puisqu'elle concerne treize pays – dix situés en Europe de l'Est et du Centre, de l'autre côté de l'ancien rideau de fer, plus Malte, Chypre et la Turquie –, il faut bien tenter de préciser le projet politique qui doit permettre au nouvel ensemble de fonctionner.

Les Quinze s'étaient engagés en décembre 1999 à aboutir à Nice à une réforme de leurs institutions pour être prêts à accueillir les premiers pays candidats dans l'Union à partir du 1er janvier 2003, une fois qu'elle serait ratifiée par les pays membres.

Cet engagement va leur être rappelé solennellement d'entrée de jeu, jeudi matin, juste avant l'ouverture du sommet proprement dit, puisque les dirigeants de tous les pays candidats ont été conviés par la présidence française à une séance de travail commune dans le cadre de la Conférence européenne, sorte d'antichambre à l'élargissement instituée pour permettre un dialogue politique.

La négociation proprement dite sur les réformes institutionelles, qui a déjà fait l'objet d'un premier sommet préparatoire à la mi-octobre à Biarritz, commencera lors du dîner informel auquel le président Chirac et le premier ministre Lionel Jospin ont invité leurs pairs jeudi soir. Les clés d'un accord étaient encore loin d'être réunies en début de semaine. Quatre sujets sont officiellement en discussion : l'abandon du droit de veto dans les votes du Conseil, la révision du système de pondération des voix qui permet de tenir compte de la taille des différents pays dans ces votes, la réforme de la Commission européenne ; enfin, l'assouplissement du système des coopérations renforcées.

Ces négociations ont fait apparaître un double clivage. Le premier oppose les pays qui estiment le moment venu de passer à une nouvelle étape dans l'intégration politique et ceux qui n'y sont pas prêts ; le second oppose les petits et les grands pays – mais aussi la France et l'Allemagne – sur l'équilibre à respecter entre les Etats au sein de la future Union.

CONFLITS DE POUVOIR

Faut-il respecter la parité actuelle entre les grands Etats ou donner à l'Allemagne une place prépondérante pour tenir compte de son poids démographique, qui s'est accru avec la réunification de 1990 ? Paris tient à un partenariat équilibré avec Berlin, mais beaucoup d'Etats membres, comme l'ont réaffirmé mardi le Portugal et la Belgique, estiment que la démographie doit être prise en compte pour tous.

Ces conflits de pouvoir éclipsent les autres grands thèmes d'une présidence qui a vu se concentrer sur elle beaucoup de décisions importantes pour l'avenir de l'Union.

A Nice, les Quinze vont entériner les modalités pratiques du lancement d'un corps de réaction rapide européen de 60 000 hommes et doivent tirer les leçons de la crise de la vache folle pour s'entendre sur la création d'une agence alimentaire commune ; ils doivent donner leur feu vert à un agenda social et proclamer solennellement la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui va servir de référence au modèle de valeurs que les Quinze entendent représenter.

La question de l'intégration de la Charte dans les traités ne sera pas réglée lors du Sommet, mais, à la demande insistante de l'Allemagne et de l'Italie, il devrait être décidé de poursuivre les discussions engagées à Nice sur le projet politique européen en lançant une sorte de processus constitutionnel qui pourrait aboutir au milieu de la décennie.

H. de B.

Polémique sur l'« héritage religieux »

Dans le préambule de la Charte européenne, la suppression – à la demande du gouvernement français – de la référence à l'*« héritage religieux »* de l'Europe suscite de nouvelles réactions. A l'initiative de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*, soixante-dix personnalités viennent de signer un appel déplorant *« le climat de crispation et de méfiance »* entretenu par une certaine conception de la laïcité *« sur des questions comme la Charte européenne, l'enseignement des religions ou les interpellations éthiques »*. Elles réclament que la laïcité s'ouvre davantage aux *« apports spirituels et humanistes des religions »*.

Parmi ces signataires, on trouve les noms de Jacques Delors, Michel Camdessus, Catherine Trautmann, Claude Evin, Claude Cheysson, Marie-Noëlle Lienemann, Roselyne Bachelot, Michel Barnier, René Rémond, Jean Delumeau, Paul Ricœur, ainsi que des responsables religieux (cardinal Eyt, Mgr Dagens, Mgr Gilson, le Père Henri Madelin, etc.).

La majorité qualifiée, véritable test de la volonté de réforme des Quinze

NICE
de nos envoyés spéciaux

La réforme des institutions européennes, enjeu central du sommet européen de Nice, porte sur quatre chapitres : la taille et la composition de la Commission européenne, la repondération des voix au Conseil des ministres, l'extension du vote à la majorité qualifiée, et les « coopérations renforcées ». Sur les trois premiers sujets, les Quinze n'avaient pu se mettre d'accord lors du sommet d'Amsterdam, en 1997, et sur le quatrième, la formule retenue, très restrictive, en rendait l'usage impossible.

● **L'extension de la majorité qualifiée.** Le principe qui sous-tend cette réforme est qu'en passant de 15 à 20 ou 27 membres, l'Union européenne aura de plus en plus de mal à réunir l'unanimité sur les sujets sur lesquels elle doit se prononcer. Il convient donc que sur un nombre aussi large que possible de questions, le vote à la majorité qualifiée devienne la règle, afin que l'Union élargie puisse continuer à fonctionner. Ce chapitre est donc le plus sensible de la réforme, puisqu'il revient à supprimer le droit de veto des Etats sur des sujets fort divers mais qui tiennent particulièrement à cœur à telle ou telle capitale.

La Commission a identifié une cinquantaine d'articles, d'importance très inégale, pour le passage à la majorité qualifiée. Cinq domaines posent des problèmes particuliers, soit à un Etat membre, soit à plusieurs d'entre eux. Sur la politique sociale, la Grande-Bretagne, mais aussi l'Allemagne et l'Espagne, se montrent très réticentes. Londres maintient un veto absolu s'agissant de la fiscalité, considérée comme une des principales prérogatives de Westminster, et donc comme une marque essentielle de souveraineté nationale. L'Irlande, la Suède et le Luxembourg sont sur la même ligne, bien que pour ce dernier, il s'agisse surtout de veiller aux intérêts de sa place financière.

L'Allemagne émet de fortes réserves s'agissant des dispositions relatives à l'asile et à l'immigration. Ce chapitre, comme le souligne un haut fonctionnaire français, apparaît comme un *« panorama très compliqué »*, dans la mesure où une majorité d'Etats membres éprouvent des réticences sur l'un ou l'autre de ses aspects. La France, par exemple, plutôt d'accord sur le fond, est confrontée à un problème juridique : le traité d'Amsterdam a renvoyé à 2004 la décision du passage à la majorité qualifiée. Peut-on raccourcir le délai, alors que le congrès (de Versailles) a ratifié dans ces termes le traité ?

On comprend que la politique d'aide aux régions les plus pauvres de l'Union préoccupe ceux qui en sont actuellement les principaux bénéficiaires (Espagne, Portugal et Grèce) qui, avec l'élargissement, vont être confrontés à l'arrivée de nouveaux Etats membres encore beaucoup moins prospères. Ils insistent donc pour conserver leur veto sur la manière dont sera redistribuée la manne communautaire.

L'article 133, qui concerne la politique commerciale extérieure, prévoit le passage à la majorité qualifiée pour les décisions concernant les échanges de biens, mais maintient l'unanimité pour celles portant sur les échanges de services, l'investissement et la propriété intellectuelle. La France, au nom de la défense de l'exception culturelle, s'est jusqu'ici montrée réservée sur l'extension de cet article – dont l'importance est évidente dans la perspective d'une reprise des négociations commerciales multilatérales –, à la propriété intellectuelle.

● **Taille et composition de la Commission.** Cette question, longtemps considérée comme l'un des principaux points de friction, a été largement « déminée » dans les semaines précédant Nice. Soucieux d'assurer l'efficacité d'une Commission qui pourrait devenir pléthorique avec l'élargissement, les « grands » Etats, c'est-à-dire l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Espagne, étaient partisans de limiter le nombre de membres du collège à 20 commissaires (comme actuellement), voire à 15. Ils se sont heurtés à un véritable « front » des « petits » Etats, qui veulent absolument être « représentés » par un commissaire, en dépit du fait que c'est là une conception qui contredit le principe d'une Commission agissant en pleine indépendance, et donc en faisant abstraction des liens nationaux des commissaires.

Les « grands » Etats ont pris acte de cette impasse, et on s'oriente vers un compromis évolutif : le principe d'« un commissaire par Etat membre » serait retenu pour la prochaine Commission (2005-2009). Ensuite, l'idée serait, à un moment donné, de plafonner à 20 commissaires, selon un mécanisme de « rotation égalitaire », ce qui impliquerait que certains Etats membres ne seraient pas représentés au sein du collège pendant plusieurs années. L'enjeu de Nice est de plus ou moins préciser les modalités de ce scénario de « plafonnement différé ».

● **Repondération des voix au Conseil.** Autre sujet épineux puisqu'il concerne le poids politique de chaque Etat dans les délibérations du Conseil. Depuis le traité de Rome, le système de pondération des voix a évolué au gré des élargissements dans un sens favorable aux petits pays. Le risque que veulent éviter les « grands » pays est que ce mouvement s'amplifie avec l'élargissement, alors que, hormis la Pologne, la totalité des pays candidats viendront renforcer le camp des « petits » pays.

La difficulté consiste à définir les modalités et l'ampleur du rééquilibrage. Elle est accentuée par des revendications spécifiques politiquement très sensibles : l'Allemagne qui, depuis la réunification, compte environ 80 millions d'habitants, contre 60 millions pour la France, entend que cet écart soit pris en compte, alors que Paris, au nom d'un supposé accord historique de parité, refuse ce *« décrochage »*. Dans le même esprit, l'Espagne, bien que moins peuplée que les quatre « grands », entend obtenir le même nombre de voix qu'eux, alors que les Pays-Bas réclament un avantage sur les autres « petits », en particulier sur la Belgique.

● **« Coopérations renforcées ».** C'est le point qui pose le moins de difficultés. Les Quinze sont d'accord pour assouplir ce mécanisme (adopté à Amsterdam, en 1997) permettant à une avant-garde de pays d'aller de l'avant dans le sens de l'intégration communautaire, sans que les autres puissent s'y opposer. Le veto que pouvait exercer un seul Etat membre sera éliminé. Le nouveau traité précisera les modalités de déclenchement et d'encadrement des « coopérations renforcées » : celles-ci pourront être décidées si au moins huit Etats en font la demande.

A la veille de Nice, il n'y avait pas encore d'accord sur le champ d'application possible de ces « coopérations renforcées », la Grande-Bretagne, l'Irlande et la Suède s'opposant notamment à ce que les domaines de la politique extérieure et de la défense européenne puissent être concernés. Londres, en particulier, veut que la défense européenne relève exclusivement d'une démarche intergouvernementale, c'est-à-dire en aucun cas du niveau communautaire.

Philippe Lemaître et Laurent Zecchini

PARIS, CAPITALE 5 ÉTOILES

5 Boutiques Montblanc

306, rue St Honoré - Paris 1er
47, rue de Rennes - Paris 6e
60, rue du Faubourg St Honoré - Paris 8e
Centre commercial Italie II - 30, avenue d'Italie - Paris 13e
Centre ccial Montparnasse - 66, bd du Montparnasse - Paris 15e

Contre-sommets tous azimuts, à Nice, à Paris et... dans les gares

LE CONTRE-SOMMET de Nice a commencé dès mardi 5 décembre... dans les gares. Et les protestataires ont pu mesurer qu'ils n'étaient pas au bout de leurs peines. Les opérations « trains gratuits » organisées dans plusieurs villes de France avec le soutien du Collectif pour une autre charte, qui rassemble une trentaine d'organisations dont des associations de « sans », des syndicats, des organisations politiques de gauche et d'extrême gauche, ont tourné au parcours du combattant. A Lyon, l'opération s'est ainsi soldée par un blocage des voies, et des manifestants qui avaient réussi à s'introduire dans un train ont été débarqués à Valence par la police. Des tentatives de « réquisition » se sont déroulées dans la soirée de mardi à mercredi, à Quimper, Nantes, Metz, Nancy et Dijon.

A Paris, les quelque deux cents personnes qui s'étaient réunies dès dix heures du matin, gare de Lyon, dans l'attente du premier départ pour Nice, se sont heurtées à d'imposants cordons de police gardant les accès aux quais. *« C'est un problème de liberté et de démocratie. Il s'agit de permettre à des chômeurs, de jeunes précaires qui, eux, n'ont pas les moyens de se payer un billet, de participer au contre-sommet et de faire entendre leur voix à Nice »*, expliquait Patrice Spadoni, animateur des Marches européennes contre le chômage et la précarité, réseau appuyant l'opération avec AC !, APEIS, Sud-PTT, No Pasaran et la CNT. La CGT avait fait savoir aux organisateurs qu'elle ne tenait pas à ce que les réquisitions perturbent le départ de ses propres délégations pour la manifestation de la Confédération européenne des syndicats.

Mardi, les tractations engagées, à plusieurs reprises, avec la direction de la SNCF se sont heurtées à une fin de non-recevoir de l'exploitant ferroviaire qui, en fin d'après-midi, campait toujours sur ses positions : il était prêt à proposer un tarif de groupe, rien de plus. A plusieurs reprises, des manifestants qui ont essayé d'occuper des trains pour Nice ont été matraqués par les CRS.

Prévus dès le 5 décembre, les contre-sommets politiques se sont aussi tenus. Avec des partis d'extrême gauche de neuf autres pays européens parmi lesquels les trotskistes du Parti socialiste anglais et du Parti socialiste écossais, l'Alliance rouge et verte danoise, le Bloc de gauche portugais, la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) organisait lundi 4 et mardi 5 décembre, à Paris, la seconde réunion de la *« gauche radicale, anticapitaliste, féministe et internationaliste »*. Désormais, après chaque conférence intergouvernementale, une réunion de ce type se tiendra.

Dans une déclaration commune, ces partis tous situés à la gauche de la gauche et ne participant à aucune coalition au pouvoir entendent lutter contre *« cette machine infernale qu'est l'Union européenne »*. Par ailleurs, sous la houlette du PCF, quatorze partis communistes européens se sont réunis à Nice pour contester l'orientation libérale de la construction européenne actuelle. Cette première rencontre de la gauche dite « transformatrice » a permis à Robert Hue de constater ses convergences de vues avec Fausto Bertinotti, secrétaire général de Rifondazione, Gabriele Zimmer, présidente du PDS allemand, et Gabriel Llamazares, coordinateur de la Gauche unie espagnole.

Au bureau national du PS, mardi soir, consacré à l'Europe, la Gauche socialiste ainsi qu'Henri Emmanuelli et ses amis se sont abstenus sur la déclaration adoptée à l'issue de la réunion. Celle-ci, défendue par Martine Aubry, dont c'était la première intervention au « BN », en tant que secrétaire nationale chargée du projet, apporte son soutien à la Charte des droits fondamentaux, juge *« nécessaire de lui donner une force juridique contraignante pour que chacun puisse s'y référer »* et appuie *« tous les acteurs sociaux et associatifs »* qui militent pour son inscription dans les traités.

Alain Beuve-Méry, Caroline Monnot et Michel Noblecourt

Frontière fermée pour les manifestants italiens

En contradiction avec la convention de Schengen qui autorise la libre circulation des citoyens en Europe, *« le gouvernement français, à l'occasion du sommet européen de Nice, a décidé de fermer la frontière avec l'Italie »*, a dénoncé le PCF, mardi 5 décembre. Les trains venant d'Italie risquent, en effet, mercredi, de ne pas franchir la frontière.

***« Nous avons payé 50 millions de lires* [environ 170 000 francs] *pour affréter un train et nous venons d'apprendre qu'il ne pourra peut-être pas franchir la frontière »*, a expliqué une responsable italienne des jeunes de Rifondazione. Neuf cents personnes sont prévues dans ce train. La SNCF a fait savoir qu'elle ne pourra pas tirer les wagons, en France, en raison du manque de locomotives et de l'encombrement des voies.**

L'arrivée à Nice des trains transportant les manifestants du contre-sommet a déjà fait, mardi soir, l'objet d'un premier sitting d'une soixantaine de personnes pour dénoncer l'action de la police qui entrave l'opération « trains gratuits ». – ***(Corresp.)***

Le poids des pays dans les institutions européennes

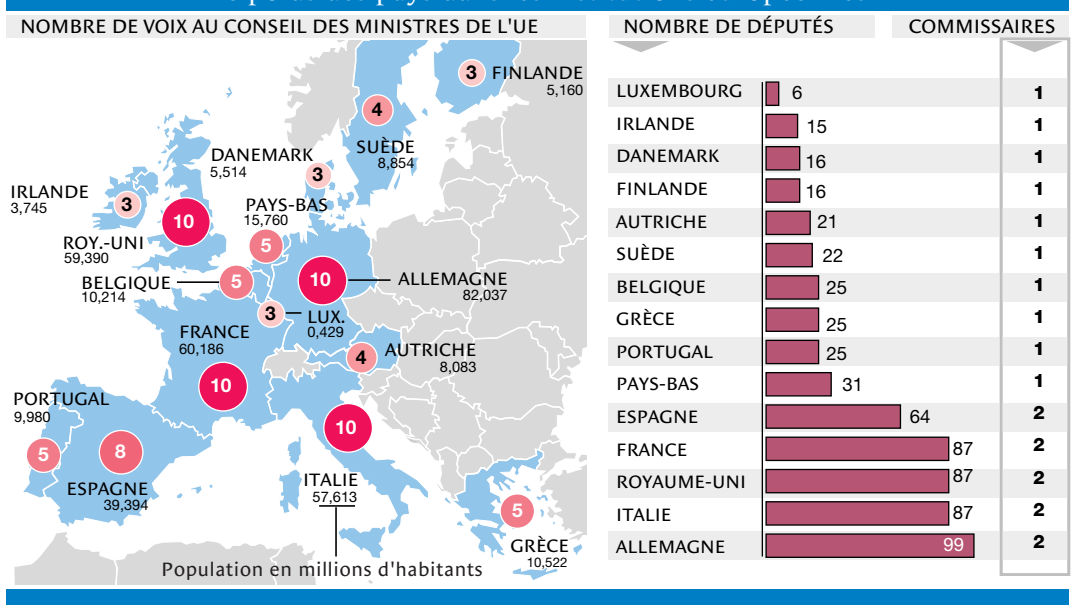

Six mois de schizophrénie politique pour Jacques Chirac et Lionel Jospin

UNE SEULE VOIX pour deux rivaux. Depuis le début de la cohabitation Chirac-Jospin, combien de fois n'a-t-on entendu l'une ou l'autre des deux têtes de l'exécutif affirmer avec un même agacement face à ceux qui osaient en douter que, en matière de politique étrangère et européenne, *« la France parle d'une seule voix »*. La règle valait a fortiori pendant les six mois de la présidence française. Elle a été respectée.

La conviction commune que « les Français ne pardonneraient pas » qu'il en allât autrement y a sans doute été pour beaucoup. Au prix, parfois, d'une schizophrénie de la part de deux rivaux qui, après un tête-à-tête *« viril »*, pour reprendre l'expression de Pierre Moscovici, sur fond d'affaires ou de vache folle, se retrouvent sans ciller pour un conseil restreint sur les affaires européennes. *« Les derniers conseils de préparation à Nice ont été surréalistes. A au moins deux reprises, ils ont eu lieu après des moments de grande tension. Or aucune de ces tensions n'y a été perceptible. Le président s'y montre chaleureux et attentif, Jospin très professionnel. C'est une espèce d'accord implicite : on peut se faire la guerre, mais, à l'extérieur, on ne saura rien de nos querelles »*, constate une source gouvernementale.

La cohabitation et ses tensions se sont pourtant invitées pendant la présidence française : batailles d'images et de mots, incidents de frontière, ou trop-plein d'animosité qui déborde, sous le regard micurieux, mi-amusé des autres dirigeants européens.

● **L'appel de Chambéry et l'agacement de Budapest.** A peine sont-ils sur la ligne de départ que déjà la rivalité commence. Fonctionnellement, le premier ministre doit présenter au Parlement, le 9 mai, les priorités de la présidence française qui ont été arrêtées au cours d'un conseil restreint à l'Elysée le mercredi 3 mai. Dès le lendemain, Jacques Chirac s'envole pour Chambéry et décline sa « vision » de l'Europe *« au service des citoyens »*. En découvrant, à Budapest, le texte de l'intervention présidentielle, qui lui a été transmis quelques minutes avant son prononcé, M. Jospin s'agace. Ses conseillers décryptent : *« Le président a repris quasi mot pour mot les notes présentées par Matignon. »*

● **La « fiche » de Mayence.** A Paris, la bataille du quinquennat est engagée. Le président et le premier ministre sont tendus. Vendredi 9 juin, tous deux se retrouvent à Mayence pour une rencontre franco-allemande. *« La conférence de presse est terminée. Je voudrais encore dire une chose…*, lance M. Chirac, en sortant une fiche de son enveloppe de plastique. *Ce matin, avec le chancelier, nous avons beaucoup parlé du problème douloureux des enfants de couples divorcés »*, dit-il. Le sujet occupe les gros titres des rubriques société des quotidiens. A ses côtés, M. Jospin se crispe. Dans l'avion qui le ramène à Paris, il explose devant ses collaborateurs : cette question relève de la sphère gouvernementale, la ministre de la justice *« fait tout le boulot »*, et… c'est le président qui en parle !

● **Pierre Moscovici, exégète de la cohabitation.** En cette veille de 1er juillet, le ministre des affaires européennes est pressé de donner son sentiment sur le discours que vient de prononcer M. Chirac au Reichstag de Berlin. *« C'est un discours important. Mais ce n'est pas le discours des autorités françaises »*, répond-il. La polémique enfle aussitôt. A l'Elysée on s'étonne, à Matignon on confirme. Elle monte d'un cran lorsque, le 3 juillet, MM. Chirac et Jospin croisent le fer lors d'une conférence de presse à l'Elysée. *« Il est bon d'avoir une vision de l'avenir quand on veut régler les problèmes du court et du moyen terme »*, observe le président. Il faut distinguer la présidence française *« qui est préparée dans une totale unité de vues »* et le *« débat sur l'avenir de l'Europe »* qui *« relève du libre débat démocratique et est à traiter comme tel »*, réplique le premier ministre. *« Quand on veut aller de l'avant, il faut éclairer le chemin »*, insiste sèchement M. Chirac.

● **L'armistice de Biarritz.** Il y a à peine quinze jours, en pleine tourmente sur la cassette Méry-Strauss-Kahn, M. Jospin qualifiait de *« premier des opposants »* le chef de l'Etat, tandis que M. Chirac et les siens criaient à la *« manipulation »*. Vendredi 13 et samedi 14 octobre, les mêmes rivalisent de sourires pour accueillir leurs homologues à Biarritz, pour le premier sommet européen sous présidence française : *« Et d'ailleurs le premier ministre me faisait remarquer hier, et c'était très juste… – Sous votre présidence, monsieur le président, puisque vous m'invitez à le faire… »*.

● **Chien, chat et vache à Vittel.** A cet instant, ils se haïssent et cela se voit. M. Chirac répond à une question sur l'explication *« entre hommes »* qui a eu lieu, deux jours avant à l'Elysée, sur la vache folle. Un tel sujet *« ne peut supporter ni polémique ni arrière-pensée »*, commence, patelin, le président, avant de défendre les raisons de sa demande d'interdiction des farines animales. A ses côtés, M. Jospin serre les mâchoires. Son tour vient. Il se dit *« heureux »* d'entendre le président défendre le programme mis en place. *« Cet état d'esprit me sera utile quand viendra le moment de répondre aux questions du Palais-Bourbon »*, ironise-t-il. Une fois, deux fois, ils se donneront la réplique sous le regard médusé du chancelier allemand Gerhard Schröder. *« Je suis imperméable à l'hystérie »*, avait-il heureusement prévenu.

● **Le risque de Nice.** Louise-Yvonne Casetta est mise en examen, Michel Roussin en détention. En tournée dans les capitales européennes, M. Chirac se refuse à commenter les derniers épisodes des affaires. Sa préoccupation, c'est Nice, rien que Nice, mais pas tout Nice. Le contre-sommet, la présence du maire Jacques Peyrat, les questions de sécurité ? *« Tout cela relève du gouvernement »*, rappelle M. Chirac. *« Nice, c'est le choix du président. Et il lui avait été dit que ce choix n'était pas une bonne idée… »*, réplique Matignon.

Raphaëlle Bacqué et Pascale Robert-Diard

Critiques en Europe contre la présidence française

LA PRÉSIDENCE française de l'Union européenne a fait l'objet de critiques, parfois violentes, dans plusieurs capitales européennes. La France a souvent été perçue au cours des derniers six mois comme un pays arrogant, peu impliqué dans les dossiers européens et incapable d'aboutir à des compromis avec ses principaux partenaires, à commencer par l'Allemagne. Interrogé il y a quelques jours sur ces critiques, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a expliqué : *« Je pense que cela traduit le fait que cette présidence a une responsabilité lourde. »* Dans un tel contexte, a-t-il expliqué, *« une présidence, quelle qu'elle soit, court le risque d'être placée en position de bouc émissaire »*.

La critique d'arrogance n'est pas nouvelle venant des petits pays, qui reprochent traditionnellement à la France de plaider pour une Europe conduite par le club des « grands ». Ce qui est nouveau, c'est que la France est critiquée un peu partout pour son repli sur soi et son absence de passion européenne. Les médias de l'UE ne manquent jamais une occasion pour décrire combien l'Europe occupe peu de place dans le débat public français. Un manque d'enthousiasme qui se reflète dans la gestion par Paris des grands dossiers européens.

« TRÈS DÉCEVANT »

Un ancien commissaire européen à la concurrence, le Belge Karel van Miert, a dit, voilà quelques jours, que la présidence française avait été jusqu'à présent *« très décevante »*, en ajoutant : *« Sur tous les sujets, les Français n'ont défendu que leurs propres intérêts. Autrefois, ils avaient au moins essayé de trouver un équilibre entre les intérêts de la communauté et les intérêts nationaux. »*

La presse européenne reflète une perception assez générale en soulignant que Paris n'a pas toujours été à la hauteur de ce qu'on attendait d'elle dans les négociations de l'avant-Nice. Le quotidien britannique *The Independent*, libéral modéré, reproche ainsi à la France d'avoir traité la réforme des institutions comme *« une simple restructuration bureaucratique »*, et ajoute : *« C'est un moment historique. Mais à cause de l'incapacité de Jacques Chirac et Lionel Jospin d'exercer un leadership, cela n'en a pas l'air. » « La France s'accroche autant que possible au statu quo qui lui a permis de tenir si longtemps un rôle dominant en Europe »*, écrit de son côté le *Financial Times* de Londres.

La cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin est souvent mise en avant pour expliquer la difficulté de la France d'arbitrer de façon sereine le débat européen. Un peu partout on constate que la cohabitation entraîne un manque de cohérence de la position française, ne serait-ce qu'en raison des différences de ton entre les divers interlocuteurs français.

Les critiques européennes portent surtout sur l'incapacité de la France et de l'Allemagne à s'entendre avant le sommet de Nice. Le ton du débat entre les deux pays est passionné. Le refus de la France d'envisager – au profit de l'Allemagne – une quelconque repondération des voix au Conseil européen n'a sans doute pas été bien expliqué aux autres Européens car la France paraît isolée en Europe sur cette question très délicate. Des diplomates français ont cru bon, pour défendre la parité des voix entre la France et l'Allemagne, de répandre l'idée que si la France avait vingt millions d'habitants en moins que l'Allemagne, elle n'en disposait pas moins de l'arsenal nucléaire… De tels arguments nourrissent les critiques traditionnelles, en Allemagne notamment, sur l'arrogance de la « grande nation »…

A Paris, on soupçonne la diplomatie allemande de jeter le discrédit sur la présidence française auprès des autres capitales européennes. Les milieux diplomatiques français n'hésitent pas à s'interroger sur l'apparition d'un nouveau *« nationalisme allemand »*. Du coup, le ministre allemand des affaires étrangères, Joschka Fischer, a tenté de calmer le jeu, mardi 5 décembre : *« Je ne partage pas les critiques envers la présidence française.* (…) *Beaucoup de choses sont en jeu pour tout le monde et c'est pourquoi il y a de la nervosité dans toutes les capitales. »*

Henri de Bresson et Lucas Delattre

Le Conseil européen pourrait se terminer dans la nuit de dimanche à lundi

Prévu initialement pour durer trois jours – jeudi, vendredi et samedi –, le Conseil européen de Nice a déjà été prolongé jusqu'à dimanche, compte tenu de désaccords persistants sur des points clefs de la réforme des institutions. *« Il n'est pas impossible que ça se termine tard dans la nuit de dimanche à lundi »*, dit-on de source française.

● **Une réunion de la Conférence européenne** rassemblant les douze pays engagés dans le processus d'élargissement de l'UE, mais aussi la Turquie et la Suisse, précédera le sommet, jeudi matin.

● **Le sommet,** jeudi 7 décembre à 15 heures, s'ouvrira par la proclamation de la Charte des droits fondamentaux.

● **Le sommet est divisé en deux parties :** jusqu'à vendredi soir, les Quinze évoqueront les grands dossiers du moment (élargissement, questions économiques et sociales, sécurité alimentaire, environnement, sécurité et défense, questions internationales – à commencer par le Proche-Orient). Ensuite, le débat portera sur la réforme des institutions.

Les ministres français comptent leurs succès et leurs déceptions

LES VICTOIRES européennes ont parfois des noms bizarres. Elles s'appellent *« travail en hauteur »* ou *« santé des travailleurs soumis aux vibrations »*. Elles ont pourtant souvent été conquises de haute lutte et les ministres priés de les mettre en valeur. Du concret, sil vous plaît, pour montrer aux Français, comme dit la langue de plomb, que *« l'Europe-est-l'échelon-pertinent-pour-répondre-aux-problèmes »*.

Certains sujets se sont imposés avant d'autres. Les manifestations des camionneurs contre la hausse du prix de l'essence sont venues bousculer Jean-Claude Gayssot : le ministre des transports n'a pas pu, en septembre, convaincre le conseil d'une démarche commune sur la fiscalité des carburants. La vache folle s'est aussi occupée de Jean Glavany. Le ministre de l'agriculture a su, in extremis, transformer le danger en avantage. Lundi 4 décembre, à Bruxelles, il a savouré l'une des plus belles victoires de la présidence française, lorsque le Conseil a décidé d'interdire pour six mois l'utilisation des farines animales pour toutes les filières d'élevage, comme c'est déjà le cas en France. Dossiers sous le bras, le « président » Glavany n'était que sourires.

Hormis le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants, chacun a des choses à vendre. Jack Lang a repris à Claude Allègre et Pierre Moscovici le combat pour la *« mobilité »* des étudiants et des chercheurs en Europe. Nouvelle ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou a forcé l'admiration du ministère délégué aux affaires européennes : quand Martine Aubry peinait sur l'agenda social, elle a obtenu, pour la première fois, l'inscription de questions de salaires et de licenciements individuels dans le document final.

ÉCHAFAUDAGES ET MARTEAUX-PIQUEURS

Mais les plus eurosceptiques n'ont pas été les derniers. Du naufrage de l'*Erika* à celui du *Ievoli sun,* M. Gayssot, qui tenait encore, les 24 et 25 novembre, un colloque sur la *« cohésion sociale et territoriale en Europe »* a sensiblement accéléré la réglementation en matière de sécurité maritime – moins cependant que le voudraient la Commission et le Parlement. Alors que le sport n'est pas juridiquement une compétence communautaire, Marie-George Buffet devrait faire annexer aux conclusions du Conseil, à Nice, une déclaration sur la *« reconnaissance des spécifités du sport »*. En *« concret »*, les fédérations sportives auront compétence pour l'organisation des compétitions et le contrôle des finances des clubs, les droits de télévision seront redistribués, les sportifs mineurs protégés.

Il faudra faire savoir ces choses à Nice. Jean-Claude Gayssot râle que « son » conseil tranports n'ait lieu que les 20 et 21 décembre : après ces cinq jours niçois à très haut risque, la présidence française prendra fin, chacun le sait, avant sa date d'expiration légale. Le 19 et le 20, Jean Glavany devra retrouver ses collègues de l'agriculture pour s'entretenir de la réforme du marché du sucre et du sort des planteurs de bananes, qui mettent l'Union en conflit avec les Etats-Unis. Et tenter d'obtenir pour ces produits exotiques une aussi belle victoire que Mme Guigou sur les échafaudages et les marteaux-piqueurs.

Ariane Chemin

La Cour suprême de Floride examine le recours présenté par Al Gore

La décision des juges pourrait intervenir avant la fin de la semaine

La Cour suprême de Floride devait siéger jeudi 7 décembre, pour examiner les arguments des deux parties dans l'action des démocrates pour un nouveau décompte manuel dans cet Etat. Alors que la fin de l'imbroglio électoral semble proche, les chances du candidat démocrate Al Gore sont jugées faibles.

MÊME s'il s'est déclaré optimiste, mardi 5 décembre, le vice-président Al Gore n'a plus qu'une chance de faire valoir son point de vue dans l'imbroglio électoral de la Floride et de devenir le 43e président des Etats-Unis : obtenir une décision en sa faveur de la Cour suprême de Floride. Les démocrates ont fait appel de la décision d'un juge de Tallahassee qui a rejeté, lundi, un recours contestant les résultats officiels de Floride et demandaient un nouveau décompte de quelque 12 000 bulletins litigieux. La plus haute instance de l'Etat a annoncé qu'elle siégera jeudi à 10 heures, heure locale, pour examiner les arguments des deux parties.

ÉLECTIONS

L'arrêt de la Cour suprême de Floride pourrait intervenir rapidement. Ainsi, le 15 novembre, lorsque le Parti démocrate avait saisi la Cour afin qu'elle détermine dans quelle mesure les décomptes à la main étaient conformes à la loi, les sept juges s'étaient prononcés le lendemain. Le porte-parole de la Cour suprême de Floride n'a en revanche donné aucune indication sur une éventuelle session de cette même instance pour examiner l'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis lui demandant de clarifier sa position sur son autorisation du 21 novembre de poursuivre des comptages manuels en Floride en vue de leur inclusion dans les résultats de l'Etat. Les neuf magistrats de la plus haute instance avaient estimé que cette décision était mal motivée juridiquement et demandé plus d'explications à la Cour suprême de Floride.

Certaines échéances judiciaires peuvent encore brouiller les cartes dans cet imbroglio électoral qui dure maintenant depuis quatre semaines. Ainsi, les démocrates attendent le verdict des recours en justice intentés par des électeurs dans trois comtés de Floride : Martin, Bay et Seminole. Les plaignants soutiennent que quelque 25 000 bulletins de vote par correspondance sont entachés d'un vice de forme. Selon eux, les républicains ont corrigé des demandes de bulletins par correspondance qui auraient dû être invalidés en l'absence de numéro d'identification de l'électeur. Cela étant, les chances que ces recours aboutissent sont jugées faibles.

PRESSION POLITIQUE

« Je crois que c'est fini », a déclaré mardi Jeffrey Berry, expert politique de l'université Tufts. *« La seule question pour moi est la stratégie de sortie de Gore »*, a-t-il ajouté, en estimant que les jeux pourraient être faits d'ici à la fin de la semaine en raison de la pression politique croissante sur le candidat démocrate. *« Je ne peux que me sentir optimiste »*, a malgré tout affirmé, mardi, le candidat démocrate à des journalistes, devant la Maison Blanche, en estimant qu'il avait une chance sur deux de remporter l'élection. Dans son propre camp, les voix se multiplient, lui suggérant d'abandonner la partie. *« Il n'a plus qu'une flèche à son arc : un ordre de la Cour suprême de Floride pour un décompte manuel. Sinon, c'est terminé »*, a estimé Mark Mellman, qui réalise des sondages d'opinion pour le compte des démocrates.

La presse américaine, dont une bonne partie a affiché sa préférence pour Al Gore, considère elle aussi que c'est le début de la fin pour le candidat démocrate. Pour le *Washington Post*, ses chances *« sont de plus en plus minces »* et il lui suggère de faire preuve de *« responsabilité »* et d'envisager *« d'abandonner sa quête »* pour la présidence.

Le candidat républicain, George W. Bush, a indiqué *« comprendre ce que subit »* son rival démocrate Al Gore. *« C'est une période très intéressante pour nous deux »*, a-t-il déclaré. Faisant référence aux décisions de justice qui lui ont été favorables, lundi, le gouverneur du Texas a déclaré : *« Nous sommes encore sans verdict clair, mais je suis très encouragé par ce qui se passe. J'espère que la question sera résolue très rapidement afin que nous puissions commencer. »*

Se positionnant de plus en plus comme le 43e président des Etats-Unis, M. Bush a remercié l'administration du président sortant, Bill Clinton, de lui avoir fourni son premier briefing sur le renseignement américain. *« J'apprécie la décision de l'administration d'envoyer un représentant des services de renseignement pour me faire un briefing en matière de sécurité »*, a déclaré George W. Bush.

Seule certitude, Al Gore est engagé dans une course contre la montre puisque le 12 décembre, tous les Etats doivent avoir nommé leurs grands électeurs. Par ailleurs, le Parlement de Floride pourrait décider dans les prochains jours d'appeler à une séance extraordinaire dans le but de désigner ses 25 représentants au collège électoral qui, le 18 décembre, doit se réunir pour élire le président. – *(AFP, AP.)*

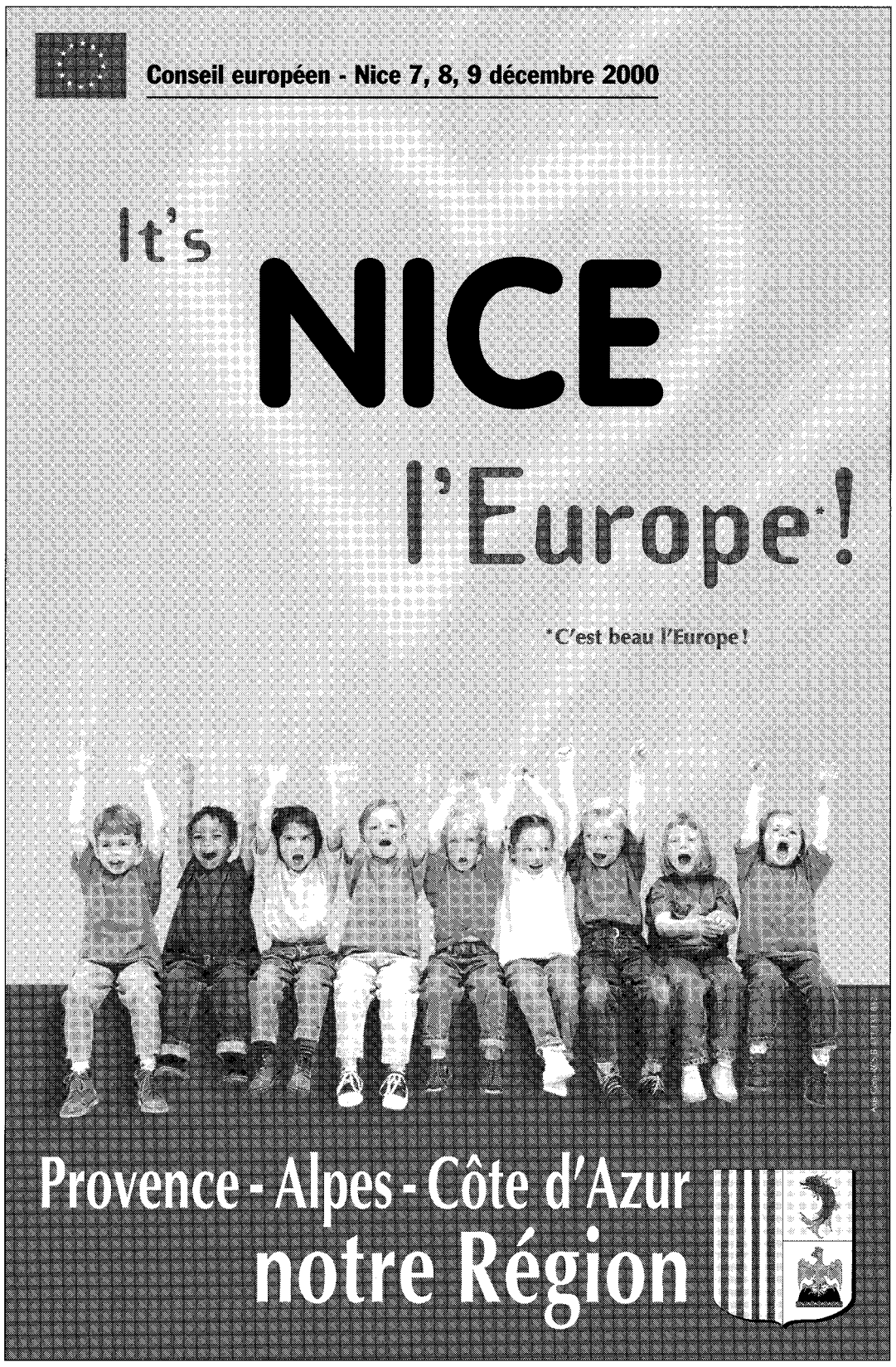

Le FMI est au chevet de la Turquie en proie à une grave crise financière

La mise sous tutelle de onze établissements bancaires a provoqué une perte de confiance dans le système financier alors que la population redoute de nouvelles restrictions

ISTANBUL
de notre correspondante

La perspective d'un crédit d'urgence accordé par le Fonds monétaire international (FMI) – qui pourrait être annoncé le 6 décembre – a fait remonter la Bourse d'Istanbul. Elle a regagné 20 % mardi après avoir perdu 40 % au cours des deux dernières semaines, à la suite de la grave crise financière qui secoue le pays, en raison de la mise sous tutelle de onze établissements bancaires. Deux délégations du FMI sont arrivées dimanche dans la capitale turque. Elles ont immédiatement entamé des négociations avec les autorités, lesquelles demandent des crédits supplémentaires de l'ordre de 5 milliards de dollars pour faire face à une carence de liquidités. Le retrait soudain de capitaux, occasionné par la perte de confiance dans le système bancaire turc, avait contraint la Banque centrale à puiser dans ses réserves. Plus de 6 milliards de dollars avaient été injectés sur les marchés financiers en l'espace de quelques jours. Puis, lorsque la Banque centrale avait décidé de fermer les robinets, les taux d'intérêt à court terme avaient grimpé vertigineusement pour atteindre 1 700 % vendredi.

En décembre 1999, le FMI avait signé avec la Turquie un accord de *stand-by*, qui prévoyait le versement de 4 milliards de dollars sur une période de trois ans. Bien que la Turquie n'ait pas atteint tous les objectifs fixés pour la fin de l'an 2000, la détermination des autorités à appliquer le programme d'austérité a, jusqu'à présent, satisfait l'organisme international. L'inflation, qui avait atteint 39,1 % pour les prix de gros à la fin du mois de novembre, est à son taux le plus bas depuis quinze ans. Une réforme profonde du secteur bancaire figurait également dans le programme. Parmi les quatre-vingts banques qui se disputent un secteur restreint, bon nombre avaient, pendant des années, vécu presque exclusivement du marché lucratif des bons du Trésor qui offrait des taux d'intérêt très élevés. Ces taux ayant chuté avec la mise en place du plan d'austérité, les banques dont les activités ne s'étaient pas suffisamment diversifiées ont été condamnées à disparaître.

PERSONNALITÉS EN VUE

La crise actuelle a été en partie déclenchée par l'enquête consécutive à la mise sous tutelle des onze banques. De nombreuses personnalités en vue, dont le neveu de l'ancien président Suleyman Demirel, sont désormais sous les verrous. L'enquête a également permis de démontrer que, dans certains cas, le gouvernement a mis des mois à réagir, alors que des rapports avaient attiré l'attention sur les malversations pratiquées. Le Conseil de supervision des banques a emprunté 6,1 milliards de dollars au Trésor pour réhabiliter ces banques dans le but de les vendre.

L'injection d'argent frais du FMI devrait être suffisant pour mettre fin à la crise actuelle, pour autant que ces crédits soient versés rapidement. Si la tempête financière devait se poursuivre, la livre turque pourrait d'être dévaluée et le plan d'assainissement tout entier serait en danger. Le FMI est conscient du risque et a déjà annoncé qu'il agirait rapidement. *« Il s'agit d'une crise de trésorerie, pas d'une crise économique »*, explique un banquier français à Istanbul. Reste à savoir quelles conditions seront imposées par le FMI. Si la crise actuelle n'a pas causé de panique au sein de la population, les pertes subies devront en définitive être comblées par le contribuable. Le 1er décembre, des dizaines de milliers d'employés du secteur public avaient fait grève pour protester contre les limitations des hausses de salaires imposées sous l'égide du FMI. Des restrictions plus strictes encore pourraient désormais être introduites. Le FMI insistera également sur la privatisation rapide des entreprises et des banques d'Etat. Le gouvernement turc a déjà annoncé qu'il entendait accélérer la privatisation de 33,5 % de Turk Telekom. Mais surtout, pour éviter qu'une telle crise se répète, les autorités devront sérieusement faire le ménage dans le secteur bancaire.

Nicole Pope

Le président Lagos a rencontré les chefs militaires chiliens

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Après s'être réuni, mardi 5 décembre, avec les chefs des forces armées pour examiner les tensions provoquées par l'inculpation et l'assignation à résidence lancées contre le général Augusto Pinochet, le président chilien, Ricardo Lagos devait annoncer, mercredi, s'il accepte ou non de convoquer le Conseil de sécurité nationale (Cosena) comme l'ont demandé les militaires. Le Cosena, une institution héritée de la dictature, est chargée de conseiller le chef de l'Etat lorsque sont menacés l'ordre institutionnel ou la sécurité du pays.

La décision inattendue du juge Juan Guzman d'inculper, vendredi, l'ancien homme fort du Chili a entraîné une vive tension au sein de l'armée, menaçant le fragile équilibre existant entre les militaires et le gouvernement du président socialiste. A peine rentré de sa visite officielle au Mexique, le président Lagos s'est donc entretenu avec les militaires qui estiment qu'une réunion de la Cosena permettrait de rétablir la coexistence de la société chilienne, affectée, selon eux, par la décision judiciaire prise à l'encontre de celui qui fut leur chef suprême pendant vingt-cinq ans.

« AUCUNE INTERFÉRENCE »

Selon le ministre de la défense, Mario Fernandez, les responsables militaires ont exposé leurs arguments *« de manière très respectueuse »* au chef de l'Etat. Ils ont insisté sur les éléments *« qui justifient selon eux la convocation du Conseil de sécurité nationale »*, a déclaré M. Fernandez. Tant les chefs de l'armée que le président Lagos ont indiqué clairement *« que ce type de décision doit garantir qu'aucune interférence ne se produise dans l'action des autres pouvoirs de l'Etat »*, a ajouté M. Fernandez.

Le gouvernement a jusqu'à présent rejeté toute demande de convocation du Cosena, estimant qu'elle pourrait être interprétée comme une pression exercée à l'encontre du pouvoir judiciaire. Le juge Guzman a inculpé le général Pinochet, estimant qu'il est *« l'auteur intellectuel »* de 75 enlèvements et assassinats de prisonniers politiques commis par la Caravane de la mort, une unité militaire qui sillonna le Chili en octobre 1973, un mois après le coup d'Etat qui renversa le président Salvador Allende.

La cour d'appel de Santiago a toutefois suspendu, mardi, la procédure de notification à Augusto Pinochet de son inculpation et assignation à résidence. Elle doit en effet, au préalable, prendre cette semaine une décision sur le recours présenté par les avocats de la défense visant à annuler la décision du juge Guzman. Les avocats du vieux caudillo ont aussi annoncé leur intention de demander à la Cour suprême de justice de dessaisir le juge Guzman du dossier Pinochet. A Santiago, une nouvelle plainte – la 189e – a été déposée, mardi, contre l'ancien dictateur.

Christine Legrand

Londres autorise les relations homosexuelles à 16 ans

LONDRES
de notre correspondant

Après plusieurs années de débats très vifs dans le pays et au Parlement britannique, celui-ci vient finalement d'adopter une nouvelle loi abaissant de dix-huit à seize ans l'âge minimal requis pour conduire des relations homosexuelles légales en Grande-Bretagne. Angela Mason, qui dirige l'organisation gay Stonewall, s'est d'autant plus félicitée de ce *« grand pas vers l'égalité de traitement entre hétéros et homos »* qu'une messe a été dite à l'abbaye de Westminster pour le centième anniversaire de la mort du grand écrivain irlandais Oscar Wilde. On se souvient que l'esthète, qui est également célébré ces jours-ci avec faste en Irlande, a terminé sa vie, le 30 novembre 1900, à Paris, brisé et ruiné par les tribunaux anglais à cause de ses préférences sexuelles. *« Nul doute qu'il aurait apprécié l'ironie de l'histoire »*, a ajouté Mlle Mason.

En revanche, la baronne Young, ex-ministre conservatrice et militante passionnée du retour aux valeurs dites « fondamentales », n'apprécie pas du tout. *« Une tragédie »*, s'est-elle lamentée. Elle n'est pas la seule à ronchonner. Dans le *Daily Telegraph*, le grand journal conservateur de Londres, dix-sept dignitaires religieux appartenant à toutes les grandes croyances du royaume et comprenant l'archevêque anglican de Canterbury, son homologue catholique de Westminster, le secrétaire général du Conseil musulman de Grande-Bretagne et d'autres avaient conjointement signé un appel invitant le premier ministre, Tony Blair, à se souvenir qu'il y a *« de puissantes objections de moralité et de santé publique à la mesure envisagée, laquelle va à l'encontre des croyances de nombreuses religions, dont le christianisme, le judaïsme, l'islam, l'hindouisme et le sikhisme »*. De fait, les sondages indiquent régulièrement que la majorité de l'opinion, toutes confessions confondues, est opposée à la nouvelle loi.

Tony Blair, dont la cote d'amour est revenue au pinacle ces dernières semaines, et qui envisagerait maintenant d'appeler le pays à des élections anticipées dès avril ou mai 2001, a finalement tenu parole. Le premier ministre l'avait promis dès avant son élection en mai 1997 aux communautés homosexuelles : il abrogerait les textes rétrogrades et inégalitaires – puisque les relations hétérosexuelles sont légales dès seize ans, et ce depuis très longtemps – les concernant.

Nul ne pourra reprocher au chef du gouvernement de s'être précipité puisque, en dépit de plusieurs votes favorables à son projet aux Communes ces deux dernières années, les Lords, qui forment toujours, quoique non élus, la Chambre haute du Parlement, ont à chaque fois rejeté le texte. Jeudi, après avoir dû recourir à un règlement intérieur rarement utilisé qui lui permet de mettre fin à une interminable navette entre les deux Chambres et de déclarer un texte « adopté », le gouvernement a finalement décidé de passer outre l'opposition. *« De manière honteusement dictatoriale »*, s'est plainte Lady Young.

« Cette victoire historique est la bienvenue », se félicitait, au contraire, Peter Tatchell du groupe *Gay Outrage*. *« Mon seul regret est qu'il ait fallu attendre trente-trois ans et que, pendant ce temps, des centaines d'homosexuels soient injustement allés en prison. »*

Patrice Claude

La peur et la confusion règnent en Côte d'Ivoire après l'instauration de l'état d'urgence

Le gouvernement accuse l'opposition favorable à M. Ouattara de provoquer les troubles

Alors que le calme semble être revenu à Abidjan, le gouvernement a accusé, mardi 5 décembre, le Rassemblement des républicains (RDR) de l'ancien premier ministre Alassane Ouattara d'avoir provoqué les troubles des deux derniers jours pour *« prendre le pouvoir par les armes »*. En quarante-huit heures de violences, le bilan s'élève à plus de vingt morts et à plusieurs centaines de blessés.

ABIDJAN
de notre envoyé spécial

Sur l'autoroute déserte qui relie le centre d'Abidjan à Abobo, l'un des faubourgs de la capitale, le corps d'un homme gît sur le terre-plein central, abandonné, à moitié recouvert d'une bâche noire. De temps en temps, une voiture slalome entre débris, troncs d'arbre et pneus calcinés. Un camion militaire passe, une douzaine de jeunes sur le plateau, torse nu, au milieu d'hommes en uniforme. *« Il faut dégager d'ici. Foutez le camp ! »*, crie l'un des soldats en agitant son fusil. Quelques secondes plus tard, le claquement sec de tirs isolés le fait paniquer. Il lâche une rafale, aveuglément.

REPORTAGE

« A eux de compter leurs morts, ce n'est pas mon travail... »

Le camion militaire s'est à peine éloigné qu'un groupe de jeunes, certains barbouillés de suie, dévalent en traînant derrière eux un corps inerte qui saigne abondamment. *« Il faut l'emmener à l'hôpital »*, crie l'un d'eux. L'homme, le dos ouvert de deux plaies béantes, probablement infligées à la machette, est mort en arrivant aux urgences.

Mardi, la seconde journée d'émeutes pour protester contre l'invalidation de la candidature d'Alassane Ouattara aux élections législatives de dimanche 10 décembre a débuté dès l'aube. *« Les étudiants se sont pourchassés à l'arme blanche. C'est un miracle qu'il n'y ait pas eu de morts »*, affirme un surveillant à la cité universitaire d'Abobo, déserte. Au petit matin également, les forces de l'ordre ont procédé à des rafles dans des « cours », l'espace communautaire entre plusieurs maisons. *« Chacun a dû dire son nom. S'il avait une consonance nordiste, on était embarqué »*, raconte un habitant. Les « Nordistes », majoritairement musulmans, sont considérés comme des partisans « naturels » d'Alassane Ouattara, l'ancien premier ministre, chef d'un parti d'opposition, le Rassemblement des Républicains (RDR). Vers 8 heures, toujours à Abobo, un policier circulant seul à bord d'une voiture, un sergent âgé de vingt-huit ans, a été stoppé par des militants du RDR. Sorti de son véhicule, roué de coups, il a été égorgé. A la hauteur de sa voiture calcinée, les initiales *« ADO »* – pour Alassane Dramane Ouattara – ont été tracées sur le goudron. En fin de matinée, non loin, une mosquée a été envahie par les policiers du 13e arrondissement. Des couteaux, des machettes et une hache auraient été trouvés sous les tapis de prière, auxquels les policiers ont mis le feu. L'imam Idriss Koudous, président du Conseil supérieur islamique de Côte d'Ivoire, a protesté contre cette profanation. C'était courageux. Car sa propre mosquée, dans le quartier dit *« Port Bouet II »* de Yopougon, une enclave « nordiste » dans le chaudron populaire d'Abidjan, est menacé d'assaut. *« Les militaires viennent tout casser ici. Ils ont même incendié des maisons »*, a prétendu un habitant, avant de fuir des tirs de grenades lacrymogènes puis les tirs de sommation à balles réelles.

BILAN IMPOSSIBLE

A Abobo, comme à Port Bouet II, « Nordistes » et « Sudistes » ont dressé des barrages pour contrôler les passants. *« On ne se fera pas massacrer par des infiltrés »*, a expliqué Paul Koutouan, préposé à l'un de ces *« bouchons »*. Les histoires les plus fantaisistes y sont colportées. On dit, par exemple, que des *« dozos »*, les chasseurs traditionnels du Nord, sauraient se rendre invisibles et traverser les murs des maisons.

La peur est alimentée par la confusion. Pour capturer les *« guérilleros »* du RDR, une partie de la police opère désormais en civil, a révélé le ministre ivoirien de l'intérieur, Emile Boga Doudou. Il n'est donc plus possible de distinguer les miliciens des agents d'autorité. De même, il est impossible d'établir un bilan fiable des affrontements. La Croix-Rouge a recensé, lundi et mardi, deux cent dix-sept blessés. Des sources hospitalières parlent de vingt-trois morts mais en précisant que *« tous les corps ne sont plus transportés à la morgue. »*

C'est le contraste entre les quartiers où règne une certaine normalité – la majorité – et les zones d'anarchie meurtrière et de totale désolation qui frappe, dans un décor urbain à la modernité insolente. C'est également le contraste entre la forme de la communication gouvernementale, prompte et organisée, et le contenu des messages délivrés par le pouvoir qui ahurit. Faisant état de vingt-deux personnes arrêtées lundi, le ministre de l'intérieur, au cours d'une conférence de presse, met en exergue que douze d'entre elles sont des *« étrangers »*. Fournissant un bilan des victimes, il est interrogé sur le nombre de celles supposées appartenir au RDR. *« A eux de compter leurs morts, ce n'est pas mon travail »*, répond-il. Détenu depuis lundi, un fils d'Henriette Diabaté, la secrétaire générale du RDR, est exhibé à la presse dans la cour du ministère de l'intérieur. Le visage tuméfié, blessé à l'œil, il ne tient plus debout. L'image est diffusée, pendant quelques fractions de seconde, dans le journal télévisé de 20 heures.

Mardi soir, Emile Boga Doudou estimait que l'ordre était rétabli *« sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire, et particulièrement à Abidjan »*. Les affrontements avaient en effet cessé dans l'après-midi. Mais l'absence de tout encadrement politique des « manifestants » restait une source d'inquiétude. *« Nous n'avons plus de mot d'ordre. Les gens voient, jugent et agissent »*, avouait, recrue de fatigue, Henriette Diabaté. En l'absence d'Alassane Ouattara, toujours dans le sud-est de la France, à présent grippé au point qu'il est devenu aphone, la secrétaire générale du RDR tient toute seule le parti, dont plusieurs dirigeants ont été arrêtés. Parmi eux, Ali Coulibaly, le porte-parole du RDR, accusé d'avoir distribué *« un lot de machettes aiguisées »* à des manifestants. Mardi soir, à la télévision, Ali Coulibaly a lancé un appel au calme, à la fin de l'effusion de sang et à la reprise des négociations avec le gouvernement. Ce message aurait eu plus de chances d'être entendu s'il n'avait pas été enregistré dans un commissariat par un détenu...

Stephen Smith

Percée de l'opposition aux élections municipales en Afrique du Sud

Sept personnes ont été tuées lors du scrutin

RENDUS PUBLICS mercredi matin 6 décembre, les premiers résultats des élections municipales de mardi (ils portent sur le tiers des bulletins) font apparaître une percée inattendue de l'opposition, à travers l'Alliance démocratique (DA), et une érosion du Congrès national africain (ANC, au pouvoir) qui semble assuré toutefois d'obtenir la majorité des suffrages. Plusieurs millions de bulletins restent en effet à dépouiller dans les *townships*, réputés être des bastions de l'ANC. Par ailleurs, aucun résultat n'était encore disponible concernant les six « mégacités » créées à l'occasion des élections municipales.

L'ANC, selon ces résultats provisoires, recueillerait 54 % des suffrages, contre 34 % pour l'Alliance démocratique, formée en juin par la coalition du Parti démocratique (DP, droite libérale), et du Nouveau parti libéral (NNP). Aux élections générales de juin 1999, ces deux dernières formations avaient totalisé 16 % des suffrages.

L'ANC, de son côté, se retrouve loin des 66 % obtenus en juin. Le parti du président Thabo Mbeki semble avoir pâti de la faible participation (48 % des inscrits) conséquence de l'apathie de l'opinion publique à l'égard du pouvoir.

Les élections se sont tenues dans un climat globalement serein, comparé à celui qui a prévalu durant les consultations antérieures. Au terme d'une campagne électorale plutôt pacifique, 7 personnes ont quand même été tuées au cours de fusillades (dont 6 dans un *township* de Johannesburg) mais ces incidents sont restés isolés. Peu avant la clôture du scrutin, le président Mbeki soulignait que *« pour l'essentiel, le processus électoral* [se passait] *très bien. »*

Au total, quelque 18 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes pour élire 284 conseils municipaux. Plus de 30 000 candidats étaient en lice, présentés par 79 partis, pour 8 900 sièges à pourvoir.

Ce scrutin est considéré comme un premier test électoral pour le gouvernement du président Mbeki, arrivé au pouvoir il y a dix-huit mois. – *(AFP, AP.)*

Sénégal : les avocats d'Hissène Habré dénoncent les « pressions » françaises

DAKAR
de notre correspondante

La justice sénégalaise n'a pas encore dit son dernier mot dans l'affaire Hissène Habré, du nom de l'ancien chef de l'Etat tchadien, inculpé pour *« complicité d'actes de torture »* à Dakar, où il vit en exil depuis 1990. Mais, dans l'attente de la décision de la Cour de cassation, les avocats de l'ancien président sont passés à l'offensive, lundi 4 décembre, lors d'une conférence de presse à Dakar, pour dénoncer le *« lynchage médiatique »* de leur client, orchestré, selon eux, avec le soutien de la France, ainsi que le *« comportement fautif »* des organisations de défense des droits de l'homme. *« Ceux-là mêmes qui ont crié à l'immixtion de l'exécutif dans cette affaire se tournent vers le pouvoir exécutif pour obtenir son implication dans le dossier »*, a affirmé Me Madické Niang, qui dirige le collectif des avocats de M. Habré.

Me Niang visait plus particulièrement la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et son affiliée au Sénégal, l'Organisation nationale des droits de l'homme (ONDH). Car, fin novembre, l'ONDH a organisé un séminaire à Dakar sur la torture et la justice internationale. Président de la FIDH, le Français Patrick Baudoin a profité de sa présence pour rencontrer le président Wade, auquel il a exposé les tenants et les aboutissants de l'affaire Habré.

Pour les avocats de M. Habré, il s'agit là de *« pressions inadmissibles (...) sur l'exécutif »*. Ce que récuse Me Baudouin. *« J'ai exposé au président Wade la position des parties civiles*, a déclaré au *Monde* le président de la FIDH, joint par téléphone. *Elles demandent au pouvoir exécutif de respecter l'indépendance de la justice car des éléments ont jeté le doute. »*

Défenseur de l'ancien président tchadien – mais aussi avocat-conseil du chef de l'Etat sénégalais –, Me Niang estime que de telles accusations relèvent de la *« diffamation »*. *« Je défie quiconque d'apporter la preuve de mon intervention »*, a-t-il lancé lundi avant de s'en prendre à la France et au *« rôle néfaste de la présence de l'armée française sur le territoire tchadien »*. *« Des Tchadiens,* a-t-il affirmé, *ont été enlevés, torturés, tués par l'armée française, entre 1960 et 1966. »*

BATAILLE JUDICIAIRE

On avait alors presque oublié Hissène Habré et la bataille judiciaire en cours. Or, après l'annulation, le 4 juillet, par la chambre d'accusation de la cour d'appel, des poursuites engagées contre l'ancien président tchadien, les parties civiles ont formé un pourvoi en cassation en invoquant le principe de compétence universelle en vertu duquel tout responsable présumé de tortures peut être jugé sur le territoire d'un Etat qui a ratifié la Convention internationale contre la torture, ce qui est le cas du Sénégal. Un juge d'instruction avait inculpé Hissène Habré au nom de ce principe. En revanche, en appel, la chambre d'accusation a considéré que la justice sénégalaise était incompétente. Il appartient maintenant à la Cour de cassation de trancher cette question.

Brigitte Breuillac

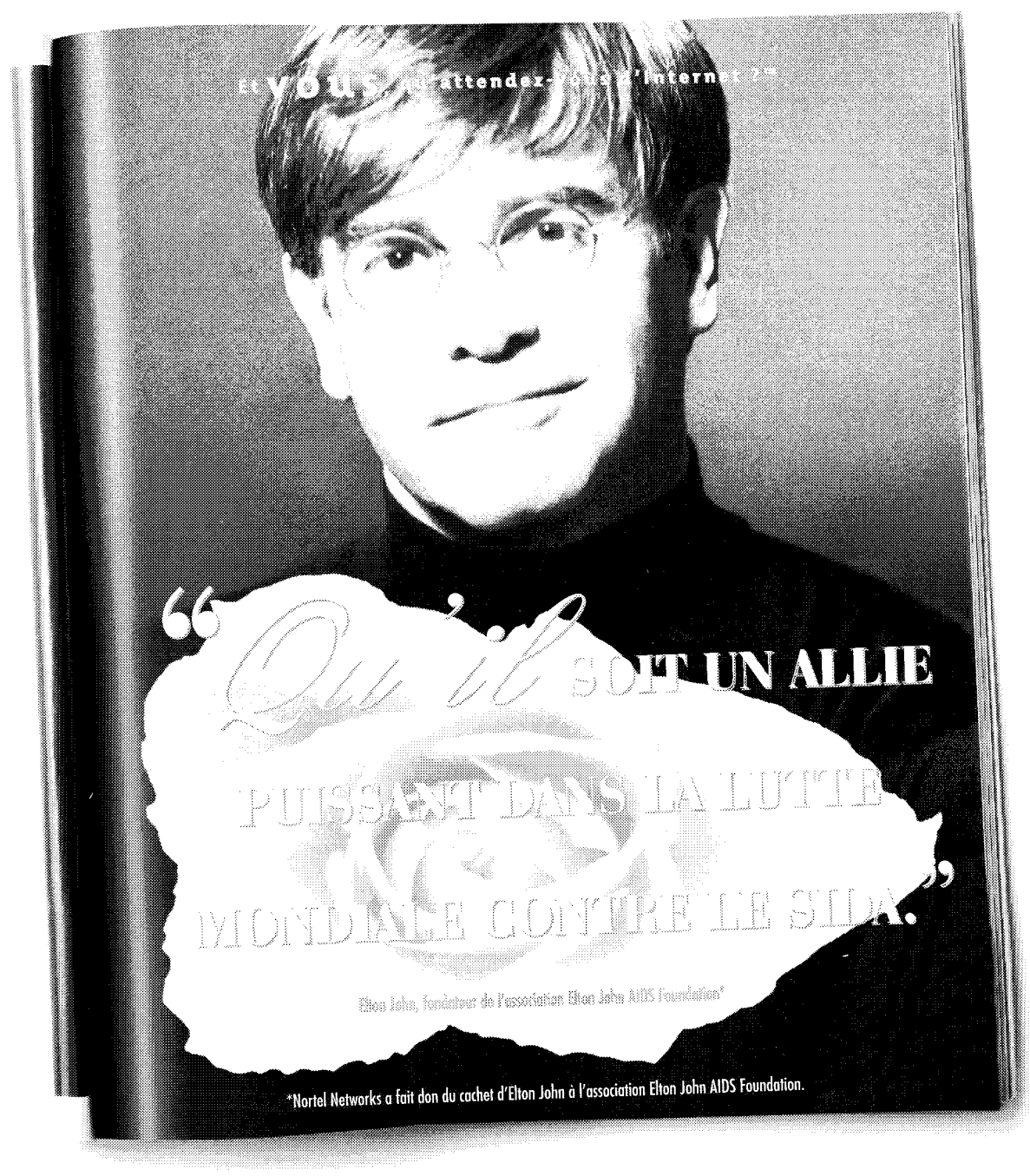

Internet Optique

Aujourd'hui, Internet peut faire toute la différence. C'est pourquoi Nortel Networks™ construit un nouvel Internet Optique hautes performances, fiable à 99,9999 % et conçu pour offrir une qualité et une rapidité supérieures. Internet disposera ainsi d'un potentiel plus fort que jamais, pour la sensibilisation du public comme pour le partage des connaissances et des données scientifiques. Grâce à nos solutions optiques, nous mettons à la portée de chacun des outils encore plus puissants pour travailler ensemble et échanger des informations en un temps record – un atout précieux quand il s'agit de sauver des vies. Suivez la voie de Nortel Networks et faites d'Internet exactement ce que vous en attendez.

www.nortelnetworks.com

NORTEL NETWORKS

Nortel Networks, le logo de Nortel Networks, le globe Nortel et « Et vous, qu'attendez-vous d'Internet ? » sont des marques commerciales de Nortel Networks. ©2000 Nortel Networks. Tous droits réservés.

Le protectionnisme des pays riches entrave le développement du tiers-monde

La croissance économique des pays du Sud devrait atteindre 5,3 % en 2000

Les pays les plus pauvres du monde ne sont pas parvenus à bénéficier de l'ouverture croissante de l'économie mondiale en raison notamment des barrières élevées imposées par les pays industriels aux importations agricoles et agroalimentaires. Le revenu réel par habitant du tiers-monde a augmenté à un rythme inférieur à 1 % par an pendant les années 90 contre plus de 2 % dans les pays industriels.

APRÈS LE FMI et l'OCDE, la Banque mondiale vient de confirmer le diagnostic sur la santé économique de la planète : l'économie mondiale s'achemine en 2000 vers un pic conjoncturel, sous l'effet d'une nouvelle accélération de la croissance aux Etats-Unis, de la reprise en Europe et au Japon, et de la forte relance enregistrée dans les pays frappés par la crise financière.

L'édition 2001 du rapport de la Banque mondiale sur les perspectives économiques mondiales et les pays en développement (PVD) qui vient d'être rendu public y ajoute une bonne nouvelle : les pays en développement ont profité eux aussi de l'embellie générale. La croissance des pays du Sud devrait ainsi atteindre 5,3 % cette année, 5 % l'année prochaine, et redescendre en douceur à 4,8 % en 2002. *« Nombreux sont les pays en développement qui ont maîtrisé l'inflation, renforcé leur intégration à l'économie mondiale et amélioré l'éducation et la santé de leurs travailleurs »*, a souligné Nick Stern, économiste en chef et premier vice-président de l'institution.

Mais ces perspectives encourageantes risquent d'être bridées par les obstacles de toute nature que rencontrent les pays en développement pour exporter vers les économies plus développées. La libéralisation des échanges et la réduction des barrières douanières au cours des dix dernières années ont, selon la Banque mondiale, largement stimulé l'expansion de l'activité. Le commerce mondial devrait progresser de 12,5 % cette année, le taux le plus élevé enregistré depuis la période qui a précédé le premier choc pétrolier des années 70.

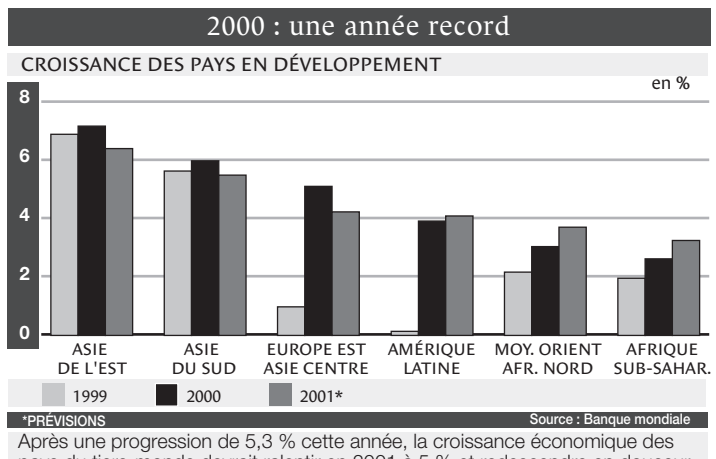

Après une progression de 5,3 % cette année, la croissance économique des pays du tiers-monde devrait ralentir en 2001 à 5 % et redescendre en douceur à 4,8 % en 2002.

Pourtant, relève Uri Dadush, directeur à la Banque mondiale du groupe d'étude des perspectives de développement, *« beaucoup des pays les plus pauvres du monde ne sont pas parvenus à bénéficier de l'ouverture croissante de l'économie mondiale, en raison de leurs propres carences politiques et institutionnelles, mais également de l'impact très défavorable des barrières protectionnistes auxquelles se heurtent leurs produits dans les pays industriels »*. En Afrique subsaharienne, le volume des exportations n'a augmenté que de 2 % par an au cours des dix dernières années. *« Les barrières élevées imposées au commerce par les pays industriels aux importations agricoles et agroalimentaires, ainsi que les subventions agricoles, expliquent en partie la médiocrité relative des résultats à l'exportation des pays en développement »*, relève le rapport.

BARRIÈRES DOUANIÈRES

Ces barrières au commerce sont particulièrement préjudiciables aux pays les plus pauvres qui, à cause de la faiblesse de leurs infrastructures et du manque de travailleurs qualifiés, ont beaucoup de peine à diversifier leurs exportations.

Le protectionnisme déguisé des pays industrialisés est flagrant si l'on observe les droits de douane sur de nombreux produits agricoles : alors que les tarifs douaniers dans les grands pays développés s'échelonnent en moyenne de 4,3 % au Japon à 8,3 % au Canada, les droits dépassent souvent 100 % sur les principales denrées de base telles que la viande, le sucre, le lait et les produits laitiers. Les fruits et légumes, y compris les bananes, sont frappés d'un droit de 180 % au-delà de la limite du contingent en Union européenne, et les arachides décortiquées sont imposées à 550 % au Japon et 132 % aux Etats-Unis.

Les barrières douanières ne sont pas les seules entraves aux exportations des PVD. L'application des normes fondamentales du travail (liberté d'association, abolition des pires formes de travail des enfants et de l'esclavage) et de normes environnementales est essentielle pour la croissance et l'équité, estime la Banque mondiale.

Cependant, tempère-t-elle, le recours aux sanctions commerciales pour imposer l'application de ces normes risque d'aller à l'encontre du but recherché, *« car il limiterait l'accès des pays en développement aux marchés internationaux sans les aider à améliorer le bien-être »*. La Banque souscrit ainsi aux thèses de nombreux pays en développement et estime que les sanctions commerciales peuvent être manipulées par les intérêts protectionnistes et pénalisent les travailleurs dans la mesure où elles réduisent la demande de biens qu'ils produisent.

Babette Stern

Un diplomate israélien en Jordanie blessé dans un attentat à Amman

UN MEMBRE de l'ambassade d'Israël en Jordanie a été blessé par balle, mardi 5 décembre à Amman, lors du deuxième attentat contre un représentant de l'Etat hébreu dans la capitale jordanienne en l'espace de deux semaines. A l'hôpital où il a été admis, un médecin a déclaré qu'une balle lui avait fracturé la cheville, mais qu'il pourrait rentrer chez lui dans les 24 heures.

L'ambassade d'Israël à Amman s'est refusée à tout commentaire. D'après le ministère des affaires étrangères israélien, il s'agit d'un employé du nom de Shlomo Ratsabi, dont les fonctions n'ont pas été précisées. Le chef du cabinet royal jordanien, Fayez Tarawneh, et le ministre des affaires étrangères, Abdel Ilah El Khatib, se sont rendus au chevet du diplomate israélien. *« Le gouvernement jordanien dénonce cet attentat »*, a déclaré M. El Khatib. La Jordanie *« ne permettra pas de tels agissements sur son territoire »* et prendra les mesures nécessaires pour que *« l'ordre et la loi règnent »* dans le royaume.

Le diplomate et son épouse quittaient un supermarché dans le quartier résidentiel de Djebel Amman, à l'ouest de la capitale, à bord de leur voiture, lorsque le ou les agresseurs ont ouvert le feu. La femme n'a pas été atteinte. Des témoins ont rapporté que la voiture, dotée de plaques minéralogiques jordaniennes par mesure de sécurité, portait au moins deux impacts de balles. L'attentat a été revendiqué par un groupe islamiste, le Mouvement de la lutte de la résistance islamique jordanienne, dans un communiqué reçu à Beyrouth. C'est le deuxième attentat anti-israélien en Jordanie. Le vice-consul, Yoram Avivian, avait été blessé au bras et à la cuisse à Amman le 19 novembre.

Dans la bande de Gaza, cinq Palestiniens ont été blessés mardi soir, dont deux grièvement, par des tirs de l'armée israélienne, selon des sources médicales palestiniennes. Par ailleurs, un habitant de la localité palestinienne de Laben Gharbi, non loin de Ramallah, en Cisjordanie, a indiqué que des affrontements avaient opposé en soirée des habitants de la localité à des colons juifs.

TIRS À BEIT JALA

Quelques heures plus tôt, l'armée israélienne avait ouvert le feu contre le village de Beit Jala, près de Bethléem, en Cisjordanie, après que des tirs eurent été dirigés du village contre le quartier de colonisation juif de Gilo à Jérusalem-Est. Les tirs israéliens ont mis le feu à une maison de Beit Jala, qui a été survolée par des hélicoptères d'assaut israéliens, selon des habitants. Dans la journée, deux Palestiniens avaient été tués par des tirs de soldats israéliens, lors de heurts près de Ramallah et de Bethléem.

Le représentant spécial des Nations unies pour le Proche-Orient, Terje Roed-Larsen, s'est dit *« profondément préoccupé »* par la situation économique des Palestiniens. Dans un rapport rendu public mardi, il y souligne que *« le chômage et la pauvreté provoquent la colère et entraînent des agressions »*. *« Israël fait face à une contradiction : le bouclage est appliqué pour des raisons de sécurité mais, en réalité, il génère un environnement encore moins sûr »*, commente-t-il. Selon lui, il y a plus de 260 000 Palestiniens au chômage en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, soit près de 40 % de la population active. Le taux de chômage avait baissé de 30 % à 12 % entre 1996 et 1999.

Environ la moitié des Palestiniens vivent à présent avec moins de 9 shekels (2,10 dollars) par jour, selon l'ONU. En bouclant hermétiquement les territoires occupés, l'Etat hébreu prive automatiquement 120 000 Palestiniens de leur travail en Israël, soit un manque à gagner d'environ 3,4 millions de dollars par jour, selon des chiffres des Nations unies.

A New York, le Conseil de sécurité de l'ONU a commencé mardi à discuter à huis clos d'un projet de résolution palestinien sur l'envoi d'une force de 2 000 observateurs militaires non armés dans les territoires palestiniens, pour assurer la protection des populations. Le groupe des non-alignés au Conseil souhaite un vote sur le texte avant la fin de la semaine, ont déclaré des diplomates. Mais les Etats-Unis, qui disposent d'un droit de veto, ont réaffirmé qu'ils étaient opposés à l'envoi de la force si elle n'avait pas le soutien d'Israël.– *(AFP, Reuters.)*

L'ONU prolonge de six mois le programme humanitaire irakien

NEW YORK (Nations unies). Le Conseil de sécurité de l'ONU a approuvé mardi 5 décembre une résolution visant à améliorer l'efficacité du programme humanitaire pour l'Irak, qu'il a prolongé de six mois. Ce programme « Pétrole contre nourriture » a été mis en place en 1996 et vise à améliorer les conditions de vie des Irakiens soumis à un embargo depuis dix ans. Les quinze membres du Conseil se sont aussi mis d'accord pour accorder à Bagdad une *« réserve de liquidités »* de 600 millions d'euros pour financer la maintenance de son industrie pétrolière délabrée. Le Conseil demande que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, lui soumette des propositions pour s'assurer que l'argent ne soit pas détourné à d'autres fins par Bagdad. Les membres du Conseil ont décidé d'étendre ce fonds à d'autres secteurs humanitaires pour l'achat par les agences de l'ONU de produits fabriqués localement, ce que refuse l'Irak. – *(Reuters.)*

Washington craint que l'OTAN ne devienne « une relique du passé »

BRUXELLES. Le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a estimé, mardi 5 décembre, lors de la réunion des ministres de la défense de l'OTAN (Organisation militaire de l'Alliance atlantique) à Bruxelles, que *« l'OTAN pourrait devenir une relique du passé »* si les pays de l'Union européenne (UE) ne développent pas de *« relations ouvertes et transparentes »* avec l'OTAN dans le cadre de leur nouvelle politique consistant à créer des structures de défense propres à l'UE. Le débat porte notamment sur l'accès de l'UE aux moyens de l'OTAN dans l'hypothèse où l'Alliance ne participerait pas, en tant que telle, à une opération. Selon le ministre français de la défense, Alain Richard, un accord de coopération entre l'UE et l'OTAN pourrait être conclu *« dans les premiers mois de 2001 »*, après que le texte aura été entériné au sommet européen de Nice. – *(AFP.)*

Tension entre Russie et Géorgie à propos du régime des visas

MOSCOU. Le nouveau régime des visas obligatoires pour les Géorgiens entrant en Russie, décrété par Moscou mardi 5 décembre, a poussé les Etats-Unis à se déclarer *« préoccupés »*, car des dérogations sont prévues pour les séparatistes de Géorgie, Abkhazes et Ossètes. Cela revient, a estimé, mardi, un porte-parole du département d'Etat, à nier l'intégrité territoriale de la Géorgie. La veille, le président Edouard Chevardnadze avait dénoncé ces *« représailles russes »* contre son pays qui refuse de coopérer avec les troupes russes en guerre en Tchétchénie. La Russie avait annoncé son intention d'instaurer des visas avec tous ses voisins de l'ex-URSS, mais n'est passée aux actes qu'avec la Géorgie ; celle-ci menaçait d'exiger en retour des visas pour les Russes entrant en Géorgie, y compris pour les soldats encore stationnés sur son territoire, voire d'exclure les séparatistes tchétchènes de cette obligation. – *(AFP, AP.)*

Les négociations sur le climat reprennent à Ottawa

OTTAWA. Les principaux pays développés ont repris les négociations sur le climat pour tenter d'effacer l'échec de La Haye. Des diplomates des principaux pays européens (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Suède, notamment), de la Commission européenne, des Etats-Unis, du Japon et du Canada se retrouvent à Ottawa mercredi et jeudi pour tenter de trouver un accord final. Les négociateurs repartent de la dernière version du texte, sur laquelle ils ont achoppé à La Haye samedi 2 décembre. La réunion d'Ottawa aurait été impulsée par le président Clinton, soucieux d'obtenir un accord avant la fin de sa présidence. Le climat est également à l'ordre du jour du sommet européen de Nice : les chefs de gouvernement analyseront l'éventuel résultat de la réunion d'Ottawa. Si ces différentes discussions sont positives, les ministres européens et américains se retrouveraient en Norvège avant Noël pour avaliser l'accord, qui serait ensuite présenté à Bonn, en mai, aux pays signataires de la convention sur le climat.

DÉPÊCHE

■ **TUNISIE : Le président tunisien Zine al-Abidine Ben Ali a nommé**, mardi 5 décembre, l'ancien ministre de l'intérieur Ali Chaouch secrétaire général du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD, parti au pouvoir). M. Chaouch, 52 ans, ministre de l'intérieur d'octobre 1997 à novembre 1999, remplace Abderrahim Zouari, lui-même ancien ministre. Aucune explication de ce changement n'a été fournie. Le secrétaire général est responsable de la gestion quotidienne du RCD, dont la stratégie politique est décidée par M. Ben Ali, qui assure aussi la présidence du parti. – *(Reuters.)*

Votre e-business manque-t-il de clareté?

Une plate-forme logicielle permet de fournir une approche personnalisée à chaque client. En exploitant des scénarios de e-business, ATG Dynamo accroît la fidélité des clients et leur valeur à terme. Cette méthode s'est révélée bénéfique pour AGF, Alafolie.com et Benetton. Aimeriez-vous également avoir une image plus nette?

© 2000. ATG, la Techmark, le logo ATG, et Dynamo sont des marques déposées du Art Technology Group, Inc. Toutes les autres marques sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. NASDAQ:ARTG

Testez votre gestion de relations clients sur www.atg.com/scenario

JUSTICE La présidente de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, Francine Caron, a ordonné, mardi 5 décembre, la remise en liberté de l'ancien ministre RPR Michel Roussin, mis en examen dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France. M. Roussin devait retrouver la liberté mercredi dans la matinée. ● **L'INTERROGATOIRE,** mardi, de Gilbert Sananès, a fourni aux juges de nouveaux éléments sur le rôle central de M. Roussin dans cette affaire. ● **L'ELYSÉE** contre-attaque en accusant les juges d'instruction de chercher à mettre en cause à tout prix le chef de l'Etat. ● **LE PS** assure, de son côté, n'avoir eu aucune information au sujet de marchés truqués, mais la direction du parti ne répond pas des comptes des associations de financement de ses fédérations. *(Lire aussi notre éditorial page 17.)*

Remis en liberté, Michel Roussin reste au centre de l'affaire des lycées

L'ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la Mairie de Paris a été de nouveau mis en cause, mardi 5 décembre, dans l'affaire des marchés truqués en Ile-de-France. Dans l'entourage du chef de l'Etat, on accuse les juges de partialité. Le PS se défend de toute implication

L'ANCIEN MINISTRE (RPR) de la coopération Michel Roussin devait quitter la maison d'arrêt de la Santé, mercredi 6 décembre, après cinq jours de détention. Saisie dans le cadre de la procédure d'urgence du *« référé-liberté »*, la présidente de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, Francine Caron, avait ordonné, la veille, sa mise en liberté. M. Roussin reste mis en examen pour *« complicité et recel de corruption »* dans l'affaire des lycées de la région Ile-de-France. Il avait été incarcéré, le 1er décembre, à l'issue de son interrogatoire de première comparution devant les juges d'instruction Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault. La chambre d'accusation, qui ne motive pas ses décisions de remises en liberté, a simplement indiqué que le placement de M. Roussin sous contrôle judiciaire – assorti du paiement d'une caution de 300 000 francs – ne s'opposait pas aux intérêts de l'enquête. Le chèque correspondant devait être déposé mercredi matin par son avocat, Me Pierre Haïk.

En ordonnant l'élargissement de M. Roussin, qui fut chef de cabinet de Jacques Chirac à Matignon entre 1986 et 1988 puis directeur de son cabinet à la Mairie de Paris, la présidente de la chambre d'accusation a contredit les arguments invoqués par les magistrats instructeurs et par le parquet pour motiver l'incarcération. Les réquisitions, signées par le procureur de la République en personne, Jean-Pierre Dintilhac, mettaient en avant, pour justifier cette mesure, *« la gravité objective du trouble à l'ordre public, le risque de concertation pour la suite des investigations et la sauvegarde des preuves même si les faits sont anciens »*. Les juges avaient, quant à eux, fondé leur décision sur les *« nécessités de l'enquête »*. L'avocat de l'ancien ministre avait, lui, demandé la mise en liberté au motif que les *« critères retenus par la loi pour justifier une incarcération n'étaient pas réunis dans ce dossier »*. Selon Me Haïk, les risques de pression ou de concertation entre M. Roussin et les principaux protagonistes de cette affaire étaient inexistants, l'enquête étant en cours depuis le mois de juin 1997 sans qu'ait jamais été mise en évidence une tentative de dissimulation ou de destruction de preuves, assurait-il.

M. Roussin a refusé, face aux policiers et devant les juges, de répondre aux questions qui lui étaient posées. Il conteste l'impartialité de la juridiction en raison de la présence, parmi les juges d'instruction, de M. Brisset-Foucault. Celui-ci était en effet, en 1994, le représentant du parquet à Créteil (Val-de-Marne) dans la procédure qui lui avait valu une première mise en examen – par le juge Eric Halphen. M. Roussin avait néanmoins bénéficié d'un non-lieu en 1995. Dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France, M. Roussin a été mis en cause, dès le mois de septembre, par le président de la société de travaux publics Chagnaud, qui l'avait présenté comme un interlocuteur central d'un système de financement occulte des partis construit sur la base d'une entente entre les entreprises. M. Roussin, disait-il, lui avait demandé de financer le RPR par des dons légaux, mais aussi par des versements d'espèces et par l'embauche d'un adjoint au maire de Paris. Ce rôle a été confirmé par Louise-Yvonne Casetta, ancienne directrice administrative du RPR, et par l'ancien trésorier du PR (devenu Démocratie libérale) Jean-Pierre Thomas. Tous deux ont assuré que M. Roussin les avait informés de l'existence d'un système de financement et de son mode de fonctionnement. Ces déclarations ont en outre été étayées par Christine Lor, ancienne conseillère aux affaires scolaires à la région Ile-de-France, qui a indiqué que M. Roussin lui avait précisé les pourcentages de répartition entre les partis représentés au conseil régional.

RÉUNIONS À L'HÔTEL DE VILLE

Gilbert Sananès, ancien dirigeant du bureau d'études Patrimoine Ingénierie, qui jouait le rôle d'intermédiaire entre les entreprises et les partis ainsi que celui d'organisateur de l'entente, a fourni aux juges, mardi soir 5 décembre, de nouveaux éléments visant M. Roussin. Après une première rencontre, en 1990, qui n'avait selon lui pas de lien avec l'affaire des lycées, M. Sananès a affirmé s'être rendu, à plusieurs reprises, à l'Hôtel de Ville, entre 1990 et 1992, pour s'entretenir avec lui au sujet des marchés de rénovation. Il dit avoir abordé, avec M. Roussin, la question des conflits opposant les principaux partis de la région à propos de la répartition des fonds prélevés sur les marchés. M. Roussin, a-t-il ajouté, lui était apparu très informé de ces différends. Il a relaté un autre rendez-vous au cours duquel le directeur du cabinet de M. Chirac aurait, selon lui, réclamé la liste des entreprises qui allaient être retenues dans le cadre de l'entente. Selon M. Sananès, M. Roussin transmettait alors ces informations aux trésoriers des partis, qui pouvaient ensuite démarcher les entreprises.

Enfin, M. Sananès a fait état d'une réunion, qu'il situe en 1992, dans le bureau de M. Roussin, à laquelle assistaient également Mme Lor et Jean-Claude Méry, alors collecteur de fonds occultes pour le RPR. M. Méry se serait plaint, selon lui, des contacts pris par M. Sananès et Mme Lor avec les entreprises, qui concurrençaient ses propres activités. M. Sananès a assuré que M. Roussin avait alors arbitré cette discorde.

Jacques Follorou

L'Elysée met en cause le comportement des juges d'instruction

LA DÉCISION de la chambre d'accusation concernant Michel Roussin, mardi 5 décembre, a été reçue comme une bouffée d'oxygène à l'Elysée. On s'y est réjoui, en outre, de la réaction de l'ancien premier ministre socialiste, Michel Rocard, qui, interrogé sur Europe 1, au début de la soirée, s'est félicité de la remise en liberté de l'ancien ministre RPR de la coopération. Les chiraquiens commençaient, en effet, à s'inquiéter sérieusement de l'effet produit par le placement en détention provisoire de M. Roussin. Des conseillers de l'Elysée s'étaient agacés d'apprendre qu'au congrès de l'UDF, les 2 et 3 décembre, des proches de François Bayrou avaient observé que M. Chirac, selon eux, laisse ses amis faire de la prison et payer pour lui, tout en bénéficiant tranquillement de son immunité présidentielle.

Surtout, M. Chirac sortait de ces dernières journées avec la conviction que les juges ne poursuivent en réalité qu'un seul but, sa propre mise en cause. Le 1er décembre, l'Elysée avait vu avec fureur que des journalistes disposaient d'un morceau de procès-verbal de Louise-Yvonne Casetta, dans lequel elle assurait que M. Roussin *« informait M. Chirac des dons des entreprises afin que celui-ci puisse les remercier »*. En fait, Mme Casetta n'avait évoqué que les dons légaux d'entreprises, sans dire que M. Chirac ait eu connaissance d'un lien entre ces versements et l'obtention de marchés publics. L'Elysée a eu beau s'échiner auprès des agences de presse et des radios, l'information a été diffusée, pendant plusieurs heures, sans que l'ambiguïté soit levée. Le président s'est convaincu que, dans cette affaire, les magistrats instructeurs, Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, sont mus par une volonté de déstabilisation politique. *« Est-ce qu'ils ne sont pas membres du Parti socialiste ? »*, demandait, mardi, le président du groupe RPR du Sénat, Josselin de Rohan.

Pis, M. Chirac a craint que, cette fois, plus aucun cadre n'arrête les juges, même pas la protection accordée au président par le Conseil constitutionnel. *« S'ils mettent Roussin en prison, uniquement dans le but de le faire parler alors que, dans trois semaines, l'entrée en vigueur de la loi sur la présomption d'innocence interdira cette pratique, ils peuvent être assez fous pour convoquer le président comme témoin ! »*, expliquait ainsi un proche du chef de l'Etat. C'est donc avec cette angoisse que M. Chirac a reçu, mardi matin, pour le petit déjeuner hebdomadaire qu'ils ont à l'Elysée, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, et les présidents des groupes de l'Assemblée et du Sénat, Jean-Louis Debré et M. de Rohan.

« DE VRAIS COSAQUES »

Ceux-là sont sortis de la rencontre avec une consigne claire : plutôt que d'évoquer une éventuelle intervention du président – *« pour l'instant, nous sommes coincés : le président parle, il perd ; il ne parle pas, il perd aussi »*, explique l'Elysée –, il fallait dénoncer la partialité des juges. Pour une telle contre-attaque, M. Chirac pourrait trouver la solidarité d'une partie des responsables politiques qui, à l'instar de ce qu'a écrit Robert Hue dans *Le Monde* du 5 décembre, considèrent que la justice peut perdre toute mesure quand il s'agit de les mettre en cause. *« Riberolles et Brisset-Foucault se sont conduits comme de vrais cosaques »,* expliquait le même jour, devant une demi-douzaine de journalistes, M. de Rohan.

« On assiste à des violations répétées et non sanctionnées du secret de l'instruction, sans qu'il n'y ait de réaction ni du parquet ni du garde des sceaux (...). *Certains parquetiers classent des affaires, d'autres en diligentent de nouvelles de façon parfaitement orientée, comme celle dont fait l'objet Michel Roussin* (...). *Il est temps que la magistrature ait une autre vision des choses ! »,* ajoutait le sénateur du Morbihan. S'inquiétant du *« dangereux concubinage entre une certaine forme de justice et la presse »*, M. de Rohan, qui lisait des notes, a attaqué, aussi, la ministre de la justice, Marilyse Lebranchu, qui *« n'a rien fait alors que deux hauts magistrats, M. Burgelin et M. Benmakhlouf, sont injuriés dans un livre* [*La Machine à trahir*, du député socialiste Arnaud Montebourg] *et demandent la protection de leur ministre »*.

Au même moment, M. Chirac, qui donnait une conférence de presse, avec Lionel Jospin, après un déjeuner avec les partenaires sociaux européens, a affirmé que le sommet de Nice suffit à *« mobiliser la totalité de nos énergies et de nos pensées »*. M. Jospin a confirmé et corrigé à la fois : « *Nous nous concentrons sur notre travail, et je pense que le contexte ne nous gêne pas pour agir,* a-t-il dit. *Pour le reste, c'est un libre débat interne.* » L'Elysée ne s'est pas senti rassuré

Raphaëlle Bacqué

Violation du secret, selon Me Vergès

Me Jacques Vergès, l'avocat de l'ancienne directrice administrative du RPR Louise-Yvonne Casetta, mise en examen pour *« complicité et recel de corruption »* dans l'affaire des lycées de la région Ile-de-France, devait demander, mercredi 5 décembre, au garde des sceaux, l'ouverture d'une *« enquête administrative »* sur des faits de *« violation du secret de l'instruction »*. Dans un courrier adressé à Marylise Lebranchu, Me Vergès indique que *« plusieurs dépêches de l'AFP ont rendu compte »* de l'interrogatoire de sa cliente *« en citant des passages entre guillemets »* de *« sources judiciaires »*. Selon lui, il ne peut y avoir de *« tolérance complice envers les membres de l'institution judiciaire »* quand, par ailleurs, deux avocats, à Nice et en Corse, viennent d'être mis en examen pour *« violation du secret de l'instruction »*. Me Vergès dénonce, enfin, le *« faux intellectuel »* commis par l'auteur de l'indiscrétion qui aurait *« amputé la déclaration de Mme Casetta de la partie qui mettait M. Chirac hors de cause »*.

Le PS ne répond pas des sommes reçues par ses fédérations

***« NI DE PRÈS** ni de loin, ni directement ni indirectement, le Parti socialiste n'a eu d'informations sur des trucages de marchés »* en Ile-de-France, a souligné François Hollande, mardi 5 décembre, devant le bureau national du PS. Soutenu par deux de ses prédécesseurs, Pierre Mauroy et Henri Emmanuelli, le premier secrétaire du PS a récusé tout *« amalgame »* entre les principaux responsables incriminés et les trésoriers nationaux de son parti, en souhaitant que la justice puisse faire *« toute la clarté »*.

Chargé de la coordination et de la trésorerie au secrétariat national, le fabiusien Alain Claeys a ouvert son livre de comptes pour détailler les 68 millions de francs de dons d'entreprises (plafonnés chacun à 500 000 francs) perçus dans le cadre de la loi de 1990 – qui les autorisait – par l'Association nationale de financement du PS, entre le 21 janvier 1991, date de sa création, et le 31 janvier 1995, date d'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur le financement des partis.

Selon ces chiffres, *« vérifiés et publiés au* Journal officiel », l'Association nationale de financement a perçu 32 millions de francs en 1991, 16,7 millions en 1992, 9,9 millions en 1993, 9,1 en 1994 et 445 000 francs pour le seul mois de janvier 1995. M. Claeys a précisé, toutefois, qu'il n'avait pu vérifier les comptes des associations départementales de financement du PS en Ile-de-France ni ceux des candidats aux élections. *« Si des marchés ont été truqués,* a-t-il dit, *c'est une faute grave, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, car ce serait un coup pour la décentralisation et pour la démocratie. Les auteurs, quels qu'ils soient, doivent être poursuivis. »*

Quant à Gérard Peybernès, mis en examen dans l'enquête sur les marchés truqués d'Ile-de-France pour *« complicité et recel de corruption »*, plus personne, au PS, prétend ne pas le connaître. *« C'est un militant socialiste*, a précisé M. Claeys, *qui a été salarié, en tant que responsable administratif de l'Association nationale de financement, du 1er mai 1991 au 31 octobre 1994. »*

M. Peybernès avait été recruté par M. Emmanuelli, alors jospiniste, trésorier et président de l'Association nationale de financement. Il a ensuite exercé ses fonctions sous la houlette du jospiniste Pierre Moscovici, trésorier du 16 avril 1992 au 2 décembre 1994. Ami de plusieurs dirigeants socialistes, M. Peybernès était présent au congrès du PS, à Grenoble, du 24 au 26 novembre.

Au diapason de MM. Hollande et Emmanuelli, Vincent Peillon, porte-parole , a déclaré que la justice doit aller *« au bout de ses investigations »*. Manuel Valls, chargé de la communication à Matignon, a tenu à démentir tout *« lâchage »* de M. Moscovici par le premier ministre...

Michel Noblecourt

séjours

HOTEL ★★★ A DJERBA 1990 F 303,37 €
HOTEL CLUB PALADIEN
A TOZEUR 2880 F 439,37 €
une semaine en chambre double et en demi pension
avion, transfert et taxes aériennes 155 F compris

PRIX TTC PAR PERSONNE
TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES
PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES
DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE
DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES
200 AGENCES EN FRANCE
www.nouvelles-frontieres.fr
N° Indigo 0 825 000 825
0,98 FTTC/MN

OFFICE NATIONAL
DU TOURISME TUNISIEN

PAVLOFF & ASSOCIES LIC LI.075970049 TAUX DE CONVERSION DE L'EURO : 6,55957

la Tunisie

NOUVELLES FRONTIERES
Voyager ça fait avancer

Elisabeth Guigou prend laborieusement la mesure de l'« empire Aubry »

On lui reproche, en vrac, son style, son manque de concertation et son « absence de contacts »

Sept semaines après sa nomination comme ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou semble avoir des difficultés à trouver ses marques dans l'« empire Aubry ». De lourds dossiers l'y attendaient comme le budget de la Sécurité sociale, le PARE et la vache folle. Sa présence en pointillé lors des débats parlementaires et son intervention maladroite au congrès du PS suscitent des réactions mitigées.

ELLE l'a tant voulu, tant attendu ! Quand, le 19 octobre, Elisabeth Guigou quitte la Place Vendôme pour la Rue de Grenelle, où l'accueillent, sur le perron, Martine Aubry et les caméras, la nouvelle ministre de l'emploi et de la solidarité tient sa revanche. En juin 1997, la bonne élève de François Mitterrand n'avait dû son poste de garde des sceaux qu'au refus de Catherine Trautmann. Trois ans plus tard, la fervente jospiniste est devenue la seule à pouvoir remplacer Martine Aubry et faire contrepoids à Laurent Fabius. Les magazines la sacrent en « une », le premier ministre l'appelle *« Elisabeth »* et, à la faveur d'un lapsus, la voit davantage à *« Matignon »* qu'à *« Avignon »*. Mais la vie politique est ainsi faite : sept semaines plus tard, Mme Guigou peine à prendre son envol.

Sur son bureau, l'attendaient de lourds dossiers : le budget de la Sécurité sociale, l'agrément contesté, jusqu'au sein du PS, du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), signé par le patronat et trois syndicats, bientôt, la prestation dépendance des personnes âgées, le droit des malades, la modernisation sociale. Elle doit, aussi, prendre pied dans la polémique qui enfle sur l'application des 35 heures dans les PME, s'occuper du dispositif de sortie des emplois-jeunes...

Elle a fait venir Christian Vigouroux, directeur de son cabinet, peu familier des affaires sociales. Elle mêle ses fidèles de la Place Vendôme à d'anciens conseillers de Martine Aubry. La greffe n'est pas facile. Bruno Macquart, responsable de la protection sociale, pilier de la Rue de Grenelle depuis juin 1997, en fait l'expérience : un samedi soir, on lui annonce que le lundi suivant, il ne fait plus partie de l'équipe.

Il n'y pas seulement le ministère, il y aussi la « holding ». La ministre a sous sa tutelle deux ministères délégués, la ville et la famille, et trois secrétariats d'Etat, la santé, la formation professionnelle et l'économie solidaire. Pour montrer que la petite « famille » dont elle a hérité est aussi la sienne, Mme Guigou instaure les « lundis de Grenelle ». Tous les quinze jours, Claude Bartolone, Ségolène Royal, Dominique Gillot, Nicole Péry et Guy Hascoët viennent exposer leurs dossiers à celle que ses collègues du gouvernement, agacés, surnomment entre eux, la *« déléguée de classe »*.

Avec M. Bartolone, les relations se sont apaisées : le ministre fabiusien a remisé avec sagesse ses rêves de calife. En revanche, Mme Guigou doit composer avec les interventions intempestives de Mme Gillot sur le dossier de la vache folle. Avant la nomination de la ministre de l'emploi, Matignon avait songé à proposer à Mme Royal un ministère délégué à la santé. Mme Guigou avait fermement refusé de céder un pouce de terrain, pour conserver le périmètre exact de l'empire Aubry. Du coup, le dossier vache folle reste d'abord celui du marasme annoncé de la filière bovine et, donc, celui du ministre de l'agriculture, Jean Glavany, pas celui de la santé.

A l'Assemblée, sa présence en pointillé, lors des débats sociaux, commence à agacer. Le 28 novembre, elle ne passe qu'une heure, au début de la soirée, au banc des ministres, pour défendre l'amendement gouvernemental qui lève l'interdiction du travail de nuit des femmes. Vers minuit, Jean Le Garrec, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée, doit épauler Mme Péry. *« Elle est venue planter le décor »*, proteste M. Vigouroux. Deux jours plus tard, en pleine discussion sur l'IVG, Mme Guigou est plus pressée de commenter les bons chiffres du chômage que de défendre le projet de loi sur la contraception. *« Le courant passe mal »*, reconnaît un socialiste de la commission des affaires sociales, prudemment anonyme, qui lui reproche son manque de concertation et, pour tout dire, l'*« absence de contacts »*. Les députés de droite eux-mêmes se disent frustrés. *« Aubry, c'était un taureau en corrida, qui fonçait sur un confetti rouge. Guigou est une élégante qui va aux bains et qui se dit que l'eau est froide »*, se moque François Goulard (DL, Morbihan).

> « Guigou est une élégante qui va aux bains et qui se dit que l'eau est froide »
> **François Goulard**

« Le ministère de l'emploi est un ministère charnel : on retrousse ses manches, on boit un coup, on s'empoigne avec les syndicats et le patronat », résume Jean-Christophe Cambadélis (PS, Paris). D'autres parlent plus crûment d'un problème de style ou de *« casting »*. *« Elle incarnait à merveille la froide détermination de la justice. Elle avait même fini par faire peur à Chirac »*, commente un député socialiste. Désormais, dans l'hémicycle, elle doit affronter le chahut rituel des questions sociales. *« Un domaine rugueux, mais qui doit être chaleureux »*, décrit M. Le Garrec.

La règle vaut aussi au PS. Le 25 novembre, lorsque se réunit la commission des résolutions du congrès socialiste, à Grenoble, Mme Guigou, visiblement isolée, répond très sèchement à la Gauche socialiste et à Henri Emmanuelli, qui réclament, avant le 30 juin, une conférence sur les salaires. *« Je ne vais pas me faire dicter ma politique et mon calendrier par le PS ! »*, lance-t-elle. Un autre incident l'oppose aux minoritaires du parti quand elle défend, fort maladroitement, l'agrément du PARE par le gouvernement. Même François Hollande et ses amis sont navrés.

« Elle n'a pas compris que le parti se prend à gauche, par les tripes », commente un ministre. Mme Guigou a senti le piège. Elle ne doit pas faire moins bien que « Martine », mais elle doit faire autrement. *« Je ne serai pas la ministre libérale du social »*, assure-t-elle à ses interlocuteurs, en s'inscrivant clairement à la gauche d'un Fabius *« plus libéral que jamais »*. Une entreprise ambitieuse, qu'elle a peut-être, selon des proches, sous-estimée. D'autant que, le jeudi soir, quand elle le peut, elle quitte la rue de Grenelle pour Avignon, où sa bataille pour la mairie s'annonce plus difficile encore.

Ariane Chemin et Isabelle Mandraud

Les Verts organisent leurs primaires pour l'élection présidentielle

Le secrétaire national quittera son poste en juin

LA PRESSION n'est pas prête de retomber chez les Verts, qui ont deux calendriers sur le feu. Le premier, concernant l'inversion des élections présidentielle et législatives, les préoccupe cependant moins que le second, qui doit régler le rythme des primaires destinées à choisir, en leur sein, le candidat à la présidentielle. Principale onde de choc de leur congrès de Toulouse à la mi-novembre, l'organisation de ces primaires avance assez vite, comme le souhaitait le camp de Noël Mamère et de Guy Hascoët.

L'affaire ne va pas cependant, sans dégâts collatéraux. Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national, chargé de mener à bien cette délicate opération, a annoncé, lundi 4 décembre, aux trois courants qui composent la majorité du parti qu'il quitterait sa fonction, sitôt cette tâche accomplie. C'est-à-dire au moment du congrès extraordinaire de juin 2001, puisqu'à cette date le ou la candidat(e) devra avoir été désigné.

Lassé de l'ingérable boutique verte, M. Bennahmias souhaite de surcroît conserver son poste de conseiller économique et social, avant de tenter de devenir député en 2002. La majorité du parti a donné son accord à cet arrangement, bien qu'il contrevienne aux règles internes de non-cumul. Les Verts ont sans doute jugé que l'épisode du congrès de Toulouse, où le secrétaire national a été sévèrement remis en cause, avait laissé un traumatisme assez profond pour qu'il ne soit guère besoin d'en rajouter. *« Maintenant je veux pacifier, organiser les choses à la loyale et partir »*, commente l'intéressé.

Rude labeur, car les motifs de frottement ne manquent pas. D'abord sur le ou la remplaçant(e) du secrétaire national, qui doit appartenir au camp de Dominique Voynet. Les partisans du courant « Mamoët » exigent un droit de regard sur la personne qu'ils sont supposés élire. Frottements aussi, sur les règles choisies pour les primaires. Noël Mamère estime, par exemple, que la désignation doit se faire lors d'un seul tour, afin d'éviter des candidatures « bidons », avec des reports de voix suscités au second tour. M. Bennahmias assure qu'il ne peut empêcher personne de se présenter. Les Verts sont cependant tombés d'accord sur l'organisation de trois débats, selon toute vraisemblance entre Mme Voynet et M. Mamère, à Paris, Lyon et Toulouse, avant le vote des militants.

En attendant, le député de Gironde semble canaliser tous les déçus de l'écologie, qui, sans appartenir aux Verts, désespèrent de voir progresser leurs idées, en pleine crise de la vache folle, sur fond d'effet de serre et de naufrages de pétroliers. Centré sur les questions d'écologie au congrès, écouté et applaudi, M. Mamère a aussi multiplié les actions sur le terrain ces derniers mois pour soutenir les militants, *« sans distinction de courants »*, assure-t-il. Auteur prolixe, pour un député, il s'apprête aussi à publier un livre d'entretien avec le toxicologue Jean-François Narbonne, l'universitaire de Bordeaux-I qui a mis au jour le problème du poulet à la dioxine.

« THINK TANK » À LA VOYNET

Mais surtout, comme Mme Voynet, le maire de Bègles a son « think tank ». Lancé voilà plusieurs mois, alors que le député de Gironde ne songeait pas à sa candidature, faute, pensait-il, d'une investiture des militants, son « club » prend forme. La prochaine réunion doit se tenir en janvier 2001.

Certains se sont présentés spontanément, comme l'acteur Philippe Torreton, d'autres sont des amis de longue date, tels le musicien d'*Un homme et une femme*, Pierre Barouh, ou l'acteur Dieudonné. Ce « club » compte également un haut fonctionnaire, spécialisé dans les questions d'environnement et de développement industriel, l'écrivain d'origine iranienne Chapour Haghighat, (auteur notamment de *L'Amérique urbaine et l'exclusion sociale*, PUF, 1994 ; d'une *Histoire de la guerre du Golfe*, Complexe, 1992 ; et d'un conte initiatique). Mais aussi Christophe Harnois administrateur de l'association Contact qui regroupe *« les parents et amis de gays et lesbiennes »*, Claudine Bansept, une sociologue spécialiste du développement urbain, un publicitaire connu, un spécialiste de l'emploi. Nom de baptême envisagé ? Le club Théodore Monod.

Béatrice Gurrey

Le PS a-t-il envie de gagner les élections à Marseille ?

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Installé dans sa permanence du Vieux-Port, René Olmetta, le candidat socialiste et de la gauche à la mairie de Marseille, travaille. Aidé par un prêt du PS national et entouré d'une petite équipe, il consulte et prépare un programme qui devrait être bouclé à la fin de l'année.

Désigné, le 13 juillet, pour conduire la liste de gauche après le retrait de Marius Masse, M. Olmetta se montre un peu partout, du congrès fédéral socialiste à une soirée raï en passant par le Stade-Vélodrome. Une courte campagne d'affichage a fait connaître son visage aux Marseillais. Le 9 novembre, il tenait une première réunion publique devant quelques centaines de militants socialistes ravis d'avoir enfin un candidat – et un seul – et surpris de sa pugnacité. Ce fut d'ailleurs le meilleur moment de cette précampagne, qui a des difficultés à débuter.

Car le candidat de la gauche plurielle se sent un peu seul et s'impatiente. Il vient de le faire savoir par une lettre adressée au nouveau secrétaire fédéral du PS, Guy Bono. *« Le calendrier nous impose des décisions urgentes »*, écrit-il, avant de revenir sur la composition des listes issues des accords successifs conclus entre les partis de gauche. Il faut, selon lui, rapidement *« prendre en compte, en premier lieu, la parité hommes-femmes (...) ; les équilibres communautaires, qui ont fait l'histoire, constituent le présent et, sans aucun doute, l'avenir de Marseille ; les représentants du monde économique, social, culturel, associatif »*.

CHACUN DANS SON COIN

Il espère enfin qu'un accord va être passé avec le Mouvement des citoyens, toujours sur la réserve, et demande une réunion pour mettre les listes au point, car les annexes aux accords que les partis de la gauche plurielle ont passés sans lui l'inquiètent. *« Il n'y va pas une seule case blanche entre PS, PC et Verts »*, souligne-t-il.

M. Bono refuse ces reproches. Il explique que M. Olmetta devrait d'abord venir s'expliquer devant son parti, qu'il dit parfaitement conscient des contraintes légales et de l'impératif de représentativité. Il précise que la tête de liste, *« investie par le PS, ne peut décider de tout tout seul »*. Cet accroc avive les craintes des plus pessimistes parmi les amis de M. Olmetta. *Mezza voce*, ils expliquent que le PS marseillais et sa direction jouent perdants la prochaine échéance municipale ; ils en veulent pour preuve que chacun, selon eux, travaille seul dans son coin et que les sections rechignent encore à se lancer dans la bagarre. Ce qui est sûr, c'est que, ne sachant pas quel sort leur sera réservé, bien des secrétaires de section restent l'arme au pied.

M. Bono n'aime pas cette critique. *« Nous avons fait notre travail*, dit-il, *la désignation des têtes de liste, la réduction des dissidences, l'accord de toute la gauche. Maintenant, c'est à lui de dire : "Voilà les projets, voilà les secteurs privilégiés." »* Une rencontre entre les deux hommes vient d'être programmée pour ajuster cette balbutiante campagne. En face, Renaud Muselier (RPR), premier adjoint au maire sortant, Jean-Claude Gaudin (DL), murmure en touchant du bois : *« Chaque jour qui passe sans grosse bêtise de notre part est un jour gagné. »*

Michel Samson

Le gouvernement évite un camouflet sur les directives européennes

Droite, communistes et chevénementistes n'ont pu empêcher le recours aux ordonnances

PAR DEUX FOIS les socialistes ont eu des sueurs froides. Par deux fois, le président de leur groupe, Jean-Marc Ayrault, a dû battre le rappel des troupes dans les couloirs du Palais Bourbon pour éviter que l'alliance de deux composantes de la majorité plurielle (PCF, MDC) avec la droite (RPR, UDF, Démocratie libérale) ne débouche, mardi 5 décembre, sur une situation calamiteuse pour Lionel Jospin à quelques heures seulement de l'ouverture du sommet de Nice (*lire page 2*) : le rejet du projet de loi habilitant le gouvernement à transposer en droit français – par ordonnance – plus de cinquante directives européennes, qui a finalement été adopté en première lecture dans la nuit de mardi à mercredi.

L'affaire se présentait mal. Dans l'après-midi, lors de la séance des questions d'actualités, le premier ministre doit justifier le recours aux ordonnances, qui prive les parlementaires de presque tous leurs pouvoirs d'amendement sur des réformes pourtant sensibles (refonte du code de la Mutualité, financement des autoroutes, préservation de la faune et de la flore...). Renoncez à cette procédure, lui lance François d'Aubert, le vice-président de DL, anticipant de quelques heures un débat au cours duquel communistes, chevènementiste et députés de l'opposition seront unanimes pour dénoncer *« un mauvais coup porté aux droits du Parlement »*.

La réplique du premier ministre ne se fait guère attendre : la responsabilité de ce retard incombe à *« l'ensemble des gouvernements et des majorités qui se sont succédé »*. M. Jospin rappelle surtout qu'il a l'accord de Jacques Chirac. *« Nous avons pris la mesure, avec le président de la République, du fait qu'au moment où nous assumions la présidence française, la France se trouvait avec 136 directives en retard de transposition »*, certaines depuis 1981, indique-t-il, avant de rappeler qu'au terme des poursuites engagées par Bruxelles, la France risque de payer *« dès les prochaines semaines, des astreintes extrêmement lourdes »*.

Les hostilités reprennent en fin d'après-midi. Malgré le soutien du PCF et de toute la droite, l'exception d'irrecevabilité de Georges Sarre, président délégué du MDC, est repoussée par 152 voix contre (131 pour), une courte majorité, essentiellement composée d'élus socialistes, jugeant que ce texte n'est pas contraire à la Constitution. Dans la soirée, la question préalable défendue par le communiste Gilbert Biessy est, elle aussi, repoussée (119 voix contre, 72 pour). Dans la nuit, enfin, c'est la motion de renvoi en commission, déposée par le RPR Christian Estrosi, qui subit le même sort (60 voix contre, 21 pour).

« APURER LE PASSÉ »

Un peu contrit, le ministre des relations avec le Parlement doit avouer qu'il *« partage »* les réticences des députés à l'égard de cette procédure un rien expéditive. Mais si le premier ministre a dû y recourir, plaide Jean-Jack Queyranne, c'est de manière *« exceptionnelle »* et pour *« apurer le passé et le passif »*. Il précise néanmoins que le gouvernement a donné des garanties sur la transposition des directives sociales, qui ne peut *« en aucune manière conduire à un nivellement par le bas des normes »*.

Le gouvernement a aussi amélioré le texte transcrivant la directive européenne sur les habitats naturels et la protection de la faune et de la flore (dite « Natura 2000 »), que le Sénat avait retiré du projet de loi d'habilitation, ajoute-t-il. Il a accepté que les conseils municipaux soient désormais consultés sur le classement des sites en zones de protection et de conservation spéciales. Pour concilier conservation de la nature et maintien de la chasse dans ces zones, il a aussi prévu que la chasse ne sera pas considérée comme *« une activité humaine perturbante »* au sens de la directive. Les plus optimistes y verront la preuve que les élus du peuple n'ont pas été complètement dépossédés de leurs pouvoirs...

Jean-Michel Bezat

L'écotaxe entre contraintes budgétaires et susceptibilités politiques

C'EST AUJOURD'HUI que va se décider l'avenir de l'écotaxe. Après avoir provoqué une bronca des députés socialistes (*Le Monde* du 1er décembre), la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont le projet de loi de finances rectificative pour 2000 prévoit l'extension aux énergies intermédiaires a subi un « lifting ». Didier Migaud, rapporteur général du budget, devait en présenter les modalités, mercredi 6 décembre au matin, à la commission des finances d'abord, au groupe PS ensuite. Une ultime réunion des commissaires aux finances est prévue à 16 heures, juste avant le début de la discussion publique.

PREMIÈRE CONCESSION À FABIUS

Le sujet est compliqué. Financièrement d'abord puisqu'il s'agit de financer les 35 heures. Réduire la voilure de la TGAP oblige à trouver de nouvelles ressources pour les financer. Or les possibilités de substitution ne sont pas légion. Le ministère de l'emploi estime que c'est à l'Etat de subvenir à ces besoins. A Bercy, on n'envisage évidemment pas d'alourdir la contribution sur les bénéfices, conçue elle aussi pour financer les 35 heures, alors que le gouvernement vient de décider la suppression de la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés.

D'un point de vue politique, le sujet est tout aussi complexe. Pour les Verts, c'est la fiscalité écologique même qui est en jeu. Dominique Voynet a déjà fait une première concession à Laurent Fabius sur le sujet : alors qu'il était initialement prévu que la TGAP rapporterait 12,5 milliards de francs en 2002, Bercy en a ramené le rendement à 7 milliards de francs. Quant aux élus socialistes, à trois mois des municipales, ils voient d'un mauvais œil l'alourdissement de cet impôt.

Les propositions de M. Migaud ne répondent pas à toutes ces attentes. Contrairement à la demande de nombreux socialistes, le député fabiusien ne touche pas à l'assiette de la TGAP. Et, à l'inverse de ce que souhaitent les Verts et de ce qu'exige le financement des 35 heures, il renforce les exonérations et réduit donc le rendement de la TGAP. M. Migaud propose que le dispositif, qui prévoit des abattements fiscaux pour les entreprises qui s'engageraient dans des programmes de limitation de leurs émissions, s'applique à celles qui consomment plus de 25 tonnes équivalent pétrole (TEP), contre 50 TEP dans le projet initial. M. Migaud souhaite aussi rendre ce dispositif plus incitatif. Qui plus est, le député PS propose que les entreprises choisissent entre 2000 et la moyenne des trois dernières années la période de référence pour le calcul de la TGAP. *« Je voudrais aussi que les efforts passés d'économie d'énergie soient pris en compte pour apprécier la situation de référence »*, ajoute-t-il. Autant de mesures qui réduiraient encore la portée politique et financière de la TGAP.

Virginie Malingre

Lionel Jospin défendra l'inversion du calendrier à l'Assemblée

Le premier ministre a accepté le débat d'orientation sur les institutions demandé par Valéry Giscard d'Estaing et par l'UDF. Il espère ainsi placer Jacques Chirac et le RPR dans l'obligation de justifier leur opposition aux propositions de loi

Un débat d'orientation générale sur les institutions, auquel Lionel Jospin participera, aura lieu à l'Assemblée nationale mardi matin 19 décembre, avant la discussion des propositions de loi organique visant à reporter les élections législatives après la présidentielle, en 2002. Lors de son congrès des 2 et 3 décembre, l'UDF avait conditionné son appui à l'inversion du calendrier par l'organisation d'un tel débat. Valéry Giscard d'Estaing s'était également prononcé publiquement pour sa tenue. Les députés UDF, dont une partie des voix sont indispensables à l'adoption de la réforme, sont toujours divisés. Démocratie libérale a lancé, mardi 5 décembre, l'idée d'un appel de tous les élus de l'opposition contre l'inversion du calendrier électoral pour tenter de dissuader les centristes de la voter. Les députés Verts voteront contre les propositions de loi organique.

APRÈS la bande-annonce, l'explication. Convaincu que la question de l'inversion du calendrier gêne le président de la République et ses troupes, Lionel Jospin a décidé de pousser son avantage. Un débat d'orientation sur les institutions, auquel le premier ministre participera, aura donc lieu à l'Assemblée nationale avant la discussion conjointe des propositions de loi organique déposées par le groupe socialiste, Raymond Barre et Hervé de Charette, tous deux membres de l'UDF. La demande du gouvernement a été soumise mercredi 6 décembre à la conférence des présidents de l'Assemblée, qui a arrêté la date du mardi matin 19 décembre.

Ce débat a été souhaité publiquement par Valéry Giscard d'Estaing – qui s'en est entretenu personnellement avec le premier ministre – et par l'UDF. Matignon s'est empressé de répondre favorablement. Pour M. Jospin, l'intérêt est double. En lançant son offensive sur le calendrier, devant le congrès du Parti socialiste, le premier ministre prenait le risque – qui s'est avéré – d'être accusé de *« manipulation »* devant l'opinion. Il fallait donc d'abord aller vite, pour éviter que le débat ne s'enlise et pour limiter les possibilités de contre-attaque des chiraquiens, en soumettant les propositions de loi au vote, si possible avant la fin de l'année et, en tout état de cause, avant les municipales de mars 2001. Il fallait ensuite répliquer aux critiques sur le *« débat institutionnel escamoté »*. Il n'y aura donc pas de « calendrier sec », comme il y avait eu un « quinquennat sec » à la demande impérative de Jacques Chirac. Comme on l'explique avec suavité à Matignon, *« il est de la responsabilité d'un homme d'Etat de dire que ce débat est légitime et doit être ouvert... »*.

M. Jospin laissera donc le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, mener la discussion parlementaire sur les propositions de loi mais il se réserve l'intervention dans le débat d'orientation générale, à destination de l'opinion publique. L'occasion est trop belle de lui rappeler que cette initiative a reçu le soutien de la majorité des constitutionnalistes et de plusieurs personnalités de droite, de défendre sa logique politique et institutionnelle, et surtout de mettre le parti gaulliste – et, au-delà de lui, le chef de l'Etat – en demeure de justifier son opposition à la logique de la Ve République.

« AVOIR DE LA MÉMOIRE »

Car telle est bien la deuxième raison de l'empressement de Matignon à accepter le débat voulu par l'UDF. Une fois de plus, les intérêts de M. Jospin et de M. Giscard d'Estaing convergent pour gêner le RPR. D'autant qu'à cet attelage déjà à la manœuvre sur le quinquennat est venu s'adjoindre l'ancien premier ministre Raymond Barre. Dans l'entourage de M. Jospin, on ne manque d'ailleurs pas de se féliciter de la violence de ton avec lequel le maire de Lyon a répliqué aux critiques des dirigeants du RPR. *« Quand j'entends un certain nombre de parlementaires, et vous savez à quel parti ils appartiennent, parler de traîtres ou de gens qui font le jeu de Jospin, je pourrais leur demander qui a dévoyé le plus la Ve République, et cela depuis la cohabitation dans laquelle ils se sont vautrés simplement pour partager le pouvoir »*, avait-il lancé, laissant préjuger d'un joli débat à l'Assemblée nationale...

« Pour faire de la politique, il faut avoir de la mémoire », observe-t-on à Matignon. M. Jospin, qui s'est posé, à Grenoble, en seul digne héritier politique de François Mitterrand, a sans doute, dans la sienne, ce débat fameux d'avril 1964 qui avait vu s'opposer celui qui n'était alors que député de la Nièvre et le chef du gouvernement de l'époque, Georges Pompidou, sur les rôles respectifs du président de la République et du premier ministre.

Pascale Robert-Diard

Les Verts veulent poser une question préalable

Favorables au quinquennat, les Verts militent avec autant d'ardeur pour un régime parlementaire et plaident même pour une VIe République. Ils sont donc opposés à l'inversion du calendrier électoral, qui, jugent-ils, renforcerait le rôle du président de la République. Pour faire valoir leurs idées sur les institutions, les cinq députés Verts voudraient poser, lors de la discussion des propositions de loi organique, une question préalable, dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Cela leur donnerait un temps de parole plus important pour défendre leur position à la tribune de l'Assemblée nationale. Le RPR s'étant porté candidat pour défendre les trois motions de procédure existantes, les Verts ont prié le parti gaulliste de leur « rétrocéder » la question préalable. Le cas échéant, elle serait posée par Noël Mamère.

A droite, les « contre » tentent de dissuader les « pour »

*« **AUJOURD'HUI,** je ne vois pas de raison majeure de changer de position... Mais c'est dur ! »* Au terme de la réunion du groupe UDF de l'Assemblée nationale, mardi 5 décembre, Pierre Méhaignerie a indiqué qu'il reste prêt à voter l'inversion du calendrier électoral. Mais il affirme, surtout, que *« l'hésitation est grande »* chez la plupart de ses collègues. Le congrès du parti centriste, qui a massivement approuvé, samedi 2 décembre, la proposition de son président, François Bayrou, a certes « boosté » le clan des « pour », auquel s'est notamment rallié le député de Haute-Savoie Bernard Bosson. Mais une contre-offensive a déjà été lancée.

Le maire de Toulouse, Dominique Baudis, a sonné la charge le premier, en assurant à ses collègues, ainsi qu'à M. Bayrou, qu'ils avaient chacun intérêt, s'ils veulent être réélus dans leurs circonscriptions, au maintien du calendrier actuel. Le président du comité éditorial du *Figaro* a ajouté que, si le texte est voté, les médias en créditeront uniquement le premier ministre. Certains s'inquiétant des risques de division, François Rochebloine (Loire) a suggéré que le groupe UDF retrouve son unité en s'abstenant. Auteur de l'une des deux propositions de loi organique, Hervé de Charette a contesté l'idée que les députés seraient plus facilement réélus si les élections législatives intervenaient dans la foulée de la présidentielle. L'ancien ministre des affaires étrangères a voulu dédramatiser une éventuelle division du groupe, en jugeant que le RPR s'est *« remis »* de celle apparue au moment de la ratification du traité de Maastricht. Les députés centristes se sont séparés sans avoir avancé d'un iota.

Le porte-parole de Démocratie libérale, Claude Goasguen, ancien membre de l'UDF lui-même, sait d'expérience que les états d'âme des centristes offrent une marge de manœuvre. Foin des menaces et des anathèmes : mardi matin, alors que le groupe DL venait de se prononcer unanimement contre l'inversion, M. Goasguen a lancé l'idée d'une pétition contre ce texte. Thème général : *« On n'a pas été élu pour être la béquille de Lionel Jospin. »* Il y aurait un *« intérêt »* à fédérer les « contre », a expliqué le président du groupe DL, Jean-François Mattéi. La proposition a été soumise au « patron » des députés RPR, Jean-Louis Debré. *« On ne fait rien sans Philippe* [Douste-Blazy] », a prévenu M. Debré (RPR), dont le groupe devait discuter de cette initiative mercredi matin. « Philippe », qui n'est pas tout à fait remis de ses mésaventures d'Angers (*Le Monde* du 5 décembre), ne tient pas à être en pointe dans cette affaire.

Clarisse Fabre
et Jean-Baptiste de Montvalon

Treize députés de droite votent la réforme de l'IVG avec la gauche

DES APPLAUDISSEMENTS et des hourras ! La gauche a manifesté sa joie, mardi 5 décembre, après le vote en première lecture (323 voix pour, 222 contre, 9 abstentions) du projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et la contraception. Cette réforme de la loi Veil de 1975, qui fait passer de dix à douze semaines le délai légal de l'IVG, a fait le plein des voix de la majorité plurielle (PS, PCF, Radicaux, Verts et MDC). Il aurait aussi fait le plein des voix de droite, mais contre lui, si une poignée d'élus, dont Philippe Séguin (RPR), candidat à la Mairie de Paris, n'avaient voté pour. Lors des explications de vote, les orateurs de l'opposition ont, en effet, exprimé leur désapprobation d'un projet qui, selon eux, ne répond pas au problème de toutes les femmes hors délai qui se font avorter à l'étranger (cinq mille par an).

Outre M. Séguin, sept autres élus gaullistes ont approuvé le texte, dont Roselyne Bachelot, Guy Drut, Jean-Michel Dubernard, le leader du RPR calédonien Jacques Lafleur et l'ancien ministre des affaires étrangères Jean-Bernard Raimond. Nicole Catala (RPR), qui avait annoncé lors des débats son intention de voter « pour », s'est finalement abstenue. Cinq élus UDF ont approuvé le texte, tandis que cinq DL s'abstenaient, dont Nicole Ameline et Pierre Cardo. Sans surprise, Philippe de Villiers et Charles Millon ont voté « contre », tout comme les leaders de la droite, d'Alain Juppé à Raymond Barre et d'Edouard Balladur à Valery Giscard d'Estaing. Alain Madelin, qui ne veut pas voter contre, n'a pas pris part au scrutin.

J.-M. B.

JUSTICE **Confrontée à une fronde du monde judiciaire – grève des avocats et des greffiers, protestations des magistrats –, la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, annonce, dans un entretien au *Monde*, l'ajournement d'une partie de la loi sur la présomption d'innocence. ● LE VOLET du texte qui est reporté concerne l'application des peines : la judiciarisation des mesures d'aménagement de peine, prévue par la réforme, se heurtait au manque d'effectifs des greffiers. Mme Lebranchu souhaite *« disposer d'un délai d'ajustement court, afin d'attendre la sortie des prochaines promotions de greffiers »*. ● CEPENDANT, *« la majeure partie de la réforme, sur la garde à vue, la détention provisoire, l'appel des cours d'assises, entrera bien en vigueur au 1er janvier »*, assure la ministre. ● PAR CETTE DÉCISION, Mme Lebranchu prend acte du bien-fondé de la contestation générale suscitée par la réforme.**

Mme Lebranchu « ajourne » une partie de la loi sur la présomption d'innocence

Devant la colère du monde judiciaire, la garde des sceaux a décidé de reporter « de quelques mois » le volet du texte concernant l'application des peines. Mais « la majeure partie de la réforme, sur la garde à vue, la détention provisoire, l'appel des cours d'assises, entrera bien en vigueur au 1er janvier », dit-elle

« Vous êtes confrontée à une fronde du monde judiciaire – grève des avocats, grève des greffiers, protestations des magistrats – qui estime, notamment, impossible l'entrée en vigueur, au 1er janvier, de la loi sur la présomption d'innocence. Certains vous en demandent même le report. Que leur répondez-vous ?

– J'avais commandé, le 10 novembre, un rapport à l'inspection des services judiciaires sur les conditions d'application de la réforme. De ce travail, qui m'a été rendu mercredi 6 décembre, nous tirons plusieurs enseignements : d'abord, nous avons recruté, entre les budgets 1999, 2000 et 2001, suffisamment de magistrats pour appliquer la réforme. Simplement, d'ici à l'entrée en fonctions, en septembre 2001, de la prochaine promotion de magistrats, nous aurons quelques difficultés, que nous ne nions pas, en termes d'organisation du travail. Mais nous estimons, notamment par la mutualisation de certains postes de magistrats, avoir suffisamment d'outils pour y remédier. C'est le cas pour l'appel de la cour d'assises : cette réforme devrait véritablement entrer en vigueur au printemps, le temps que la Cour de cassation désigne les cours d'assises compétentes pour réexaminer les affaires. Quelques difficultés pourront apparaître à ce moment, que nous devrions pouvoir régler au cas par cas.

» En revanche, là où j'entends bien la demande forte des magistrats et des fonctionnaires, c'est sur l'augmentation des tâches des greffiers, qui devront intervenir à tous les niveaux de la procédure. Aujourd'hui, très peu de greffiers peuvent assister les juges d'application des peines. Il faut donc créer largement ces nouvelles fonctions. Ils estiment qu'ils ne pourront pas, au regard des effectifs actuels, assurer le greffe des nouvelles juridictions d'application des peines, qui siégeront en prison pour décider de l'aménagement des peines des détenus. Les audiences prévues à partir du 1er janvier pourraient être reportées. On risque donc de provoquer des déceptions chez les détenus.

» Face à cette situation, j'envisage de différer de quelques mois le volet de la loi concernant l'application des peines et de proposer des mesures transitoires. Je vais soumettre cette analyse dans les jours qui viennent aux parlementaires. Il leur appartiendra de trancher.

– Est-ce que, en acceptant de reporter la loi, même partiellement, vous ne cédez pas aux pressions des syndicats de magistrats et de greffiers ?

– Ce n'est pas du tout un report de la loi, mais un ajournement d'un pan de la réforme. Nous avons refusé le report de la loi en son entier, ce qui nous était demandé. La loi du 15 juin 2000 est une grande loi de progrès pour les libertés et les droits de l'homme. La majeure partie de la réforme, sur la garde à vue, sur la détention provisoire, sur l'appel des cours d'assises, entrera bien en vigueur au 1er janvier. Nous proposons seulement un report de certaines dispositions techniques sur l'application des peines, à la condition que les parlementaires le veuillent. S'ils ne le souhaitent pas, ce report ne se fera pas.

» Il s'agit d'aménager le texte sans créer, chez les détenus, l'impression que lorsqu'il y a une difficulté, ce sont eux qui passent les derniers. Je souhaite qu'on puisse disposer d'un délai d'ajustement court, de l'ordre d'un semestre, afin d'attendre la sortie des prochaines promotions de greffiers, pour permettre une application sereine de cette partie de la loi. En attendant, il ne faut pas décevoir les détenus. Je souhaite donc qu'en matière d'application des peines, jusqu'à la fin du report, les choses soient différentes

MARYLISE LEBRANCHU

d'aujourd'hui. Certes, nous ne mettrons pas tout de suite en place les juridictions d'application des peines prévues. Mais il faudrait que les détenus puissent, s'ils le demandent, être représentés par un avocat, lorsque leurs dossiers seront examinés en commission d'application des peines. Les détenus pourront, dans ce cas, bénéficier de l'aide juridictionnelle. L'objectif est de respecter l'esprit de la loi.

– Quand vous êtes arrivée Place Vendôme, vous aviez pourtant exclu tout report de la réforme. Votre décision d'aujourd'hui n'est-elle pas une forme de reculade ?

– Je n'ai jamais mésestimé les difficultés d'application de cette loi, et je n'ai jamais nié les problèmes. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai demandé une évaluation par l'inspection des services judiciaires. Je rappelle que le financement du projet de loi initial, tel qu'il avait été conçu par Elisabeth Guigou, avec notamment la création du juge des libertés et de la détention, avait été assuré. Mais les parlementaires ont enrichi ce projet, en créant par amendements l'appel des cours d'assises et la juridictionnalisation de l'application des peines.

– N'y a-t-il pas eu un manque de préparation de l'entrée en vigueur de cette loi de la part de votre prédécesseur, Elisabeth Guigou ?

– Evidemment non. Elisabeth Guigou a toujours dit qu'elle avait assuré les créations de postes de magistrats en reconnaissant qu'il y aurait un problème sur les greffes. Je n'étais donc pas étonnée, à mon arrivée, de constater l'existence de difficultés sur l'application des peines.

– Sur le fond, ce report de la réforme touche les détenus, soit les plus exclus des justiciables. N'est-ce pas en contradiction avec les orientations de la loi pénitentiaire que vous devriez prochainement mettre en chantier ?

– Il s'agit au contraire de respecter les hommes et femmes détenus. Nous ne souhaitons pas que, par manque de personnels, les détenus ne puissent bénéficier des apports de la nouvelle loi, et soient déçus de voir leurs audiences devant les juridictions d'application des peines ajournées. L'idéal aurait été, certes, de ne rien différer. Mais je préfère prendre en compte les réalités et faire preuve de pragmatisme, afin que la réforme puisse entrer en vigueur dans de bonnes conditions.

– L'autre conséquence de ce report touche la libération conditionnelle. En attendant l'entrée en vigueur de la loi, vous allez garder le pouvoir d'octroi des libérations conditionnelles pour les longues peines. Allez-vous en faire usage alors que, jusqu'à présent, l'examen des dossiers était gelé en attendant la loi ?

– A partir du 2 janvier, effectivement, je pourrai garder ce droit et réexaminer les dossiers de libération conditionnelle qui me seront soumis. Une autre solution serait de ne pas différer l'entrée en vigueur de la juridiction régionale de la libération conditionnelle.

– Quand elle avait refusé, en juillet, la libération conditionnelle de Patrick Henry, Elisabeth Guigou avait fait valoir qu'il pourrait refaire une demande, dès janvier, devant les juridictions de libération conditionnelle...

– Si le cas de Patrick Henry devait m'être soumis, j'assumerais mes responsabilités.

– A propos de la grève des avocats, qui demandent une augmentation de leur rémunération en matière d'aide juridictionnelle, vous avez affirmé qu'il n'y aurait pas de doublement de l'unité de valeur. Au fil des négociations, pourtant, vous l'avez accordé sur certains dossiers. N'êtes-vous pas en train de vous déjuger sur ce dossier ?

– J'ai dit et je redirai que, si on doublait l'unité de valeur, on ne réglerait rien. Le problème, c'est que l'aide juridictionnelle, qui a été créée en 1991, ne correspond plus aux besoins actuels et à la diversification de la profession d'avocat. C'est pourquoi nous avons mis en place un groupe de travail, présidé par Paul Bouchet, pour réformer en profondeur le système. Quant aux mesures d'urgence, que nous négocions actuellement, nous regardons ce qui pose le plus de problèmes aux avocats, pour assurer l'accès au droit des plus modestes d'entre nous. Je ne suis toujours pas sur la logique du doublement, mais nous regardons, au cas par cas, les solutions nécessaires avant l'entrée en vigueur d'une grande réforme. J'espère conclure ces négociations rapidement.

– D'autres volets de la réforme posent problème, comme la garde à vue, avec l'obligation pour les policiers d'aviser le parquet de toute garde à vue, même la nuit. Des magistrats réclament un repos compensateur, tandis que des syndicats de policiers menacent d'entamer une grève du zèle...

– Cette réforme s'appliquera. Je crois qu'il faut passer cette période du mois de décembre, marquée par un discours passionnel. A partir du mois de janvier, on ne sera plus dans la passion du commentaire, mais dans la passion de l'action. Sauf à dire que les policiers ne souhaitent pas aviser les magistrats des placements en garde à vue, ce que je n'envisage pas, je crois que les fonctionnaires respecteront l'esprit de la loi. Il est possible que, dans les premières semaines, on rencontre des problèmes d'astreinte de nuit, de garde, de fatigue. C'est un dossier ouvert, sur lequel nous travaillons, afin que tout se passe dans les meilleures conditions humaines possibles.

– Certains dénoncent le comportement des juges d'instruction qui continueraient à utiliser la détention provisoire comme un moyen de pression. Pensez-vous que tout a été fait sur ce dossier ?

– La réforme crée un juge des libertés et de la détention, qui interviendra sur demande du juge d'instruction pour décider si la détention provisoire est réellement justifiée. A partir du 1er janvier, le problème sera donc réglé. Ce double regard permettra de vérifier que la détention est nécessaire.

> « Nous ne souhaitons pas que, par manque de personnels, les détenus ne puissent bénéficier des apports de la nouvelle loi, et soient déçus de voir leurs audiences devant les juridictions d'application des peines ajournées. L'idéal aurait été, certes, de ne rien différer. Mais je préfère faire preuve de pragmatisme »

– Vous avez rencontré le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, et le procureur général de Paris, Alexandre Benmakhlouf, qui avaient été publiquement mis en cause par le député socialiste Arnaud Montebourg pour leur inaction supposée dans le dossier visant Jacques Chirac. Vous ont-ils demandé d'intenter une action en justice en leur nom ?

– Ils m'ont effectivement fait savoir qu'ils s'étaient sentis injustement mis en cause, et ont fait valoir l'indépendance de la justice. Mais ils ne m'ont pas demandé de saisir la justice, l'un d'entre eux m'affirmant explicitement qu'il ne le souhaitait pas. J'ai réaffirmé le 17 novembre devant la conférence du stage du barreau de Paris le nécessaire respect de l'institution judiciaire. »

Propos recueillis par Cécile Prieur

Les principaux points de la réforme

La loi renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes a été définitivement adoptée, le 15 juin, par le Parlement, pour une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2001. Elle réforme en profondeur de larges aspects de la procédure pénale.

● **Garde à vue.** La loi prévoit l'intervention de l'avocat dès la première heure de la garde à vue et non plus seulement à la vingtième, comme aujourd'hui. L'avocat du suspect pourra s'entretenir avec son client une demi-heure et revenir à la vingtième puis à la trente-sixième heure, en cas de prolongation. La police devra aviser la personne des faits qui lui sont reprochés, ainsi que de son droit à garder le silence. Les auditions des mineurs en garde à vue seront enregistrées sur bande vidéo.

● **Instruction.** La loi étend le statut de témoin assisté, qui permet aux personnes d'être entendues par un juge d'instruction, avec leur avocat, sans être mises en examen. Désormais, les personnes contre lesquelles il existe des *« indices »* pourront être des témoins assistés, tandis qu'il sera nécessaire de réunir des *« indices graves ou concordants »* pour procéder à une mise en examen. Les parties aux dossiers – mis en examen ou parties civiles – pourront demander au juge d'instruction toutes les mesures d'enquête qu'elles jugent nécessaires à la manifestation de la vérité.

● **Détention provisoire.** La loi crée un *« juge des libertés et de la détention »*, compétent pour décider du placement en détention provisoire d'un mis en examen. Cette compétence appartenait jusqu'ici au seul juge d'instruction. Elle crée, par ailleurs, de nouveaux délais en matière de détention provisoire, qui ne pourra excéder deux ans en cas de délit et quatre ans en cas de crime.

● **Appel des cours d'assises.** La loi crée un recours contre les décisions des jurys d'assises, dont les condamnés ne pouvaient jusqu'ici faire appel. Cette possibilité n'est ouverte qu'en cas de condamnation et non d'acquittement. La chambre criminelle de la Cour de cassation sera l'instance compétente pour désigner, au cas par cas, les cours d'assises d'appel.

● **Judiciarisation de l'application des peines.** La loi doit permettre de faire appel des mesures d'aménagement des peines (libération conditionnelle, semi-liberté, chantiers extérieurs), qui sont décidées aujourd'hui par le juge d'application des peines sans possibilité de recours. La réforme enlève, par ailleurs, au garde des sceaux le pouvoir d'octroi des libérations conditionnelles pour les détenus longues peines. Ces mesures seront examinées par des juridictions régionales de libération conditionnelle, dont les décisions seront examinées, en appel, par une juridiction nationale.

Des concessions dictées par la fronde du monde judiciaire

QUAND elle a endossé ses nouvelles fonctions de garde des sceaux, le 18 octobre, Marylise Lebranchu a-t-elle mesuré l'ampleur des difficultés qui l'attendaient ? Si elle confie volontiers avoir passé *« six semaines passionnantes »* depuis sa nomination Place Vendôme, la ministre de la justice n'en a pas moins essuyé les plâtres de la préparation de la loi sur la présomption d'innocence, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2001. Grève des avocats, grève des greffiers, motions de protestation des magistrats : l'ensemble du monde judiciaire, d'habitude si difficile à mobiliser, semble s'être donné le mot pour dénoncer une loi *« inapplicable »*. La fronde ne pouvait être ignorée plus longtemps. Marylise Lebranchu s'est donc résignée à un report partiel de la loi, qu'elle s'était pourtant juré, à son entrée en fonctions, de ne jamais concéder.

Le départ de la contestation a été donné par l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). Son président, Valéry Turcey, a ainsi demandé, lors de son congrès, le 20 octobre, le report *« en tout ou partie »* de l'application de la loi, en n'hésitant pas à prédire, le cas échéant, *« le bogue du siècle »* de la justice. Pour Marylise Lebranchu, c'est le baptême du feu : la nouvelle garde des sceaux reconnaît que *« la tâche est immense »* et qu'il y a *« des difficultés, un problème d'ajustement dans le temps »*. Elle n'estime pourtant nullement nécessaire de reporter l'application du texte, qualifié de *« fondamental »*.

Pourtant, les jours passant, la ministre va devoir se rendre à l'évidence. Avant l'adoption de la réforme, la justice, qui souffre d'un manque de moyens chronique, commençait tout juste à retrouver son souffle avec l'entrée en fonctions de quatre cents nouveaux magistrats. Mais ces nouveaux postes ont été occupés à absorber les affaires en souffrance et ne peuvent suppléer aux besoins que créée la nouvelle loi. Or cette dernière n'a pas été anticipée par le budget 2001 : l'ancienne ministre de la justice, Elisabeth Guigou, n'a pas prévu de créations de postes de magistrats et de greffiers suffisantes pour l'appel de la cour d'assises et la judiciarisation de l'application des peines, les deux volets de la loi qui lui ont été imposés par le Parlement.

TRIBUNAUX PARALYSÉS

Début novembre, un nouveau front est ouvert par les avocats. Ceux-ci réclament une augmentation substantielle de l'aide juridictionnelle, le système d'accès au droit des plus démunis. Un à un, les barreaux de province commencent une grève du zèle, qui asphyxie peu à peu le fonctionnement des juridictions. Dans la plupart des tribunaux, les magistrats affichent leur solidarité avec ce mouvement. Membres du parquet et du siège multiplient les motions pour dénoncer l'impossibilité d'assurer, au 1er janvier, une justice équitable.

Le 27 novembre, c'est le coup de grâce. Une bonne partie des greffiers décident une grève totale en demandant, eux aussi, le report de la réforme. Les tribunaux touchés par le mouvement sont aussitôt paralysés, tant les greffiers sont indispensables à la bonne marche de la justice. La chancellerie sent le danger et négocie rapidement un accord pour mettre fin au mouvement : le principe d'un plan pluriannuel concerté sur les recrutements est retenu. Pour 2001, les greffiers obtiennent également la promesse d'une création de 500 postes, contre les 260 prévus initialement. Mais cette dernière concession n'était qu'un répit : en acceptant le report d'une partie de la loi, Marylise Lebranchu prend acte du bien-fondé de la contestation qui s'était manifestée contre la réforme.

C. Pr.

Guerre d'Algérie : une thèse souligne la généralisation de la torture

Le travail d'une jeune historienne, fondé notamment sur le décryptage des journaux de marche des régiments français durant le conflit algérien, confirme que la torture n'a pas été seulement le fait de quelques militaires sadiques et isolés

Une jeune normalienne, Raphaëlle Branche, a soutenu, mardi 5 décembre, sa thèse de doctorat d'histoire intitulée « L'armée et la torture pendant la guerre d'Algérie. Les soldats, leurs chefs et les violences illégales » devant un parterre d'universitaires et de journalistes. Ce travail vient éclairer le débat actuel sur la torture durant la guerre d'Algérie en présentant notamment un décryptage inédit des « journaux de marche des opérations » tenus par chaque régiment, du dépouillement de nombreuses archives civiles et militaires et de longs entretiens avec des militaires. La thèse confirme que la torture n'a pas été une création *ex nihilo* de la guerre d'Algérie et qu'elle n'a pas seulement été le fait de quelques militaires sadiques et isolés. Les signataires de l'« appel des douze » en faveur d'une condamnation publique de la torture en Algérie devaient réitérer leur demande, mercredi 6 décembre.

L'HISTOIRE a percuté l'actualité, mardi 5 décembre, dans la salle de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris où Raphaëlle Branche, une jeune normalienne, soutenait une thèse de doctorat d'histoire sur la torture pendant la guerre d'Algérie, dirigée par Jean-François Sirinelli. Un travail de quatre ans et de 1 211 pages, entrepris dans un climat d'indifférence générale et achevé au moment même où la France vit en pleine *« catharsis »*, selon le mot de l'historien Pierre Vidal-Naquet, membre du jury. Mais le tumulte du grand retour de la mémoire qui se poursuit dans les médias depuis six mois n'a pas pénétré cette enceinte universitaire pleine à craquer. A aucun moment d'une séance de quatre heures, présidée par Jean-Pierre Rioux, les règles de la stricte discussion historique n'ont été transgressées.

Non, la torture n'est pas une création *ex nihilo* de la guerre d'Algérie ; non elle n'a pas été seulement le fait de quelques militaires sadiques et isolés, expose, en substance, le travail de Mme Branche. La torture, au contraire, s'inscrit dans une histoire, celle de la colonisation et de sa remise en cause radicale entre 1954 et 1962. Son ampleur ne s'explique que par la dimension totale de l'affrontement : l'ennemi était alors constitué non pas seulement par une armée mais, progressivement, par tout un peuple rebelle à l'ordre colonial que la France avait décidé de maintenir, par un mélange de méthode forte et, tardivement, de tentatives de réformes politiques et sociales.

Cette thèse est issue du décryptage inédit des « journaux de marche des opérations » tenus par chaque régiment, du dépouillement de nombreuses archives civiles et militaires et de longs entretiens avec des militaires.

L'originalité de ce travail réside d'abord dans l'analyse des origines de la torture, de ses différentes formes et de son ampleur. Ainsi, selon Raphaëlle Branche, un détour par la guerre d'Indochine s'avère indispensable : c'est là, dans son combat perdu contre les communistes du Vietminh, que l'armée française a puisé sa perception de la guerre révolutionnaire et des moyens de la combattre ; c'est aussi dans le désastre et l'humiliation de Dien Bien Phu qu'est née une certaine volonté de vengeance. Le discours de l'armée, dont les hauts responsables n'étaient pas nécessairement dupes, selon la thèse, consistait à assimiler le FLN à une subversion communiste et la rébellion à une guerre révolutionnaire de type indochinois. Dans cette vision, exacerbée par un profond racisme, il s'agit non seulement de lutter contre des maquisards armés mais aussi contre tous les nationalistes liés à un réseau de résistance à la colonisation française. D'où l'importance primordiale accordée au renseignement et le développement, en Algérie, de l'*« action psychologique »*, transposition des méthodes subies par les prisonniers français aux mains du Vietminh.

Les détachements opérationnels de protection (DOP), l'un des nombreux sigles qui cachaient les structures spécialisées dans les *« interrogatoires poussés »*, sont nés en Indochine, explique Mme Branche, où leur tâche se cantonnait à l'utilisation d'agents infiltrés chez l'ennemi. Exacerbée, la religion du « renseignement » allait faire le reste.

UNE « RÉALITÉ PROTÉIFORME »

Certes, la torture policière existait en Algérie avant l'insurrection de 1954, comme en témoigne la mise en garde immédiatement lancée, dès cette date, par François Mauriac. Certes, l'armée y a eu largement recours pendant la « bataille d'Alger », qui fut, en 1957, un *« point de non-retour »* à cet égard. Mais le passage à une guerre totale correspond, selon la thèse, à l'arrivée à la tête de l'état-major d'Alger du général Salan en décembre 1956. Les mises en garde contre le recours à la torture contenues dans les instructions militaires, cessent alors. Si la Ve République naissante s'efforce, en vain, de faire reculer la « gangrène », la IVe s'est illustrée par sa duplicité. Ainsi, dans les archives d'Hubert Beuve-Méry, fondateur du *Monde*, Raphaëlle Branche a retrouvé la trace du *« gros dossier »* qu'il avait transmis en octobre 1956 à Guy Mollet, alors président du Conseil. Lourd des multiples témoignages parvenus au journal, ce document ne semble nullement avoir été utilisé par un homme qui, publiquement, assurait que les cas de torture se comptaient *« sur les doigts de la main »*.

« Réalité protéiforme » pratiquée sans trace écrite, la torture est implicitement justifiée par la recherche de renseignements sur des réseaux. Mais son efficacité paraît limitée à l'égard du but affiché. Les codes utilisés pour répertorier la qualité des réponses obtenues par la violence se traduisent par des *« X1 »* ou *« X0 »*, c'est-à-dire *« beaucoup de bruit pour rien »*, a remarqué Jean-Charles Jauffret, professeur d'histoire à l'IEP d'Aix-en-Provence, membre du jury. C'est que la torture, d'outil de renseignement, est devenue aussi en Algérie un instrument de terreur et d'humiliation, comme en témoignent la mise à nu systématique des victimes, le fait que ni les enfants ni les vieillards n'ont été épargnés, la fréquence des viols commis au moyen d'objets.

« La torture n'a jamais été un moyen parmi d'autres d'obtenir des renseignements, car elle détruit la dignité humaine de façon radicale, a soutenu Raphaëlle Branche. *Le fait que des Algériens soient torturés était considéré comme aussi important que le fait que tous les Algériens aient peur de subir de tels traitements. »* Pour l'historienne, la torture ne se réduit pas à un corps-à-corps mais s'inscrit dans un contexte plus large incluant les spectateurs présents, la collectivité des Algériens et l'Etat français. *« Torturer, ce n'est pas seulement faire parler, c'est aussi faire entendre qui a le pouvoir »*, a-t-elle expliqué.

« LA FACE CACHÉE »

Dans ces conditions, la torture ne fait nullement figure d'exception, mais comment en mesurer l'ampleur ? Ce type de traitement n'était pas pratiqué systématiquement, répond la thèse, mais *« elle faisait partie des violences qu'il était possible d'infliger et cette tolérance, voire ces encouragements ou ces recommandations des chefs, explique qu'elle ait été pratiquée sur tout le territoire algérien pendant toute la guerre et dans tout type d'unité »*. La torture a-t-elle été systématique ? La réponse est négative si l'on observe qu'il n'existait pas de structure cohérente chargée de la torture, à l'exception des DOP. Mais elle devient positive, si l'on considère *« le contexte incitatif produit par une certaine vision du monde, des Algériens, de la guerre »*, a argumenté Mme Branche.

Pour autant, son travail ne fait pas l'impasse sur la réalité des chiffres. Il estime *« crédible »* le nombre de 108 175 Algériens passés par la ferme Améziane, dans le Constantinois, le plus connu des centres de torture, nombre avancé en 1961 par le journal *Vérité-Liberté*, en précisant que des personnes ont pu y être internées à plusieurs reprises. A propos d'un témoignage sur la torture par l'électricité – la « gégène » –, la thèse va plus loin en affirmant que *« des centaines de milliers d'Algériens* [...] *ont éprouvé dans leur chair »* pareille souffrance.

Avant de décerner à Raphaëlle Branche, à l'unanimité, la mention très honorable et les félicitations, les membres du jury ont multiplié les formules dithyrambiques. Ce travail qualifié de *« magistral »*, *« fera date »*, ont-ils pronostiqué, car il *« révèle la face cachée de la République »*, a ajouté Pierre Vidal-Naquet. Tous historiens, ils ont admis n'être pas sortis indemnes de sa lecture.

Philippe Bernard

★ *L'armée et la torture pendant la guerre d'Algérie. Les soldats, leurs chefs et les violences illégales.* Thèse pour le doctorat d'histoire. Institut d'études politiques de Paris. Décembre 2000. Un livre tiré de cette thèse doit être publié prochainement.

Meaux : l'enquête sur les incendies de voitures écarte toute « faute grave » des policiers

LES MINISTÈRES de l'intérieur et de la justice ont indiqué, mardi 5 décembre, que l'enquête administrative sur les investigations menées après des incendies de voitures à Meaux (Seine-et-Marne), en septembre 1999, n'a révélé *« aucune faute grave »* chez les policiers ; l'enquête conclut en outre qu'il n'y a *« pas de grave dysfonctionnement »* au sein du parquet de Meaux. Les deux jeunes auteurs présumés des incendies avaient affirmé avoir agi sur ordre d'agents d'ambiance de l'office HLM de la ville, puis que les policiers les avaient contraints à faire ces déclarations (*Le Monde* du 30 septembre). L'enquête, réalisée conjointement par l'Inspection générale des services judiciaire et l'Inspection générale de la police nationale indique que l'existence de procès-verbaux dans lesquels l'un des incendiaires reconnaît avoir agi contre rétribution d'un membre de l'OPAC *« est établie »* ; elle reconnaît *« le caractère incomplet »* des informations transmises par la police au parquet et conclut à des *« malentendus »*. Le maire (RPR) de Meaux, Jean-François Copé, dénonce *« une évidente tentative d'étouffement »*.

Les signataires de « l'appel des douze » invitent Jacques Chirac à se manifester et Lionel Jospin à aller « plus loin »

JAMAIS, en plus de quarante ans de militantisme, leur protestation n'avait reçu pareil écho. Les douze signataires de l'« appel » demandant à MM. Chirac et Jospin de *« condamner, par une déclaration publique »*, la torture pendant la guerre d'Algérie n'en croient pas leurs yeux. Quatre mille personnes ont déjà signé leur texte publié dans *L'Humanité* le 31 octobre, et l'ensemble de la presse relaie désormais le débat. Relancé en juin après la publication par *Le Monde* du témoignage d'une militante du FLN, Louisette Ighilahriz, ce sursaut de la mémoire saisit de très nombreux militaires. Appelés ou engagés, ils éprouvent aujourd'hui le besoin de se libérer des cauchemars de leurs années algériennes.

« On leur a offert un divan », résume Madeleine Rebérioux, historienne, cosignataire de l'appel. Au-delà de leur satisfaction à constater que trois Français sur cinq tiennent désormais la torture pour un fait établi (*Le Monde* du 29 novembre), les « douze » devaient réitérer, mercredi 6 décembre, lors d'une conférence de presse, leur demande d'une reconnaissance solennelle de la torture par le président de la République, resté silencieux jusqu'à présent. Et inviter Lionel Jospin, à aller *« plus loin »* que ses premières réponses, jugées positives mais insuffisantes.

JUGER LES TORTIONNAIRES ?

Une demande d'entrevue avec les deux têtes de l'exécutif devrait être sollicitée. Ils doivent s'engager *« comme pour les mutins de 1917, comme pour la rafle du Vel'd'Hiv,* commente Alban Liechti, ancien insoumis d'Algérie, lui aussi signataire, *il faut que l'Etat reconnaisse ses torts vis-à-vis d'une génération sacrifiée »*.

Ravis du succès de leur initiative, les « douze » écartent très majoritairement tout prolongement judiciaire tel que celui prôné par Amnesty International (*Le Monde* du 2 décembre). Juger les tortionnaires ? *« Notre but n'est pas de sanctionner des individus, mais de faire reconnaître des faits historiques. C'est l'un des moyens pour rétablir des liens de confiance et d'amitié entre Français et Algériens,* souligne l'avocate Nicole Dreyfus. *Nous ne prônons ni la vengeance ni le retour à une époque douloureuse, d'autant que les faits sont amnistiés et la jurisprudence sur les crimes de guerre d'usage difficile. »* Une position que Madeleine Rebérioux résume par le triptyque *« Ni repentance, ni finance, ni vengeance »*, ajoutant son espoir de pouvoir *« parler des crimes du FLN sans insulter les Algériens »* et d'aider ces derniers à *« interpeller leur gouvernement sur les réalités d'aujourd'hui »*.

Josette Audin, épouse de Maurice Audin, universitaire assassiné après avoir été torturé en 1957 et dont le corps n'a jamais été retrouvé, n'est, logiquement, pas aussi fermée à une hypothétique perspective judiciaire. Certes, elle craint qu'une telle procédure ne *« serve d'alibi au silence des politiques »*. Mais elle se dit *« pour le moins choquée »* d'avoir vu le général Aussarresses *« se flatter à la télé d'avoir tué 24 personnes de ses mains, puis se lever et s'en aller tranquillement »*.

Ph. Be.

ISTH
Enseignements Supérieurs Privés
SUP'AVOCAT
SUP'ENM
Cours par correspondance : novembre/juin ou janvier/juin
Session semestrielle sur place : janvier/mai
Tél. : 01 42 24 10 72
www.isth-es.com

Trois conseillers généraux du Gard placés en garde à vue dans une affaire de marchés publics

NÎMES
de notre correspondant

Les gendarmes de la section de recherches de Nîmes ont perquisitionné, mardi 5 décembre au matin, les locaux du conseil général du Gard, dans le cadre d'une information judiciaire ouverte au début de l'année pour favoritisme et prise illégale d'intérêts dans l'attribution d'un marché public touchant des travaux routiers, notamment dans les Cévennes.

Le vice-président socialiste du conseil général chargé des programmes routiers, Francis Cavalier-Bénézet, deux élus PS, Jean-Claude Roustant et Jean Barral, par ailleurs entrepreneurs en bâtiment et travaux publics, un fonctionnaire départemental et un chef d'entreprise ont été placés en garde à vue à l'issue de cette perquisition.

En septembre 2000, la Chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon avait relevé, dans une lettre d'observations provisoires, plusieurs violations du code des marchés publics pour des travaux portant sur des déviations ou des élargissements de routes. Les magistrats critiquaient notamment l'utilisation abusive des marchés à bons de commande en lieu et place d'appels d'offres réguliers. Selon Eric Cavalier, le chef d'entreprise entendu par les gendarmes, ce système aurait permis aux élus entrepreneurs de récupérer ces dernières années une bonne partie des marchés routiers du conseil général, dont ils augmentaient le prix de réalisation après les appels d'offres.

Richard Benguigui

Les assises du Gard s'interrogent sur le caractère raciste du meurtre de Vauvert

SOS Racisme, qui avait dépêché un responsable national, a été mis en cause

Mardi 5 décembre, les jurés ont tenté de savoir si SOS Racisme, dans les jours qui ont suivi la mort de Mounir Oubajja, le 16 mai 1999, à Vauvert (Gard), avait fait preuve, auprès des jeunes présents lors du drame, d'un prosélytisme contestable pour donner au crime un caractère raciste.

NÎMES
de notre envoyé spécial

L'association Sos Racisme a-t-elle fait preuve d'un prosélytisme contestable dans les jours qui ont suivi la mort du jeune Mounir Oubajja, le 16 mai 1999, à Vauvert (Gard) ? Est-elle allée au-delà du rôle qui lui est généralement dévolu de lutte contre les comportements racistes et de soutien aux victimes de ce même comportement ? La question a occupé une large partie des débats, mardi 5 décembre, devant la cour d'assises du Gard où comparaît Joël Elie, le meurtrier présumé. Quelques attestations recueillies auprès de jeunes amis de la victime ont mis le feu aux poudres. Elles affirment notamment que l'accusé aurait proféré des insultes à caractère raciste à l'encontre de sa victime dans les minutes qui ont précédé le tir mortel.

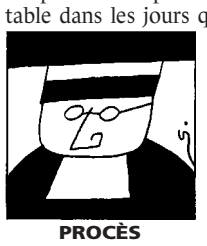
PROCÈS

Les faits se sont déroulés aux environs de 4 heures du matin. Joël Elie, réveillé par l'alarme de sa voiture, a tiré sur Mounir Oubajja après avoir tenté de faire intervenir les forces de l'ordre (*Le Monde* du 6 décembre). La scène n'a pas eu de témoins visuels directs, mais des jeunes présents à proximité auraient entendu un échange d'injures entre les deux hommes. La petite ville de Vauvert est sous tension au moment où intervient la mort de Mounir Oubajja. Depuis plusieurs jours, des incidents violents perturbent la tranquillité du centre-ville, où des commerces sont victimes d'exactions attribuées à des jeunes de la cité HLM du Bosquet, révoltés, disent-ils, par la discrimination dont ils seraient l'objet de la part de certains patrons de bar. C'est dans ce contexte que SOS Racisme décide de dépêcher sur place l'un de ses responsables nationaux. Celui-ci est présent dans l'appartement de la famille Oubajja quand quelques jeunes rédigent les attestations controversées. Quelques semaines plus tard, entendus par les enquêteurs, les signataires de ces textes reviennent sur la teneur de leurs déclarations.

TON VIRULENT

Mardi, quatre d'entre eux ont dû s'expliquer devant la cour d'assises. Leila Bensaïd indique aujourd'hui avoir entendu des injures lancées de part et d'autre, des *« gros mots »*, précise-t-elle, mais elle ne se souvient pas de propos racistes. Mohamed Belaïche renie lui aussi les termes utilisés dans son attestation. *« Vous écriviez alors que le tireur proférait des injures racistes*, rappelle le président Jean-Gabriel Filhouse. *Qu'en est-il aujourd'hui ? » « J'ai écrit cette lettre sous le coup de la colère*, justifie le témoin. *Je suis revenu là-dessus, je n'ai jamais entendu de tels propos de la part d'Elie. »* L'avocat général, qui, à plusieurs reprises, prend la défense de l'accusé, profite de l'occasion : *« J'ai l'impression que toutes ces dépositions sont un peu stéréotypées, dans quelles conditions ont-elles été rédigées ? » « Nous étions tous en colère, des jeunes ont écrit des lettres alors j'ai fait de même »*, poursuit Mohamed Belaïche.

Astucieusement, le président Filhouse rappelle le contenu de certains procès-verbaux policiers où des jeunes déclarent avoir écrit *« à la demande d'un homme venu de Paris ». « Vous disiez avoir été abusé »*, dit-il au témoin. *« J'ai écrit de mon plein gré, je ne sais pas si j'ai été influencé »*, lâche Mohamed Belaïche. *« Qui a fourni le papier ? »*, insiste l'avocat général. Me Francis Terquem, avocat de la famille Oubajja et, par ailleurs, conseil attitré de SOS Racisme, tente d'intervenir, en vain. Le président reprend la main et informe les jurés qu'*« il y a trace dans la procédure d'une plainte sur les circonstances dans lesquelles ces attestations ont été écrites »*. Cette plainte contre X pour *« subornation de témoins »*, déposée par Me Jean-Robert Nguyen Phung, vise clairement SOS Racisme. *« Une procédure farfelue »*, dénonce Me Terquem, qui a déposé plainte au nom de l'association pour *« dénonciation calomnieuse »* contre l'avocat. L'atmosphère est survoltée dans la salle et le président calme le jeu, visiblement satisfait de son effet.

La veille déjà, Jean Denat, adjoint au maire (PS) de Vauvert, chargé des problèmes de sécurité et de la prévention de la délinquance, avait fustigé l'attitude des représentants de SOS Racisme au moment des faits. *« Nous sommes attachés à ce que chacun puisse trouver sa place dans notre communauté*, affirmait-il. *Nous rejetons tous les extrêmes, ceux qui diffusent la haine et ceux qui, pour combattre le racisme, répandent eux aussi la haine. Ce n'est pas en venant à Vauvert pour faire six adhésions à une association qu'on règle le problème du racisme, ce n'est pas en soufflant sur la braise et en profitant de la misère des gens. »* Le ton est virulent, mais il satisfait la défense qui, depuis le début du procès, s'attache à démontrer que l'acte reproché à Joël Elie n'est en rien lié au racisme qui pouvait régner à Vauvert entre jeunes d'origine maghrébine et Français de souche.

Acacio Pereira

L' hélice défectueuse du « Charles-de-Gaulle » sera examinée à Toulon

Une pale s'est brisée pour une raison inconnue

LE PORTE-AVIONS nucléaire *Charles-de-Gaulle* devrait entrer au bassin, à Toulon, aux environs du 12 décembre, pour y subir une série d'examens et d'expertises conduisant, dans un premier temps, à démonter l'hélice de 19 tonnes dont une pale s'est brisée en Atlantique, dans la nuit du 9 au 10 novembre, pour une raison encore inexpliquée. Cette hélice fera ensuite l'objet de radiographies, de photographies et de prélèvements des matériaux qui la composent pour permettre à la double enquête technique ordonnée par les services de la qualité de la production, au ministère de la défense, d'aboutir à des conclusions sur l'origine de cette panne qui immobilise le bâtiment.

Depuis janvier 1999, date à laquelle le *Charles-de-Gaulle* a commencé ses essais à la mer, le porte-avions a parcouru, sans incident notable de propulsion, 50.000 milles nautiques (l'équivalent de deux fois le tour de la terre) au cours de quatorze sorties. C'est durant sa quinzième sortie, lors d'une traversée de longue durée d'environ deux mois qui précède traditionnellement la mise en service opérationnelle, que le navire a perdu dans l'océan un bout de pale de son hélice bâbord, brisée net.

Les deux hélices, montées sur deux arbres de propulsion bâbord et tribord du *Charles-de-Gaulle*, ont été conçues par une entreprise de Nantes, Atlantic industrie, dont un atelier a été détruit lors d'un incendie survenu, il y a quelques jours, dans des circonstances assez mystérieuses, au lendemain même de la décision du ministre de la défense, Alain Richard, d'ordonner une enquête de contrôle de qualité. Selon le directeur de cette entreprise, Joël Archer, les documents détruits ou endommagés ne concernaient pas la fabrication des hélices. Le dossier est, en effet, conservé en d'autres lieux, y compris à la direction des constructions navales (DCN), le client de la société. Néanmoins, M. Archer a porté plainte, constatant que son entreprise avait subi, en quelque huit années, au moins quatre cambriolages ou tentatives de cambriolage.

« DES SABOTAGES »

Pour sa part, la fédération CGT des travailleurs de l'Etat s'est félicitée de l'ouverture d'une enquête sur les conditions dans lesquelles l'hélice s'est cassée. Elle estime que *« tout le monde savait que l'hélice était défectueuse »* et que *« les responsables devront répondre de leurs actes qui s'apparentent à des sabotages »*.

A plusieurs reprises (*Le Monde* daté 12-13 et du 23 novembre), la Marine nationale, qui partage encore la responsabilité du *Charles-de-Gaulle* avec la délégation générale pour l'armement dont dépend la DCN, a avancé la thèse selon laquelle la panne de l'hélice bâbord donnerait lieu à un lourd contentieux avec ses concepteurs dès lors qu'il serait démontré qu'elle est liée à la découverte d'un vice de fabrication : soit une faute de conception initiale, soit un problème de fonderie métallurgique. Un choc avec un objet immergé en Atlantique est, pour le moment, écarté, puisque, dans ce cas, c'est toute l'hélice qui aurait été endommagée.

Jacques Isnard

Frégates : M. Dumas aurait conseillé les Taïwanais avant leurs attaques contre le groupe Thomson

Un émissaire de Taïpeh avait publiquement dénoncé des « rétrocommissions » sur la vente des navires

De retour d'un séjour à Paris, les 22 et 23 novembre, le représentant du président de la République de Taïwan, Roger Hsieh Tsung Ming, avait mis en cause les dirigeants de Thomson dans le versement de commission occultes sur la vente des frégates et l'« assassinat » d'un officier taïwanais. Au cours de ce voyage, il avait reçu les conseils d'un avocat parisien, à qui il attribue une part de ses informations : Roland Dumas

AVANT d'effectuer une série de déclarations accusatoires contre le groupe Thomson-CSF au sujet de l'*« affaire des frégates »* (*Le Monde* du 29 novembre), l'émissaire du président de la République de Taïwan, Roger Hsieh Tsung Ming, avait reçu à Paris les conseils d'un avocat nommé... Roland Dumas. L'ancien président du Conseil constitutionnel, qui doit comparaître devant le tribunal correctionnel au mois de janvier pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »*, a reçu, à deux reprises, les 22 et 23 novembre, le conseiller spécial du chef d'Etat taïwanais, venu en France pour s'informer sur les dessous de la vente des navires français au régime de Taïpeh, en 1991. Après avoir mis en cause, dans *Libération* du 28 novembre, les dirigeants de Thomson dans l'*« assassinat »* d'un officier taïwanais, en 1993, et dans le versement de commissions occultes en marge du contrat des frégates, M. Hsieh a expliqué, à son retour à Taïpeh, qu'il tenait l'essentiel de ses informations de M. Dumas lui-même.

Dans un entretien publié par le *Taïpeh Times* du 30 novembre, l'émissaire a relaté le détail de ses conversations successives avec l'ancien ministre et avec l'ancienne compagne de ce dernier, Christine Deviers-Joncour – qu'il dit avoir trouvé *« charmants »* –, ainsi qu'avec leurs avocats respectifs. Il affirme s'être fait décrire par M. Dumas le système par lequel les entreprises françaises déclarent au ministère du budget les commissions versées sur les contrats à l'étranger, indiquant qu'il lui avait *« suggéré les méthodes pour obtenir la copie de cette liste »* et *« conseillé au gouvernement taïwanais de demander des compensations par les voies légales »*.

LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Dans l'un des principaux journaux de Taïpeh, le *China Times*, les entretiens de l'émissaire taïwanais avec M. Dumas ont même été relatés par un journaliste qui y assistait. Son article indique que les accusations concernant d'éventuelles *« rétrocommissions »* versées en marge du contrat des frégates auraient en fait été prononcées par l'ancien président du Conseil constitutionnel. Selon ce journal, M. Dumas aurait notamment *« révélé que les bénéficiaires des commissions sur le projet Bravo* [nom de code du contrat des frégates] *ne se trouvaient pas seulement à Taïwan, en Chine et en France, mais aussi aux Etats-Unis »* et prévenu que la publication de la liste de ces bénéficiaires aurait l'effet *« d'une bombe pour tous les partis politiques français, de droite et de gauche »*. Exception faite du soupçon énoncé contre d'éventuels destinataires américains, de telles affirmations avaient été lancées à plusieurs reprises par l'ancien ministre – mais elles n'ont toutefois jamais été étayées par aucune preuve tangible. M. Dumas avait notamment affirmé, dans *Le Nouvel Observateur* du 9 mars, qu'*« un rideau de fumée* [avait] *été jeté sur la vraie affaire, celle des retours de commissions sur la vente des frégates »*, qu'il estimait à 5 milliards de francs.

Pour autant que le précise la presse de Taïpeh, M. Dumas n'a pas confié à M. Hsieh d'où il pourrait tenir ses informations, ni a fortiori s'il dit les avoir obtenues alors qu'il siégeait au gouvernement (de 1988 à 1993). Le *China Times* a en revanche précisé que l'entrevue avait été organisée à Paris par des journalistes du *Nouvel Observateur*. Or cet hebdomadaire a lui aussi relaté la visite à Paris de l'émissaire taïwanais en évoquant, dans son numéro du 30 novembre, une répartition de commissions incluant des destinataires américains. Ajoutant à la confusion, l'article du *Nouvel Observateur* – qui ne mentionne pas la rencontre entre M. Dumas et M. Hsieh – présente ces éléments comme issus des investigations d'une commission d'enquête constituée à Taïwan. Sollicité par *Le Monde*, l'un des auteurs de l'article a expliqué que la source de ces informations n'était en réalité ni M. Dumas ni M. Hsieh, mais... le journaliste du *China Times*. De sorte qu'au terme d'un séjour d'une semaine en France, l'émissaire taïwanais semble n'avoir guère progressé dans son enquête.

Hervé Gattegno

Alfred Sirven a utilisé un faux passeport français

L'ANCIEN DIRECTEUR des *« affaires générales »* d'Elf-Aquitaine, Alfred Sirven, a utilisé un faux passeport français pour s'enfuir aux Philippines. Dans son édition du 7 décembre, *L'Express* publie un fac-similé de ce document, établi le 21 avril 1998 au nom de Robert Lapierre et portant la photo du fugitif. A cette date, M. Sirven était déjà visé par deux mandats d'arrêt, mais une série de dysfonctionnements avait alors limité leur diffusion à la Suisse. Selon l'hebdomadaire, le passeport utilisé par l'homme-clé de l'affaire Elf a été délivré par la mairie du 18e arrondissement de Paris. Le titulaire du document serait décédé en septembre 1998. Le passeport porterait en outre un tampon attestant l'entrée sur le territoire philippin le 4 septembre 1998, en provenance de Paris – ce qui pourrait signifier que M. Sirven s'est rendu en France à cette date ou qu'il a obtenu, aux Philippines, un tampon falsifié.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : les banques BRED (groupe Banques populaires) et Société marseillaise de crédit (SMC, filiale du CCF) ont été mises en examen** par courrier il y a une semaine pour *« blanchiment aggravé »* dans une enquête portant sur un vaste réseau de blanchiment d'argent entre la France et Israël, *via* des associations religieuses israéliennes installées en France. Une cinquantaine de personnes sont déjà mises en examen dans cette affaire ouverte en juillet 1998 à partir d'éléments recueillis dans le dossier sur l'escroquerie du Sentier (*Le Monde* du 23 octobre).

■ **INTÉGRATION : Michèle Tribalat, chercheuse à l'Institut national d'études démographiques (INED),** a annoncé, mercredi 6 décembre, dans *Le Figaro*, sa démission du Haut Conseil à l'intégration. Elle exprime son *« complet désaccord »* avec les conditions d'élaboration et le contenu du rapport sur « L'islam dans la République », qui doit être remis la semaine prochaine au premier ministre. Selon Mme Tribalat, le rapport *« ne parle pas de choses qui fâchent »*.

■ **SANTÉ : le personnel de la direction générale de la santé** a adressé, mardi 5 décembre, une pétition à la ministre de l'emploi et de la solidarité et à la secrétaire d'Etat à la santé. Le texte dénonce le fait que cette administration centrale *« est dans l'impossibilité d'assurer sa mission »*, en raison notamment d'effectifs insuffisants.

■ **UNIVERSITÉS : les conseils d'administration des universités Toulouse-Le Mirail et Paris-XIII ont adopté, vendredi 1er décembre, des motions** protestant contre l'insuffisance de leurs dotations budgétaires. L'université Paris-I avait menacé de fermer ses portes (*Le Monde* du 18 novembre) avant d'obtenir des moyens supplémentaires.

Chen Ding-nan, ministre taïwanais de la justice

« Nous espérons obtenir de la France la liste des commissions versées »

PRÉSENTÉ comme un « M. Propre », Chen Ding-nan, ministre de la justice de Taïwan, s'efforce de relancer l'enquête sur l'assassinat, en 1993, d'un officier qui enquêtait sur les commissions versées en marge du contrat des frégates La Fayette achetées en 1991 à la France par son pays. Elu au mois de mars, le président Chen Shui-bian a promis la lumière sur ces affaires. Un de ses conseillers a récemment été dépêché à Paris, peu après qu'un représentant de la marine taïwanaise eut tenté de se constituer partie civile dans le dossier judiciaire instruit en France (*Le Monde* du 25 novembre).

« Peut-on envisager une coopération entre les justices française et taïwanaise sur l'affaire des frégates ?

– Une commission spéciale d'enquête a été créée au sein du ministère de la justice, et nous espérons obtenir des résultats pour tirer au clair l'assassinat du capitaine de vaisseau Yin Ching-feng et poursuivre les investigations sur les fonctionnaires corrompus. Mais nos procureurs ne peuvent pas obtenir la liste de ces fonctionnaires ; seule la marine, qui est l'acheteur officiel des frégates, peut le faire, dès lors que la France et Taïwan n'entretiennent pas de relations officielles et que la France ne reconnaît pas en Taïwan un Etat indépendant.

» La marine taïwanaise a déjà demandé aux juges français de recevoir sa constitution de partie civile contre le fournisseur des frégates – Thomson – afin d'obtenir la liste des commissions versées. Nous espérons que les autorités françaises feront en sorte que nous soient communiquées les listes éventuellement détenues non seulement par Thomson, mais aussi par les ministères des finances, de la défense, des affaires étrangères...

– Le contexte politique à Taïwan, depuis l'élection d'un président dont le programme se fondait sur la lutte contre la corruption, mais qui ne dispose pas d'une majorité parlementaire, complique-t-il la situation ?

– Il est inévitable que des difficultés apparaissent. Les procureurs taïwanais ne doivent pas se soucier du contexte politique. Mais tant de gens sont impliqués, et surtout tant de politiciens en vue, qu'ils rencontrent effectivement des obstacles. D'anciens très hauts responsables de la vieille administration *[celle du Kuomintang]* sont impliqués. En outre, comme l'affaire est ancienne, beaucoup de preuves ont été détruites, il est malaisé de retrouver les pièces à conviction.

– En tant que membre de la nouvelle administration, ressentez-vous une pression croissante de l'opinion publique taïwanaise pour éclaircir et juger ces affaires ?

– Oui, bien sûr. Mais il ne faut pas voir cela comme une pression, mais plutôt comme un espoir, un encouragement de la population. Il faut cependant bien reconnaître que cet espoir populaire finit par constituer une autre forme de pression...

– Pensez-vous que ces « encouragements » à des résultats concrets de plus en plus visibles vont grandir au fur et à mesure qu'on se rapprochera des élections législatives de décembre 2001 ?

– Certainement. Mais il faut dire que, dans le cas de l'assassinat du capitaine Yin, les choses sont encore plus difficiles, dans la mesure où les preuves directes ou indirectes du crime ont disparu en grand nombre, alors que les relevés de comptes en banque, pour le dossier des frégates, existent toujours. C'est bien pour cela que nous espérons obtenir les listes de noms par le biais de la marine taïwanaise dans sa plainte contre Thomson.

» Aussi, si la France, ses autorités politiques, ses ministères, ses organes de justice, voulaient coopérer pour nous aider à obtenir ces listes, cela constituerait, étant donnée l'importance de la France sur le plan international, un geste très positif dans notre lutte commune contre la corruption et pour des gouvernements propres.

– Avez-vous les moyens d'intervenir par le biais des instances internationales telles qu'Interpol et son bras spécialisé sur la corruption mondiale ?

– Nos procureurs feront tout pour recueillir les preuves dont nous avons besoin. Mais le problème est que de nombreux pays ne reconnaissent pas Taïwan et que nos demandes à participer à des organisations internationales de ce genre sont souvent refusées.

– Le procureur *[de la Cour suprême de Taïwan]* Huang Wei-hua s'est rendu secrètement à Paris au mois d'octobre. Vous avait-il informé de cette démarche ?

– Il n'avait pas à le faire, il est indépendant. Mais il m'a rendu compte après coup de ces « vacances privées ». Je n'ai pas le pouvoir de lui demander des comptes à ce sujet et je ne sais pas si d'autres voyages de magistrats en France sont prévus. »

Propos recueillis à Taïwan par Francis Deron

En accueillant le Conseil européen, Nice espère entrer dans l'Histoire

La municipalité a engagé d'importantes opérations de rénovation et de communication pour héberger le sommet diplomatique du 7 au 9 décembre. Les embarras de circulation et les contraintes sécuritaires qu'il va entraîner alimentent la mauvaise humeur des habitants et des commerçants

NICE
de notre correspondant

Quel prix faut-il payer pour être dans l'histoire de la construction européenne ? Les responsables de la ville de Nice résument à cette question les quelques jours d'asphyxie que s'apprête à vivre leur cité, pour accueillir le Conseil européen du jeudi 7 au samedi 9 décembre. Beaucoup de Niçois semblent amers devant une addition qu'ils jugent lourde, celle d'un quotidien bouleversé par la fermeture de toute une partie du centre-ville, les restrictions de circulation et les perspectives de manifestations.

La météo, supposée douce, a joué en faveur de Nice, qui était en concurrence avec Lille. Mais les palmiers et l'espoir d'un soleil d'hiver n'auraient pas suffi si la baie des Anges n'avait pas redoré son blason. *« La Promenade, les chaises bleues, la cuisine locale, font venir trois millions et demi de touristes chaque année mais, sur le marché des grands congrès, Nice était devenue hors mode car son image n'était pas dynamique*, explique Bernard Morel, directeur des congrès et du tourisme. *Nous avons mis en avant les villages perchés, les sports de montagne, les plaisirs de la mer. Le résultat, c'est une image plus moderne et plus oxygénée de Nice.* »

Le marketing et la communication se sont accompagnés d'une prise de conscience des hôteliers, qui se sont lancés dans des travaux de modernisation de leurs établissements : le montant des rénovations effectuées dans les hôtels de la ville est estimé à 300 millions de francs en deux ans et demi. En 1996, Nice avait accueilli la convention internationale des Rotary Clubs, mais les trente mille visiteurs s'étaient répartis sur l'ensemble de la côte.

Un centre névralgique fermé à la circulation

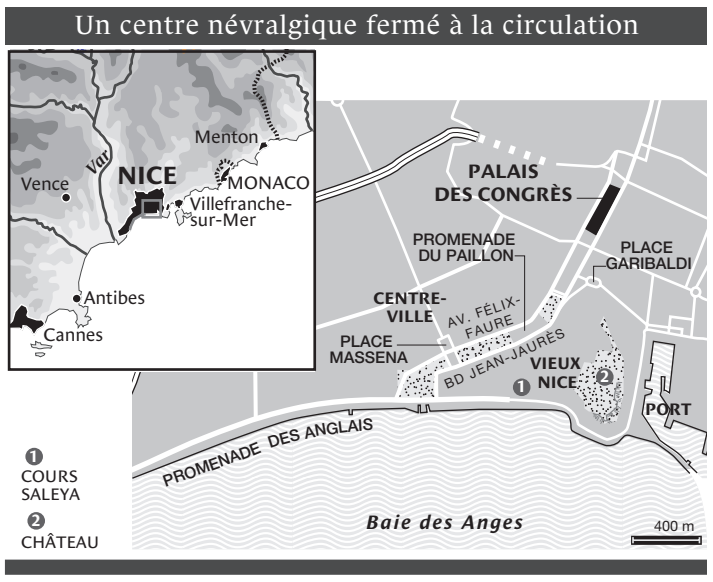

L'objectif, aujourd'hui, est de démontrer que la ville, seule, peut accueillir des événements de douze mille congressistes. Avec la Coupe Davis de tennis en 1999, Nice, qui recevait la compétition, a marqué un premier point décisif. Il y a eu ensuite le Mondial de patinage artistique, le carnaval et le travail réalisé par notre collaborateur Sergueï, qui a dessiné les chars, en rupture avec la tradition, et alimenté la chronique d'une ville qui voulait estomper une image trop conformiste. Enfin, en juin, un grand congrès international consacré au gaz, en juin, a réuni plus de douze mille participants.

Mais si ce congrès reste dans les mémoires des Niçois, ce n'est pas seulement parce qu'il a consacré un objectif. Quinze jours durant, avant et pendant le congrès, la circulation sur la Promenade a été déviée, provoquant des bouchons mémorables et bousculant les transports en commun. Durant ce Conseil européen, la fermeture à toute circulation de l'artère centrale de la ville, le long du lit du Paillon et d'une partie de la promenade des Anglais, fait redouter aux Niçois des embouteillages monstres.

Des parkings seront ouverts aux portes de la ville pour dissuader les automobilistes. Certaines lignes de bus ont été renforcées. La SNCF densifie sa desserte du littoral. Pour tenter de limiter la pagaille, les élèves sont invités à faire l'école buissonnière. Les cours ne seront assurés que le matin, avec l'impératif d'arriver, quelles que soient les conditions de circulation, avant 8 heures, sous peine d'être à la rue... Cinq groupes scolaires proches du Palais des congrès seront même fermés jeudi.

Le manque de voies de dégagement et la situation du Palais des congrès comme de l'ensemble des palaces, au cœur de la ville, neutralisent tout le centre, qui sera interdit à la circulation automobile. Même les piétons ne pourront y circuler que sous une stricte surveillance.

Le trafic aérien sera lui aussi perturbé, car toute priorité sera donnée à la noria des avions officiels. Le syndrome de Seattle, enfin, atteint Nice : aux contraintes de sécurité autour des chefs d'Etat et de gouvernement s'ajoute la crainte de débordements du contre-sommet. *« C'est vrai que nous ne savions pas encore, il y a quelques mois, apprécier l'ampleur du phénomène nouveau de manifestations antimondialistes »*, reconnaît Alain Belais, directeur du cabinet du maire de Nice. En fait, la mairie, en feignant d'ignorer le contre-sommet (*Le Monde* daté 3-4 décembre), pourrait bien en aggraver les conséquences sur la ville.

Aussi la grogne gagne-t-elle les marchés niçois. *« Je pars en vacances,* dit une poissonnière devant son étal du cours de la Libération. *Qu'est-ce qu'on va vendre quand la mairie nous demande de tout remballer à partir de 11 h 30 à cause des manifs ? »* Un restaurateur du cours Saleya renchérit : *« On n'a plus qu'à fermer, parce qu'on nous interdit les terrasses pendant une semaine. »*

L'essentiel de la contribution de la ville de Nice concerne la communication, la gestion du plan de circulation et l'entretien des rues. Une délibération a été votée, permettant de débloquer 4,8 millions de francs. Des brochures ont été éditées pour expliquer aux Niçois les différents dispositifs. Une lettre d'information est publiée à intervalles réguliers. Banderoles et badges de bienvenue ont été distribués aux commerçants. L'Etat assure 95 % du coût du sommet. Les hôteliers, eux, profitent de l'événement : la note hôtelière s'élève à 6 millions de francs, tout comme la location des Palais des congrès et des expositions. L'ensemble de la manifestation représente neuf à dix mille nuitées.

> « On n'a plus qu'à fermer, parce qu'on nous interdit les terrasses pendant une semaine »
>
> **Un restaurateur**

« Ce n'est pas la ruée que l'on nous avait annoncée, car nous ne sommes pas complets, constate Michel Tschann, porte-parole du Syndicat des hôteliers. *Mais c'est bien, car à cette période nous n'avons que 15 à 20 % de remplissage. »*

Quel bénéfice Nice retirera-t-elle, à plus long terme, de ce qui est souvent présenté comme une « semaine noire » pour ses habitants ? Le président de l'association Renaissance Côte d'Azur, Bruno Miraglia, auteur d'un projet pour un lieu de rencontres intitulé « palais du monde méditerranéen », en espère une reconnaissance : *« Ce sommet doit être l'occasion pour Nice de s'imposer comme une tête de pont, à parité avec Marseille, dans les relations euroméditerranéennes. »*

Sur le plan économique, le directeur des congrès et du tourisme veut faire la preuve de la compétitivité de sa ville : *« Le sommet nous replace dans la concurrence européenne et l'euro permettra de montrer que nous sommes excellents en rapport qualité-prix comparés aux autres villes de congrès. »* La mauvaise humeur des Niçois n'entame pas l'optimisme des responsables : *« Que représenteront dans cinquante ans trois jours d'embouteillages ou de pan bagnats pas livrés, face à l'importance historique de la réunion ?,* fait remarquer M. Belais. *Si un traité est signé ici, Nice associera pour toujours son nom à la construction de l'Europe. »*

Jean-Pierre Laborde

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique préalable :
- **à l'attribution du statut de route express à l'itinéraire Saujon/Saintes ;**
- **à la déclaration d'utilité publique des travaux de mise à 2x2 voies de la RN 150 des sections Saujon-Pisany et Pisany-Saintes et des travaux du contournement de Diconche ;**
- **à la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de Saujon, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet, Pisany, Varzey, Pessines et Saintes.**

LA PRÉFECTURE DE LA CHARENTE MARITIME
(DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT)
COMMUNIQUE :

Par arrêté préfectoral n° 00-3501 en date du 1er décembre 2000 pris en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet visé ci-dessus sur le territoire des communes de **Saujon, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet, Pisany, Luchat, Varzay, Pessines et Saintes.**

Du 22 décembre 2000 au 26 janvier 2001 inclus

Une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Poitiers en date du 27 octobre 2000 est composée :
– d'un président : M. Robert LOUDES, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite ;
– de deux commissaires enquêteurs : M. Christian DIDIER, chef de centre des impôts en retraite et M. François BONNAUD, lieutenant colonel en retraite ;
– de deux commissaires enquêteurs suppléants : M. Robert NOZET, retraité de la gendarmerie, et M. Joël LIJEOUR, colonel de gendarmerie nationale, en retraite.

Pendant la durée de l'enquête, soit du **22 décembre 2000 au 26 janvier 2001** inclus, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de **Varzay, siège de l'enquête**, en mairies de **Saintes, Pessines, Pisany, Luchat, Saint-Romain-de-Benet, Sablonceaux et Saujon ainsi qu'en sous-préfecture de Saintes** pour y être consulté par les personnes qui voudront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :
– mairie de Saujon : du lundi au jeudi de 8 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 16 h ;
– mairie de Sablonceaux : du lundi au jeudi de 14 h à 18 h et le vendredi de 14 h à 17 h ;
– mairie de Saint-Romain-de-Benet : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h ;
– mairie de Pisany : le mardi de 9 h à 12 h et les jeudi et vendredi de 14 h à 17 h ;
– mairie de Luchat : les lundi et mercredi de 10 h à 12 h et le jeudi de 14 h à 17 h ;
– mairie de Varsay : le lundi de 13 h 30 à 18 h, les mardi et mercredi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h ;
– mairie de Pessines : le lundi de 9 h à 12 h, le mardi de 13 h 30 à 17 h 30, les jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h à 12 h ;
– mairie de Saintes : du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h ;
– sous-préfecture de Saintes : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h.

Dans chacun de ces lieux, les intéressés pourront à leur choix formuler leurs observations directement sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à un membre de la commission d'enquête qui devra les annexer aux registres d'enquête correspondants.

Un membre de la commission d'enquête recevra les observations du public aux jours, heures et dans les lieux suivants :
– Mairie de Saujon :
- le jeudi 04 janvier 2001 de 14 h à 17 h,
- le jeudi 25 janvier 2001 de 14 h à 17 h ;

– Mairie de Sablonceaux :
- le jeudi 28 décembre 2000 de 14 h 30 à 17 h 30 ;

– Mairie de Saint-Romain-de-Benet :
- le vendredi 22 décembre 2000 de 8 h 30 à 12 h,
- le lundi 8 janvier 2001 de 9 h à 12 h,
- le jeudi 25 janvier 2001 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 26 janvier 2001 de 9 h à 12 h ;

– Mairie de Pisany :
- le jeudi 4 janvier 2001 de 14 h à 17 h,
- le mardi 16 janvier 2001 de 9 h à 12 h ;

– Mairie de Luchat :
- le jeudi 11 janvier 2001 de 14 h à 17 h ;

Mairie de Varzay :
- le mercredi 27 décembre 2000 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 17 janvier 2001 de 14 h à 17 h,
- le vendredi 26 janvier 2001 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ;

– Mairie de Pessines :
- le jeudi 18 janvier 2001 de 14 h 30 à 17 h 30 ;

– Mairie de Saintes :
- le jeudi 4 janvier 2001 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
- le mercredi 17 janvier 2001 de 9 h à 12 h.

A la clôture de l'enquête, la commission d'enquête dispose d'un délai de 30 jours (trente) pour entendre toutes personnes qu'elle paraît utile de consulter pour établir un rapport et formuler ses conclusions.

Une copie du rapport et des conclusions sera déposée à la préfecture de la Charente-Maritime, à la sous-préfecture de Saintes ainsi que dans les mairies concernées pour y être tenue à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture des bureaux pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

OSP

Six villes seulement répondent, en France, aux critères d'organisation

BIARRITZ à la mi-octobre et, aujourd'hui, Nice. Pour l'Elysée et Matignon, l'organisation des grandmesses diplomatiques est l'occasion de « descendre en province ». Indépendamment du « cadeau politique » qui peut être, ou non, accordé à un maire, les contraintes techniques sont fortes et, pour les villes candidates, les moyens d'y répondre sont examinés à la loupe : la préparation du conseil européen qui se tient sur la Côte d'Azur a commencé il n'y a pas moins d'un an et demi.

Au premier rang des paramètres, figurent les capacités aéroportuaires de la ville d'accueil, qui doit, en outre, disposer d'une desserte de « détournement » (Marseille pour Nice) en cas de besoin. Au surplus, les chefs d'Etat et de gouvernement et leurs délégations utilisent les avions officiels de leur pays : l'aéroport doit être en mesure de les laisser en stationnement sur place. Dans un premier temps, les organisateurs français avaient songé, pour y renoncer finalement, à faire atterrir à Marseille le vol charter affrété par les journalistes en poste à Bruxelles, précisément pour ne pas encombrer l'aire niçoise.

Un autre critère important concerne les superficies des salles de réunion et des bureaux réservés aux négociateurs : en règle générale, autour de dix mille mètres carrés. L'espace réservé à la presse atteint des dimensions comparables – trois mille cinq cents journalistes sont attendus à Nice. Un centre hospitalier, hautement équipé, notamment d'un service de réanimation, doit impérativement exister à moins de trente minutes du centre de conférence, quel que soit le mode de transport utilisé (ambulance ou hélicoptère).

Résoudre la question du logement n'est pas, non plus, une mince affaire. Un conseil européen a besoin au bas mot de six mille chambres, dont une majorité dans des hôtels haut de gamme (trois à quatre étoiles), avec au moins soixante suites pour loger les chefs de gouvernement, les ministres et les commissaires européens. Le dispositif de sécurité demande de mille à deux mille policiers locaux, indispensables ne serait-ce que pour régler la circulation automobile. S'ajoutent ensuite les cinq cents à six cents agents des « services de protection des hautes personnalités ».

Au bout du compte, peu de villes répondent à l'ensemble de ces critères. On n'en dénombre que six dans l'Hexagone : outre Biarritz et Nice, Lille, Strasbourg, Lyon, Cannes. Curieusement, des grandes métropoles régionales telles que Nantes, Toulouse, Bordeaux ou Marseille ne pourraient pas figurer sur la liste. En règle générale, elles ne disposent pas d'une capacité hôtelière suffisante.

UN ENJEU DE NOTORIÉTÉ

Le cas de Paris est différent. Certes première destination mondiale pour l'organisation de congrès, la capitale française n'a pas besoin d'un conseil européen pour asseoir sa réputation. Mais elle souffre aussi d'obstacles techniques. Ainsi, le Centre de conférences de l'avenue Kléber et le Palais des congrès de la porte Maillot sont, semble-t-il, inappropriés. Maillot dispose, par exemple, d'un auditorium de 1 200 places alors qu'un conseil européen demande une salle plus confidentielle (une capacité de 250 places étant suffisante) et de nombreux bureaux très proches.

L'importance que portent les municipalités à ces grands rassemblements diplomatiques est aussi un facteur essentiel. Certaines d'entre elles ne tiennent pas trop à se mobiliser, pour un enjeu qui génère plus d'embarras pour la population qu'elle n'accroît la notoriété de leur cité : leurs maires ne veulent pas se faire accuser d'avoir accepté le statut de « ville occupée » pendant deux jours pour une opération de prestige éphémère et aléatoire.

D'ailleurs, les sacrifices financiers des autorités locales ne sont plus ce qu'ils étaient. En décembre 1989, Strasbourg, qui avait eu droit, à cette occasion, à quelques observations de la chambre régionale des comptes d'Alsace, avait fait les choses en grand, allant même jusqu'à offrir des tickets-restaurant aux journalistes venus couvrir le conseil européen. Les 12 et 13 octobre, Biarritz ne s'est résolue à offrir des parapluies en plastique aux participants à « son » sommet qu'au deuxième jour de pluie.

Marcel Scotto

DÉPÊCHES

■ **AQUITAINE : après deux ans et demi de débats, Alain Juppé, maire (RPR) et président de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), a annoncé,** jeudi 30 novembre, son choix d'un nouveau pont franchissant la Garonne au nord de la ville. En juin 1998, décidant d'abandonner son idée de pont central, il avait mis en avant le projet d'un franchissement aval (*Le Monde* du 12 janvier 1999), sans cacher sa préférence pour un tunnel. Les socialistes souhaitaient, eux, un pont ouvrant. En optant pour cette solution, le maire de Bordeaux coupe l'herbe sous les pieds de son opposition au sein de la CUB, qui comptait faire du pont un thème central de la campagne pour les élections municipales. – *(Corresp.)*

■ **« ERIKA » : le Conseil économique et social (CES) a adopté**, mardi 5 décembre, un avis dénonçant la faiblesse des indemnisations prévues pour les victimes du naufrage de l'*Erika (Le Monde* du 6 décembre), dont il chiffre à ce jour l'addition à 3 milliards de francs. Le CES a enquêté près d'un an sur les causes et conséquences du naufrage de l'*Erika*, le 12 décembre 1999. Le CES, dont les avis sont purement consultatifs, a estimé par ailleurs, que la catastrophe *« coûtera cher à la collectivité »* car *« l'Etat va être obligé d'emprunter »* et de rembourser quelque 400 millions de francs chaque année pendant dix ans. *« Il est clair,* note le C*ES, que l'impact financier de la catastrophe dépasse déjà très largement le plafond d'indemnisation du FIPOL. »*

■ **TRANSPORTS : Claude Martinand, président du Réseau ferré de France (RFF), a annoncé**, mardi 5 décembre, que son entreprise, l'Etat, la SNCF et dix-sept collectivités territoriales ont signé la convention de réalisation et de financement de la première phase du TGV Est, qui va de Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne) à Baudrecourt (Moselle). Le coût total des infrastructures est de 20,5 milliards. Les travaux, qui vont commencer par des fouilles préventives des archéologues, s'étaleront sur six ans.

■ **La liaison ferroviaire directe entre le centre de Paris et l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle**, actuellement à l'étude (*Le Monde* du 31 mars), coûterait à l'usager 100 francs – soit deux fois le prix du parcours en RER – pour un aller simple d'environ 25 kilomètres. Des chiffres donnés par Réseau ferré de France, mardi 5 décembre. Ce projet, de l'ordre de 4 milliards de francs, serait entièrement financé par RFF.

Pour comparer les assurances
vous pouvez aller voir
15 compagnies d'assurance
ou
cliquer ici
www.assurway.com
ASSURWAY.COM
Nous comparons, à vous de choisir.

Annette Roux, reine de la plaisance

GAEL KERBAOL/L'USINE NOUVELLE

Petite-fille, fille et sœur de concepteurs de bateaux, Annette Roux, la Vendéenne, a bâti en trente-six ans le premier groupe mondial de plaisance à voile avec ses marques Bénéteau, Jeanneau, Wauquiez et Lagoon, et accumulé une fortune personnelle de 3,4 milliards de francs. A coups d'intuitions, dit-elle

SON premier Salon nautique ? En 1964. Mal commencé, bien fini. Le stand Bénéteau se cachait, à l'abri des regards, au niveau 5 du CNIT de la Défense. André, le frère aîné, architecte naval, avait monté *« à dos d'homme »* trois modèles mâtés de canots en plastique. Annette, *« la grande sœur »*, déjà gestionnaire, pas encore femme de marketing, a paniqué. *« Je me suis penchée par-dessus la balustrade et j'ai vu les voiliers merveilleux exposés... J'ai compris qu'on se ridiculisait. J'ai fait un malaise. Il a fallu que je rentre à l'hôtel me coucher. »*

Tôt le lendemain matin, la jeune Vendéenne de vingt-deux ans est sur pied pour tenir la boutique, enfin..., la table et les deux chaises. *« Vers l'heure de midi, j'ai vu arriver trois messieurs bien droits avec leur attaché-case à la main, qui m'ont dit : "Madame, vous faites exactement les bateaux que les clients recherchent et qu'aucun constructeur ne veut réaliser". »* Le tiercé gagnant : six mois de commandes ! Concessionnaires La Hutte à Brest, Lorient et Saint-Brieuc, ils avaient flairé que les vacanciers, grands amateurs de tentes et de caravanes, résidences secondaires bon marché pour passer l'été en Bretagne, aimeraient bien tâter de la mer, espace encore réservé à l'élite du yachting. Le groupe Bénéteau avait trouvé là les pionniers d'un réseau de distribution qui fait aujourd'hui sa force. Le nautisme naissait.

Trente-six ans plus tard, Annette Roux triomphe au 40e Salon international de Paris. Vendredi 1er décembre, jour de l'inauguration, c'est elle qui a guidé Laurent Fabius, le ministre de l'économie et des finances, dans les halls de la Porte de Versailles, nouveau site d'accueil du grand rassemblement marin. Dix pour cent des bateaux exposés lui appartiennent. Ses quatre marques (Bénéteau, Jeanneau, Wauquiez et Lagoon) ont fait d'elle la première mondiale de la plaisance à voile.

Les médias la consacrent. *L'Usine nouvelle* l'a choisie comme tête d'affiche de son numéro d'octobre consacré aux « Champions de la croissance » : 3,5 milliards de chiffre d'affaires annoncé pour l'année à venir et un cours de l'action multiplié par cinquante en cinq ans ! La conjoncture est, il est vrai, au beau fixe. Il y a quinze jours, *L'Expansion* avait déjà classé la petite enclave vendéenne numéro deux des équipementiers français pour sa rentabilité économique.

Quant à la fortune personnelle de la PDgère, qui contrôle un groupe de 4 000 salariés à hauteur de 56,6 % via Beri, un holding familial, le mensuel *Capital* l'évaluait, début décembre, à 3,4 milliards de francs, en progression supersonique de 470 % en deux ans ! Voilà maintenant que les difficultés actuelles de Dufour, son seul rival français, alimentent les conversations des professionnels. Rachat ? Pas rachat ? *« Il y a un temps pour tout »*, répond-elle simplement, souhaitant meilleure santé au concurrent malheureux.

Dans le TGV Paris-Nantes, refuge élu pour ses allers et retours fréquents entre son nouveau domicile parisien et son fief de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Annette Roux n'a pas assez des deux heures de trajet pour dévoiler son secret, si seulement il existe. Pourtant, mystère il y a. Comment une gamine de vingt ans, folle des années 60, du twist et du charleston, que ses parents désiraient garder au chaud près d'eux, au sein d'un foyer *« où il y avait beaucoup d'amour »*, s'est-elle transformée en exemple pour le monde des affaires ?

Pourquoi cette provinciale titulaire d'un CAP de sténodactylo, qui avait choisi une institution, la Banque de France, pour mener une carrière tranquille de « jeune femme comme il faut », a-t-elle dévié de sa route ? Quoi d'exceptionnel, répliqueront quelques grincheux, prêts à évoquer, une fois de plus, les créations d'Apple et de Hewlett Packard dans des garages de pavillons californiens. Les success stories finissent par lasser. Pas celle d'Annette Roux. Ou faudrait-il dire d'Annette Bénéteau ?...

Bénéteau/Roux. Deux noms inséparables. En les laissant côte à côte, le voile se lève un peu. Née Bénéteau, Annette hérite d'une histoire familiale où la mer a pris les hommes et donné des tempéraments d'acier aux femmes. Epouse Roux, elle a cheminé avec un homme d'entreprise, quincaillier industriel *« sans qui rien ne serait arrivé »*. Jamais cette veuve n'oublie de rendre hommage à celui qui, en plus d'être son mari, fut son mentor.

Les dimanches d'après-guerre, chez les Bénéteau, on partait en famille dans la traction avant pour aller choisir en forêt les arbres qui feraient les mâts ou les bordés des bateaux construits par André, le père. *« C'étaient les belles années*, se souvient la quinquagénaire. *Il y avait tellement de travail que mon père refusait les commandes des têtes qui ne lui revenaient pas. »* Créatif dans l'âme, André n'est pas un gestionnaire, sa femme le devient pour lui. En plus d'élever les cinq enfants (André, Annette, Ginette, Yvon et Maryse), Georgina Bénéteau veille sur le petit chantier artisanal. *« Au moindre pépin, les pêcheurs venaient la trouver, elle. »*

La petite Annette ne ratait jamais une mise à l'eau. Elle montait sur la structure en bois et *« aimait se laisser glisser avec elle »*. Jamais plus. La mer lui fait peur. Comme son père, elle la fréquente de loin et frémit encore rien qu'en pensant à sa première sortie à bord d'un sardinier. Odeurs et nausées l'ont clouée sur une couchette, du largage des amarres jusqu'au retour au port. En revanche, comme elle chérissait ces moments à deux, avec son père, au bout de la jetée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie où ils regardaient les chalutiers gagner l'océan ! *« En les voyant franchir la barre, Papa m'expliquait pourquoi celui-là serait bon à la mer, pourquoi un autre avait l'arrière trop enfoncé. »*

L'ambassadrice française de la plaisance n'est pas un bon marin, mais ses bateaux, à voile ou à moteur, la passionnent. *« C'est mon produit, l'objet de toutes mes réflexions et de mes soucis »*, explique-t-elle. *« Elle ne fera jamais un calcul de carène, car c'est une technique qu'elle ne maîtrise pas, »* témoigne François Chalain, son directeur général adjoint, responsable du marketing. Homme de mer, il a tenté une fois de faire partager sa passion à celle qui est devenue une amie... *« mais vraiment, c'est pas son truc »*. Pour autant, il convient *« qu'elle a un œil, un certain sens esthétique »* qui l'a obligé, plusieurs fois, à faire retoucher une coque ou un rouf.

> « Annette Roux dit toujours qu'elle ne connaît rien. Mais en réalité, c'est évident qu'elle a vu plus de bateaux que nous tous réunis... » **Julie Guthmann**

Parmi quelques tableaux tape-à-l'œil, le visiteur qui pénètre dans le bureau vendéen de Mme Roux y découvrira un plan de carène daté de 1884. La signature ? Celle de Benjamin Bénéteau, le grand-père, embarqué comme mousse à douze ans et qui fera son régiment à l'Ecole de Rochefort, celle des architectes navals. Un personnage ! En 1908, lorsque les premiers moteurs apparaissent, il propose aux pêcheurs pour lesquels il construit des sardiniers à voile d'en installer à leur bord. La grande majorité refuse : le bruit va faire fuir le poisson ! Quelques-uns se laissent convaincre. Ceux-là premiers partis, premiers rentrés au quai. A la criée, ils se taillent la part du lion. Les prix se mettent à baisser, au grand dam des femmes de pêcheurs restés fidèles à la voile. C'est l'émeute. Seule la gendarmerie à cheval parviendra à sauver Benjamin des griffes des furies... Annette Roux sourit en racontant cette anecdote. Le cadre a été accroché il y a seulement quelques mois. La petite fille ne sait *« enfin la vérité »* sur la saga familiale que depuis le travail récent d'une chercheuse. Benjamin, le grand-père ; André, le père ; André, le fils aîné... Les prénoms marquent la filiation. En Vendée catholique et bien pensante, c'est la tradition.

Mais tout comme les Bénéteau, les Roux ont marqué davantage ces sillons. Annette et Louis-Claude Roux ont deux enfants : Anne-Claude et Louis-Claude. Celle qui s'étonne de n'avoir reçu à sa naissance *« qu'un diminutif, Annette, en guise de prénom »*, comme si son destin devait être celui d'une petite fille protégée des tourments de la vie, a créé, à son tour, ses fondations.

Louis-Claude Roux la courtisait depuis quelques années. Elle se décide à l'épouser en 1964, l'année où ses parents passent la main. Le père est très affaibli par la grippe espagnole et la crise de la pêche met le chantier en danger. André et Annette, les deux dauphins, décident de continuer l'aventure. Tandis que le frère aîné reprend règles et crayons pour dessiner de nouveaux modèles, Louis-Claude Roux, trente-cinq ans, apprend à sa femme le métier des affaires. Sans laisser tomber sa quincaillerie, le double patron donne beaucoup de temps à la plaisance. Les décisions sont prises en commun. L'élève écoute, entend les appels à toujours réfléchir sur le long terme, à bien s'entourer.

En 1976, tous deux ont une intuition de génie : le développement de la PME passe par les Etats-Unis. Les Américains sont des constructeurs réputés de bateaux à moteur mais peinent à exceller dans la voile. Dix ans plus tard, le couple fait construire à Marion, en Caroline du Sud, la réplique de leur usine vendéenne de Challans. Combien d'industriels français se sont-ils lancés dans une telle aventure ? Quasiment aucun. Renault s'y était essayé pour échouer quelques années plus tard. La rentabilité ne viendra qu'après cinq ans. Aujourd'hui, Bénéteau détient plus de 20 % du marché américain de la plaisance à voile.

Leur détermination sera aussi forte lors de la crise de l'osmose, en 1986 : *« Cinq ans d'enfer pour se sortir de cet énorme pépin »*, dit encore en tremblant la chef d'entreprise. L'osmose ? Une maladie du plastique qui rend les coques spongieuses. Les bateaux neufs sont rappelés. Il faut leur appliquer un traitement cher et délicat. Bénéteau essuie un ouragan. Un fournisseur, Air liquide, a livré un produit non conforme. Annette Roux décide d'attaquer le géant, contre lequel elle finira par obtenir gain de cause.

LOUIS-CLAUDE ROUX meurt en 1993. La disciple va savoir se montrer digne de son maître. Tient-elle aussi de son grand-père ? Elle le laisse entendre. Forte, tenace, intuitive. Trop parfois, jusqu'à l'irrationnel. Et une seule idée en tête : son groupe et son rayonnement. De la cogestion avec son mari, elle a appris à consulter, mais une fois son opinion faite, rien n'y fait plus. Bruno Cathelinais, son directeur général et successeur désigné, peut en témoigner, lui qui était opposé au rachat de Jeanneau en 1995. *« En Vendée,* raconte Philippe de Villiers, grand admirateur d'Annette Roux, *les gens disaient que le petit serpent de bocage voulait se faire boa. »* Le ministère de l'industrie à Paris a un candidat : Zodiac.

Annette Roux suit son instinct plutôt que les conseils de ses fidèles. Elle a peur que le numéro un mondial du pneumatique ne se contente pas de Jeanneau et lorgne sur Bénéteau. La bataille sera rude mais la victoire au rendez-vous. L'endettement de Bénéteau atteint 152 millions de francs. Dès le lendemain du jugement du tribunal de commerce, la nouvelle propriétaire se rend chez Jeanneau faire la paix avec ce concurrent vendéen de toujours. Quelques salariés partiront, mais elle ne fera pas le ménage. Pas son style : *« Rentrer dans une maison qu'on ne connaît pas et se priver du passé ? C'est idiot... »* Les deux marques vivent aujourd'hui en bonne intelligence. De cet épisode, elle gardera une aversion pour *« les fonctionnaires et les apparatchiks »* qui veulent décider à la place des autres. Elle ne fréquente ni les salons parisiens, ni les cercles patronaux.

Julie Guthmann, trente-deux ans, travaille elle aussi dans ce monde d'hommes qu'est le nautisme. Elle dirige le bureau d'études de Wauquiez, une autre filiale du groupe. *« Annette Roux dit toujours qu'elle ne connaît rien. Mais en réalité, c'est évident qu'elle a vu plus de bateaux que nous tous réunis... »* Connaître parfaitement ses limites ? Est-ce là le point fort de cette femme qui manie assez facilement l'autodérision ? *« Il faut rester soi-même »*, répond-elle simplement.

Aujourd'hui, pour mieux préparer l'avenir, elle fait venir Yves Lyon-Caen, un ancien haut fonctionnaire – son allergie est donc sélective –, ex-directeur adjoint de cabinet de Michel Rocard à Matignon, afin de réfléchir avec lui au développement de Bénéteau. Pour le moment, aucun de ses deux enfants ne montre d'appétit pour lui succéder. Décision qu'elle respecte, tout en étant trop secrète pour avouer qu'elle le regrette peut-être.

Les fondations du chantier vendéen sont solides, c'est le principal. Elle a tenu la promesse qu'elle s'était faite à la mort de son père. Et comme pour lui rendre un dernier hommage, a finalement décidé de l'implantation du nouveau siège du groupe. Paris ? Bruxelles ? Longtemps, ce fut en débat. Mais Annette a décidé : ce sera Saint-Gilles-Croix-de-Vie, à la place des Embruns, un hôtel qui surplombait l'Atlantique. De ses fenêtres, on peut apercevoir la jetée d'où les bateaux s'éloignent.

Marie-Béatrice Baudet

Des élèves et des rats *par Hélène Merlin-Kajman*

LES polémiques nées en mars dernier à l'occasion des réformes des programmes de français se sont éteintes. Le mot d'ordre, côté ministère, est à l'apaisement. On discute pour savoir si l'on doit apprendre aux élèves l'amour de la grande littérature ou, au contraire, la méfiance critique à l'égard d'un capital symbolique élitiste ; quelle place on doit donner à l'analyse des discours ; s'il faut maintenir la dissertation littéraire aux épreuves de français du bac, etc. Et tout le monde de se féliciter du calme apparent revenu dans la grande maison de l'éducation nationale.

Mais ces discussions un peu techniques cachent des enjeux d'une bien plus grande importance dont on ne débat guère. La polémique du printemps 2000 n'a pas réussi à les dégager. Et pourtant ces enjeux concernent rien de moins que l'éthique du langage transmise par l'enseignement du français.

Destiné à déterminer les niveaux des élèves entrés en seconde en septembre dernier, le test d'évaluation nationale de français jette un éclairage effrayant sur cette question.

Une série d'exercices porte sur trois documents-supports. Un texte de Buffon énonce la supériorité de l'homme, être pensant, sur l'animal. Une bande dessinée de Reiser représente deux savants dans leur laboratoire, qui, l'air satisfait, passent en revue des animaux soumis à des réflexes conditionnés, puis se rendent au distributeur de café, en panne. On voit alors les deux hommes, furieux, donner des coups de pied dans la machine, et dans les cages, les animaux, hilares, se moquer d'eux. Le troisième document est une nouvelle de Dino Buzzati, *Les Souris.* Un narrateur y raconte la progressive prise de pouvoir par des souris sur une maison et ses habitants. A la fin du récit, ces derniers ont été réduits en esclavage tandis que les premières sont devenues des rats noirs énormes.

Ces trois documents concernent donc le rapport des hommes aux animaux, exclusivement présenté sous l'angle de la domination. Une direction allégorique se dessine, qui fait de l'animal le symbole de l'opprimé, et de l'homme, celui de l'oppresseur. La nouvelle de Buzzati semble indiquer que la situation est réversible, même si le résultat est assez inquiétant.

Pour évaluer la compréhension de ces documents par les élèves, le test leur demande de les mettre chacun en rapport avec trois autres textes. La nouvelle de Buzzati doit ainsi se trouver associée à un « extrait d'une pièce de Berthold Brecht qui dénonce la montée du nazisme » et se termine sur ces mots : *« Le ventre est encore fécond d'où est/Surgie la bête immonde. »*

Le dernier exercice du test, « Ecrire un texte argumentatif », achève de confondre figure d'opprimé et figure d'oppresseur. Un dessin *(ci-dessus)* orne la quasi-totalité de la page. On demande aux élèves de l'« observer ».

Le sujet donné aux élèves lève toute équivoque sur le sort réservé au savant : *« En trois arguments, l'animal développe une critique qu'il adresse au savant et qu'il achève par :* "Tel est pris qui croyait prendre" ! »

La taille du rat invite à y lire la réalisation graphique des souris devenues « rats énormes » de la nouvelle de Buzzati, tandis que le savant rappelle les deux premiers documents. Dans une incohérence stupéfiante, le dessin a donc superposé les registres symboliques précédents. Les élèves doivent comprendre que le savant, jusqu'à cet épisode, avait la supériorité de la parole et de la connaissance, supériorité associée à un pouvoir dictatorial. Mais une révolution – nazie ? – a eu lieu : le savant, qui, *« surpris ou complètement terrorisé, reste muet »,* va être tué à l'issue du discours du rat, dont la prise de parole n'a d'autre fin que d'exhiber sa puissance intellectuelle en réduisant le savant au silence, victoire symbolique précédant la victoire physique.

L'énoncé de l'exercice précise encore : *« Son cerveau subtil lui permet de varier les arguments et les exemples puisés dans le monde animal (cobayes de laboratoire, animaux d'élevage, faune sauvage...) et le monde humain. »* Toutes les situations deviennent ainsi équivalentes sous un unique critère : celui de la domination. Le rat parlant doit pouvoir convoquer sur le même plan les juifs victimes d'expérimentations pseudoscientifiques pendant la guerre et les poulets que nous mangeons. Certaines copies n'y ont pas manqué.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE/DP&D

Des élèves ont pourtant fait tenir au rat un discours généreux, disant au savant que lui, le rat, contrairement aux hommes, ne le tuerait pas. Mais comment terminer sur *« Tel est pris qui croyait prendre »* ? Il n'y a sur ce point aucune ambiguïté : le savant tient par la queue un rat mort : telle est sa « prise ». Les élèves qui ont prêté au rat un tel discours n'ont tout simplement pas traité le sujet. On comprend que l'angoisse les en ait empêchés, qu'ils aient désiré sauver l'être humain. Car pour être réalisées, les consignes exigeaient au contraire une identification pleine et entière avec la passion vengeresse du rat.

Un exercice qui prétend vérifier le niveau atteint en français par les élèves lors de leur entrée au lycée passe donc par une mobilisation fantasmatique maximale : l'image du rat géant dressé face au petit homme au crâne dégarni et à la mimique apeurée, père, savant ou professeur, ne peut qu'inhiber ou faire jouir, faire peur ou faire rire. C'est sur ce fond que doit naître le discours, abusivement qualifié de *« critique »*.

Quand on confronte l'exercice avec les théories des pédagogues, on arrive à la conclusion selon laquelle le test vise à inscrire dans la conscience des élèves l'idée qu'ils doivent revendiquer la parole, l'arracher à des enseignants qui ne détiennent sur eux qu'un pouvoir arbitraire, contestable. Sans doute s'agit-il aussi de faire de chacun d'eux – démocratiquement – des « tueurs » pour les futures situations sociales qu'ils auront à vivre. Cette fin visée passe par un amalgame, qu'on espère inconscient, entre contestation fasciste et contestation révolutionnaire : le rat parlant représente indistinctement toute victime vengeresse.

Que le rat noir ait été la figure préférée des extrêmes droites qui aiment à se présenter ainsi avec une charge de terreur, et que le b-a-ba de tout discours fasciste soit de manipuler les passions de ceux qui se sentent les victimes d'un système donné, ces quelques constats de base fournis par l'histoire proche, bien imprudemment convoquée par la clef allégorique donnée à la nouvelle de Buzzati, ne semblent pas avoir inquiété les auteurs du test.

Voici donc l'exercice national qui aura accueilli les élèves de seconde au lycée : un test qui leur insinue que la société repose sur une règle, et une seule : il faut tuer ou être tué. Le langage n'étant qu'un ornement idéologique destiné à couvrir cet état de fait, il est utile de s'en emparer. Si tel est le message d'espoir que notre société adresse aux jeunes, on comprend qu'ils préfèrent le consensus instinctuel, les signes de reconnaissance infralinguistiques comme les marques de vêtements et de chaussures, le piercing ou l'ostentation quasi religieuse d'un pitbull ou d'un magot, qui ne sauront jamais parler mais sauront très bien attaquer au besoin. Le hasard historique fait que, quelques semaines plus tard, les événements du Proche-Orient auront suscité des tensions vives, notamment chez les très jeunes, entre Arabes et Juifs. Le test n'aura pas aidé ceux d'entre eux qui entraient en seconde à sortir de confusions dangereuses.

> Voici donc l'exercice national qui aura accueilli les élèves de seconde au lycée : un test qui leur insinue que la société repose sur une règle, et une seule : il faut tuer ou être tué

Une série de questions doit alors être posée.

Est-ce le rôle de l'école que d'inculquer une révolte indistincte aux enfants, leur volant ainsi leur droit à devenir des adultes libres de choisir les modalités de leurs engagements dans le monde, c'est-à-dire libres de porter sur lui un diagnostic critique et de s'opposer aux « dominants » si nécessaire, le moment venu ?

Est-il indispensable que la référence fantomale au nazisme organise toute morale à venir ? Faut-il faire de cette séquence historique une hantise telle qu'elle finisse par devenir l'équivalent général de toute situation d'inégalité ?

Les enfants doivent-ils lire le monde humain dans le miroir idéalisé du monde animal, comme toutes sortes de livres, de films et d'activités parascolaires les y invitent ? Les idéologies qui ont fait des sociétés animales des modèles pour les sociétés humaines sont aussi celles qui ont exalté la puissance et l'espèce : est-ce cela la nouvelle idéologie émancipatrice que l'on veut diffuser auprès des enfants ?

Faut-il réhabiliter les figures allégoriques méprisées, c'est-à-dire : faut-il amener les élèves à sympathiser avec un rat plutôt que de leur apprendre que, de quelque couleur que soient sa peau ou ses cheveux, de quelque forme que soient ses yeux, son nez, son menton, et quel que soit enfin son mode de vie, aucun être humain ne peut ni ne doit être comparé à un rat ?

Faut-il apprendre aux enfants que le langage est un pouvoir illégitimement confisqué par ceux qui « savent », et leur laisser croire qu'ils ont en eux la capacité intellectuelle innée, immédiate, de critiquer les adultes ? Faut-il leur donner à penser que, si les parents, les enseignants, les personnels d'encadrement des établissements scolaires et les multiples représentants de l'autorité auxquels très légitimement les enfants ont affaire, cherchent à leur représenter des devoirs qu'ils ne voudraient pas reconnaître, ils seraient en droit d'exercer sur eux leur pouvoir linguistique jusqu'à l'agression verbale, voire physique ?

Il est urgent que, sur ces questions ici durcies à dessein, un débat public s'organise, et que ce débat ne soit pas caricaturalement distribué entre les seuls « acteurs » de la vie scolaire, parents, élèves et professeurs, façon d'organiser par avance les malentendus et les affrontements. Car ce que les réformateurs organisent nous concerne tous sans distinction : une agressivité indistincte et aveugle à l'égard du monde présent auquel est prêtée une intention persécutrice aussi vague que générale. C'est dire qu'ils préparent un monde infantile qui risque de ne savoir sortir de l'immobilité que par la violence la plus absurde.

***Hélène Merlin-Kajman** est professeur de littérature française à l'université Paris-III-Sorbonne nouvelle.*

Enseigner le risque

par Didier Dacunha-Castelle

VACHE folle : la psychose actuelle, la difficulté que chacun ressent pour mettre en perspective données scientifiques, problèmes économiques, prises de responsabilité à différents niveaux montrent, après bien d'autres exemples, que la gestion des risques est devenue plus que jamais un problème politique.

Le triangle citoyens-politiques-experts fonctionne mal. Les citoyens réagissent à la fois avec bon sens et une irrationalité croissante, l'absence de certitudes étant trop souvent interprétée comme volonté de dissimulation des politiques et/ou des experts. Le discours politique a créé un appendice de la langue de bois usuelle autour du principe de précaution et du risque zéro, conceptes creux quand ils sont utilisés avec une telle imprécision.

L'éducation nationale, qui doit faire de chaque jeune un citoyen accompli, ne peut rester étrangère à ces questions fondamentales. Dans notre pays, l'incertain est considéré comme antipédagogique, déstabilisant pour l'élève qui vient justement à l'école ou à l'université pour trouver des certitudes. Malgré des efforts récents, y compris dans le champ des sciences expérimentales, les élèves ne perçoivent pas que des certitudes provisoires se construisent sur un fond d'hypothèses multiples. Cette situation prévaut du primaire à l'université incluse, dans toutes les disciplines, y compris pour les futurs « décideurs ». Les programmes ne favorisent pas une approche raisonnée des risques.

L'étude d'un risque n'a guère de sens isolée de son contexte. Dans les médias, les risques divers ne sont jamais comparés dans leurs dimensions éthiques ou économiques, les investissements qui leur sont consacrés ne sont guère discutés de manière contradictoire. L'école doit donc montrer, exemples et chiffres à l'appui, que les aspects émotionnels, psychologiques et culturels peuvent donner une image déformée de l'appréciation du risque. Elle a l'avantage de pouvoir traiter ces problèmes avec un certain recul, d'en faire l'histoire, même si elle est récente, que cela concerne le sida ou la sécurité nucléaire, le tabagisme comme les accidents de la route. Cela doit permettre au citoyen d'aborder avec esprit critique la survenance de problèmes nouveaux aussi difficiles que celui de la vache folle.

L'exemple des mathématiques est significatif. Si l'enseignement des probabilités a acquis une petite place au lycée, le concept mathématique de risque reste absent tant des programmes secondaires que de la très grande majorité des études universitaires et des concours de recrutement des professeurs (comme est absente l'expression mathématique de certains grands concepts qui soustendent la vie sociale et politique : contrôle, régulation, prévision).

L'acquisition ou la simple fréquentation de ces concepts mathématiques, par ailleurs simples, n'est pas primordiale en soi, elle ne prend sa valeur qu'associée à des réflexions qualitatives et quantitatives sur des problèmes bien concrets comme les accidents de la route, la sûreté des centrales nucléaires, la fiabilité des programmes informatiques ou des diagnostics médicaux... Le travail dans le cadre de l'institution scolaire doit aider à comprendre les limites mais aussi l'intérêt des approches quantitatives, il permet de réfléchir au problème de la maladie de Creutzfeldt-Jakob en examinant des hypothèses et en fabriquant des scénarios dont on connaît mal la vraisemblance. Les aspects éthiques peuvent alors être introduits pour étudier les possibles d'action. Ainsi en va-t-il des OGM et de bien d'autres problèmes.

Ce travail scolaire sur l'incertain doit être, à tous les niveaux, mené dans un cadre pédagogique faisant large place au débat, instruit et réfléchi. C'est possible dès la fin de l'enseignement primaire, au collège, où un véritable contact avec l'aléatoire, d'abord expérimental, peut être mis en œuvre, à l'image de ce qui se fait dans plusieurs pays nordiques, par exemple en réalisant des événements de petite probabilité dans des jeux de hasard.

> Le travail scolaire sur l'incertain doit être, à tous les niveaux, mené dans un cadre pédagogique faisant large place au débat, instruit et réfléchi

Au-delà, il faut un travail interdisciplinaire qui allie mathématiques, sciences exactes, sociales et humaines et qui peut être aussi construit dans le cadre de la préparation à un métier. Notre tradition d'étanchéité des disciplines, la difficulté à introduire à chaque niveau une culture minimale du débat et une approche non dogmatique des problèmes sont autant d'obstacles. Bien entendu, travailler sur le risque impose des modifications, au demeurant légères, des contenus enseignés, et un travail pluridisciplinaire sérieux. Au lycée, les heures d'éducation civique, sociale et juridique offrent un cadre naturel pour apprendre à s'informer et à examiner des thèses opposées, sur un fond d'incertitude.

Pour l'éducation nationale, il ne s'agit pas de faire de l'interdisciplinarité molle mais bien de donner un cadre solide pour penser l'incertain et l'aléatoire dans toutes leurs dimensions.

***Didier Dacunha-Castelle** est professeur de mathématiques à l'université Paris-Sud Orsay, ancien conseiller spécial auprès de Claude Allègre.*

De la concorde laïque *par Henri Pena-Ruiz*

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD réprouve le souci de Lionel Jospin de faire respecter l'universalisme laïque par la substitution du terme *« spirituel »* au terme *« religieux »* dans la Charte européenne des droits fondamentaux (*Le Monde* du 5 décembre). C'est pourtant le premier ministre qui a raison, car il adopte ainsi une formulation qui permet à tous de se reconnaître en elle. Y compris les croyants, mal fondés à récuser le terme *« spirituel »,* qui est simplement plus large que celui de *« religieux »*. Sauf à soutenir, contre l'évidence, que la religion détient le monopole de la spiritualité.

La spiritualité a plusieurs formes. La religion en est une, estimable quand elle ne se convertit pas en oppression temporelle. L'humanisme athée en est une autre, estimable également à la même condition. Si Jésus-Christ n'est pas responsable de Torquemada, le rationalisme des Lumières ne l'est pas plus des dérives de la modernité, ni Karl Marx de Staline.

Evitons les amnésies sélectives et les interprétations discriminatoires, qui font silence sur les crimes du cléricalisme. On se souviendra alors qu'il y a un idéal d'émancipation dans les humanismes athées et rationalistes, aussi nettement qu'on pense que la loi d'amour du Christ peut sembler transcender ce qui s'est fait en son nom. Un peu de générosité, mais aussi de lucidité, en l'occurrence, aiderait à pratiquer une lecture moins partiale des idéaux.

La laïcité implique un souci d'universalité, et le fait de mettre en avant un héritage spirituel s'ordonne légitimement à ce souci. Que pourraient penser, autrement, ceux dont la vie spirituelle ne se déploie dans aucune croyance religieuse, mais n'en est pas moins riche et forte, sinon qu'ils sont exclus et ouvertement traités comme quantité négligeable ? Il est surprenant que ne s'en avisent pas les personnes qu'indigne la légitime rectification effectuée par Lionel Jospin. Etrange spiritualité religieuse, au demeurant, que celle qui cherche frénétiquement des reconnaissances temporelles au lieu de viser toujours, de façon désintéressée, une référence qui puisse être un dénominateur commun à tous les hommes.

La laïcité réunit le principe de liberté radicale de conscience, et celui de stricte égalité juridique, éthique, et même symbolique, des divers croyants et des athées. Elle unit les hommes par cela même qui les élève au-dessus des particularismes qui leur sont chers, sans exiger d'eux qu'ils y renoncent, mais en n'oubliant jamais le principe d'égalité. C'est pourquoi elle requiert cette retenue minimale qui fait que chacun vit son option spirituelle sans toutefois exiger qu'en soit marquée la sphère publique. Celle-ci est un espace de rencontre, ouvert à tous, et ne doit donc privilégier aucune option spirituelle.

L'école laïque, entre autres, doit respecter ce souci, en ne réduisant pas la connaissance réfléchie des diverses convictions spirituelles à l'approche des religions. Ayons le souci de ce qui nous unit, par-delà nos différences !

Les pays laïques sont ceux où les religions, mais aussi les autres figures de la vie spirituelle, sont les plus libres de s'exprimer, car elles le font dans l'égalité de principe qui fait que nul ne peut se sentir infériorisé du fait de son option spirituelle. Imposer un athéisme officiel serait aussi anti-laïque que privilégier un credo religieux. Non, ce n'est pas « crispation laïcarde » que de réaffirmer la laïcité en rejetant une valorisation discriminatoire des seules religions. C'est simplement faire vivre le respect de tous et le souci d'égalité.

On assiste aujourd'hui à une étrange réécriture de l'histoire, qui voudrait présenter désormais les religions comme seules inspiratrices d'idéaux émancipateurs qu'elles ont pourtant condamnés et bafoués pendant des siècles. A-t-on oublié que Mgr Freppel, en 1885, tenait les droits de l'homme pour *« impies et contraires à la religion »* ? Ou qu'il a fallu attendre 1962 pour que disparaisse l' *index librorum prohibitorum* dont Victor Hugo, chrétien, disait qu'il consistait à raturer le cerveau humain ? Bref, le retour aux « origines » doit se garder d'une interprétation sélective et finalement blessante par sa dimension discriminatoire. Il faut relire Aragon, célébrant l'union dans la Résistance de celui qui croyait au ciel et de celui qui n'y croyait pas.

Oui à l'affirmation d'un héritage spirituel, où la religion trouve sa place, à côté de l'agnosticisme et de l'athéisme, autres figures de la spiritualité et sources d'humanité au même titre qu'une certaine façon de vivre la foi religieuse. La concorde laïque est à ce prix.

***Henri Pena-Ruiz** est professeur de philosophie au lycée Fénelon et maître de conférences à l'IEP de Paris.*

France-Allemagne : difficiles relations entre PS et SPD

S'IL FALLAIT MESURER les relations franco-allemandes à l'aune de celles qu'entretiennent les partis politiques des deux pays, elles seraient jugées détestables. Alors que la raison d'Etat a imposé aux gouvernements et aux administrations centrales de travailler ensemble, les grandes familles politiques ont toujours eu toutes les peines du monde à accorder leurs violons pour tenter de défendre des projets communs. Le développement d'une scène politique européenne véritable, nécessaire pour accompagner une plus grande intégration au sein de l'Union, reste une gageure. L'expérience du Parlement européen, où les grandes familles politiques coopèrent au sein de groupes transnationaux, a du mal à s'étendre au-delà du cadre communautaire. Les eurodéputés, souvent considérés par leurs partis comme des députés de deuxième zone, ne parviennent guère à intéresser les directions nationales de leurs partis à leur expérience. En dehors de quelques grand-messes au sommet, les deux grandes formations européennes que sont le Parti populaire européen (PPE), à droite, et le Parti des socialistes européens (PSE), à gauche, ne servent à rien.

Toutes les tentatives pour changer les choses au niveau franco-allemand se sont perdues dans les sables. Il est vrai que la vie politique est organisée de manière différente de part et d'autre du Rhin. En Allemagne, elle se structure autour de la lutte qui oppose les deux grandes formations dominantes, les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates, entre lesquelles viennent s'immiscer des petits partis charnières : Verts, libéraux, communistes est-allemands, forces d'appoint pour les coalitions au niveau fédéral ou dans les Länder. En France, le jeu politique s'organise autour de la conquête du pouvoir central et la personnalisation est plus forte, imposant des jeux d'alliances entre des forces plus éclatées.

Seuls le parti gaulliste et le Parti communiste sont comparables aux formations d'outre-Rhin, mais leurs spécificités nationales n'en ont jamais fait des interlocuteurs possibles. Helmut Kohl, qui se pique de bien connaître l'histoire de la droite française, a cherché à utiliser les liens de la CDU avec la mouvance UDF ou le courant démocrate-chrétien français. Avec le RPR, malgré l'entente entre de Gaulle et Adenauer, les relations ont toujours été tendues et il a fallu attendre 1999 pour que le parti gaulliste accepte d'intégrer le groupe parlementaire PPE au Parlement européen. À gauche, il faut presque remonter à Jean Jaurès pour trouver un dirigeant socialiste français qui s'intéressât vraiment aux débats du Parti social-démocrate allemand. La politique européenne n'a jamais passionné les deux partis, qui ont tendance, lorsqu'ils sont dans l'opposition, à tenir des discours défensifs contre l'Europe des patrons. Sur le plan idéologique, le réformisme des sociaux-démocrates colle mal avec le jacobinisme de gauche en vogue à Paris.

En venant, en 1983, apporter son soutien au chancelier Kohl contre le mouvement pacifiste allemand, qu'appuyaient Willy Brandt et les jeunes générations social-démocrates de l'époque, François Mitterrand a consommé entre le PS et le SPD une rupture qui a duré près de dix ans. Il a fallu attendre que le Sarrois Oskar Lafontaine, classé à la gauche du SPD, favorable à un plus grand interventionnisme d'Etat en matière économique et sociale, prenne la présidence du Parti social-démocrate en 1995 pour que les relations s'améliorent. L'embellie fut trompeuse. Après la victoire des sociaux-démocrates en 1998, M. Lafontaine, devenu ministre des finances, a été la coqueluche de la gauche parisienne. Mais sa démission a ouvert une phase de méfiance qui perdure entre Lionel Jospin et Gerhard Schröder. La volonté du chancelier de renouer aujourd'hui avec le premier ministre des rapports moins crispés suppose que, de part et d'autre, des efforts soient faits à tous les niveaux pour essayer de mieux se comprendre. La récente visite à Paris du bras droit du chancelier, Frank Steinmeier, ministre de la chancellerie, pour prendre contact avec le directeur du cabinet du premier ministre, Olivier Schrameck, était un signal en ce sens. Comme l'était aussi le soutien public apporté par le chancelier, lors du sommet de Vittel, à sa conseillère pour les relations franco-allemandes, Brigitte Sauzay, dont la fonction suscitait des critiques.

REPRENDRE CONTACT

Le chancelier a confié aux dirigeants de son parti la tâche de reprendre contact avec le Parti socialiste pour tenter de relancer, là aussi, les échanges. Mais le SPD s'offusque de ne pas parvenir à renouer de véritable relation de travail. En juillet, l'homme fort du SPD derrière le chancelier, Franz Müntefering, avait convenu à Paris avec le premier secrétaire du PS, François Hollande, de remettre sur pied les deux commissions de travail mises en place à l'époque de Lafontaine sur les questions économiques et sociales et les questions de sécurité.

Depuis, se plaint-on à Berlin, les trois premiers rendez-vous ont été annulés par les Français. Les dirigeants du SPD se déclarent, en privé, consternés de voir un parti comme le PS aussi peu capable de s'engager au niveau européen. Ils s'étonnent qu'il ne dispose pas de structures et de responsables compétents pour le faire. Pour marquer son dépit, le SPD ne s'est pas fait représenter au congrès du PS à Grenoble. Même Rudolf Scharping, ministre de la défense et président du PSE, ne s'est pas déplacé. À l'heure où les discussions sur l'avenir du projet politique européen prennent de l'ampleur, le risque est grand de voir le fossé se creuser entre les deux partis lorsque le Britannique Robin Cook prendra, comme prévu, la présidence du PSE lors de son congrès, en mai, à Berlin.

Henri de Bresson

Bestiaire *par André François*

Le Coq. Malgré son poids, c'est la coqueluche du village. Il navigue en basse-cour comme d'autres en haute mer. Ce pirate fanfaron ne craint jamais le coup de poing au risque de prendre un coquart.

Vincent Pachès

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **202 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Changement d'adresse et suspension : **0-803-022-021 (0,99 F la minute).**
Internet : **http: // www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

M. Chirac et les juges

IL y a quarante-huit heures, à la « une » du *Monde,* Robert Hue dénonçait *« les ravages de la suspicion »*. Le secrétaire national du PC, dont le procès pour financement occulte de son parti avait été interrompu, le 26 octobre, après récusation de la présidente du tribunal, jugeait *« injuste »* et *« dangereux »* de faire des hommes politiques *« des coupables en puissance »* en laissant planer le doute sur leur honnêteté. Refusant d'être ainsi cloué au pilori, il appelait à une justice *« plus sereine »* et *« mieux civilisée »*.

Publié quelques jours après la mise en examen et l'incarcération de Michel Roussin, tenu pour le principal organisateur du financement du RPR au bénéfice de Jacques Chirac, ce plaidoyer n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. L'entourage du chef de l'Etat, divisé sur l'éventualité d'une intervention présidentielle sur le sujet, a choisi de s'unir sur la dénonciation du pouvoir des juges, de leur irresponsabilité, voire de leur volonté de déstabilisation politique. Le président du groupe RPR du Sénat, Josselin de Rohan, au sortir d'un petit-déjeuner à l'Elysée, n'a pas craint de reprocher aux deux juges chargés de l'affaire un comportement de *« cosaques »*. Plus sobrement, Jean-Louis Debré, son homologue de l'Assemblée nationale, a fait part de ses *« interrogations »* sur *« les dysfonctionnements évidents de l'institution judiciaire »*.

Il est vrai que le désaveu qu'a infligé aux juges la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris en ordonnant la remise en liberté de Michel Roussin donne quelque crédit à cette thèse. On ne peut que se réjouir de cette décision qui sanctionne la mauvaise habitude prise par certains juges de mettre des suspects en détention afin de les faire parler. Dans quelques semaines, la nouvelle loi sur la présomption d'innocence mettra heureusement fin à cette pratique. Nul ne contestera la nécessité de contrôler le pouvoir judiciaire : comme dans le procès interrompu de Robert Hue, les contre-pouvoirs internes au système judiciaire ont bien fonctionné, et de cela il faut se féliciter comme d'un acquis précieux de la démocratie.

Il reste que l'affaire des marchés truqués d'Ile-de-France doit être instruite et jugée sans tergiversations ni faiblesses, comme l'ont été d'autres affaires touchant au financement illégal des partis politique. Comme l'a écrit Robert Hue, *« il faut que la justice passe »*. Si Jacques Chirac se trouve aujourd'hui visé par les juges, à travers son ancien collaborateur Michel Roussin, ce n'est pas parce que ceux-ci veulent à tout prix, pour des motifs politiques, le mettre en cause, mais parce qu'ils ont quelques raisons de penser que l'actuel président de la République était au centre du système.

Ses amis peuvent aujourd'hui tenter d'allumer des contre-feux en jetant la suspicion sur la justice ou en rappelant que d'autres partis que le RPR, et notamment le PS, étaient associés à ce trafic, ils ne dispenseront pas M. Chirac de se livrer à la *« clarification »* publique que Michèle Alliot-Marie elle-même, présidente du RPR, juge inévitable.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon *(Éditoriaux et analyses) ;*
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux) ;*
Michel Kajman *(Débats) ;* Eric Fottorino *(Enquêtes) ;*
Éric Le Boucher *(International) ;* Patrick Jarreau *(France) ;* Anne Chemin *(Société) ;* Claire Blandin *(Entreprises) ;*
Jacques Buob *(Aujourd'hui) ;* Josyane Savigneau *(Culture) ;* Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde,*
Fonds commun de placement des personnels du *Monde,*
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,* Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

Clonage thérapeutique, l'annonce inattendue

Suite de la première page

Ce sont des cellules pluripotentes, à l'origine de toutes les cellules du corps, des cellules du système nerveux central à celles du pancréas ou du cœur. A côté de ces cellules souches embryonnaires, il existe dans la plupart des tissus des cellules souches adultes, qui sont les précurseurs d'un certain nombre de lignages – elles sont multipotentes – et dont l'utilité est de régénérer en permanence les organes. Elles semblent douées de moins de possibilités mais restent très plastiques et commencent à être utilisées. Les plus aisées à isoler sont les cellules souches des cellules sanguines que l'on prélève dans la moelle. Une équipe italienne a montré qu'elles pouvaient se transformer en cellules musculaires, des Américains les ont retrouvées transformées en cellules nerveuses dans le cerveau !

Pouvoir fabriquer de nouveaux tissus est la base de la médecine régénératrice. Et les promesses de la thérapie cellulaire ne manquent pas de faire les gros titres de la presse scientifique et maintenant généraliste. La dernière en date est l'annonce par le docteur Marc Peschanski et son équipe de leurs premiers succès dans le traitement de la maladie de Huntington par greffe dans le cerveau de cellules fœtales. Les malades s'associent en groupes de pression pour promouvoir ces recherches dont sont attendus, pour certaines maladies, les seuls progrès thérapeutiques envisageables aujourd'hui. Les malades sont pressés et le font savoir. Le développement de cellules à partir d'un clone du malade – un clonage thérapeutique – a, en outre, l'avantage de ne poser aucun problème de tolérance immunologique, ce qui leur fait préférer le clonage thérapeutique plutôt que l'utilisation des embryons congelés.

La décision gouvernementale découle sans doute de cette pression, associée à celle des chercheurs, qui, d'une part, ne comprendraient pas que l'embryon soit le seul élément humain sur lequel on ne devrait pas acquérir de connaissances et, d'autre part, sont conscients que leur mission est d'apporter les solutions thérapeutiques les meilleures. Le gouvernement a ouvert une voie dont l'avenir dira si elle avait une utilité.

Car les travaux sont encore très préliminaires et les promesses sans fondement très solide. Si l'on observe la transformation des cellules, on ne sait pas encore la diriger. Il ne faudrait pas se laisser prendre au jeu du tout ou rien, dans lequel seules les cellules issues des cellules souches embryonnaires, *« cellules de l'espérance »* selon M. Jospin, seraient utiles. Aucun élément nouveau n'est venu conforter les attentes vis-à-vis des cellules souches embryonnaires. Au contraire, on observe une montée en puissance de l'utilisation des cellules souches adultes qui offrent beaucoup plus de possibilités qu'il n'était imaginable. La recherche sur les cellules embryonnaires n'a cependant reçu le feu vert que très récemment aux Etats-Unis, ne l'a pas encore en Grande-Bretagne et il est trop tôt pour juger de leur avenir.

LES RETOMBÉES DE LA RECHERCHE

« Le calendrier de révision des lois de bioéthique me soucie, a confié au *Monde* le sénateur Claude Huriet. *Tout ira bien si elles peuvent être votées dans un an, mais ce serait catastrophique que leur examen soit retardé et qu'elles soient mêlées aux élections présidentielle et législatives. J'ajoute que le retard pris pour commencer les recherches risque de ne plus être rattrapable. »* Ainsi est abordée la question des retombées de cette recherche, en matière de développement des entreprises de biotechnologie et de l'industrie pharmaceutique.

Devant le Comité consultatif national d'éthique, Roger-Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche, a montré tout l'intérêt porté aux recherches sur les cellules souches adultes *« même si elles n'ont pas, a priori, les mêmes capacités de différenciation et de multiplication »* que les cellules souches embryonnaires. Il a, par ailleurs, insisté sur l'*« urgence à développer les travaux fondamentaux sur les cellules souches embryonnaires »*. Ces indications données, doit-on pour autant évacuer le problème moral posé par l'utilisation et la réification de l'embryon humain ? *« L'intérêt pour le développement des techniques de clonage dans un but thérapeutique en supprime-t-il dans le même temps les conséquences morales ?* s'interroge Axel Kahn, généticien et membre du CCNE. *Il est indispensable de prendre des décisions en toute conscience. »*

Car les problèmes demeurent de l'instrumentalisation du corps de la femme, pourvoyeuse incontournable des ovocytes, et du passage facilité vers le clonage reproductif, car il n'y a aucune différence dans la qualité des embryons à créer pour les deux usages, thérapeutique et reproductif. *« Les travaux qui restent à faire sur les embryons surnuméraires avant que le clonage thérapeutique ne soit utilisable sont encore énormes,* poursuit Axel Kahn. *Car il faudra mettre au point les outils permettant la spécialisation des cellules embryonnaires, ce qu'on ne sait pas faire, et tester leur absence de tumorigénicité. Il n'y avait pas d'urgence à lever l'interdit du clonage. »*

Il faut noter que le gouvernement demande au Comité consultatif national d'éthique son avis sur les dispositions de l'avant-projet de loi. Si cet avis est positif, *« un dispositif d'encadrement très strict sera mis en place pour les recherches sur les cellules souches embryonnaires »* sous la responsabilité d'un Haut Conseil, a précisé M. Schwartzenberg. Mais l'important, aujourd'hui, ne serait-il pas de privilégier le budget de la recherche, qui ne fait que diminuer chaque année ?

Elisabeth Bursaux

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La paix des altitudes

QUE RECHERCHE le citadin dans la pratique des sports d'hiver ? Naturellement une dépense physique quasi animale qui le force à secouer sa guenille de sédentaire dans des ébats sans servitude d'âge. Mais aussi une grande détente, un « relax » de tout l'être, mais surtout une recharge de la batterie nerveuse. Rien de tel à première vue que l'air tonique des altitudes pour nous remettre à neuf après des mois de veilles et de tracas.

Dans cette atmosphère saturée de pureté, l'ozone emplit nos poumons, nos muscles retrouvent leur élasticité, notre épiderme, nos tissus même se tendent et se hâlent, jusqu'à nos ongles qui restent immaculés à l'image de la neige. On peut enfin laisser couler sainement sa vie loin des horaires tarabustants, faire des provisions de sommeil, s'acclimater petit à petit, se chauffer les veines dans la lumière des terrasses d'hôtels et des bancs d'alpages.

Quoi de plus divin que d'étendre ses jambes sur un transatlantique, se caler dans une bonne fourrure, en exhalant voluptueusement des buées bleues de cigarette, n'écoutant que la chanson cristalline des gouttières et les vagues conversations horizontales ! Alentour les derniers cristaux fondent sur les planchers humides tandis que loin par-delà le bout de notre chaussure, des skieurs lilliputiens tombent, se reprennent, dévalent des falaises froides, pareils à des fourmis sur de la glace, et que, très haut au-dessus de nous, la larme rouge d'une benne suit un fil de la vierge dans l'éther. *« Excitez-vous, mes petits amis, moi je récupère... »*, pensera le sage.

Olivier Merlin
(7 décembre 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

IMAGE **Le groupe d'électronique Thomson-CSF a annoncé, mercredi 6 décembre, qu'il adopte un nouveau nom : Thales. Une décision qui doit illustrer les transformations de l'entreprise. ● UN AUDIT de communication, lancé au printemps, a mis en évidence le déficit d'image de Thomson-CSF auprès, notamment, des jeunes diplômés qu'il cherche à recruter. ● LES RACHATS en série effectués par le groupe ont contribué à une trop grande diversité de raisons sociales – 211 au total – en son sein. ● L'ÉVOLUTION des activités du groupe a conduit à une répartition équitable entre le civil et le militaire, naguère dominante de Thomson-CSF. ● CHANGER de nom est une opération risquée et coûteuse, qui doit s'accompagner d'un véritable *« management de marque »* en interne. Certains, comme BNP et Paribas, estiment cette démarche inefficace.**

Thomson-CSF devient Thales pour manifester sa nouvelle identité

Dans un entretien au « Monde », le PDG du groupe d'électronique, Denis Ranque, détaille les transformations qui ont conduit à l'adoption d'un nouveau nom. Privatisée en 1998, l'entreprise se veut aujourd'hui plus internationale, à la fois tournée vers le civil et la défense

THOMSON-CSF (52 milliards de francs de chiffre d'affaires prévus en 2000) s'appellera désormais Thales. Dans un entretien au *Monde*, Denis Ranque, PDG du groupe, explique les raisons de cette décision, annoncée mercredi 6 décembre, après avoir été présentée mardi aux cadres dirigeants.

« En changeant de nom, cédez-vous à la mode ambiante ?

– Dès le printemps 2000, après l'acquisition de la société britannique Racal, nous avons décidé de mener un audit de communication au sujet de notre image extérieure. Nous pensions auparavant que notre image auprès du grand public importait peu, puisque notre clientèle était surtout constituée de quelques grands clients qui nous achetaient du matériel d'électronique de défense. Or le nombre de nos interlocuteurs s'est considérablement agrandi. Nous avons, depuis la privatisation, 50 000 actionnaires individuels, sans compter les 40 000 actionnaires salariés, que nous devons informer. Et nous recrutons massivement depuis 1997, pour l'essentiel une population de jeunes ingénieurs très qualifiés.

» L'augmentation de nos effectifs ne provient plus seulement d'une politique d'acquisitions à l'étranger, mais d'une stratégie de recrutement active de jeunes diplômés. Nous embauchons 1 500 salariés par an, soit plus de 6 000 depuis quatre ans. Sur dix salariés, huit n'étaient pas présents dans l'entreprise il y a dix ans.

– Communiquer davantage impliquait-il de changer de nom ?

– Oui, car la perception de la marque Thomson-CSF ne correspondait plus à la réalité de nos activités. Après avoir procédé à de nombreuses acquisitions, dont le rachat du britannique Racal en janvier, conformément à notre stratégie multi-domestique, nous nous sommes organisés autour de trois grands métiers. Le premier, qui regroupe nos activités de défense, ne représente plus que la moitié de notre chiffre d'affaires. Le deuxième est constitué par notre activité aéronautique, centrée autour de la sécurité du passager aérien, avec la simulation de vols, le contrôle du trafic aérien et l'électronique embarquée. Le troisième regroupe les technologies de l'information et les services, autour des composants électroniques, des systèmes d'informations pour une clientèle financière et industrielle et de la sécurité des transactions et des réseaux. Sur ces trois grands métiers, nous sommes à chaque fois le numéro trois mondial. En regroupant les trois, nous occupons une position unique au monde, au moment où la convergence des technologies civiles et militaires tend à s'accélérer.

– L'affaire des frégates de Taïwan (*lire aussi page 13*) vous a-t-elle conduit à accélérer le changement de nom ?

– Cela n'a rien à voir. Le décalage entre nos activités et notre identité est un problème que nous avons décidé de traiter depuis plusieurs mois, bien avant les derniers rebondissements de cette affaire, au sujet desquels j'ai d'ailleurs porté plainte.

– La marque Thomson reste pourtant une marque forte et médiatique ?

– Oui, mais je vous rappellerai que nous sommes nombreux à l'utiliser dans le monde. Nous avons recensé 600 sociétés, dont les plus célèbres sont une agence de voyage britannique, une société de services financiers et un groupe de communication canadien. En France même, le nom Thomson ne nous appartient pas, il est la propriété de Thomson SA, la holding qui porte les participations de l'Etat dans Thomson-CSF et Thomson Multimédia (TMM). Cette holding en a donné l'usage exclusif à TMM. Nous ne sommes autorisés à utiliser ce nom qu'accompagné de « CSF », qui renvoie à l'une des sociétés ancêtres du groupe actuel, la Compagnie de radiotélégraphie sans fil, impossible à décliner à l'échelle internationale. TMM et Thomson-CSF ont toutes deux largement contribué à valoriser la marque Thomson. Mais il y a maintenant un risque de confusion, surtout depuis la mise en Bourse de Thomson Multimédia, qui affiche la plus forte performance du CAC 40, avec 90 % depuis le début de l'année. Pour notre part, nous sommes fiers d'être à la troisième place, avec une hausse de 58 %.

– Quels étaient les critères auquel devait répondre votre nouveau nom ?

– Il nous fallait d'abord un nom universel, car aujourd'hui, la moitié de nos salariés ne sont pas français. Nous ne voulions pas pour autant un nom imaginaire. Thomson était le nom d'un Écossais, émigré aux Etats-Unis, qui a déposé les premiers brevets sur l'électricité. Nous avons recherché un nouveau nom qui incarne l'humain, car, même si notre force réside dans la maîtrise des technologies, leur mise en œuvre passe par le management des hommes. Enfin, nous voulions un nom fort pour signifier que, désormais, la direction et la stratégie viendront d'en haut, alors que nous avions quelquefois tendance à laisser les différentes unités vivre de manière autonome. Le nom du philosophe grec du VIIe siècle avant Jésus-Christ, Thalès – mais sans accent – que nous a proposé l'agence Nomen, recommandée par Euro-RSCG qui a piloté l'opération, nous est apparu approprié. Mathématicien, astronome – il a constaté la presque fixité de l'étoile polaire et utilisé les astres comme moyen de navigation –, il a été le premier à avoir pris conscience des phénomènes électrostratiques et de l'électricité. Il se situe au carrefour de nos métiers.

– Quelles sont les valeurs que devra incarner ce nouveau nom ?

– Nous voulons qu'il symbolise nos racines tout en véhiculant une image d'innovation. Après tout, nous sommes les premiers à avoir lancé une série d'acquisitions en dehors de nos frontières, à commencer par Signaal en Hollande en 1990, alors que les autres entreprises de défense ont commencé dans la seconde moitié de cette décennie. Nous sommes aussi les premiers à avoir créé une société de capital-risque, il y a dix ans.

– Comment allez-vous installer ce nom en interne ?

– Notre nouveau nom va nous aider à parachever l'intégration de nos différentes activités. Il existait jusqu'à aujourd'hui 211 raisons sociales dans l'ensemble du groupe ! Nous allons donc toutes les faire basculer dans l'univers Thales. Sextant Avionique deviendra par exemple Thales Avionique. Je crois qu'il était surtout important que la maison-mère abandonne elle aussi son nom et soit logée à la même enseigne.

– Cette décision de changer de nom n'est-elle pas un peu paradoxale au moment où l'un de vos actionnaires, Alcatel, hésite entre la montée en puissance ou la vente de ses parts ? Une fusion avec Alcatel rendrait caduque la stratégie que vous exposez !

– Il y a bien d'autres perspectives pour nos actionnaires qu'une fusion ! Ils ont d'ailleurs unaniment approuvé le changement de nom. Ma mission est aujourd'hui de faire fructifier la valeur de Thales au profit de tous mes actionnaires. Mon rôle est de faire en sorte que Thales soit une société solide, capable de se développer de manière autonome et nous continuons de tracer notre route. Les interrogations légitimes de nos actionnaires ne perturbent pas cette stratégie, ni les alliances industrielles que nous entretenons avec eux. Ainsi Alcatel Space, filiale d'Alcatel et de Thales, vient de remporter auprès du ministère de la défense un contrat de 9 milliards de francs pour la fourniture d'un système clés en main de télécommunications militaires. C'est la preuve de l'efficacité des synergies que nous développons avec nos partenaires. Avec Thales, je veux surtout que l'on retienne que nous nous adaptons à un monde qui change, un monde où les règles du business y compris dans l'aéronautique et la défense, ressemblent de plus en plus à celles du civil. Nous sommes entrés dans une époque où les entreprises doivent porter leur identité et communiquer pour se développer. »

> La perception de la marque Thomson-CSF ne correspondait plus à la réalité de nos activités

Propos recueillis par Christophe Jakubyszyn et Anne-Marie Rocco

Les dix plus fortes hausses du CAC 40

PROGRESSION DE L'ACTION DU 1/01/2000 AU 5/12/2000

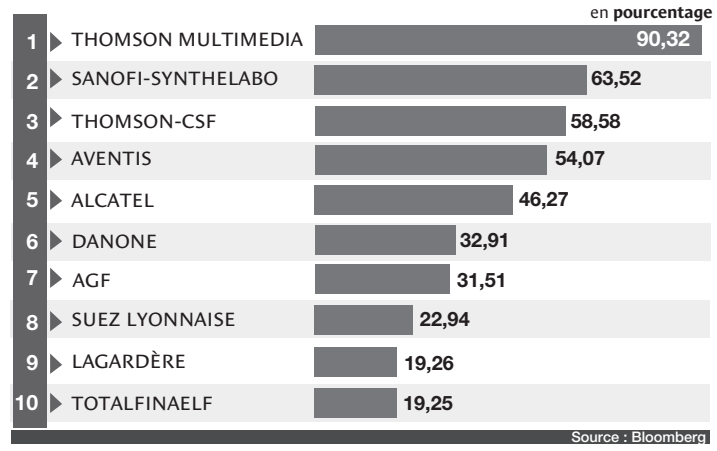

Source : Bloomberg

Changer de nom, une opération de communication coûteuse et risquée

THOMSON-CSF va donc s'appeler Thales. Thales, du nom du mathématicien grec qui, depuis des siècles, fait plancher les géomètres en herbe sur son célèbre théorème. Un changement d'appellation imaginé par le cabinet parisien de création de nom Nomen, qui a déjà transformé la Générale des eaux en Vivendi et le couple de fusionnés Crédit national-BFCE en Natexis.

Thales rejoint une longue liste de groupes européens fraîchement rebaptisés : depuis janvier 1999 sont apparus Lactalis (ex-Besnier), Altadis (ex-Seita-Tabacalera), Aventis (ex-Hoechst-Rhône Poulenc), Vinci (ex-SGE), E. ON (ex-Veba-Viag), Ixis (ex-CDC Finance).... En France, le premier de taille à avoir sauté le pas fut l'assureur Axa, en 1985, un nom encore jugé comme une référence par les agences spécialisées.

Désormais le rythme des changements s'accélère. Certaines entreprises *« veulent diplomatiquement prendre une nouvelle appellation après une fusion »*, explique Marcel Botton, PDG de Nomen. *« D'autres veulent éviter certains problèmes juridiques, marquer une renaissance ou une réorientation stratégique. »*

A la clé de ces opérations, des noms courts, qui se veulent mémorisables, *« internationaux, souvent intemporels »*, précise Catherine Veillé, directeur général du cabinet de recherche de nom Insight Marques (groupe Ipsos). Car, tel un produit, l'entreprise cherche désormais à se vendre elle-même, autant auprès des marchés financiers que de ses clients. Son nom est devenu un véritable « produit d'appel » au service de sa communication. Au risque de perdre en originalité.

De nombreuses dénominations récentes comportent moult *« A »*, *« Is »* ou *« X »*, très en vogue dans les cabinets spécialisés. Un travers auquel tente d'échapper Thales. *« C'est vrai qu'il y a un consensus mou dont on essaie de sortir »*, reconnaît M. Botton. Pour arriver à ses fins, Thomson-CSF a d'ailleurs mis en concurrence trois cabinets parisiens avant de trouver sa nouvelle appellation.

MANAGEMENT EN INTERNE

Le changement de nom signifie-t-il forcément un renouveau pour le groupe ? Rien n'est garanti. En interne, faire passer un changement d'identité nécessite un certain doigté. *« Cela peut être une opération traumatisante pour le personnel et pour le management »*, note M. Botton.

« Pour installer une nouvelle marque, ajoute Suzanna Trollope, responsable de l'activité création de noms chez Interbrand à Londres, *nous suggérons à nos clients de faire littéralement du management de marque en interne »*. D'autant plus que les salariés seront les premiers à porter, ou non, la nouvelle identité de l'entreprise.

Vis-à-vis de l'extérieur, *« le risque, c'est que cela ne soit qu'un effet paillette*, analyse Mme Veillé. *Un nouveau nom ne doit pas être vu comme un faux papier d'entreprise, mais comme une véritable nouvelle carte d'identité. Les consommateurs sont désormais habitués aux changements de nom*, ajoute cette professionnelle, *mais ils attendent que la raison ne soit pas que financière »*. D'où la nécessité, pour être efficace, d'accompagner ce processus par une vaste politique de communication, fort coûteuse, fondée sur des valeurs significatives.

Vivendi aurait dépensé environ 400 millions de francs pour asseoir sa nouvelle appellation. Le fraîchement nommé Accenture (ex-Andersen Consulting) envisage de mettre sur la table 100 millions de dollars en 2001 pour retrouver son niveau de notoriété. Des sommes bien plus importantes que la recherche du nom en tant que tel, même si la raréfaction des noms *« libres »* rend désormais les démarches techniques et juridiques plus coûteuses.

Le coût est un des points cruciaux qui peuvent faire hésiter les groupes. Après la fusion entre BNP et Paribas, *« nous avons étudié la question d'un changement de nom*, raconte Yves-Marie Dalibard, directeur adjoint de la communication, *ce fut un arbitrage. Il fallait plusieurs de dizaines de millions de francs de publicité rien que pour faire apparaître une nouvelle marque. Nous avions déjà deux noms très forts. Nous nous sommes dit que, quitte à consacrer un budget publicitaire de cet ordre, il valait mieux privilégier la relation client »*.

Laure Belot

En faisant miroiter une baisse des taux d'intérêt, M. Greenspan redonne de l'élan à Wall Street

L'indice Nasdaq a regagné plus de 10 %, mardi 5 décembre

Pour la première fois, le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, a évoqué, mardi 5 décembre, le ralentissement de l'économie américaine et a fait allusion, sans en prononcer le mot, à l'éventualité d'une récession. Ces déclarations ont été accueillies très favorablement à Wall Street, où les opérateurs s'attendent désormais à une baisse des taux directeurs de la banque centrale

NEW YORK
de notre correspondante

Une légitimité affaiblie par plus d'un mois de batailles judiciaires, un Congrès divisé, un Sénat sans majorité : ces menues réjouissances que les milieux politiques promettent au successeur de Bill Clinton à la Maison blanche – quel qu'il soit – risquent de n'être que des amuse-gueule à côté du vrai défi qui attend le futur président des Etats-Unis, celui de l'évolution de l'économie, assurent les milieux financiers. Le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, a donné raison à ces derniers, mardi 5 décembre, en évoquant pour la première fois le ralentissement de l'économie américaine et en faisant allusion, sans prononcer le mot, à l'éventualité d'une récession.

Déjà revigorés par ce qu'ils considèrent être la perspective d'une solution rapide du contentieux électoral présidentiel après la décision, lundi, du juge Sanders Sauls de Floride, les marchés financiers ont fait une véritable fête aux propos de M. Greenspan, dans lesquels ils ont vu la promesse d'une baisse des taux d'intérêt. Wall Street a connu une journée en hausse comme elle n'en avait pas vu depuis longtemps : le Dow Jones, l'indice des valeurs industrielles, a fait un bond de 338 points, soit 3,2 %, pour clôturer à 10 898 points, tandis que le Nasdaq, qui regroupe les valeurs technologiques, s'est quant à lui littéralement envolé. Avec une hausse de 10,48 %, le Nasdaq a enregistré le plus gros gain de son histoire en une seule journée. Les autres places boursières internationales ont bénéficié de cet élan. La Bourse de Tokyo a clôturé, mercredi, en hausse de 1,3 %. En Europe, Francfort gagnait 0,66 % dans les premiers échanges, mercredi, tandis que l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris s'adjugeait 1,33 % au lendemain d'une hausse de 3,51 %.

En dépit de l'atmosphère festive à Wall Street, qui avait bien besoin d'un petit coup de fouet après des mois de carnage sur les valeurs technologiques, les avertissements de M. Greenspan marquent un tournant majeur dans la perception de l'évolution de l'économie américaine. A sa manière, à grands renforts de circonlocutions parfois aussi opaques que celles des juges de la Cour suprême, le patron de la Fed a abandonné, dans un discours prononcé devant des banquiers à New York, son obsession de la menace inflationniste pour se concentrer au contraire sur la perte de vigueur de la croissance, la baisse de la demande et le renversement de la dynamique d'expansion. Cette fois, c'est officiel, puisque consacré par Alan Greenspan : dans la dixième année d'un extraordinaire cycle de croissance, l'économie américaine a amorcé sa transition vers une expansion beaucoup plus lente où le danger ne provient plus d'un risque de surchauffe, mais d'une décélération trop brutale. L'atterrissage est en vue, et le rôle de M. Greenspan est à présent d'assurer qu'il se fasse en douceur – le fameux *soft landing* – sans dérapage.

Une envolée historique

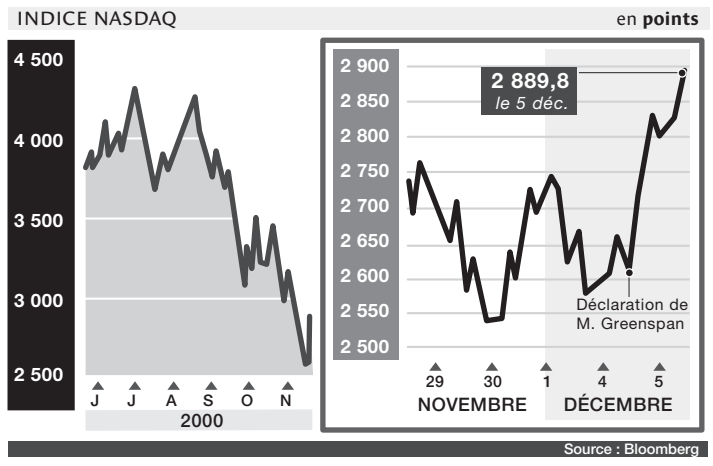

Source : Bloomberg

INVERSER LA VAPEUR

« Dans une économie qui a déjà perdu une partie de son dynamisme, il faut rester vigilant et conscient de la possibilité qu'une plus grande prudence et la baisse de la valeur des actifs sur les marchés financiers puissent indiquer ou précipiter un affaiblissement excessif des dépenses des ménages et des entreprises, a déclaré le président de la Fed. *Tout récemment, le rythme de l'expansion de l'activité économique s'est ralenti de manière appréciable, notamment parce que les conditions financières plus rigoureuses ont eu un certain impact sur des secteurs de l'économie sensibles aux taux d'intérêt. »* Traduction à Wall Street : l'économie ralentit – c'était l'effet recherché par une série de six relèvements des taux directeurs en onze mois, entre juin 1999 et mai dernier –, mais il faut éviter que le ralentissement tourne à la récession ; pour cela, il faudra peut-être inverser la vapeur et se mettre à baisser les taux d'intérêt (actuellement de 6,5 %).

La prochaine réunion du comité monétaire de la Fed est prévue le 19 décembre ; aucun mouvement n'est attendu à cette date, en raison de la volatilité de cette période de fin d'année, mais une directive neutre pourrait être donnée. Une éventuelle baisse du loyer de l'argent pourrait en revanche être envisagée dès janvier.

Occulté par l'actualité électorale, le ralentissement de l'économie est au cœur du débat économique, débat qui s'est intensifié la semaine dernière avec l'hécatombe des valeurs stars de la high tech sur le Nasdaq. Cet indice est revenu à ses niveaux d'avant l'automne 1999, où l'on situe le début de la formation de la bulle spéculative Internet. MM. Bush et Cheney, qui forment le « ticket » républicain pour la Maison Blanche, ont même parlé ouvertement ces jours-ci de récession, pour promouvoir leur programme de réductions d'impôts. Une série d'indices publiés sur la base des statistiques du troisième trimestre a confirmé le ralentissement : baisse de la construction de logements, baisse des dépenses d'investissement des entreprises, baisse de la vente de véhicules automobiles, tandis que la croissance de la demande de biens de consommation durables marque le pas. La croissance du PIB a été de 2,4 % au troisième trimestre en rythme annuel, un chiffre près de moitié inférieur aux 5,7 % d'il y a un an. Enfin, l'indice de confiance des consommateurs, baromètre du moral du pays, a été en baisse en novembre pour le second mois consécutif. Le monde des *dot-coms*, après avoir été trop gâté, prend un cours accéléré de réalisme avec faillites et suppressions d'emplois.

Mais les économistes qui évaluent à une sur trois les chances d'une récession en 2001 sont nettement minoritaires : l'économie reste saine, soulignent les autres. Pour Bruce Steinberg, de Merrill Lynch, *« il y a ralentissement, pas état d'urgence »*. Et pour Alan Greenspan, il s'agit simplement *« de la transition de l'économie vers un équilibre plus soutenable dans la croissance de l'offre et de la demande »*.

Sylvie Kauffmann

COMMENTAIRE

UN POUVOIR QUASI DIVIN

Interrogé, il y a quelques jours, sur l'impact du résultat de l'élection présidentielle américaine sur les marchés financiers, le président de la Bundesbank, Ernst Welteke, remarquait : *« Que ce soit Bush ou Gore, Alan Greenspan restera le chef de la Réserve fédérale. »* L'envolée historique du Nasdaq, mardi 5 décembre, a confirmé le pouvoir sans égal, quasi divin, dont jouit M. Greenspan auprès de la communauté financière internationale. Quelques mots de lui ont suffi à redonner le moral aux boursiers du monde entier. La seule évocation d'une baisse des taux directeurs américains a permis à la Bourse de la nouvelle économie de regagner plus de 10 %. Cet épisode démontre qu'aux yeux des investisseurs, le véritable président des Etats-Unis n'est pas le locataire de la Maison Blanche, mais bien le numéro un de la Fed.

Beaucoup s'en réjouissent : ils y voient une victoire des forces de marché sur le pouvoir politique. Ils jugent surtout que le bon sens, le pragmatisme et le doigté, dont a fait preuve M. Greenspan, depuis treize ans, à son poste, sont à l'origine de l'expansion record qu'a connue la première puissance économique.

D'autres, au contraire, s'interrogent et s'inquiètent. Ils mettent en cause la cohérence et l'infaillibilité d'un homme capable de dénoncer, il y a tout juste quatre ans, *« l'exubérance irrationnelle »* des opérateurs, mais aussi de voler – fin 1998 et aujourd'hui – au secours des marchés boursiers dès que ceux-ci commencent à flancher. D'un homme prompt à s'alarmer de l'existence de bulles spéculatives, mais plus encore à assouplir sa politique monétaire lorsque celles-ci éclatent. La question est de savoir si, à force de céder à la moindre alerte boursière, M. Greenspan ne prend pas le risque de provoquer, tôt ou tard, une crise financière d'une tout autre ampleur.

Pierre-Antoine Delhommais

Wanadoo est sur le point de racheter Freeserve

L'ÉTAT–MAJOR de France Télécom s'est rendu à Londres, mercredi 6 décembre, pour signer le rachat de Freeserve, le numéro un britannique de l'accès à Internet. Wanadoo, la filiale de France Télécom, rêve d'additionner à ses deux millions d'abonnés (en France, en Belgique, en Espagne et en Allemagne) les deux millions de clients de Freeserve, pour créer l'un des premiers fournisseurs d'accès européen, avec l'allemand T-Online et l'italien Tiscali-World on Line.
Wanadoo a profité de la dégringolade du titre Freeserve (– 87 % depuis mars), victime du scepticisme des investisseurs quant à la viabilité de son modèle économique, fondé sur la gratuité de l'abonnement. Wanadoo devrait lancer une offre publique d'échange sur les actions Freeserve, une option qui a déjà reçu l'aval des conseils d'administration de Freeserve et de Dixons, sa maison mère à 80 %. Partisan de l'accès payant, Wanadoo aura cependant la tâche difficile de transformer en douceur la stratégie de Freeserve, sans perdre son portefeuille d'abonnés. L'action Wanadoo a perdu 40 % depuis son introduction en Bourse, en juillet.

Abbey National examine une proposition de fusion de Lloyds TSB

LA BANQUE BRITANNIQUE spécialiste du crédit immobilier Abbey National, actuellement en négociation pour un mariage avec Bank of Scotland (BoS), a annoncé, mardi 5 décembre, qu'elle examinait une offre de fusion proposée par son homologue Lloyds TSB, le numéro trois de la banque de détail en Grande-Bretagne. Lloyds TSB pourrait mettre sur la table jusqu'à 20 milliards de livres (34 milliards d'euros) pour acheter Abbey, selon *The Guardian*. Les présidents et directeurs généraux d'Abbey National et de Lloyds TSB se sont rencontrés, lundi, à la demande de Lloyds TSB, qui a *« présenté les mérites d'une combinaison des deux entités »*, a ajouté Abbey National. Cette dernière et BoS avaient annoncé être en négociations début novembre, après une première tentative, cet été, qui n'avait pas abouti. La fusion entre Abbey et Lloyds donnerait naissance au numéro un sur le marché britannique du prêt immobilier et au numéro trois pour les comptes courants. Ce rapprochement, s'il avait lieu, pourrait toutefois soulever les inquiétudes des autorités de la concurrence, souligne la presse outre-Manche.

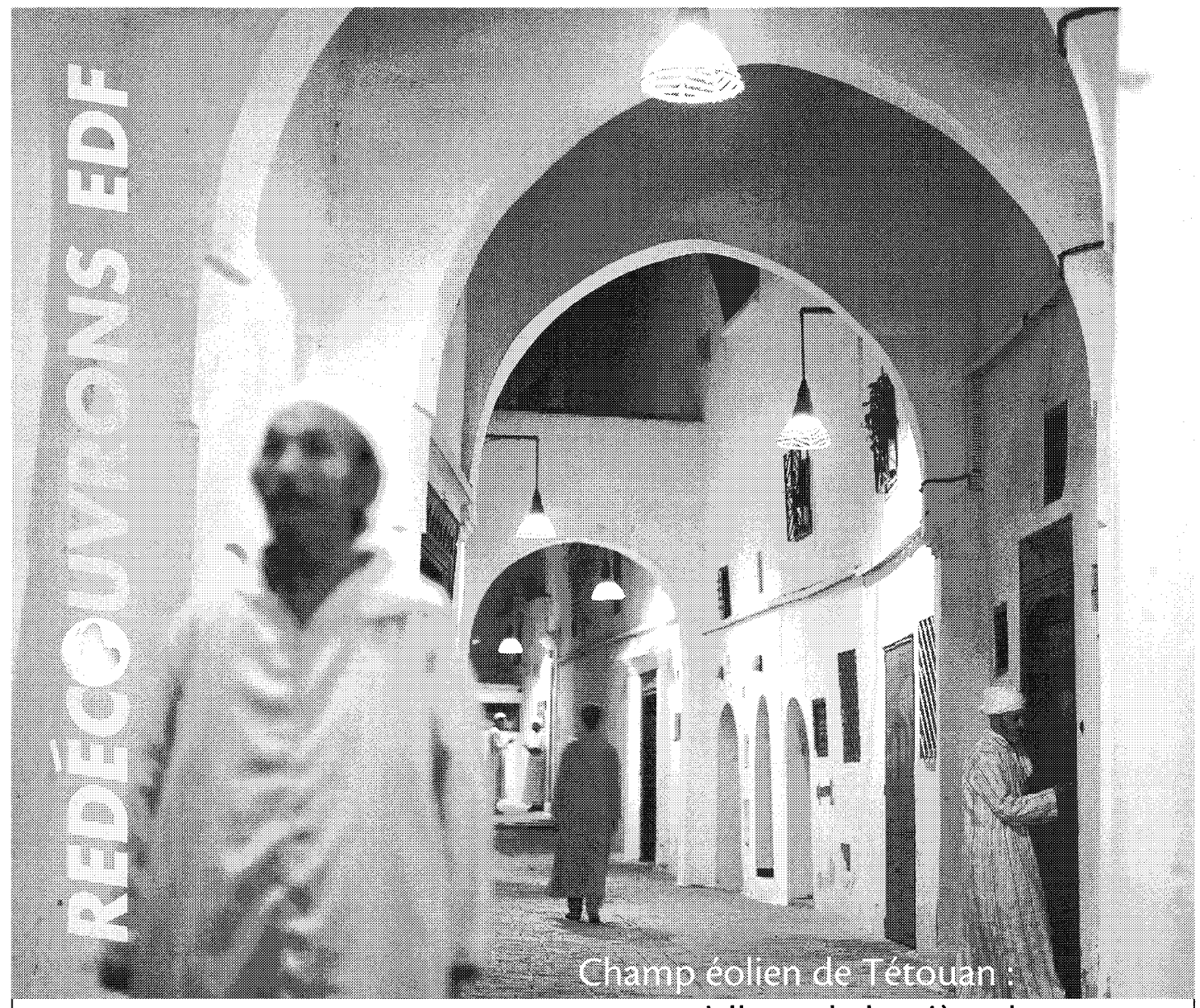

Champ éolien de Tétouan :
et que s'allume la lumière du vent.

En 2005, EDF sera un Groupe aux dimensions internationales, fidèle à ses valeurs de service public et leader sur les métiers de l'énergie dans le monde entier. Aujourd'hui, EDF compte déjà 31 filiales à l'étranger. Au Maroc, EDF est l'actionnaire principal d'un des plus grands parcs éoliens du monde, qui alimentera 500 000 Marocains en électricité. Partout dans le monde, toutes nos énergies seront toujours à vos côtés. *www.edf.fr*

Nous vous devons plus que la lumière.

CALLEGARI BERVILLE GREY

Jean-Marie Messier met en scène la fusion Vivendi Universal

Les actionnaires ont approuvé, de part et d'autre de l'Atlantique, mardi 5 décembre, le mariage du groupe français et du canadien Seagram, propriétaire de studios de cinéma et de maisons de musique. Naissance du deuxième géant mondial de la communication dans une ambiance de show

AVANT Time-Warner et AOL ! En ouvrant, mardi 5 décembre, l'assemblée générale chargée d'approuver la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, Jean-Marie Messier ne cachait pas sa satisfaction : Vivendi Universal allait naître avant son rival américain, toujours en train de négocier sa fusion avec les autorités américaines. *« Dans les métiers de la communication où nous allons devenir le numéro deux mondial, aucun groupe européen n'a été capable de venir jeter le trouble sur la domination américaine »*, rappelait le PDG du futur Vivendi Universal. Cette création du nouveau géant de la communication, à partir des dépouilles de la vieille Générale des eaux et d'une société canadienne spécialisée dans les spiritueux, a été approuvée à 94,8 % par les actionnaires de Vivendi et à 90,4 % par ceux de Seagram à Montréal.

« Vous êtes formidables, comme disait Jean Nohain. Aujourd'hui 183 000 actionnaires de Vivendi ont souhaité voter sur ce projet, soit quatre à cinq fois de plus que d'habitude. C'est une formidable récompense. La plus claire des réponses aux corporatismes étroits, au scepticisme français habituel face à l'audace », enchaînait M. Messier. Transformé en animateur, il allait célébrer la naissance de Vivendi Universal dans une ambiance de show télé. En toile de fond, les murs du Louvre, loué pour l'occasion ; sur l'écran géant, des extraits de films de Universal Studio et Canal +. Puis des morceaux de musique : Johnny Hallyday, Jimmy Hendrix, Shania Twain, et Jacques Brel se succèdent. Fascinée, la salle suit les propos, applaudit chaque réponse, comme dans *« Qui veut gagner des millions ? »*.

Les rares actionnaires qui rappellent qu'il s'agit justement de ne pas perdre des millions dans l'opération détonnent. *« Qu'allons-nous acheter avec Seagram ? Seagram, c'est d'abord des liquides et beaucoup de dettes. La vente des spiritueux doit servir à rembourser le passif. Mais après, que reste-t-il de la société ?. Des studios de musique et de cinéma. On tombe dans quelque chose d'inappréciable »*, souligne un petit porteur. Le PDG de Vivendi égrène les chiffres. Combinant télévision, téléphone, Internet, cinéma, musique et édition, le nouveau groupe de communication affichera, pour l'année 2000, un chiffre d'affaires de 25 milliards d'euros et un résultat d'exploitation de 3,2 milliards d'euros. *« Nous nous engageons à réaliser une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires et de 35 % du résultat d'exploitation d'ici à 2002. Nos fonds propres atteindront 50 milliards d'euros et nous n'aurons plus de dettes, après la vente des spiritueux. »* Cette vente, qui doit être la première opération de Vivendi Universal, devrait rapporter entre 8 milliards et 11 milliards d'euros. M. Messier prévoit d'autres cessions d'actifs, dont la participation dans BSkyB, estimées à 8 milliards d'euros.

Des actionnaires récalcitrants soulignent que ce mariage des contenants et des contenus ne convainc guère le marché. *« J'ai perdu beaucoup d'argent depuis le début de l'année. L'action Vivendi a chuté de plus de 40 % »*, proteste un petit porteur. *« Notre cours n'est pas à sa valeur »*, reconnaît M. Messier. L'évolution de l'action, selon lui, est liée aux mouvements des arbitragistes, qui interviennent dans toute fusion. *« Comparé à nos concurrents, nous faisons mieux que les indices des groupes de télécommunications et un peu moins bien que ceux des valeurs de medias. Notre choix de ne pas nous spécialiser dans les télécoms devrait être ratifié par les marchés »*, théorise le PDG, en ajoutant que la période d'ajustement des cours pourrait durer quelques mois.

500 MILLIONS DE TITRES CRÉÉS

La fusion de Vivendi, Seagram, et Canal +, réalisée par échange d'actions, risque de perturber les marchés. Compte tenu de la chute de l'euro face au dollar et de la baisse de l'action Vivendi, le groupe a dû relever son offre de 10 %. Près de 500 millions de titres seront créés. Vivendi Universal comptera un capital de 1,1 milliard d'actions contre 118 millions de titres en 1996 ,lorsque M. Messier a pris la présidence de la Générale des eaux. *« Vivendi a beaucoup augmenté son capital »*, avouait à la salle, Guillaume Hannezo, directeur financier du groupe. *« Mais le nombre d'actions est destiné à rester stable. Nous n'avons pas besoin de faire appel au marché »*, ajoutait-t-il, tout en reconnaissant que les actionnaires devraient, dans les prochaines années, plus compter sur la Bourse que sur les dividendes pour augmenter leur patrimoine. Le dividende de Vivendi Universal est déjà fixé à un euro, pour un bon moment semble-t-il.

Balayant de la main les critiques de ceux qui lui reprochent de n'être qu'un financier, M. Messier entend prouver que Vivendi Universal est un projet industriel, construit pierre par pierre. Les développements du téléphone et le coût de l'UMTS ? Cegetel saura faire face seul, même si la filiale perd un milliard de francs dans le téléphone fixe et ne cesse de voir s'éroder ses parts de marché dans la téléphonie mobile face à Itineris et Bouygues Telecom. Le très lent démarrage du portail Vizzavi, lancé en juin ? Des impatiences du marché qui n'a pas compris qu'il fallait du temps pour créer un portail Internet. Mais à la fin du premier trimestre 2001, tout devrait être en place.

Soudain, M. Messier marque un temps d'arrêt. L'œil se mouille et la voix se noue. *« Vivendi Unviersal est une grande maison, ouverte sur le monde, pleine de livres, de musiques, de talents, une maison où il fait bon vivre. Aujourd'hui, c'est vous qui avez la clé de cette grande maison. Tournons-là ensemble et ouvrons les portes de notre avenir. »* Rideau.

Martine Orange

Deux métiers principaux

● **Chiffre d'affaires**. Le nouveau groupe issu de la fusion Vivendi-Seagram affiche un chiffre d'affaires de 19,4 milliards d'euros (au 30 juin 2000). L'environnement (eau, propreté, énergie, transports) atteint 64,5 % de ce total. La communication, qui représente 31,1 % du chiffre d'affaires, se partage entre les télécommunications (12,7 %), l'audiovisuel (10 %) et les médias (8,4 %). Les activités holding et non stratégiques constituent le solde (4,4 %) du chiffre d'affaires.

● **Actionnariat**. Après la fusion, le tour de table se répartit entre trois *« collèges d'actionnaires »* (chiffres proforma au 31 août 2000). Le collège des actionnaires de Vivendi détient 55,91 % du capital, dont 1,84 % (contre 3,35 % auparavant) pour les salariés et 42,16 % (contre 76,63 % précédemment) en Bourse. Le collège des actionnaires de Seagram représente 32,23 % du capital, dont 7,73 % pour la famille Bronfman. Le collège des actionnaires de Canal+ atteint 11,86 % du capital.

Un montage juridique complexe

Pour des raisons fiscales, la fusion entre Vivendi, Seagram et Canal+, passe par un montage juridique très complexe. Le groupe Vivendi apporte d'abord sa participation dans Canal+ à une société nommée Sofiée, rebaptisée Vivendi Universal. Cette dernière absorbera par la suite Vivendi, Seagram et Canal+. De leur côté, les actionnaires canadiens de Seagram pourront choisir entre des actions du nouveau groupe ou des titres d'une société, Vivendi Universal Exchangeco, qui leur donne un droit de vote, mais les exonère fiscalement.

Ce montage permet aux actionnaires et aux groupes de ne pas payer de plus-values de cession, mais, en revanche, ne supprime pas les sur-valeurs liées aux acquisitions, très importantes dans le groupe. Vivendi Universal a d'ailleurs annoncé qu'il communiquerait à l'avenir son résultat net avant les amortissements de sur-valeurs.

JEUDI 7 DÉCEMBRE

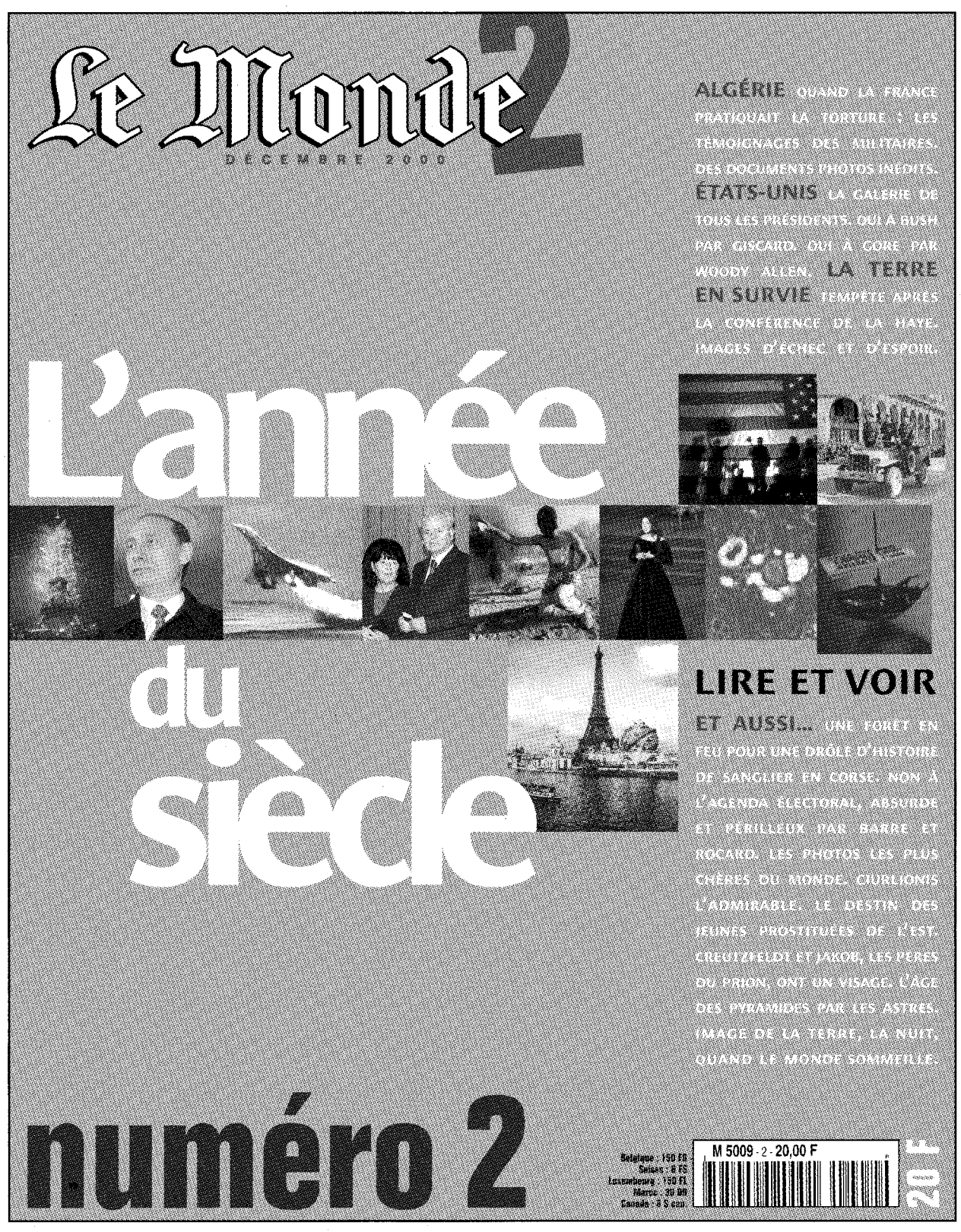

MAGAZINE MENSUEL - 20F

RTL supprime les « Grosses Têtes »

C'EN EST FINI de l'émission emblématique de RTL. La direction de la station a annoncé, mardi 5 décembre, la suppression des « Grosses Têtes », fin décembre, après vingt-quatre années d'existence. Christophe Dechavanne en assurait la présentaion, depuis le limogeage cet été, de Philippe Bouvard. *« Le juge de paix, ce sont les auditeurs et ils nous ont fait savoir que le changement leur posait problème »*, explique Stéphane Duhamel, directeur général de RTL.

L'émission, dont l'audience avait commencé à s'éroder avec son présentateur historique, a perdu 400 000 auditeurs depuis la rentrée, soit 800 000 au total depuis un an. Les responsables de RTL disposent d'à peine un mois pour imaginer une émission et découvrir un nouvel animateur qui feront revenir les auditeurs vers leur antenne entre 16 et 18 heures.

Crise au « Nouvel Economiste » après le licenciement de sa rédactrice en chef

LA RÉDACTION du *Nouvel Economiste* a vivement réagi, mardi 5 décembre, en se déclarant *« scandalisée »* par la décision de licenciement prononcée à l'encontre de Valérie Lecasble, rédactrice en chef de l'hebdomadaire, où elle est entrée en décembre 1996. Cette mesure lui a été notifiée par Claude Posternak, directeur du magazine, peu avant la réunion d'un Comité d'entreprise extraordinaire au cours de laquelle ont été évoquées les conditions d'ouverture de la clause de conscience à l'ensemble des salariés. Cette crise est la conséquence du différend qui a éclaté entre les salariés et Paul Dubrule, co-fondateur du groupe hôtelier Accor et co-actionnaire du magazine avec Gérard Pélisson depuis décembre 1998. Dans un entretien au *Figaro*, M. Dubrule avait notamment dénoncé *« des articles d'une médiocrité affligeante »* et *« le manque d'énergie et de dynamisme de la ligne éditoriale »* de la nouvelle formule mise en œuvre par Valérie Lecasble. La rénovation du journal avait atteint ses objectifs publicitaires et augmenté sa diffusion en kiosque de 30 % (*Le Monde* du 29 novembre).

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : un mouvement de grève reconductible a été largement suivi,** mardi 5 décembre, par les salariés des magazines du groupe Bayard-Presse en voie de cession (*Côté Femmes, Terre Sauvage, Eurêka).* Soutenue par les syndicats, cette action a été engagée alors que les discussions se poursuivent sur la mise en œuvre du plan de la direction incluant la fermeture, au début de l'année 2 001, de deux autres titres, *Bel Âge* et *Entourage.*

■ **AUDIOVISUEL :** ***« La question de la limitation à 49 %*** *du capital d'une télévision qu'un même opérateur peut détenir ne doit plus être taboue »,* a déclaré Didier Mathus, député PS, lors d'un colloque, mardi 5 décembre, à l'Assemblée Nationale.

■ **INTERNET : le nombre d'internautes français a cru de 45 % pour atteindre 8,15 millions** au troisième trimestre 2000, a indiqué, mardi 5 décembre, le baromètre Médiamétrie/ISL. Selon cette étude, les internautes surfent majoritairement depuis leur domicile (53,2 %) plutôt que sur leur lieu de travail (36,4 %). Autre constat, 59,7 % des internautes sont des hommes.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **DIAGEO : le groupe britannique, numéro un mondial des spiritueux, et le français Pernod Ricard** ont annoncé mercredi 6 décembre la signature d'un accord où sont définies les modalités de leur offre commune pour reprendre la division alcool et spiritueux du groupe canadien Seagram.

● **AVENTIS : des délégations de salariés d'Aventis CropScience et d'HMR Romainville o**nt décidé de se rendre à Strasbourg, jeudi 7 décembre, afin de demander à Jean-René Fourtou, vice-président d'Aventis, des assurances sur leur emploi et l'avenir de la recherche.

● **NEC : le géant de l'électronique japonais et le Sud-coréen Samsung** SDI ont annoncé, mercredi 6 décembre, la création d'une société commune pour développer et commercialiser la prochaine génération d'écrans numériques.

● **BRIDGESTONE : l'opération de rappel de 6,5 millions de pneus suspects**, effectuée par la filiale américaine, Firestone, du groupe japonais, va coûter à ce dernier 900 millions de dollars, dont la moitié pour faire face aux dommages et intérêts que pourrait devoir verser Firestone aux victimes des accidents de la route mettant en cause ces pneus.

● **TED LAPIDUS : la griffe de mode française arrête son activité haute couture**, dont le directeur artistique est Olivier Lapidus, fils du fondateur. La maison Ted Lapidus avait été rachetée en 1995 par Jacques Konckier, déjà détenteur de la licence « Parfums Ted Lapidus » et président du groupe Jacques Bogart (Bogart, Balenciaga).

SERVICES

● **AOM/AIR LIBERTÉ/AIR LITTORAL : les syndicats de pilotes des trois compagnies françaises contrôlées par le SAirGroup (Swissair)** ont conclu un pacte social en prévision d'une éventuelle fusion des trois entités en une compagnie aérienne unique. Le président du directoire des trois compagnies, Paul Reutlinger, devrait dévoiler le 8 décembre aux syndicats son plan stratégique, et les soumettre au Conseil de surveillance le 20 décembre.

● **SNCF : les contrôleurs de la région de Strasbourg ont annoncé, mardi soir, un durcissement de leur mouvement de grève pour le week-end** prochain. Aucun train ne devrait sortir de la région entre vendredi midi et lundi 8 h00. Selon Sud-Rail, la direction a accordé 12 recrutements contre 15 demandés mais *« refusé de négocier sur les conditions de travail »*.

● **BRITISH AIRWAYS : la compagnie aérienne britannique a annoncé mercredi une refonte de ses opérations à l'aéroport londonien de Gatwick** qui se traduira notamment par une nette réduction de ses vols longs courriers. Ces changements entraîneront une réduction des effectifs d'un millier de personnes au cours des deux prochaines années.

FINANCES

● **CHASE MANHATTAN : Le groupe bancaire américain va acquérir environ 6,7 % du capital de la filiale** à 61 % **de Telecom Italia**, Seat Pagine Gialle (édition et internet) pour un montant d'environ 3 milliards d'euros. Chase Manhattan pourra se défaire de cet investissement en décembre 2005 au profit de Telecom Italia.

● **CRÉDIT FONCIER : La direction de l'établissement bancaire a précisé que le contribuable n'avait jamais été sollicité** pour financer le plan de redressement du Crédit Foncier, au lendemain de la publication d'un rapport de la Cour des Comptes sur l'intervention de l'Etat dans la crise du secteur financier (*Le Monde* du 5 décembre).

● **COFACE : la société française spécialisée dans l'assurance-crédit export**, a annoncé mardi la mise en place d'un programme d'options sur titres (« stock options »), ouvert à l'ensemble des 3 600 salariés du groupe, une autre partie revenant aux 285 cadres principaux.

● **CETELEM.NET : la division de Cetelem (groupe BNP-Paribas) entièrement dédiée au commerce électronique** et au crédit à la consommation en ligne, a annoncé avoir *« atteint ses objectifs »* avec 12 000 demandes de crédit par mois et 300 millions de francs (45,7 millions d'euros) cette année.

● **STANDARD & POOR'S : les niveaux d'exposition des grandes banques européennes et américaines au secteur des télécommunications** ne suffisent pas à les mettre en danger et les chiffres alarmants circulant sur le marché sont infondés, affirme mardi l'agence de notation.

EUROPE

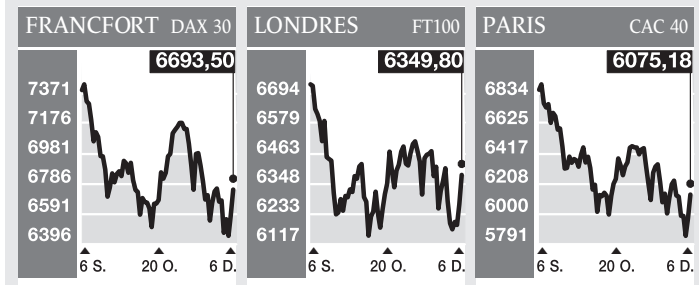

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 06/12	Var. % 05/12	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4944,84	0,67	0,82
EUROPE	STOXX 50	4792,17	0,60	1,05
EUROPE	EURO STOXX 324	407,12	0,76	– 2,19
EUROPE	STOXX 653	374,22	0,68	– 1,39
PARIS	CAC 40	6075,18	1,34	1,96
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	4113,24	1,34	1,50
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	666,68	0,76	– 0,70
BRUXELLES	BEL 20	3069,54	0,85	– 8,11
FRANCFORT	DAX 30	6693,50	0,85	– 3,80
LONDRES	FTSE 100	6349,80	0,81	– 8,37
MADRID	STOCK EXCHANGE	9461,10	4,32	– 18,73
MILAN	MIBTEL 30	46436,00	0,25	8,01
ZURICH	SPI	8155,30	– 0,12	7,73

AMÉRIQUES

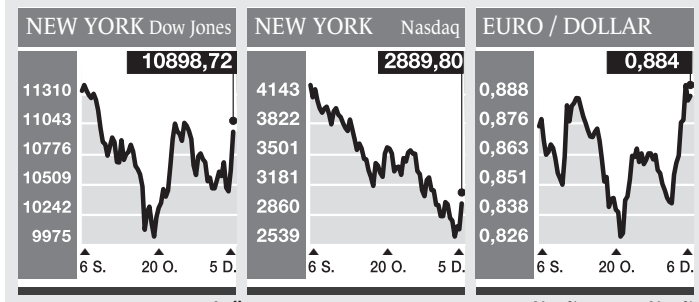

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 05/12	Var. % 04/12	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10898,72	3,21	– 5,20
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1376,54	3,89	– 6,31
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2889,80	10,48	– 28,99
TORONTO	TSE INDEX	9279,04	3,74	10,28
SAO PAULO	BOVESPA	14181,62	....	– 17,03
MEXICO	BOLSA	324,46	4,93	– 19,21
BUENOS AIRES	MERVAL	413,67	3,52	– 24,85
SANTIAGO	IPSA GENERAL	97,42	0,83	– 31,87
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6790,06	3,50	25,32

ASIE - PACIFIQUE

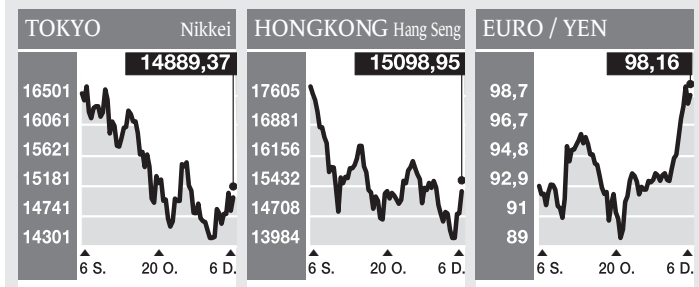

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 06/12	Var. % 05/12	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	14889,37	1,32	– 21,36
HONGKONG	HANG SENG	15098,95	3,61	– 10,98
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1974,83	1,09	– 20,36
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	64,72	0,23	– 50,22
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3250,80	0,02	3,12
BANGKOK	SET	18,89	0,75	– 45,62
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4117,86	1,13	– 17,74
WELLINGTON	NZSE-40	1946,46	– 0,30	– 11,79

ÉCONOMIE

Pétrole : le baril repasse sous les 30 dollars

LE COURS du baril est repassé sous le niveau de 30 dollars, mardi 5 décembre, à New York, son plus bas niveau depuis le 8 août, alors que les opérateurs ne croient pas que la suspension des exportations irakiennes va affecter durablement le marché. Le baril de brut de référence *« light sweet crude »*, pour livraison en janvier, a cédé 1,69 dollar à 29,53 dollars. Le baril a perdu près de 6 dollars depuis le congé du Thanksgiving Day, fin octobre, ce qui est plus qu'une simple correction selon les professionnels. Bagdad, qui exporte quotidiennement 2,3 millions de barils, a interrompu ses livraisons de brut depuis le 1er décembre, ne parvenant pas à un accord avec les Nations unies sur une formule de prix pour le mois de décembre. Le différend entre l'Irak et l'ONU sur une question de prix a gelé les exportations de ce pays depuis cinq jours. Ce pays exporte son brut sous le contrôle de l'ONU, dans le cadre de l'accord *« pétrole contre nourriture »*.

■ **FRANCE : le déficit budgétaire de la France a été réduit à 183,9 milliards de francs** (28 milliards d'euros) pour les dix premiers mois 2000, contre 203,4 milliards de francs (31 milliards d'euros) pour la période correspondante de 1999, a annoncé, mercredi, le ministère des finances. Sur les dix premiers mois de l'année, les dépenses du budget général ont atteint 1 415,8 milliards de francs, soit un niveau supérieur de 0,6 % à celui de la même période de 1999.
De leur côté, les recettes se sont élevées à 1 267,6 milliards de francs, en hausse de 1,8 % sur la période correspondante de l'an dernier. La progression des recettes se ralentit donc par rapport à ce qui a été constaté à fin septembre (+ 3,3 %) du fait de la prise en charge par l'Etat de la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation, précise le ministère.

■ **ALLEMAGNE : le chômage a légèrement baissé en novembre**, avec 15 000 demandeurs d'emplois de moins qu'en octobre en données corrigées des variations saisonnières (CVS), le taux CVS restant toutefois inchangé à 9,3 %, selon des chiffres publiés mardi.

■ **Les ventes du commerce de gros** ont augmenté de 5,2 % réels en octobre en glissement annuel, après une contraction de 0,6 % le mois précédent, annonce mercredi l'Office fédéral de la statistique. En nominal, ces ventes ont progressé de 12,8 % en octobre après une hausse de 6,9 % en septembre.

■ **ZONE EURO : l'indice de confiance économique a légèrement baissé** en novembre dans la zone euro, après avoir déjà légèrement fléchi en octobre, a annoncé mardi la Commission européenne. L'indice s'est établi à 103,2 points dans la zone euro en novembre, contre 103,3 en octobre et 103,4 en septembre.

■ **Le taux de chômage a baissé en octobre dans la zone euro** à 8,9 % de la population active (contre 9,0 % en septembre), comme dans l'Union européenne à 8,2 % (contre 8,3 % en septembre), a annoncé mardi l'office européen de statistiques Eurostat.

■ **PVD : les barrières commerciales qui limitent les échanges des pays émergents** et freinent leur croissance économique sont non seulement le fait des pays industrialisés mais aussi celui des pays en voie de développement (PVD) eux-mêmes, a souligné Uri Dadush, auteur d'un rapport de la Banque mondiale publié mardi. *« Les barrières des pays émergents vis-à-vis des autres PVD sont placées là où ça fait le plus mal »*, à savoir sur les produits agricoles, les textiles, les produits manufacturiers à haute intensité de travail, a indiqué M. Dadush.

■ **JAPON : le ministre du commerce japonais, Takeo Hiranuma**, estime que l'économie nippone réalisera son plein potentiel de reprise au printemps 2001, avec une croissance du PIB de 1,5 à 2,0 % pour l'exercice 2000-2001, clos le 31 mars prochain. M. Hiranuma compte également proposer une prévision de croissance de 3 % pour l'exercice 2001-2002, qui débutera le 1er avril prochain.

■ **L'indice avancé de l'activité économique japonaise** s'est établi provisoirement à 85,7 en octobre, contre 45,0 après révision en septembre, a annoncé mercredi l'Agence de la planification économique.

■ **Les ventes de véhicules** importés ont progressé de 3,3 % sur un an au Japon en novembre, grâce au succès des marques allemandes Volkswagen et Mercedes, a annoncé mercredi l'Association des importateurs automobiles du Japon (JAIA).

■ **ÉTATS-UNIS : les commandes industrielles ont baissé de 3,3 %** en octobre par rapport au mois précédent, a annoncé mardi le département du Commerce. En septembre, les commandes industrielles avaient augmenté de 1,1 % (chiffre révisé). Initialement, le gouvernement avait fait part d'une hausse de 1,6 %.

VALEUR DU JOUR

Premières pertes depuis trois ans pour Apple

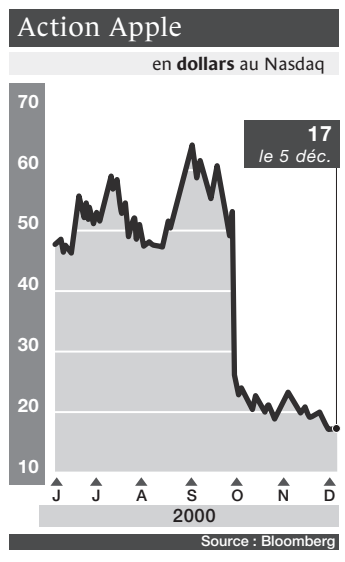

LE CONSTRUCTEUR informatique Apple plonge de nouveau dans le rouge. La marque à la pomme a prévenu les investisseurs, mardi 5 décembre, qu'elle réaliserait 225 à 250 millions de dollars de pertes pour le trimestre en cours (octobre-décembre). Cette nouvelle devrait avoir un effet dévastateur sur le titre, déjà bien mal en point depuis l'avertissement sur les résultats du trimestre précédent. L'action, qui a perdu plus des trois quarts de sa valeur depuis début septembre, reculait de près de 20 % à Tokyo, mercredi matin, quelques heures avant l'ouverture du Nasdaq.
Apple pensait avoir tiré un trait sur ses années noires de 1996 et 1997 où le groupe avait accumulé des pertes de 1,8 milliard de dollars (13,3 milliards de francs). Avec le retour de Steve Jobs à la tête de l'entreprise et le succès de sa nouvelle gamme d'ordinateurs (iMac, iBook, G4), Apple semblait avoir réussi à trouver une niche à côté du couple dominant Microsoft-Intel.
Mais le cercle vertueux de la hausse des ventes et des profits s'était enrayé fin septembre, lorsqu'Apple avait été victime d'un essoufflement des ventes et d'un surstockage auprès de son réseau de distribution. La société a été particulièrement déçue par les ventes auprès des établissements scolaires et par le mauvais départ de son ordinateur G4 Cube, très beau mais très cher.
Les mauvaises performances du marché informatique dans son ensemble sont venus s'ajouter à ces difficultés propres. *« Le rapide déclin des ventes de PC qui frappe tout le secteur va avoir pour conséquence le premier trimestre de pertes pour Apple depuis trois ans »*, a expliqué Steve Jobs. *« Nous ne sommes pas contents de ce résultat mais nous prévoyons de revenir à des bénéfices durables au prochain trimestre »*, a promis M. Jobs. Conséquence, le chiffre d'affaires pour le trimestre clos au 31 décembre devrait être inférieur de quelque 600 millions de dollars à ce qui était initialement prévu et tourner autour de 1 milliard de dollars. *« Nous sommes rentables à partir de 1,4 milliard de dollars de chiffre d'affaires »*, a souligné Fred Anderson, le directeur financier.

Christophe Jakubyszyn

SUR LES MARCHÉS

PARIS

DANS les premiers échanges, mercredi 6 décembre, l'indice CAC 40 était en hausse de 1,33 %, à 6 074,75 points, poursuivant son mouvement de hausse enregistré la veille. La Bourse de Paris avait fortement rebondi, mardi, grâce à l'élan des marchés américains dopés par les déclarations du président de la Fed, Alan Greenspan. L'indice CAC40 avait fini en hausse de 3,51 %, à 5 994,89 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX gagnait 0,66 %, à 6 680,59 points, mercredi matin. Le marché avait clôturé en forte hausse de 3,57 %, à 6 637,09 points, mardi, dopé par les valeurs technologiques à la suite des propos d'Alan Greenspan. L'indice du Neuer Markt s'était envolé de 7,31 %, à 3 261,31 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres progressait de 0,40 %, à 6 324,50 points, mercredi matin. La Bourse britannique avait fortement progressé, mardi, de 2,3 %, à 6 299 points, grâce aux performances des valeurs technologiques.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a clôturé en hausse de 1,3 %, mercredi, après la forte remontée du marché américain la veille. L'indice de référence Nikkei a clôturé à 14 889,37 points.

NEW YORK

LA BOURSE électronique américaine du Nasdaq, qui rassemble la plupart des valeurs technologiques, s'est envolée, mardi 5 décembre, avec un bond de 10,48 % en clôture, la plus forte hausse de son histoire, tandis que l'indice Dow Jones a gagné 3,20 %. Le Nasdaq a terminé à 2 889,80 points, en hausse de 274,05 points, et le Dow Jones à 10 898,72 points, en hausse de 337,77 points. L'indice Standard and Poor's 500 s'est également inscrit en forte hausse, affichant une progression de 3,89 %, à 1 376,54 points. Le marché boursier américain a fait un bond après les déclarations du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan. Il a affirmé que l'instabilité des marchés boursiers pourrait provoquer un ralentissement excessif de l'économie, laissant envisager l'éventualité d'une future baisse des taux d'intérêt.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens s'inscrivaient en hausse, mercredi 6 décembre à l'ouverture. Mécaniquement, les taux d'intérêt des emprunts d'Etat à dix ans reculaient à 5,04 % en France et à 4,93 % en Allemagne.

MONNAIES

L'EURO se repliait face au dollar dans les premiers échanges, mercredi, passant en dessous du seuil de 0,88 dollar, à 0,8775 dollar, en réaction à la forte hausse des marchés boursiers américains. Le billet vert s'étiolait légèrement face au yen, à 110,88 yens.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	05/12
COURONNE DANOISE	7,4545
COUR. NORVÉGIENNE	8,1075
COUR. SUÉDOISE	8,6300
COURONNE TCHÈQUE	34,9330
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6340
DOLLAR CANADIEN	1,3814
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1035
DRACHME GRECQUE	340,6000
FORINT HONGROIS	1,6340
ZLOTY POLONAIS	3,9613

Cours de change croisés

06/12 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,90070	0,88415	0,13482	1,43670	0,58490
YEN	111,02500	.....	98,16000	14,96500	159,50000	64,91500
EURO	1,13103	1,01874	.....	0,15245	1,62345	0,66130
FRANC	7,41735	6,68080	6,55957	.....	10,65575	4,33620
LIVRE	0,69604	0,62695	0,61595	0,09380	.....	0,40705
FRANC SUISSE	1,70970	1,54015	1,51215	0,23050	2,45645	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 05/12	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,82	4,79	5,10	5,54
ALLEMAGNE	4,77	4,97	4,97	5,46
GDE-BRETAG.	5,75	5,88	4,87	4,33
ITALIE	4,77	4,94	5,37	5,90
JAPON	0,35	0,39	1,60	2,50
ÉTATS-UNIS	6,53	6,15	5,54	5,69
SUISSE	2,75	3,39	3,70	4,15
PAYS-BAS	4,74	4,94	5,10	5,51

Matières premières

En dollars	Cours 05/12	Var. % 04/12
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1871	+ 0,05
ALUMINIUM 3 MOIS	1527,50	+ 0,03
PLOMB 3 MOIS	476	– 0,42
ETAIN 3 MOIS	5318	– 0,32
ZINC 3 MOIS	1071,50	– 0,33
NICKEL 3 MOIS	7250	– 0,28
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,73	– 0,63
PLATINE A TERME	161457,00	+ 0,30
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	259,25	....
MAIS (CHICAGO)	209,25	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	190,10	....
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	708	– 1,12
CAFÉ (LONDRES)	555	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 06/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2000	25632	88,73	88,59
Euribor 3 mois			
DÉCEMBRE 2000	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 05/12	Var. % 04/12
BRENT (LONDRES)	27,95	+ 0,58
WTI (NEW YORK)	0,30	+ 0,24
LIGHT SWEET CRUDE	29,24	– 6,49

Or

En euros	Cours 05/12	Var % 04/12
OR FIN KILO BARRE	9800	+ 0,51
OR FIN LINGOT	9870	– 0,60
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	56,30	+ 0,36
PIÈCE SUISSE 20 F	56,40	....
PIÈCE UNION LAT. 20	55,50	....
PIÈCE 10 DOLLARS US	230	+ 4,55
PIÈCE 20 DOLLARS US	401	....
PIÈCE 50 PESOS MEX	365,50	– 0,34

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action du groupe diversifié allemand **Preussag** a progressé de 4,31 %, à 40,45 euros, en clôture, mardi 5 décembre. Il a bénéficié des rumeurs selon lesquelles il s'apprêterait à vendre le voyagiste britannique Thomas Cook à son principal concurrent, C + N Touristic.

● Le titre **Volkswagen** a gagné 3,79 %, pour finir, mardi, à 57,5 euros. Les opérateurs spéculent sur l'entrée du groupe automobile pour remplacer Canal+ dans la composition de l'indice Euro STOXX 50.

● Le cours de Bourse du groupe énergétique **RWE** a reculé de 0,54 %, à 49,43 euros, mardi, en fin de séance. Selon la presse allemande, le numéro un allemand du secteur pourrait racheter les centrales thermiques au charbon de l'allemand Steag.

● L'action de l'établissement financier britannique **Abbey National**, qui a confirmé avoir été sollicité par Lloyds TSB pour fusionner, a gagné, mardi en clôture, 11 pence, à 1 156 pence. Il a également indiqué que ses négociations pour se rapprocher de Bank of Scotland *« progressaient »*. L'action Lloyds TSB a reculé de 23 pence, à 642 pence.

● Le groupe sidérurgique britannique **Corus**, dont les deux codirecteurs généraux ont démissionné, a terminé, mardi, en hausse de 5,25 pence, à 75 pence.

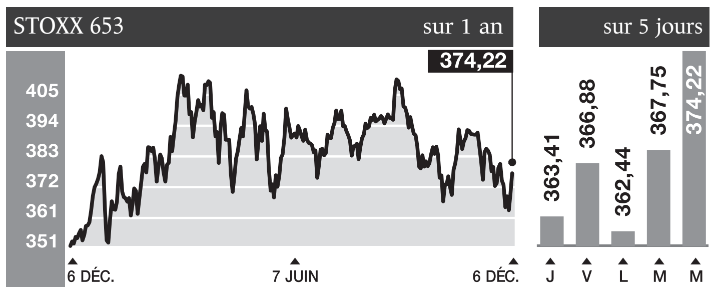

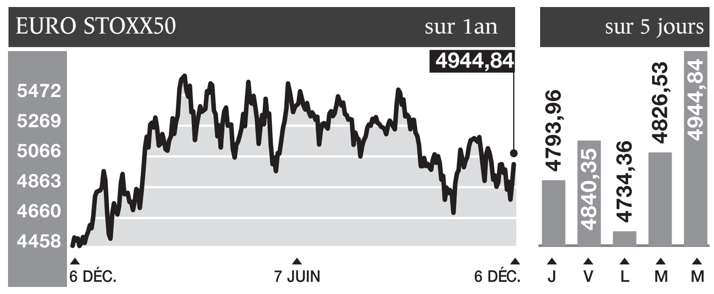

06/12 10 h 09 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
AUTOLIV SDR	SE	23,31	+ 1,78
BASF AG	BE★	45,60	– 0,33
BMW	DE★	33,80	....
CONTINENTAL AG	DE★	16,50	+ 1,54
DAIMLERCHRYSLER	DE★	49,60	+ 2,59
FIAT	IT★	28,44	+ 0,07
FIAT PRIV.	IT★	18,15	+ 0,06
MICHELIN	FR★	33,66	+ 0,87
PEUGEOT	FR★	234	– 0,38
PIRELLI SPA	IT★	3,80	+ 0,80
DR ING PORSCHE	DE★	3445	+ 6
RENAULT	FR★	55,10	+ 1,01
VALEO	FR★	53,35	– 0,28
VOLKSWAGEN	DE★	57	....
▶ DJ E STOXX AUTO P		224,20	+ 0,65

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ABBEY NATIONAL	GB	18,72	– 1,21
ABN AMRO HOLDIN	NL★	25,12	+ 2,99
ALL & LEICS	GB	11,01	+ 1,05
ALLIED IRISH BA	GB	20,73	– 0,39
ALPHA BANK	GR	38,20	+ 3,54
B PINTO MAYOR R	PT★	25,37	....
BA HOLDING AG	AT★	56,90	– 0,18
BANK OF IRELAND	GB	15,90	– 0,21
BANK OF PIRAEUS	GR	16,81	....
BK OF SCOTLAND	GB	11,36	+ 0,43
BANKINTER R	ES★	39,22	....
BARCLAYS PLC	GB	32,22	+ 2,18
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	57,30	....
BCA AG.MANTOVAN	IT★	9,20	+ 1,43
BCA FIDEURAM	IT★	15,20	+ 1,33
BCA INTESA	IT★	5,02	– 1,18
BCA LOMBARDA	IT★	10,55	+ 1,05
MONTE PASCHI SI	IT★	4,53	– 0,88
BCA P.BERG.-C.V	IT★	20,35	+ 0,49
BCA P.MILANO	IT★	7,44	+ 0,81
B.P.VERONA E S.	IT★	13	+ 3,17
BCA ROMA	IT★	1,23	....
BBVA R	ES★	15,45	....
ESPIRITO SANTO	PT★	17,67	....
BCO POPULAR ESP	ES★	38,98	....
BCP R	PT★	5,70	....
BIPOP CARIRE	IT★	8,58	+ 2,14
BNL	IT★	3,58	+ 1,70
BNP PARIBAS	FR★	92,40	+ 3,18
BSCH R	ES★	10,35	....
CHRISTIANIA BK	NO	5,99	....
COMIT	IT★	7,16	+ 0,28
COMM.BANK OF GR	GR	54,14	+ 3,31
COMMERZBANK	DE★	30,30	+ 2,71
CREDIT LYONNAIS	FR★	40,10	+ 1,67
DANSKE BANK	DK	170,40	....
DNB HOLDING -A-	NO	5,29	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	90,60	+ 4,80
DEXIA	BE★	189,40	+ 0,16
DRESDNER BANK N	DE★	47,60	+ 5,08
EFG EUROBK ERGA	GR	28,78	+ 3,21
ERSTE BANK	AT★	47,76	+ 0,53
FOERENINGSSB A	SE	16,14	....
HALIFAX GROUP	GB	10,33	....
HSBC HLDG	GB	16,59	+ 2,02
IKB	DE★	16,10	+ 1,26
KBC BANCASSURAN	BE★	47,12	+ 0,49
LLOYDS TSB	GB	10,49	– 0,31
NAT BANK GREECE	GR	42,02	+ 2,95
NATEXIS BQ POP.	FR★	93	....
NORDEA	SE	7,69	....
NORDEA	DK	8,86	....
ROLO BANCA 1473	IT★	20,83	– 1,98
ROYAL BK SCOTL	GB	24,21	+ 3,58
S-E-BANKEN -A-	SE	12,06	....
SAN PAOLO IMI	IT★	17,08	+ 1,18
STANDARD CHARTE	GB	15,57	+ 3,04
STE GENERAL-A-	FR★	63,70	+ 2,33
SV HANDBK -A-	SE	18,53	....
SWEDISH MATCH	SE	4,16	....
UBS N	CH	169,92	+ 1,99
UNICREDITO ITAL	IT★	5,59	+ 0,72
UNIDANMARK -A-	DK	85,87	....
▶ DJ E STOXX BANK P		330,14	+ 1,07

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ACERALIA	ES★	9,60	....
ACERINOX R	ES★	30,80	....
ALUMINIUM GREEC	GR	46,39	+ 1,94
ANGLO AMERICAN	GB	60,89	....
ASSIDOMAEN AB	SE	22,14	....
BEKAERT	BE★	48	+ 2,08
BILLITON	GB	4,08	– 2,73
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	36	+ 0,98
BUNZL PLC	GB	6,93	....
CORUS GROUP	GB	1,23	....
ELVAL	GR	4,52	....
ISPAT INTERNATI	NL★	4,20	+ 2,44
JOHNSON MATTHEY	GB	16,96	....
MAYR-MELNHOF KA	AT★	45,50	....
METSAE-SERLA -B	FI★	8,30	....
HOLMEN -B-	SE	28,38	....
OUTOKUMPU	FI★	9,05	....
PECHINEY-A-	FR★	48,60	+ 2,10
RAUTARUUKKI K	FI★	3,70	....
RIO TINTO	GB	18,49	– 1,66
SIDENOR	GR	5,05	....
SILVER & BARYTE	GR	32,45	+ 1,38
SMURFIT JEFFERS	GB	2,02	....
STORA ENSO -A-	FI★	11,50	....
STORA ENSO -R-	FI★	11,75	....
SVENSKA CELLULO	SE	23,19	....
THYSSENKRUPP	DE★	16,10	+ 1,90
UNION MINIERE	BE★	40,84	– 1,35
UPM-KYMMENE COR	FI★	34	....
USINOR	FR★	13,70	+ 1,48
VIOHALCO	GR	13,71	+ 3,66
VOEST-ALPINE ST	AT★	28,81	+ 0,73
J D WETHERSPOON	GB	5,34	– 0,91
▶ DJ E STOXX BASI P		175,59	+ 0,35

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
AIR LIQUIDE	FR★	149,30	– 0,93
AKZO NOBEL NV	NL★	55,40	– 0,18
BASF AG	DE★	45,60	– 0,33
BAYER AG	DE★	52,40	+ 0,58
BOC GROUP PLC	GB	16,88	+ 0,10
CELANESE N	DE★	19,70	– 1,01
CIBA SPEC CHIMI	CH	71,22	– 0,46
CLARIANT N	CH	354,42	– 0,93
DEGUSSA-HUELS	DE★	33,55	– 0,15
DSM	NL★	34,85	+ 1,16
EMS-CHEM HOLD A	CH	4958,60	+ 0,34
ICI	GB	8,51	– 0,19
KEMIRA	FI★	5,40	....
LAPORTE	GB	9,29	....
LONZA GRP N	CH	618,75	+ 0,54
NORSK HYDRO	NO	45,35	....
RHODIA	FR★	15,57	+ 1,90
SOLVAY	BE★	56	+ 1,36
TESSENDERLO CHE	BE★	32,45	+ 4,21
▶ DJ E STOXX CHEM P		394,12	– 0,54

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
D'IETEREN SA	BE★	259,50	+ 2,33
AZEO	FR★	90	....
GBL	BE★	265	– 0,38
GEVAERT	BE★	43	....
INCHCAPE	GB	4,33	....
MYTILINEOS	GR	10,13	+ 2,07
UNAXIS HLDG N	CH	256,05	+ 2,38
ORKLA	NO	20,61	....
SONAE SGPS	PT★	1,33	....
TOMKINS	GB	2,46	– 1,32
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ATLANTIC TELECO	GB	2,07	+ 6,78
EIRCOM	IR★	3	+ 1,35
BRITISH TELECOM	GB	11,10	+ 3,04
CABLE & WIRELES	GB	16,06	+ 3,48
DEUTSCHE TELEKO	DE★	37,80	+ 2,72
E.BISCOM	IT★	134,10	+ 5,18
EIRCOM	IE	3	+ 1,35
ELISA COMMUNICA	IE	21,60	....
ENERGIS	GB	8,79	+ 1,13
EQUANT NV	DE★	34,20	....
EUROPOLITAN HLD	SE	9,09	....
FRANCE TELECOM	FR★	99,90	+ 2,72
HELLENIC TELE (	GR	16,85	....
HELS.TELEPH E	FI★	102,60	....
KINGSTON COM	GB	4,80	+ 3,90
KONINKLIJKE KPN	NL★	15,17	+ 5,13
LIBERTEL NV	NL★	13,55	+ 3,04
MANNESMANN N	DE★	87,20	....
MOBILCOM	DE★	50	– 0,40
PANAFON HELLENI	GR	9,04	+ 5,30
PORTUGAL TELECO	PT★	9,56	....
SONERA	FI★	22,05	....
SWISSCOM N	CH	289,17	+ 2,46
TELE DANMARK -B	DK	45,22	+ 5,31
TELECEL	PT★	11,91	....
TELECOM ITALIA	IT★	13,74	+ 0,96
TELECOM ITALIA	IT★	6,39	+ 1,27
TELIA	SE	6,35	....
T.I.M.	IT★	9,55	+ 2,25
TISCALI	IT★	28,64	+ 0,85
VERSATEL TELECO	NL★	10,70	+ 3,88
VODAFONE GROUP	GB	4,38	+ 3,89
▶ DJ E STOXX TCOM P		749,54	+ 1,20

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ACCIONA	ES★	38	....
ACS	ES★	26,67	....
AGGREGATE IND	GB	1,10	....
AKTOR SA	GR	8,10	+ 3,56
UPONOR -A-	FI★	18,60	....
AUMAR R	ES★	16,79	....
ACESA R	ES★	9,02	....
BLUE CIRCLE IND	GB	7,46	....
BOUYGUES	FR★	55,10	+ 3,67
BPB	GB	3,87	....
BRISA AUTO-ESTR	PT★	9,70	....
BUZZI UNICEM	IT★	8,79	– 0,11
CARADON	GB	3,44	....
CRH PLC	GB	27,86	– 0,64
CIMPOR R	PT★	26,40	....
COLAS	FR★	54	+ 2,96
GRUPO DRAGADOS	ES★	11,20	....
FCC	ES★	20,61	....
GROUPE GTM	FR★	140,10	– 0,85
GRUPO FERROVIAL	ES★	13,30	....
HANSON PLC	GB	6,59	+ 1,01
HEIDELBERGER ZE	DE★	54,40	– 1,63
HELL.TECHNODO.R	GR	6,30	+ 4,63
HERACLES GENL R	GR	16,59	....
HOCHTIEF ESSEN	DE★	24,30	– 0,61
HOLDERBANK FINA	CH	1246,77	+ 1,07
IMERYS	FR★	119,40	+ 0,42
ITALCEMENTI	IT★	9,15	– 0,76
LAFARGE	FR★	87,45	+ 0,23
MICHANIKI REG.	GR	3,79	....
PILKINGTON PLC	GB	1,77	+ 0,93
RMC GROUP PLC	GB	9,75	+ 1,36
SAINT GOBAIN	FR★	161	+ 0,63
SKANSKA -B-	SE	47,43	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,90	....
TECHNIP	FR★	133,30	– 0,37
TITAN CEMENT RE	GR	43,50	+ 1,06
WIENERB BAUSTOF	AT★	20	+ 1,47
WILLIAMS	GB	5,29	....
▶ DJ E STOXX CNST P		224,18	+ 1,30

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ACCOR	FR★	44,50	+ 0,68
ADIDAS-SALOMON	DE★	68,20	– 1,47
AGFA-GEVAERT	BE★	27,26	+ 0,59
AIR FRANCE	FR★	22,95	+ 4,51
AIRTOURS PLC	GB	3,69	+ 13,64
ALITALIA	IT★	2,01	– 0,50
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	11,20	....
AUTOGRILL	IT★	13,25	– 1,12
BANG & OLUFSEN	DK	52,33	+ 4
BENETTON GROUP	IT★	2,23	....
BRITISH AIRWAYS	GB	6,49	+ 1,28
BULGARI	IT★	12,92	+ 1,81
CHRISTIAN DIOR	FR★	50,55	+ 2,12
CLUB MED.	FR★	97	+ 1,04
DT.LUFTHANSA N	DE★	25,20	+ 0,80
ELECTROLUX -B-	SE	16,26	....
EM.TV & MERCHAN	DE★	8,88	– 1,33
EMI GROUP	GB	9,59	– 0,68
EURO DISNEY	FR★	0,61	....
GRANADA COMPASS	GB	10,98	+ 1,21
HERMES INTL	FR★	157,30	+ 0,25
HPI	IT★	1,41	+ 1,44
KLM	NL★	22,55	– 0,44
HILTON GROUP	GB	3,36	+ 0,49
LVMH	FR★	72,60	+ 0,83
MEDION	DE★	102,90	+ 1,89
MOULINEX	FR★	4,80	+ 3,23
P & O PRINCESS	GB	4,06	– 1,98
PERSIMMON PLC	GB	3,88	....
ROY.PHILIPS ELE	NL★	45,25	+ 4,62
PREUSSAG AG	DE★	40,80	+ 0,25
RANK GROUP	GB	2,93	....
RYANAIR HLDGS	IE	11,15	– 0,45
SAIRGROUP N	CH	176,88	+ 0,38
SAS DANMARK A/S	DK	11	+ 3,14
SEB	FR★	62	+ 1,72
SODEXHO ALLIANC	FR★	199,10	– 0,50
TELE PIZZA	ES★	2,76	....
THE SWATCH GRP	CH	1321,63	+ 2,31
THE SWATCH GRP	CH	266,98	+ 1,13
THOMSON MULTIME	PA	52,50	+ 4,06
WW/WW UK UNITS	IR★	1,32	....
WILSON BOWDEN	GB	11,70	+ 1,28
WM-DATA -B-	SE	4,16	....
WOLFORD AG	AT★	23,55	+ 3,24
▶ DJ E STOXX CYC GO P		168,85	+ 2,42

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ACTELION N	CH	507,45	+ 1,19
ALTANA AG	DE★	158	– 2,17
ASTRAZENECA	GB	55,88	– 1,47
AVENTIS	FR★	86,50	– 2,70
BB BIOTECH	CH	1232,20	+ 1,69
CAMBRIDGE ANTIB	GB	....	....
CELLTECH GROUP	GB	20,39	+ 8,36
ELAN CORP	IE	62,78	....
ESSILOR INTL	FR★	323	– 0,62
FRESENIUS MED C	DE★	92,40	+ 2,10
GAMBRO -A-	SE	7,52	....
GLAXO WELLCOME	GB	32,04	– 3,07
NOVARTIS N	CH	1935,74	– 0,95
NOVO NORDISK B	DK	209,31	....
NYCOMED AMERSHA	GB	8,87	+ 0,19
ORION B	FI★	22,05	....
QIAGEN NV	NL★	42,40	+ 2,76
ROCHE HOLDING	CH	13580,66	+ 0,17
ROCHE HOLDING G	CH	11507,12	– 0,52
SANOFI SYNTHELA	FR★	65,20	– 3,55
SCHERING AG	DE★	57,90	– 3,98
SHIRE PHARMA GR	GB	19,05	+ 2,83
SERONO -B-	CH	1004,97	– 0,20
SMITH & NEPHEW	GB	5,15	– 1,26
SMITHKLINE BEEC	GB	14,77	– 1,53
SSL INTL	GB	8,31	+ 2,42
SULZER AG 100N	CH	743,95	– 0,62
SYNTHES-STRATEC	CH	712,82	– 0,28
UCB	BE★	39,62	+ 0,81
WILLIAM DEMANT	DK	50,31	+ 1,35
ZELTIA	ES★	21,35	....
▶ DJ E STOXX HEAL		564,84	– 1,95

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
BG GROUP	GB	6,08	....
BP AMOCO	GB	8,90	– 1,99
CEPSA	ES★	9,13	....
COFLEXIP	FR★	132	– 0,15
DORDTSCHE PETRO	NL★	57,50	....
ENI	IT★	6,66	– 2,06
ENTERPRISE OIL	GB	9,51	– 0,85
HELLENIC PETROL	GR	11,52	+ 4,11
LASMO	GB	2,84	– 1,70
LATTICE GROUP	GB	2,48	....
OMV AG	AT★	81,25	– 0,29
PETROLEUM GEO-S	NO	11,85	....
REPSOL YPF	ES★	18,43	....
ROYAL DUTCH CO	NL★	66,90	– 1,30
SAIPEM	IT★	5,28	– 0,38
SHELL TRANSP	GB	8,98	– 1,62
TOTAL FINA ELF	FR★	154,40	– 2,28
▶ DJ E STOXX ENGY P		347,35	– 1,20

(Publicité)

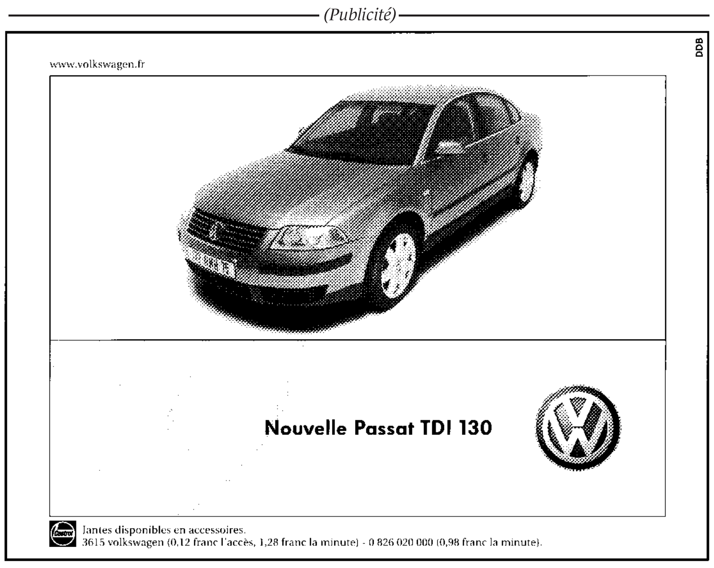

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
3I GROUP	GB	23,78	+ 3,64
ALMANIJ	BE★	42,65	+ 1,67
ALPHA FINANCE	GR	44	....
AMVESCAP	GB	21,47	+ 4,80
BHW HOLDING AG	DE★	28	....
BPI R	PT★	3,60	....
BRITISH LAND CO	GB	7,64	+ 0,43
CANARY WHARF GR	GB	8,69	....
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,31	....
CATTLES ORD.	GB	4,43	+ 1,50
CLOSE BROS GRP	GB	16,57	+ 3,16
MONTEDISON	IT★	2,35	+ 0,43
COBEPA	BE★	66,10	....
CONSORS DISC-BR	DE★	53	– 2,20
CORP FIN ALBA	ES★	25,50	....
CS GROUP N	CH	216,63	+ 2,51
DEPFA-BANK	DE★	72,65	....
DIREKT ANLAGE B	DE★	38,50	+ 1,85
MAN GROUP	GB	9,57	....
EURAFRANCE	FR★	730	+ 0,55
FORTIS (B)	BE★	35,55	+ 0,91
FORTIS (NL)	NL★	35,45	+ 1,23
GECINA	FR★	100	+ 0,76
GIMV	BE★	47,50	+ 2,15
GREAT PORTLAND	GB	4,49	+ 0,37
HAMMERSON	GB	7,75	....
ING GROEP	NL★	84,98	+ 0,70
REALDANMARK	DK	74,60	....
LAND SECURITIES	GB	13,52	– 0,12
LIBERTY INTL	GB	8,10	+ 1,02
MARSCHOLLEK LAU	DE★	121	+ 21
MEDIOBANCA	IT★	12,51	– 0,95
MEPC PLC	GB	8,69	....
METROVACESA	ES★	15,20	....
PERPETUAL PLC	GB	57,04	....
PROVIDENT FIN	GB	16,11	– 0,20
RODAMCO CONT. E	NL★	42,20	....
RODAMCO NORTH A	NL★	42,50	+ 0,35
SCHRODERS	GB	21,96	+ 3,47
SIMCO N	FR★	72,80	– 0,14
SLOUGH ESTATES	GB	6,69	+ 0,74
UNIBAIL	FR★	166,50	+ 2,02
VALLEHERMOSO	ES★	6,52	....
WCM BETEILIGUNG	DE★	17,30	+ 2,37
WOOLWICH PLC	GB	6	....
▶ DJ E STOXX FINS P		314,77	+ 1,22

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ALLIED DOMECQ	GB	6,93	– 1,17
ASSOCIAT BRIT F	GB	8,06	+ 0,20
BASS	GB	11,36	– 0,72
BBAG OE BRAU-BE	AT★	44	....
BRAU-UNION	AT★	43	– 0,46
CADBURY SCHWEPP	GB	7,51	+ 1,78
CARLSBERG -B-	DK	55,01	....
CARLSBERG AS -A	DK	53,40	....
DANISCO	DK	44,95	....
DANONE	FR★	153,60	– 1,22
DELTA HOLDINGS	GR	12,55	....
DIAGEO	GB	11,23	– 4,20
ELAIS OLEAGINOU	GR	20,99	....
ERID.BEGH.SAY	FR★	103,80	+ 0,39
HEINEKEN HOLD.N	NL★	41,65	– 0,12
COCA COLA HBC	GR	17,78	+ 3,33
HELLENIC SUGAR	GR	12,68	....
KAMPS	DE★	13,40	– 0,59
KERRY GRP-A-	GB	22,70	....
MONTEDISON	IT★	2,81	....
NESTLE N	CH	2535,94	– 1,03
KONINKLIJKE NUM	NL★	56,55	– 0,62
PARMALAT	IT★	1,83	+ 2,81
PERNOD RICARD	FR★	63	....
RAISIO GRP -V-	FI★	1,82	....
SCOTT & NEWCAST	GB	7,54	....
SOUTH AFRICAN B	GB	7,65	+ 0,43
TATE & LYLE	GB	4,10	– 0,79
UNIQ	GB	4,03	– 0,40
UNILEVER	NL★	68,20	– 1,73
UNILEVER	GB	9,21	– 0,71
WHITBREAD	GB	8,64	– 0,57
▶ DJ E STOXX F & BV P		261,53	– 1,22

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ABB N	CH	108,98	+ 0,77
ADECCO N	CH	681,02	+ 1,08
AEROPORTI DI RO	IT★	9,07	+ 0,55
AGGREKO	GB	6,44	....
ALSTOM	FR★	27,39	+ 0,96
ALTRAN TECHNO	FR★	236	+ 2,83
ALUSUISSE GRP N	CH	622,72	....
ASSA ABLOY-B-	SE	20,16	....
ASSOC BR PORTS	GB	5,56	....
ATLAS COPCO -A-	SE	25,52	....
ATLAS COPCO -B-	SE	24,42	....
ATTICA ENTR SA	GR	9,19	+ 1,29
BAA	GB	9,80	+ 0,17
BARCO	BE★	133	....
BBA GROUP PLC	GB	6,24	– 1,80
BTG	GB	22,46	+ 3,40
CIR	IT★	3,21	+ 0,31
CAPITA GRP	GB	8,16	+ 1,43
CDB WEB TECH IN	IT★	10,50	+ 2,84
CGIP	FR★	55,10	+ 1,29
CMG	GB	64,58	....
COOKSON GROUP P	GB	3	+ 1,10
DAMPSKIBS -A-	DK	8788,29	....
DAMPSKIBS -B-	DK	10062,93	....
DAMSKIBS SVEND	DK	13283,06	....
E.ON AG	DE★	64,50	– 0,77
EADS SICO.	FR★	23,07	– 3,07
ELECTROCOMPONEN	GB	11,18	....
EPCOS	DE★	105,20	+ 4,16
EUROTUNNEL	FR★	1,14	+ 0,88
EXEL	GB	17,70	....
F.I. GROUP	GB	5,87	+ 6,87
GROUP 4 FALCK	DK	149,60	+ 0,27
FINMECCANICA	IT★	1,40	+ 2,94
FINNLINES	FI★	19,86	....
FKI	GB	3,57	+ 0,46
FLS IND.B	DK	16,77	– 0,79
FLUGHAFEN WIEN	AT★	41	+ 0,99
GKN	GB	12,67	....
HAGEMEYER NV	NL★	23,33	– 0,30
HALKOR	GR	5,49	+ 2,75
HAYS	GB	6,02	– 0,81
HEIDELBERGER DR	DE★	64,50	+ 1,18
HUHTAMAEKI VAN	FI★	28	....
IFIL	IT★	9,44	+ 0,43
IMI PLC	GB	3,57	– 0,46
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
INDRA SISTEMAS	ES★	24,50	....
IND.VAERDEN -A-	SE	25,64	....
INVESTOR -A-	SE	15,73	....
INVESTOR -B-	SE	15,62	....
ISS	DK	69,37	....
JOT AUTOMATION	FI★	2,36	....
KINNEVIK -B-	SE	19,52	....
COPENHAGEN AIRP	DK	93,25	+ 1,46
KONE B	FI★	73	....
LEGRAND	FR★	196	+ 0,51
LINDE AG	DE★	52,70	– 0,57
MAN AG	DE★	31,30	+ 0,48
MG TECHNOLOGIES	DE★	13,80	+ 0,73
WARTSILA CORP A	FI★	19,30	....
METSO	FI★	10,25	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,77	....
NETCOM -B-	SE	38,93	....
NKT HOLDING	DK	248,22	+ 4,82
EXEL	GB	17,70	....
PACE MICRO TECH	GB	8,52	+ 8,33
PARTEK	FI★	12,90	....
PENINS.ORIENT.S	GB	5,25	+ 2,24
PERLOS	FI★	21,15	....
PREMIER FARNELL	GB	6,06	+ 0,82
RAILTRACK	GB	15,90	+ 0,52
RANDSTAD HOLDIN	NL★	19,80	– 0,50
RENTOKIL INITIA	GB	3,25	– 0,50
REXAM	GB	3,82	+ 1,30
REXEL	FR★	85,90	+ 0,47
RHI AG	AT★	22,62	– 0,79
RIETER HLDG N	CH	317,99	....
ROLLS ROYCE	GB	3,52	+ 0,47
SANDVIK	SE	26,05	....
SAURER ARBON N	CH	526	+ 0,51
SCHNEIDER ELECT	FR★	78,35	+ 3,16
SEAT PAGINE GIA	IT★	2,75	+ 0,73
SECURICOR	GB	2,29	+ 0,72
SECURITAS -B-	SE	19,23	....
SERCO GROUP	GB	8,34	– 0,20
SGL CARBON	DE★	56,35	+ 0,63
SHANKS GROUP	GB	3,36	....
SIDEL	FR★	52,70	+ 2,33
INVENSYS	GB	2,77	+ 1,20
SINGULUS TECHNO	DE★	42,07	+ 3,11
SKF -B-	SE	17,19	....
SMITHS IND PLC	GB	13,62	+ 1,47
SOPHUS BEREND -	DK	25,76	....
SPIRENT	GB	9,92	+ 6,14
T.I.GROUP PLC	GB	6,65	....
TECAN GROUP N	CH	1159,32	+ 0,06
TELEFONICA	ES★	19,30	....
TPI	ES★	7,09	....
THOMSON CSF	FR★	52,05	+ 0,10
TOMRA SYSTEMS	NO	20,11	....
TRAFFICMASTER	GB	7,02	+ 8,08
UNAXIS HLDG N	CH	256,05	+ 2,38
VA TECHNOLOGIE	AT★	37,49	+ 0,51
VEDIOR NV	NL★	13,20	+ 2,33
VESTAS WIND SYS	DK	51,66	+ 3,22
VIVENDI ENVIRON	FR★	46,83	– 3,24
VOLVO -A-	SE	17,48	....
VOLVO -B-	SE	17,95	– 0,32
▶ DJ E STOXX IND GO P		525,74	+ 0,71

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
AEGIS GROUP	GB	2,16	....
AEGON NV	NL★	48,67	+ 0,77
AGF	FR★	71,50	+ 1,06
ALLEANZA ASS	IT★	16,60	– 0,30
ALLIANZ N	DE★	407	....
ALLIED ZURICH	GB	12,98	....
ASR VERZEKERING	NL★	109,10	+ 0,74
AXA	FR★	162,60	+ 1,62
BALOISE HLDG N	CH	1200,40	+ 0,11
BRITANNIC	GB	17,46	....
CGNU	GB	17,37	....
CNP ASSURANCES	FR★	40,20	– 3,16
CORP MAPFRE R	ES★	19,97	....
ERGO VERSICHERU	DE★	166,70	+ 0,42
ETHNIKI GEN INS	GR	16,90	....
EULER	FR★	48,90	– 1,21
CODAN	DK	82,92	....
FORTIS (B)	BE★	35,55	+ 0,91
GENERALI ASS	IT★	40,90	+ 0,12
GENERALI HLD VI	AT★	185	....
INTERAM HELLEN	GR	19,72	– 0,07
IRISH LIFE & PE	GB	12,78	....
FONDIARIA ASS	IT★	6,29	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,95	....
MEDIOLANUM	IT★	14	+ 3,70
MUENCH RUECKVER	DE★	363,50	– 0,68
POHJOLA GRP.B	FI★	45,90	....
PRUDENTIAL	GB	18,11	– 1,60
RAS	IT★	14,86	+ 0,81
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,95	+ 0,18
SAI	IT★	20,30	– 0,29
SAMPO -A-	FI★	57	....
SWISS RE N	CH	2590,26	+ 0,26
SCOR	FR★	53,80	– 3,24
SEGUROS MUNDIAL	PT★	59,09	....
SKANDIA INSURAN	SE	19,35	....
ST JAMES'S PLAC	GB	5,82	....
STOREBRAND	NO	7,71	....
ROYAL SUN ALLIA	GB	8,95	+ 0,18
SWISS LIFE REG	CH	914,21	+ 0,07
TOPDANMARK	DK	22,94	+ 1,79
ZURICH ALLIED N	CH	549,85	....
ZURICH FINL SVC	CH	615,44	+ 0,65
▶ DJ E STOXX INSU P		473,51	+ 0,33

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
MONDADORI	IT★	11,12	+ 1,18
B SKY B GROUP	GB	17,42	+ 1,82
CANAL PLUS	FR★	154	+ 2,33
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,31	....
CARLTON COMMUNI	GB	9,03	+ 1,47
DLY MAIL & GEN	GB	13,88	– 1,74
ELSEVIER	NL★	15,89	+ 1,08
EMAP PLC	GB	13,06	+ 2,97
FUTURE NETWORK	GB	2,95	....
GRUPPO L'ESPRES	IT★	11,05	+ 1,75
GWR GROUP	GB	9,83	+ 2,56
HAVAS ADVERTISI	FR★	17,25	+ 4,86
INDP NEWS AND M	IR★	3,16	....
INFORMA GROUP	GB	10,34	....
LAGARDERE SCA N	FR★	66,10	+ 2,64
LAMBRAKIS PRESS	GR	17,06	+ 1,93
M6 METROPOLE TV	FR★	44,25	+ 1,96
MEDIASET	IT★	14,50	+ 0,55
NRJ GROUP	FR★	29,25	+ 2,60
PEARSON	GB	27,37	+ 3,79
PRISA	ES★	18,70	....
PROSIEBEN VZ	DE★	131	....
PT MULTIMEDIA R	PT★	25,86	....
PUBLICIS GROUPE	FR★	37,10	+ 6
PUBLIGROUPE N	CH	579,66	+ 1,86
REED INTERNATIO	GB	11,38	+ 0,58
REUTERS GROUP	GB	20,49	+ 5,49
SMG	GB	3,77	....
SOGECABLE R	ES★	23,30	....
TAYLOR NELSON S	GB	4,03	+ 6,49
TELEWEST COMM.	GB	1,88	+ 2,68
TF1	FR★	57	+ 1,60
TRINITY MIRROR	GB	7,87	....
UNITED NEWS & M	GB	14,24	+ 1,64
UNITED PAN-EURO	NL★	12,15	+ 10,45
VNU	NL★	53	+ 2,32
WOLTERS KLUWER	NL★	28,41	+ 1,36
WPP GROUP	GB	14,95	+ 6,92
▶ DJ E STOXX MEDIA P		443,35	+ 2,13

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
AHOLD	NL★	34,89	– 1,02
ALTADIS -A-	ES★	17,19	....
AMADEUS GLOBAL	ES★	9,55	....
ATHENS MEDICAL	GR	9,53	+ 1,41
AUSTRIA TABAK A	AT★	58	– 0,24
AVIS EUROPE	GB	3,52	....
BEIERSDORF AG	DE★	124	+ 1,22
BIC	FR★	41,21	+ 0,15
BRIT AMER TOBAC	GB	8,31	+ 0,80
CASINO GP	FR★	109,50	– 0,45
RICHEMONT UNITS	CH	3046,70	+ 1,75
CLARINS	FR★	89	+ 0,28
DELHAIZE	BE★	49,89	+ 0,48
COLRUYT	BE★	46,46	+ 1,42
FIRSTGROUP	GB	4,03	....
FREESERVE	GB	2,31	....
GALLAHER GRP	GB	7,28	....
GIB	BE★	48,02	+ 0,04
GIVAUDAN N	CH	290,82	– 0,11
HENKEL KGAA VZ	DE★	67,90	– 2,30
IMPERIAL TOBACC	GB	12,11	– 0,40
JERONIMO MARTIN	PT★	12,90	....
KESKO -B-	FI★	11,23	....
L'OREAL	FR★	87,30	+ 0,87
LAURUS NV	NL★	10,70	+ 0,94
MORRISON SUPERM	GB	2,98	– 2,15
RECKITT BENCKIS	GB	14,34	+ 0,34
SAFEWAY	GB	5,28	+ 1,26
SAINSBURY J. PL	GB	6,54	– 0,75
STAGECOACH HLDG	GB	1,05	+ 1,59
T-ONLINE INT	DE★	16,90	+ 0,90
TERRA NETWORKS	ES★	16,70	....
TESCO PLC	GB	4,51	....
TNT POST GROEP	NL★	27,64	– 1,46
WANADOO	FR★	11,40	....
WORLD ONLINE IN	NL★	10,90	+ 3,81
▶ DJ E STOXX N CY G P		453,67	– 0,04

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ALLIANCE UNICHE	GB	9,93	+ 0,66
AVA ALLG HAND.G	DE★	32,50	+ 0,15
BOOTS CO PLC	GB	9,95	+ 0,33
BUHRMANN NV	NL★	26,80	– 1,29
CARREFOUR	FR★	66,15	+ 0,38
CASTO.DUBOIS	FR★	255,50	– 0,78
CC CARREFOUR	ES★	12,34	....
CHARLES VOEGELE	CH	146,07	– 24,49
CONTINENTE	ES★	19,02	....
D'IETEREN SA	BE★	259,50	+ 2,33
DEBENHAMS	GB	4,56	....
DIXONS GROUP	GB	4,18	+ 1,59
GAL LAFAYETTE	FR★	185,50	– 0,75
GEHE AG	DE★	40,89	+ 2,48
GREAT UNIV STOR	GB	8,83	+ 2,67
GUCCI GROUP	NL★	98	– 1,51
HENNES & MAURIT	SE	18,94	....
KARSTADT QUELLE	DE★	34	– 2,16
KINGFISHER	GB	7,49	– 0,22
MARKS & SPENCER	GB	3,16	– 1,53
MATALAN	GB	11,33	....
METRO	DE★	48	– 3,23
NEXT PLC	GB	12,87	– 0,25
PINAULT PRINT.	FR★	214,80	+ 0,94
SIGNET GROUP	GB	0,93	+ 3,64
VALORA HLDG N	CH	240,81	+ 0,83
VENDEX KBB NV	NL★	15,50	– 0,64
W.H SMITH	GB	6,93	....
WOLSELEY PLC	GB	6,52	+ 0,51
▶ DJ E STOXX RETL P		351,64	+ 0,34

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
AIXTRON	DE★	124,50	+ 2,47
ALCATEL-A-	FR★	70,10	+ 5,10
ALTEC SA REG.	GR	9,48	....
ASM LITHOGRAPHY	NL★	27,87	+ 5,57
BAAN COMPANY	NL★	2,60	+ 0,39
BALTIMORE TECH	GB	7	+ 9,49
BOOKHAM TECHNOL	GB	21,28	+ 21,31
SPIRENT	GB	17,62	....
BAE SYSTEMS	GB	6,34	+ 0,78
BROKAT	DE★	30,99	+ 1,61
BULL	FR★	5,80	+ 1,75
BUSINESS OBJECT	FR★	79,30	+ 0,38
CAP GEMINI	FR★	181,50	+ 7,21
COLT TELECOM NE	GB	25,86	+ 6,91
COMPTEL	FI★	12,40	....
DASSAULT SYST.	FR★	85	+ 0,12
DIALOG SEMICOND	GB	90,15	....
ERICSSON -B-	SE	15,27	+ 2,75
F-SECURE	FI★	6,20	....
FILTRONIC	GB	7,49	+ 8,81
FINMATICA	IT★	50,85	....
GETRONICS	NL★	5,84	+ 12,31
GN GREAT NORDIC	DK	26,57	....
INFINEON TECHNO	DE★	51,90	+ 6,57
INFOGRAMES ENTE	FR★	23,80	+ 3,48
INTRACOM R	GR	27,01	+ 3,37
KEWILL SYSTEMS	GB	7,54	+ 6,98
LOGICA	GB	29,09	+ 3,20
LOGITECH INTL N	CH	337,20	+ 1,80
MARCONI	GB	13,52	+ 6,59
MISYS	GB	10,54	+ 4,21
NOKIA	FI★	54,10	....
OCE	NL★	18,05	+ 0,56
OLIVETTI	IT★	3,53	+ 2,02
PSION	GB	4,74	+ 11,15
SAGE GRP	GB	7,90	+ 11,83
SAGEM	FR★	142,60	+ 6,82
SAP AG	DE★	144,50	+ 4,86
SAP VZ	DE★	179	+ 4,19
SEMA	GB	4,88	+ 3,47
SEZ HLDG N	CH	665,78	+ 0,70
SIEMENS AG N	DE★	144,80	+ 2,48
MB SOFTWARE	DE★	5,51	+ 7,62
SPIRENT	GB	9,92	+ 6,14
STMICROELEC SIC	FR★	55,55	+ 3,06
TECNOST	IT★	3,88	+ 0,26
TELE 1 EUROPE	SE	6,76	....
THINK TOOLS	CH	317,99	+ 6,67
THUS	GB	1,11	+ 4,62
TIETOENATOR	FI★	23,60	....
▶ DJ E STOXX TECH P		920,99	+ 2,05

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 05/12
ACEA	IT★	13,37	+ 1,75
AEM	IT★	3,65	+ 2,53
ANGLIAN WATER	GB	9,90	....
BRITISH ENERGY	GB	4,18	+ 1,59
CENTRICA	GB	4,10	+ 0,40
EDISON	IT★	11,88	....
ELECTRABEL	BE★	239,50	+ 0,59
ELECTRIC PORTUG	PT★	3,43	....
ENDESA	ES★	18,99	....
ENEL	IT★	4,27	– 0,23
EVN	AT★	30,20	....
FORTUM	FI★	4,20	....
GAS NATURAL SDG	ES★	20	....
HIDRO CANTABRIC	ES★	21	....
IBERDROLA	ES★	13,90	....
INNOGY HOLDINGS	GB	3,38	+ 9,57
ITALGAS	IT★	5,25	– 1,50
KELDA	GB	6,05	– 0,54
NATIONAL GRID G	GB	10,20	+ 1,30
INTERNATIONAL P	GB	4,18	+ 0,79
OESTERR ELEKTR	AT★	100,25	– 0,82
PENNON GROUP	GB	10,16	....
POWERGEN	GB	9,47	– 0,34
SCOTTISH POWER	GB	8,21	– 1,18
SEVERN TRENT	GB	11,67	– 0,42
SUEZ LYON EAUX	FR★	195,20	– 0,20
SYDKRAFT -A-	SE	17,48	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,71	....
THAMES WATER	GB	19,91	....
FENOSA	ES★	20,75	....
UNITED UTILITIE	GB	11,56	+ 0,43
VIRIDIAN GROUP	GB	11,05	....
VIVENDI	FR★	76	+ 2,70
▶ DJ E STOXX PO SUP P		335,76	+ 0,16

EURO NOUVEAU MARCHÉ

06/12 10 h 09 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 05/12
AIRSPRAY NV	17,20	+ 0,58
ANTONOV	0,41	– 6,82
C/TAC	4,20	+ 2,44
CARDIO CONTROL	4	....
CSS	23,90	....
HITT NV	7,20	....
INNOCONCEPTS NV	20	– 1,96
NEDGRAPHICS HOLD	14,05	+ 3,69
SOPHEON	3,75	+ 13,64
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	3,24	+ 1,57
RING ROSA WT	0,02	....
UCC GROEP NV	5,10	+ 6,25

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 05/12
ARTHUR	8,60	....
ENVIPCO HLD CT	0,57	....
FARDIS B	19,75	....
INTERNOC HLD	0,79	....
INTL BRACHYTHER B	10	....
LINK SOFTWARE B	5,85	....
PAYTON PLANAR	0,68	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. 05/12
UNITED INTERNET	17,24	....
AIXTRON	124,50	+ 2,47
AUGUSTA TECHNOLOGIE	18,50	+ 5,41
BB BIOTECH ZT-D	123,49	+ 0,60
BB MEDTECH ZT-D	18,25	+ 0,55
BERTRANDT AG	9,50	+ 3,26
BETA SYSTEMS SOFTWA	6,37	+ 2,74
CE COMPUTER EQUIPME	16,90	– 0,59
CE CONSUMER ELECTRO	17,10	+ 14
CENIT SYSTEMHAUS	21,70	– 0,46
DRILLISCH	5,90	....
EDEL MUSIC	6,31	+ 2,10
ELSA	12,80	+ 5,79
EM.TV & MERCHANDI	8,30	– 7,78
EUROMICRON	17,50	+ 2,94
GRAPHISOFT NV	11	+ 3,77
HOEFT & WESSEL	17,30	+ 3,59

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark
GB : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANCE

● Le titre **Vivendi** se négociait en Bourse à 76,05 euros, soit un gain de 2,77 %, dans les premières transactions, mercredi 6 décembre. Les actionnaires de Vivendi ont approuvé, mardi soir, à près de 95 %, le projet de fusion avec Seagram et Canal+ pour donner naissance à Vivendi Universal, l'un des leaders mondiaux de la communication. *(Lire page 20.)*

● L'action de la **Société générale** s'inscrivait en hausse de 1,2 %, à 63 euros, mercredi matin. La banque a indiqué qu'elle détenait 28,29 % du capital à la suite de l'augmentation de capital réservée dont elle a bénéficié en rémunération de l'apport d'actifs immobiliers. La banque a déclaré que cette participation présentait le caractère d'un investissement stable *« sans avoir vocation à s'accroître »*. De son côté, Sophia attend une hausse de 10 % de sa marge brute d'autofinancement en 2000 et en 2001.

● Le cours de Bourse de **Pernod Ricard** était stable en début de matinée, mercredi matin. Le spécialiste des spiritueux et Diageo ont signé une accord fixant les termes de leur offre commune pour le rachat de Seagram, rapporte le *Wall Street Journal*.

● L'action **Publicis** bondissait de 4,71 %, à 36,55 euros, en début de séance, mercredi. Le groupe publicitaire français et le britannique Cordiant Communications sont en cours de négociation afin de fusionner leurs activités d'achat d'espaces.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 6 DÉCEMBRE **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

France		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ACCOR	❯	44,50	291,90	+0,68	14/06
AGF	❯	71,80	470,98	+1,48	31/05
AFFINE(EXIMM		36,49	239,36	−0,03	15/11
AIR FRANCE G	❯	23,05	151,20	+4,96	29/09
AIR LIQUIDE	❯	151,70	995,09	+0,66	11/05
ALCATEL	❯	71	465,73	+6,45	18/05
ALCATEL O		64,10	420,47	+5,95	...
ALSTOM	❯	27,43	179,93	+1,11	11/09
ALTRAN TECHN	❯	236	1548,06	+2,83	30/06
ATOS CA	❯	81,50	534,60	+5,16	...
ARBEL		...	...	...	01/07
AVENTIS	❯	86	564,12	−3,26	05/06
AXA	❯	162,20	1063,96	+1,38	09/05
AZEO(EXG.ET	❯	90	590,36	...	19/06
BIC	❯	41,38	271,44	+0,56	15/06
BAIL INVESTI	❯	118	774,03	−0,08	22/06
BAZAR HOT. V		...	...	...	13/06
BIS		155	1016,73	−1,21	01/07
BNPPARIBAS	❯	92,45	606,43	+3,24	26/05
BOLLORE	❯	218	1429,99	−0,91	03/07
BOLLORE INV.		42	275,50	+3,96	03/07
BONGRAIN		...	...	...	12/05
BOUYGUES	❯	56	367,34	+5,36	02/06
BOUYGUES OFF	❯	44,50	291,90	−1,11	26/05
BULL#	❯	5,82	38,18	+2,11	...
BUSINESS OBJ	❯	82,50	541,16	+4,43	...
B T P (LA CI		...	...	...	15/07
BURELLE (LY)		78,20	512,96	−0,89	13/06
CANAL +	❯	155	1016,73	+2,99	03/07
CAP GEMINI	❯	180,90	1186,63	+6,85	26/05
CARBONE-LORR	❯	53,80	352,90	+1,99	09/06
CARREFOUR	❯	67,85	445,07	+2,96	10/04
CASINO GUICH	❯	109,80	720,24	−0,18	09/06
CASINO GUICH		71,40	468,35	+0,71	09/06
CASTORAMA DU	❯	255,20	1674	−0,89	26/05
CEA INDUSTRI		182,70	1198,43	+1,22	17/07
CEGID (LY)		79	518,21	...	26/05
CFF.RECYCLIN		41,10	269,60	−2,14	30/03
CGIP	❯	54,80	359,46	+0,74	09/06
CHARGEURS		65	426,37	+0,15	22/06
CHRISTIAN DA		72	472,29	−3,16	03/07
CHRISTIAN DI	❯	51,95	340,77	+4,95	01/12
CIC -ACTIONS		117,50	770,75	+1,73	02/06
CIMENTS FRAN	❯	52,55	344,71	+0,10	21/06
CLARINS	❯	87,80	575,93	−1,07	21/07
CLUB MEDITER	❯	96,50	633	+0,52	02/05
CNP ASSURANC	❯	40,15	263,37	−3,28	15/06
COFACE	❯	115	754,35	...	31/05
COFLEXIP	❯	131,20	860,62	−0,76	06/06
COLAS	❯	54	354,22	+2,96	23/08
CONTIN.ENTRE		44,40	291,24	...	22/06
CPR	❯	58	380,46	...	...
CRED.FON.FRA		12,40	81,34	+0,98	03/07
CREDIT LYONN	❯	40,28	264,22	+2,13	15/05
CS COM.ET SY		22,34	146,54	+4,05	05/07
DAMART		84,90	556,91	−0,47	20/12
DANONE	❯	158	1036,41	+1,61	30/05
DASSAULT-AVI		208	1364,39	−1,89	09/05
DASSAULT SYS	❯	86	564,12	+1,30	01/07
DE DIETRICH	❯	68,85	451,63	...	19/05
DEVEAUX(LY)#		80	524,77	...	03/07
DEV.R.N-P.CA		14,95	98,07	+0,34	16/06
DMC (DOLLFUS		19,18	125,81	+2,84	20/06
DYNACTION		31	203,35	+0,32	10/07
EIFFAGE	❯	63,50	416,53	−0,78	30/06
ELIOR	❯	13,69	89,80	+0,74	...
ELEC.MADAGAS		23,95	157,10	+3,59	...
ENTENIAL(EX		29,50	193,51	−1,67	...
ERAMET	❯	44,10	289,28	+0,23	30/06
ERIDANIA BEG	❯	104	682,20	+0,58	17/07
ESSILOR INTL	❯	321	2105,62	−1,23	05/06
ESSO		64,50	423,09	+2,38	28/06
EULER	❯	48,20	316,17	−2,63	...
EURAFRANCE	❯	730	4788,49	+0,55	27/12
EURO DISNEY	❯	0,61	4	...	30/09
EUROTUNNEL	❯	1,15	7,54	+1,77	...
FAURECIA	❯	47,25	309,94	+0,51	06/07
FIMALAC SA C	❯	38,14	250,18	−0,03	09/06
F.F.P. (NY)		...	...	...	16/06
FINAXA		137,90	904,56	+2,91	14/06
FIVES-LILLE		...	...	...	20/06
FONC.LYON.#		29,50	193,51	...	05/06
FRANCE TELEC	❯	101,40	665,14	+4,27	22/06
FROMAGERIES		444,90	2918,35	+1,81	19/07
GALERIES LAF	❯	185,50	1216,80	−0,75	13/06
GAUMONT #		52	341,10	...	11/05
GECINA	❯	100	655,96	+0,76	10/07
GEOPHYSIQUE	❯	69	452,61	−0,58	12/07
GFI INFORMAT	❯	30	196,79	+4,53	16/06
GRANDVISION	❯	21,97	144,11	...	30/06
GROUPE ANDRE		130	852,74	−1,44	31/05
GROUPE GASCO		83,95	550,68	+0,06	30/05
GR.ZANNIER (		53	347,66	+0,28	03/07
GROUPE GTM		140,10	919	−0,85	30/06
GROUPE PARTO		54,50	357,50	−0,91	18/04
GUYENNE GASC	❯	85,80	562,81	+0,12	13/06
HAVAS ADVERT	❯	17,38	114,01	+5,65	24/05
IMERYS	❯	119,90	786,49	+0,84	03/07
IMMOBANQUE		...	...	...	03/07
IMMEUBLES DE		...	...	...	02/06
INFOGRAMES E	❯	23,90	156,77	+3,91	...
IM.MARSEILLA		3150	20662,65	−0,63	04/04
INGENICO	❯	34,79	228,21	+5,68	04/07
ISIS	❯	77,90	510,99	...	30/06
KAUFMAN ET B	❯	19,08	125,16	−2,40	...
KLEPIERRE	❯	99,60	653,33	...	28/04
LAFARGE	❯	87,80	575,93	+0,63	06/07
LAGARDERE	❯	66,40	435,56	+3,11	31/05
LAPEYRE	❯	61,80	405,38	+3	31/05
LEBON (CIE)		55,90	366,68	−0,18	08/06
LEGRAND	❯	197,90	1298,14	+1,49	13/06
LEGRAND ADP		111,20	729,42	+0,63	13/06
LEGRIS INDUS	❯	41,70	273,53	−0,24	10/07
LIBERTY SURF	❯	11,28	73,99	+5,92	...
LOCINDUS		112,80	739,92	+1,08	03/07
L'OREAL	❯	88,60	581,18	+2,37	15/06
LOUVRE #		66,60	436,87	+0,91	09/06
LVMH MOET HE	❯	75	491,97	+4,17	01/12
MARINE WENDE	❯	89,80	589,05	−0,77	30/11
MAUREL ET PR		11	72,16	...	31/03
METALEUROP		5,76	37,78	−1,54	04/07
MICHELIN	❯	34,08	223,55	+2,13	30/05
MONTUPET SA		23,85	156,45	+3,92	30/06
MOULINEX		4,80	31,49	+3,23	14/09
NATEXIS BQ P	❯	93,80	615,29	+0,86	28/07
NEOPOST	❯	21	137,75	+2,44	...
NORBERT DENT		18,60	122,01	+1,64	05/06
NORD-EST		26,78	175,67	+2,21	20/06
NRJ GROUP	❯	29,25	191,87	+2,60	...
OBERTHUR CAR	❯	17,60	115,45	+6,02	...
OLIPAR		7,12	46,70	+0,99	...
OXYG.EXT-ORI		404	2650,07	+0,02	22/06
PECHINEY ACT	❯	48,60	318,80	+2,10	30/06
PECHINEY B P		46,50	305,02	−3,99	30/06
PENAUILLE PO	❯	66,20	434,24	+0,23	15/06
PERNOD-RICAR	❯	63	413,25	...	10/05
PEUGEOT	❯	234	1534,94	−0,38	02/06
PINAULT-PRIN	❯	214,60	1407,68	+0,85	03/07
PLASTIC OMN.	❯	111,60	732,05	−0,27	22/05
PSB INDUSTRI		72,95	478,52	+1,32	02/06
PUBLICIS GR.	❯	37	242,70	+5,71	12/07
REMY COINTRE	❯	40,80	267,63	+0,99	31/08
RENAULT	❯	55,45	363,73	+1,65	03/07
REXEL	❯	85,80	562,81	+0,35	30/06
RHODIA	❯	15,40	101,02	+0,79	15/05
ROCHETTE (LA		5,26	34,50	−0,19	25/06
ROYAL CANIN	❯	109,30	716,96	−1,09	09/05
ROUGIER #		62	406,69	−0,64	26/06
RUE IMPERIAL		2067	13558,63	+1,13	22/06
SADE (NY)		46,05	302,07	+0,72	20/06
SAGEM S.A.	❯	143,10	938,67	+7,19	10/07
SAGEM ADP		85,50	560,84	+6,81	10/07
SAINT-GOBAIN	❯	160,70	1054,12	+0,44	03/07
SALVEPAR (NY		62,50	409,97	+2,29	03/08
SANOFI SYNTH	❯	65,80	431,62	−2,66	05/06
SCHNEIDER EL	❯	78,30	513,61	+3,09	09/06
SCOR	❯	54,05	354,54	−2,79	07/06
S.E.B.	❯	62	406,69	+1,72	09/06
SEITA	❯	46,12	302,53	−0,41	16/12
SELECTIBAIL(		15,50	101,67	...	22/06
SIDEL	❯	52,60	345,03	+2,14	02/06
SILIC CA		159,10	1043,63	...	20/06
SIMCO	❯	72,80	477,54	−0,14	28/06
SKIS ROSSIGN		17,69	116,04	+0,51	21/09
SOCIETE GENE	❯	64,70	424,40	+3,94	25/04
SODEXHO ALLI	❯	201,90	1324,38	+0,90	03/03
SOGEPARC (FI		...	...	...	30/11
SOMMER ALLIB	❯	55,80	366,02	+0,09	20/06
SOPHIA	❯	29,65	194,49	−0,50	19/05
SOPRA #	❯	77,90	510,99	+4,56	06/07
SPIR COMMUNI	❯	78,20	512,96	−0,19	31/05
SR TELEPERFO	❯	37	242,70	+3,41	17/07
STUDIOCANAL		8,62	56,54	−4,22	19/06
SUCR.PITHIVI		...	...	...	27/09
SUEZ LYON.DE	❯	195	1279,12	−0,31	09/05
TAITTINGER		640	4198,12	+1,11	05/07
TF1	❯	58,40	383,08	+4,10	30/05
TECHNIP	❯	134,50	882,26	+0,52	31/05
THOMSON-CSF	❯	52,95	347,33	+1,83	10/07
THOMSON MULT	❯	52,40	343,72	+3,87	...
TOTAL FINA E	❯	153,50	1006,89	−2,85	14/06
TRANSICIEL #	❯	53,10	348,31	+6,20	30/05
UBI SOFT ENT	❯	40,65	266,65	+7,14	...
UNIBAIL	❯	166,90	1094,79	+2,27	13/06
UNILOG	❯	105	688,75	+1,94	29/06
USINOR	❯	13,74	90,13	+1,78	03/07
VALEO	❯	53,50	350,94	...	12/07
VALLOUREC	❯	56,80	372,58	+0,98	05/07
VIA BANQUE		31,90	209,25	...	23/05
VICAT		58	380,46	+1,67	01/08
VINCI	❯	61,10	400,79	−0,33	27/06
VIVENDI	❯	76,45	501,48	+3,31	11/05
VIVENDI ENVI	❯	46,25	303,38	−4,44	...
WANADOO	❯	...	...	...	...
WORMS (EX.SO		17,50	114,79	−0,28	05/05
ZODIAC	❯	266,30	1746,81	+0,87	06/01

International (Une sélection)		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Paiement dernier coupon (1)
ADECCO		686	4499,87	+0,88	02/05
AMERICAN EXP		61	400,13	+1,08	10/11
AMVESCAP EXP		20,95	137,42	+9,97	05/10
ANGLOGOLD LT		29,80	195,48	+0,34	22/09
A.T.T. #		22,82	149,69	+0,26	01/11
BARRICK GOLD		16,80	110,20	−3,45	15/06
COLGATE PAL.		66,85	438,51	+0,38	15/11
CROWN CORK O		...	...	...	20/11
DE BEERS #		30,90	202,69	+3,34	18/10
DIAGO PLC		11,30	74,12	−3,42	15/11
DOW CHEMICAL		...	...	...	30/10
DU PONT NEMO		51,70	339,13	−0,48	14/12
ECHO BAY MIN		0,60	3,94	+1,69	31/12
ELECTROLUX		15,50	101,67	+1,31	04/05
ELF GABON		138,50	908,50	−0,36	19/06
ERICSSON #	❯	15,39	100,95	+8,76	10/04
FORD MOTOR #		27,40	179,73	+3,71	01/12
GENERAL ELEC		61,50	403,41	+2,67	25/10
GENERAL MOTO		60,20	394,89	+3,79	09/12
GOLD FIELDS		3,55	23,29	−1,66	24/03
HARMONY GOLD		4,76	31,22	+3,48	08/09
HITACHI #		11,47	75,24	+2,05	10/12
HSBC HOLDING	❯	16,59	108,82	+3,69	05/10
I.B.M.	❯	116,50	764,19	+1,39	09/12
I.C.I.		8,20	53,79	−3,53	04/10
ITO YOKADO #		52	341,10	−5,54	13/11
I.T.T. INDUS		40,50	265,66	+3,40	01/01
KINGFISHER P	❯	7,65	50,18	+2	17/11
MATSUSHITA		27,79	182,29	+1,28	31/12
MC DONALD'S		34,65	227,29	−1	01/12
MERK AND CO		100,20	657,27	−3,19	02/10
MITSUBISHI C		...	...	...	31/12
NESTLE SA #	❯	2525,50	16566,19	...	31/05
NORSK HYDRO		43,11	282,78	+0,02	18/05
PFIZER INC.		50,55	331,59	...	07/12
PHILIP MORRI		43,15	283,05	−1,24	10/10
PROCTER GAMB		82,50	541,16	−2,37	15/11
RIO TINTO PL		18	118,07	−3,23	15/09
SCHLUMBERGER		77	505,09	...	06/10
SEGA ENTERPR		10,50	68,88	+4,58	31/12
SEMA GROUP #	❯	4,97	32,60	+3,76	02/11
SHELL TRANSP		8,80	57,72	−2,33	20/09
SONY CORP. #	❯	90,10	591,02	+1,24	31/12
T.D.K. #		...	...	...	31/12
TOSHIBA #		8,50	55,76	+4,94	10/12
UNITED TECHO		85,50	560,84	+1,18	10/12
ZAMBIA COPPE		0,57	3,74	...	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 5 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 12**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	13,50	88,55	−3,16
AB SOFT	7,99	52,41	+10,21
ACCESS COMME	13,80	90,52	+1,85
ADL PARTNER	20,51	134,54	+7,38
ALGORIEL #	8,47	55,56	+5,88
ALPHAMEDIA	3,51	23,02	+2,33
ALPHA MOS #	8,10	53,13	+14,08
ALTAMIR & CI	141	924,90	+0,71
ALTAMIR BS 9	6,50	42,64	...
ALDETA ◆	6,55	42,97	...
ALTI #	14,15	92,82	+1,07
A NOVO #	180	1180,72	+0,28
ARTPRICE COM	14,50	95,11	−1,69
ASTRA	1	6,56	−6,54
AUFEMININ.CO	6,49	42,57	+10
AUTOMA TECH	12,19	79,96	−3,25
AVENIR TELEC ❯	5,77	37,85	+0,87
AVENIR TELEC	3,50	22,96	−5,41
BAC MAJESTIC	12,91	84,68	+4,96
BARBARA BUI	15,24	99,97	−2,93
BCI NAVIGATI	28,65	187,93	−0,52
BELVEDERE	9,95	65,27	−1,68
BOURSE DIREC	7,48	49,07	+1,36
BRIME TECHNO	54	354,22	−1,82
BRIME TECHN	3,34	21,91	+18,86
BUSINESS INT	6,75	44,28	−0,74
BVRP ACT.DIV	45,20	296,49	+3,43
BVRP ACT.NV. ◆	61,90	406,04	...
CAC SYSTEMES	3	19,68	...
CALL CENTER	18,14	118,99	−0,06
CAST	33,55	220,07	+0,63
CEREP	79	518,21	+0,77
CHEMUNEX #	1,40	9,18	+2,94
CMT MEDICAL	16,85	110,53	−0,30
COALA #	26	170,55	+7
COHERIS ATIX	34,38	225,52	+4,85
COIL	25	163,99	...
CION ET SYS.	5,35	35,09	−0,93
CONSODATA #	42	275,50	−0,94
CONSORS FRAN	8,90	58,38	+6,59
CROSS SYSTEM	19,50	127,91	−3,08
CRYO #	18	118,07	+9,09
CRYONETWORKS.	14,26	93,54	−1,72
CYBERDECK #	3,11	20,40	−5,18
CYBER PRES.P	25	163,99	+2,04
CYBERSEARCH	4,30	28,21	−8,51
CYRANO #	2,82	18,50	−1,05
DALET #	18	118,07	+5,88
DATATRONIC	17	111,51	+13,33
DESK #	2,70	17,71	−9,40
DESK BS 98	0,14	0,92	...
DEVOTEAM # ❯	66,15	433,92	+5,84
DMS #	10,90	71,50	+9
D INTERACTIV	108,90	714,34	+2,06
DIOSOS #	42,90	281,41	+10
DURAND ALLIZ	1	6,56	−9,09
DURAN DUBOI	41	268,94	+10,07
DURAN BS 00 ◆	3,49	22,89	...
EFFIK #	14,50	95,11	−3,33
EGIDE #	566	3712,72	−0,70
EGIDE DS 00	63,30	415,22	...
EMME(JCE 1/1	10,40	68,22	+6,67
ESI GROUP	50,90	333,88	+2,83
ESKER	8,28	54,31	+4,94
EUROFINS SCI	46,58	305,54	+11,30
EURO.CARGO S	11,54	75,70	+8,87
EUROPSTAT # ❯	17,64	115,71	+8,82
FIMATEX # ❯	8,70	57,07	−0,11
FI SYSTEM # ❯	14,94	98	+9,61
FI SYSTEM BS	2,58	16,92	−1,15
FLOREANE MED	7,51	49,26	−6,01
GAMELOFT COM	5,70	37,39	+1,79
GAUDRIOT #	34,11	223,75	+3,36
GENERIX #	29	190,23	...
GENESYS #	51,65	338,80	+1,18
GENESYS BS00	9,50	62,32	−4,04
GENSET ❯	66,80	438,18	+5,36
GL TRADE #	39,60	259,76	+13,14
GUILLEMOT #	44	288,62	...
GUILLEMOT J0 ◆	45,50	298,46	...
GUYANOR ACTI	0,27	1,77	+3,85
HF COMPANY	66	432,93	−7,56
HIGH CO.#	98,70	647,43	−0,85
HIGHWAVE OPT ❯	131	859,30	+18,12
HIMALAYA	14,15	92,82	+1
HI MEDIA	4,82	31,62	−3,60
HOLOGRAM IND	95,50	626,44	−0,10
HUBWOO.COM	12,50	81,99	+17,26
IB GROUP.COM	23	150,87	+9,52
IDP	4,81	31,55	+0,21
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO	18,30	120,04	+1,67
ILOG #	33,60	220,40	+1,85
IMECOM GROUP	1,80	11,81	−10
INFOSOURCES	4,18	27,42	+10
INFOSOURCE B ◆	10	65,60	...
INFOTEL #	38,39	251,82	+10
INFO VISTA	22,20	145,62	+2,78
INTEGRA NET ❯	7,21	47,29	+9,74
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL #	2,74	17,97	−21,71
IPSOS #	103,50	678,92	+3,40
IPSOS BS00	5,36	35,16	−7,75
IT LINK	16	104,95	+9,59
JOLIEZ-REGOL	1,20	7,87	−4
JOLIEZ-REGOL ◆	0,02	0,13	...
KALISTO ENTE	15,50	101,67	+6,53
KEYRUS PROGI	4,30	28,21	+7,50
KAZIBAO	2,86	18,76	...
LACIE GROUP	6,75	44,28	+1,50
LEXIBOOK # ◆	18,90	123,98	...
LINEDATASERV	30,25	198,43	+2,54
MEDCOST #	8,35	54,77	+1,09
MEDIDEP #	62	406,69	−1,43
METROLOGIC G	75	491,97	+0,67
MICROPOLE	11,20	73,47	+4,77
MONDIAL PECH	5,82	38,18	...
MULTIMANIA #	13,50	88,55	...
NATUREX	11,74	77,01	+3,89
NET2S #	25	163,99	+3,73
NETGEM ❯	25,50	167,27	+9,44
NETVALUE #	7	45,92	+4,63
NEURONES #	3,05	20,01	−0,97
NICOX #	73	478,85	+1,39
OLITEC	45,10	295,84	+0,22
OPTIMA DIREC	7,70	50,51	+9,38
OPTIMS #	3,83	25,12	−0,52
OXIS INTL RG	0,80	5,25	+2,56
PERFECT TECH	73,95	485,08	+5,64
PERFECT TECH	5,67	37,19	...
PHARMAGEST I	19,45	127,58	−1,07
PHONE SYS.NE	9,60	62,97	+22,14
PICOGIGA	27,46	180,13	+7,52
PROSODIE #	66	432,93	+5,10
PROSODIE BS ◆	24,84	162,94	...
PROLOGUE SOF	10,99	72,09	+5,67
PROXIDIS	1,35	8,86	−11,18
QUALIFLOW	30	196,79	+9,89
QUANTEL	4	26,24	+2,56
QUANTUM APPL	2,92	19,15	−2,34
R2I SANTE	15,20	99,71	+0,73
RECIF #	35	229,58	+7,69
REPONSE #	39	255,82	−2,50
REGINA RUBEN	8,48	55,63	−0,24
RIBER #	17,41	114,20	+0,29
RIGIFLEX INT	106,50	698,59	+1,43
RISC TECHNOL	12,10	79,37	−3,20
SAVEURS DE F	13,98	91,70	+6,55
GUILLEMOT BS	20	131,19	+0,50
SELF TRADE O	6,26	41,06	...
SILICOMP #	64,20	421,12	+1,10
SITICOM GROU	26	170,55	+8,33
SODITECH ING	10,90	71,50	−4,39
SOFT COMPUTI	20,50	134,47	−8,89
SOI TEC SILI ❯	20,10	131,85	+8,18
SOI TEC BS 0 ◆	27,50	180,39	...
SQLI	6,94	45,52	+20,49
STACI #	8,15	53,46	+4,49
STELAX	0,51	3,35	...
SYNELEC #	16,42	107,71	+0,12
SYSTAR #	25,50	167,27	+4,68
SYSTRAN	5,54	36,34	+4,53
TEL.RES.SERV	11,17	73,27	−0,71
TELECOM CITY	5	32,80	+1,01

(Publicité)

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALTEDIA	45,50	298,46	−1,09
ARKOPHARMA #	169,40	1111,19	+4,96
CNIM CA#	55,90	366,68	+0,72
FINACOR ◆	12	78,71	...
GFI INDUSTRI	28,78	188,78	−0,03
LAURENT-PERR	25,50	167,27	−1,92
M6-METR.TV A ❯	44,90	294,52	+3,46
HERMES INTL ❯	159	1042,97	+1,34
RALLYE (LY) ❯	62,35	408,99	−1,34
MANITOU #	104,50	685,48	−0,38
ALTEN (SVN) ❯	149,90	983,28	+2,32
APRIL S.A.#(	189,80	1245,01	−0,11
BENETEAU CA#	134,50	882,26	−0,37
STERIA GROUP	125	819,95	−2,34
PINGUELY HAU	29,90	196,13	−1,32
UNION FIN.FR	178	1167,60	+1,14
CEGEDIM #	49,05	321,75	−7,28
FINATIS(EX.L ◆	114,90	753,69	...
AB GROUPE ◆	39	255,82	...
MARIONNAUD P	130,90	858,65	...
RODRIGUEZ GR	310	2033,47	+2,48
PIERRE VACAN	68,80	451,30	+4,24
EXPAND S.A.	53	347,66	+1,92
C.A. PARIS I	216	1416,87	−1,37
JET MULTIMED	64,10	420,47	−0,70
FININFO	37	242,70	...
MANUTAN INTE	45	295,18	...
LECTRA SYST.	10,50	68,88	+1,45
DANE-ELEC ME	8	52,48	+6,67
SOLERI ◆	294	1928,51	...
ALGECO #	105	688,75	+0,96
SECHE ENVIRO	98,10	643,49	−0,61
AUBAY	18	118,07	+9,42
GROUPE J.C.D	142,80	936,71	...

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 5 décembre**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	29,10	190,88	05/12
AGIPI ACTIONS (AXA)	31,94	209,51	05/12
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2400,41	15745,66	05/12
BNP MONÉ PLACEMENT C	13194,52	86550,38	05/12
BNP MONÉ PLACEMENT D	11826,19	77574,72	05/12
BNP MONÉ TRÉSORERIE	149884,75	983179,51	05/12
BNP OBLIG. CT	165,17	1083,44	05/12
BNP OBLIG. LT	34,11	223,75	05/12
BNP OBLIG. MT C	146,01	957,76	05/12
BNP OBLIG. MT D	136,58	895,91	05/12
BNP OBLIG. SPREADS	175,66	1152,25	05/12
BNP OBLIG. TRÉSOR	1879,20	12326,74	05/12
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1761,78	11556,52	05/12
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 08 36 68 22 00 (2,23 F/mn)			
BP OBLI CONVERTIBLES	321,68	2110,08	04/12
BP OBLI HAUT REND.	107,28	703,71	04/12
BP MEDITERRANÉE DÉV.	94,09	617,19	04/12
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	176,08	1155,01	04/12
BP OBLIG. EUROPE	49,98	327,85	05/12
BP SÉCURITÉ	98912,74	648825,04	05/12
EUROACTION MIDCAP	182,15	1194,83	04/12
FRUCTI EURO 50	131,95	865,54	05/12
FRUCTIFRANCE C	104,49	685,41	04/12
FRUCTIFONDS FRANCE NM	380,53	2496,11	04/12
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	231,68	1519,72	29/11
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	505,22	3314,03	29/11
NORD SUD DÉVELOP. D	410,07	2689,88	29/11
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	60,19	394,82	05/12
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	81,12	532,11	05/12
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	22,13	145,16	05/12
ÉCUR. CAPITALISATION C	41,78	274,06	05/12
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	54,35	356,51	05/12
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	51,69	339,06	05/12
ÉCUR. EXPANSION C	14159,98	92883,38	05/12
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	40,55	265,99	05/12
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	64,74	424,67	05/12
ÉC. MONÉT.C	216,36	1419,23	05/12
ÉC. MONÉT.D	186,58	1223,88	05/12
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	175,35	1150,22	05/12
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	269,96	1770,82	05/12
ÉPARCOURT-SICAV D	28	183,67	05/12
GÉOPTIM C	2179,92	14299,34	05/12
HORIZON C	579,40	3800,61	05/12
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,84	97,34	05/12
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,73	254,05	05/12
ÉCUREUIL PRUDENCE C	33,34	218,70	05/12
ÉCUREUIL VITALITÉ C	47,09	308,89	05/12
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE	555,22	3642	05/12
ATOUT FONCIER	334,86	2196,54	05/12
ATOUT FRANCE ASIE D	94,01	616,67	05/12
ATOUT FRANCE EUROPE	227,58	1492,83	05/12
ATOUT FRANCE MONDE	55,87	366,48	05/12
ATOUT FUTUR C	244,62	1604,60	05/12
ATOUT FUTUR D	226,53	1485,94	05/12
ATOUT SÉLECTION	129,10	846,84	05/12
COEXIS	329,53	2161,58	05/12
DIÈZE	467,33	3065,48	05/12
EURODYN	650,36	4266,08	05/12
INDICIA EUROLAND	144,40	947,20	04/12
INDICIA FRANCE	489,95	3213,86	04/12
INDOCAM AMÉRIQUE	52,07	341,56	05/12
INDOCAM ASIE	24,05	157,76	05/12
INDOCAM MULTI OBLIG	169,38	1111,06	05/12
INDOCAM ORIENT C	36,58	239,95	04/12
INDOCAM ORIENT D	32,58	213,71	04/12
INDOCAM JAPON	204,05	1338,48	05/12
INDOCAM STR. 5-7 C	329,56	2161,77	04/12
INDOCAM STR. 5-7 D	216,75	1421,79	04/12
OBLIFUTUR C	95,37	625,59	05/12
OBLIFUTUR D	82,08	538,41	05/12
REVENU-VERT	170,21	1116,50	05/12
UNIVERS ACTIONS	68,88	451,82	05/12
UNIVERS-OBLIGATIONS	40,93	268,48	05/12
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	98,83	648,28	04/12
INDOCAM VAL. RESTR.	333,16	2185,39	04/12
MASTER ACTIONS	53,52	351,07	01/12
MASTER OBLIGATIONS	29,61	194,23	01/12
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,74	142,61	04/12
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,85	136,77	04/12
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,10	131,85	04/12
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,80	123,32	04/12
OPTALIS EXPANSION C	18,71	122,73	04/12
OPTALIS EXPANSION D	18,58	121,88	04/12
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,73	116,30	04/12
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,03	105,15	04/12
PACTE SOL. LOGEM.	75,34	494,20	05/12
PACTE SOL.TIERS MONDE	80,13	525,62	05/12
UNIVAR C	185,69	1218,05	07/12
UNIVAR D	182,98	1200,27	07/12
CIC Crédit Industriel et Commercial			
CIC CONVERTICIC	6,25	41	30/11
CIC EPARCIC	413,88	2714,87	30/11
CIC FINUNION	166,96	1095,19	04/12
CIC FRANCIC	42,49	278,72	15/11
CIC MONDE PEA	39,78	260,94	25/10
CIC OBLI LONG TERME	7,37	48,34	07/11
CIC PIERRE	35,02	229,72	25/10
EUROCIC LEADERS	520,71	3415,63	30/11
EUROPE RÉGIONS	64,59	423,68	30/11
MENSUELCIC	1417,42	9297,67	30/11
OBLICIC MONDIAL	701,68	4602,72	30/11
RENTACIC	23,35	153,17	30/11
UNION AMÉRIQUE	624,58	4096,98	04/12
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	221,11	1450,39	05/12
LION 20000 C/3 11/06/99	949,30	6227	05/12
LION 20000 D/3 11/06/99	828,75	5436,24	05/12
SICAV 5000	201,65	1322,74	05/12
SLIVAFRANCE	349,40	2291,91	05/12
SLIVARENTE	39,23	257,33	05/12
SLIVINTER	187,77	1231,69	05/12
TRILION	743,16	4874,81	05/12
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	216,90	1422,77	05/12
ACTILION DYNAMIQUE D *.	209	1370,95	05/12
ACTILION PEA DYNAMIQUE	86,32	566,22	05/12
ACTILION ÉQUILIBRE C *	193,51	1269,34	05/12
ACTILION ÉQUILIBRE D *	184,99	1213,45	05/12
ACTILION PRUDENCE C *	175,45	1150,88	05/12
ACTILION PRUDENCE D *	167,40	1098,07	05/12
INTERLION	220,04	1443,37	05/12
LION ACTION EURO	114,04	748,05	05/12
LION PEA EURO	114,16	748,84	05/12
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	27,30	179,08	05/12
CM EUROPE TECHNOL.	7,66	50,25	05/12
CM FRANCE ACTIONS	44,08	289,15	05/12
CM MID. ACT. FRANCE	37,51	246,05	05/12
CM MONDE ACTIONS	396,88	2603,36	05/12
CM OBLIG. LONG TERME	104,89	688,03	05/12
CM OPTION DYNAM.	35,63	233,72	05/12
CM OPTION ÉQUIL.	54,70	358,81	05/12
CM OBLIG. COURT TERME	156,96	1029,59	05/12
CM OBLIG. MOYEN TERME	321,53	2109,10	05/12
CM OBLIG. QUATRE	163,19	1070,46	05/12
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION.	18,89	123,91	05/12
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	163	1069,21	05/12
ASIE 2000	80,07	525,22	05/12
NOUVELLE EUROPE	267,67	1755,80	05/12
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3424,78	22465,08	04/12
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3254,14	21345,76	04/12
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	334,35	2193,19	04/12
ST-HONORÉ FRANCE	65,30	428,34	05/12
ST-HONORÉ PACIFIQUE	135,36	887,90	05/12
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	178,57	1171,34	05/12
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	421,08	2762,10	05/12
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	115,65	758,61	05/12
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	253,36	1661,93	04/12
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7518,78	49319,96	04/12
STRATÉGIE INDICE USA	10892,51	71450,18	04/12
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	103,14	676,55	05/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	32,32	212,01	05/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	31,69	207,87	05/12
AMPLITUDE EUROPE C	42,38	277,99	05/12
AMPLITUDE EUROPE D	41,13	269,80	05/12
AMPLITUDE MONDE C	290,81	1907,59	05/12
AMPLITUDE MONDE D	263,20	1726,48	05/12
AMPLITUDE PACIFIQUE C	22,96	150,61	05/12
AMPLITUDE PACIFIQUE D	22,28	146,15	05/12
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	53	347,66	05/12
ÉLANCIEL EURO D PEA	129,68	850,65	05/12
ÉMERGENCE E.POST.D PEA.	40,74	267,24	05/12
GÉOBILYS C	113,75	746,15	05/12
GÉOBILYS D	104,63	686,33	05/12
INTENSYS C	19,84	130,14	05/12
INTENSYS D	17,23	113,02	05/12
KALEIS DYNAMISME C	252,31	1655,05	05/12
KALEIS DYNAMISME D	247,24	1621,79	05/12
KALEIS DYNAMISME FR C	92,31	605,51	05/12
KALEIS ÉQUILIBRE C	211,60	1388,01	05/12
KALEIS ÉQUILIBRE D	206,41	1353,96	05/12
KALEIS SÉRÉNITÉ C	191,52	1256,29	05/12
KALEIS SÉRÉNITÉ D	186,39	1222,64	05/12
KALEIS TONUS C	88,52	580,65	05/12
LATITUDE C	24,78	162,55	05/12
LATITUDE D	21,19	139	05/12
OBLITYS D	107,01	701,94	05/12
PLÉNITUDE D PEA	49,97	327,78	05/12
POSTE GESTION C	2517,02	16510,57	05/12
POSTE GESTION D	2306,59	15130,24	05/12
POSTE PREMIÈRE	6843,62	44891,20	05/12
POSTE PREMIÈRE 1 AN	40530,40	265862,00	05/12
POSTE PREMIÈRE 2-3	8663,06	56825,95	05/12
PRIMIEL EUROPE C	86,98	570,55	05/12
REVENUS TRIMESTRIELS	775,02	5083,80	05/12
THÉSORA C	177,86	1166,69	05/12
THÉSORA D	150,62	988	05/12
TRÉSORYS C	45514,50	298555,55	05/12
SOLSTICE D	359,20	2356,20	05/12
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	95,75	628,08	05/12
DÉDIALYS MULTI-SECT	82,61	541,89	05/12
DÉDIALYS SANTÉ	106,13	696,17	05/12
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	74,95	491,64	05/12
DÉDIALYS TELECOM	76,89	504,37	05/12
POSTE EUROPE C	87,23	572,19	05/12
POSTE EUROPE D	83,71	549,10	05/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	187,73	1231,43	05/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	176,02	1154,62	05/12
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	154,86	1015,82	05/12
CADENCE 2 D	152,80	1002,30	05/12
CADENCE 3 D	152,92	1003,09	05/12
CONVERTIS C	252,89	1658,85	05/12
INTEROBLIG C	56,90	373,24	05/12
INTERSÉLECTION FR. D	91,45	599,87	05/12
SÉLECT DÉFENSIF C	193,38	1268,49	05/12
SÉLECT DYNAMIQUE C	282,78	1854,92	05/12
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	182,80	1199,09	05/12
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	182,68	1198,30	05/12
SÉLECT PEA 1	254,29	1668,03	05/12
SG FRANCE OPPORT. C	533,64	3500,45	05/12
SG FRANCE OPPORT. D	499,66	3277,55	05/12
SOGENFRANCE C	586,20	3845,22	05/12
SOGENFRANCE D	528,25	3465,09	05/12
SOGEOBLIG C	106,11	696,04	05/12
SOGÉPARGNE D	43,80	287,31	05/12
SOGEPEA EUROPE	283,55	1859,97	05/12
SOGINTER C	77,91	511,06	05/12
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	20,51	134,54	04/12
DÉCLIC ACTIONS FRANC	64,60	423,75	04/12
DÉCLIC ACTIONS INTER.	45,07	295,64	05/12
DÉCLIC BOURSE PEA	60,91	399,54	04/12
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	18,28	119,91	04/12
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,41	114,20	04/12
DÉCLIC PEA EUROPE	30,35	199,08	04/12
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	77,28	506,92	04/12
SOGINDEX FRANCE C	666,03	4368,87	04/12

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SPORTS La pratique intensive du sport provoque-t-elle un phénomène d'accoutumance, et son arrêt brutal engendre-t-il un effet de manque qui faciliterait le passage à des pratiques addictives et à l'usage de drogues ? ● CES QUESTIONS ont été abordées au cours de deux manifestations qui devaient se dérouler cette semaine à Paris : un séminaire organisé par le ministère de la jeunesse et des sports, et le congrès de la Société française de médecine du sport. ● PRÈS D'ANNECY, au Chalet du Thianty (un centre de soutien aux toxicomanes), les responsables ont noté la croissance du nombre d'ex-sportifs parmi leurs stagiaires. ● UN ANCIEN CYCLISTE témoigne de l'engrenage dopage-drogue qui a brisé sa vie : l'usage du « pot belge », cocktail de drogues puissantes, répandu dans le cyclisme, influe gravement sur le psychisme des utilisateurs

Pratiqué à haute dose, le sport peut entraîner de sévères dépendances

Trois études, commanditées par le ministère de la jeunesse et des sports, montrent qu'une pratique sportive intensive peut provoquer un état de dépendance et engendrer par la suite des phénomènes de compensation liés à la toxicomanie

« LE SPORT, c'est bon pour la santé. » Longtemps, cette affirmation a seule prévalu, et les esprits chagrins qui osaient la contredire rejoignaient le ghetto des rabat-joie.

Mais, au cours des dernières années, aveux et révélations sur le dopage aidant, les mentalités ont changé. *« Le sport, bon pour la santé ?*, s'interroge William Lowenstein, directeur du centre Monte-Cristo à l'hôpital Laennec de Paris. *Oui, s'il s'agit d'une activité physique régulière. Mais pratiqué de façon intensive... la question vaut d'être posée. »*

C'est ce qu'ont décidé des institutions sportives et sanitaires, préoccupées par les dérives récemment mises au jour. Ainsi, cette semaine, Paris a accueilli plusieurs manifestations dont les thèmes tournent autour de cette problématique. Le ministère de la jeunesse et des sports et la Mission inteministérielle de lutte contre la drogue et Toxicomanie ont organisé, les 5 et 6 décembre, à la Maison du sport, un séminaire intitulé « Pratiques sportives des jeunes et conduites à risques ». Et la Société française de médecine du sport devait réunir son 20e congrès, du 6 au 8 décembre, au siège de l'Unesco, sur le thème « Activité physique, sport et santé ».

Commanditées par le ministère de la jeunesse et des sports en février 1999, trois études se sont penchées sur les « conduites à risques des jeunes en milieu sportif ». L'une d'elles, intitulée « Activités physiques et sportives dans les antécédents des personnes prises en charge pour addictions », menée sous la direction de William Lowenstein, s'est intéressée aux jeunes toxicomanes traités dans différents centres spécialisés.

« RETRAITE » VULNÉRABLE

Un questionnaire distribué dans 20 lieux de soins de l'agglomération parisienne a circulé pendant cinq mois. Les 1 111 réponses recueillies ont révélé que 86 % des sujets sondés avaient pratiqué au moins une activité physique et sportive et 10,5 % avaient participé à une compétition nationale ou internationale.

« Mais plus préoccupant, note Willian Lowenstein, *20 % du total* [soit 220 jeunes] *indiquaient avoir pratiqué un sport de manière intensive, c'est-à-dire plus de trois heures par jour, au moins trois fois par semaine, pendant trois années consécutives. »* L'étude de la chronologie de cette dépendance aux substances nocives relève que 15,2 % des personnes consommaient des produits avant de s'adonner à des activités sportives, mais que 28,4 % d'entre eux ont commencé d'en user pendant ces activités et 56,4 % après les avoir cessées. *« La vulnérabilité est plus forte dans l'année qui suit l'arrêt des pratiques sportives »*, constate William Lowenstein.

Est-ce à dire que la pratique sportive intensive induit un état de dépendance, lequel engendrerait un phénomène de « manque » une fois un terme mis aux entraînements ? L'histoire de Karina (27 ans), ancienne toxicomane aux opiacés et à l'alcool, est révélatrice. Cette jeune femme, originaire de Pologne, a pratiqué le basket de compétition durant six années. Loisir découvert à douze ans, le jeu est rapidement devenu pour elle une passion. *« Mon sport, c'était ma vie*, dit-elle. *Je m'entraînais tous les jours, jouais toutes les semaines, effectuais des stages durant les vacances. Lorsque je me suis arrêtée, je me suis sentie perdue. J'ai éprouvé un mal-être et ressenti un véritable manque. Il m'a fallu les opiacés et l'alcool pour retrouver un peu de plaisir. »*

PAS DE PROTECTION

Les auteurs de l'étude sont formels. Contrairement au dogme trop souvent énoncé, l'activité sportive intensive ne protège en rien des conduites addictives associées ou futures. Plus inquiétant encore, l'étude conclut à une surreprésentation de sportifs de *« haut niveau »* ou ayant séjourné dans des sections sport-études.

« Cet échantillon de 1 111 personnes est-il représentatif des 13 millions de licenciés sportifs que compte notre pays ?, demande William Lowenstein. *Sûrement, non. Mais ça commence à faire beaucoup. L'intérêt de cette étude est de dire qu'en matière de conduite addictive il faut travailler dans le monde du sport avec les mêmes exigences qu'ailleurs. »* C'est là que le bât blesse. Le mouvement sportif reste en effet rétif à ces observations qui affectent son image.

« L'idée mythique selon laquelle le sport constitue une réponse à tous les problèmes est encore très répandue », remarque Marie Choquet, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), auteur d'un rapport intitulé « Jeunes, sport et conduites à risques » présenté mardi 5 décembre à la Maison du sport. L'exemplarité, une des valeurs essentielles du sport, s'écorne au contact de ces réalités. C'est que de *« L'important, c'est de participer »*, formule mythique élaborée voilà un siècle par les pères du sport moderne, à la « culture de la gagne », la différence est de taille.

« On soumet des filles et des garçons de plus en plus jeunes à une pression de plus en forte, note William Lowenstein. *La surenchère des résultats, liée à l'obsession de la performance, crée des vulnérabilités qui méritent notre attention. »*

Loin des stéréotypes montrant le champion élevé au rang de demi-dieu, ce travail dévoile la fragilité d'une population qui n'échappe pas aux problèmes auxquels la société « civile » est confrontée. Le sport ramené au même niveau que les autres activités humaines, ni plus ni moins vertueuse, voilà une idée nouvelle.

Yves Bordenave

« Aucun membre du club n'a demandé de mes nouvelles »

MAX a 25 ans. Il a interrompu ses études dès l'âge de 17 ans pour se consacrer exclusivement au cyclisme. Evoluant en Elite 2, l'antichambre du peloton professionnel, il a vécu de son sport durant plusieurs années. C'est là qu'il a goûté aux produits interdits : corticoïdes, stéroïdes, EPO, « pot belge », ce cocktail détonant d'amphétamines, de cocaïne, d'héroïne, de caféine et d'antalgiques. Huit années durant, sa vie est rythmée par la quête incessante des substances dont il est devenu dépendant. Après avoir suivi une cure de désintoxication à Lille en 1999, il a séjourné de janvier à juin 2000 au centre thérapeutique du Thianty.

« L'ENTOURAGE NE VEUT PAS ENTENDRE »

« J'ai été orienté vers l'association du Chalet du Thianty parce qu'elle était la seule à accepter les sportifs de haut niveau. Avant d'arriver à Lille, ses responsables m'avaient aidé à me maintenir hors de l'eau, raconte-t-il. *Tant qu'il ne se fait pas prendre, un sportif ne reconnaît jamais qu'il se dope. Il ne reconnaît jamais qu'il y a un problème et encore moins qu'il est "accro". » « De toute façon,* assure-t-il, *l'entourage ne veut pas entendre ce genre de choses. Depuis deux ans que je me suis éloigné de la compétition, aucun membre du club auquel j'appartenais n'a demandé de mes nouvelles, pourtant, ils savent tous que je suis malade. Le faire reviendrait à reconnaître le dopage, et cela ils ne le peuvent pas. »*

Un médecin a aidé Max. *« Il a été très clair. C'était la cure ou le pire,* dit-il. *Au départ, je me suis rendu à la consultation, sans y croire vraiment. Il m'a fallu passer par le centre du Thianty pour reconnaître que je me dopais. Aujourd'hui, j'ai arrêté, mais c'est dur. Je vais mal. Je n'arrive pas à me réinsérer, je n'ai toujours pas de boulot. Il n'existe aucune structure pour aider les types comme moi. J'aimerais trouver quelque chose dans le sport, mais sans la compétition. »*

Y. B.

Au Chalet du Thianty, des sportifs parmi les « stagiaires » toxicomanes

ALEX (Haute-Savoie)
de notre envoyé spécial

Un chemin en cul-de-sac meurt devant une maison perdue en rase campagne. Accroché à la pente, en surplomb du lac d'Annecy, le lieu-dit Folliet abrite une grande bâtisse de deux étages. C'est là, dans cette ancienne barrière d'octroi, que l'association Le Chalet du Thianty a aménagé depuis trois ans un centre thérapeutique réservé aux toxicomanes. Deux fois par an durant cinq mois, le centre accueille une dizaine de stagiaires volontaires qui viennent pour *« s'en sortir »*. Au programme : activités physiques – escalade, canyonning, randonnées, spéléologie – auxquelles s'ajoutent des ateliers « santé », « social » et « professionnel ».

L'association a été créée en 1984, mais il lui aura fallu huit ans d'expérience pour dresser ce surprenant constat : la proportion de stagiaires qui ont pratiqué le sport de compétition au niveau national ou régional tend à croître au fil des ans. *« On a d'abord eu un ancien footballeur professionnel du Benfica Lisbonne vers 1987 ou 1988, puis un lanceur de marteau international universitaire, puis un nageur de bon niveau national,* se souvient Bernard Buisson, intervenant du centre. *En 1994, on s'est mis à comptabiliser le nombre de stagiaires ayant des antécédents sportifs sortant de l'ordinaire. »*

Les chiffres parlent alors d'eux-mêmes. Un quart des stagiaires avaient pratiqué un sport de manière intensive (au moins trois heures par jour pendant trois ans) et 15 % avaient côtoyé les pôles « élite » de différentes fédérations. Un bon nombre ont sombré dans la toxicomanie « classique » après une pharmaco-dépendance engendrée par des prises de médicaments, licites ou non, mais liées à la pratique sportive. *« A ce moment-là, nous avons alerté les institutions sportives par un courrier détaillé adressé au ministère et aux fédérations »*, raconte Bernard Buisson.

« UN DISCOURS "DIABOLIQUE" »

Les échos ont été rares. Les fédérations ne se sont pas réellement mobilisées. Quant au ministère de la jeunesse et des sports, alors dirigé par Guy Drut (RPR), il n'a pas réagi. *« On mettait en doute le sport et ses sacro-saintes valeurs. Notre discours était perçu comme "diabolique" »*, analyse Bernard Buisson, qui évoque des échanges parfois houleux avec des représentants d'institutions sportives.

Mais, après les révélations de l'affaire Festina, le mouvement sportif s'est fait plus attentif. *« On dérange moins qu'avant et on commence à être sollicités par certaines instances »*, assure Bernard Buisson.

A tel point qu'un projet de centre thérapeutique exclusivement conçu pour des athlètes est actuellement soumis à l'attention des autorités sportives et sanitaires. *« Chez les toxicomanes "ordinaires", la prise de substances participe d'une volonté d'échapper à la société et à ses contraintes*, poursuit Bernard Buisson, responsable de ce projet, *tandis que, chez les sportifs, elle marque une volonté de reconnaissance. »* En quête de performances, ils sont prêts à tout pour faire mieux encore. Et, dans la consommation de drogue comme dans leur passion, les sportifs se livrent sans réserve. *« Ils s'infligent des doses qu'un toxicomane "ordinaire" ne supporterait pas »*, affirme Bernard Buisson.

Avec 3,2 millions de francs de budget annuel que lui alloue la direction de l'action sanitaire et sociale (DASS), l'association du Thianty ne peut supporter seule le poids des coûts découlant de l'action entreprise. D'où sa recherche de partenaires. Des contacts ont été établis récemment avec la fondation Festina, mais au Folliet on espère que le mouvement sportif relaiera cette initiative.

Y. B.

Un rituel autour du « pot belge »

POUR LE PROFESSEUR Georges Lagier, directeur du Centre antipoison de Paris, il existe une superposition des comportements des utilisateurs de produits dopants et des consommateurs de drogues « festives » : *« On retrouve la même ambiance, la même mentalité. La consommation de psychostimulants vise dans 90 % des cas à faire planer ou à éviter que les gens ne retombent après l'excitation de l'épreuve. Il s'agit souvent de se relancer. »* Le fameux « pot belge », cocktail d'héroïne, de cocaïne, de caféine et d'amphétamines, fait ainsi souvent l'objet d'une consommation rituelle en milieu cycliste.

Elle se fait en groupe, selon un mode analogue à celui des drogues dites récréatives, dans un contexte de fête. S'il en va différemment pour les amateurs (compte tenu des contrôles au terme des épreuves professionnelles), la consommation de « pot belge » avant une course présente des risques. Son intérêt théorique est de combiner des psychostimulants (caféine, amphétamines et cocaïne) et un produit aux effets antalgiques (héroïne). La cocaïne est cependant peu « rentable » comme dopant : les efforts sont de longue durée, et ses effets sont brefs : *« Quelques minutes, au plus vingt »*, précise Georges Lagier. La finalité de l'usage d'héroïne est d'annihiler les signaux envoyés par le corps, sa résistance à la douleur.

Selon le professeur Lagier, en dehors des produits spécifiquement destinés à améliorer la performance, comme l'hormone de croissance ou l'EPO, toutes les substances consommées en milieu sportif influent sur le psychisme : comme la caféine ou les amphétamines, les corticoïdes ont des effets excitants.

Paul Benkimoun

TROIS QUESTIONS À...

MICHEL RIEU

1 Président de la Société française de médecine du sport, envisagez-vous le sport comme source de dépendance pouvant déboucher sur la toxicomanie ?

Malgré les éléments préoccupants, je n'adhère pas au discours associant sport, accoutumance et dopage. Dans la lutte légitime contre le dopage, je crains qu'en faisant entrer ce phénomène dans un système fourre-tout nous ayons deux résultats : assimiler le sport à quelque chose de nocif, et risquer de brouiller le message sur le dopage, qu'on banaliserait. Il y a différence entre dopage et toxicomanie : au départ, l'objectif n'est pas, comme pour la drogue, de se faire plaisir. On est face à un dopage d'entraînement : stimulation du muscle, accélération des métabolismes. Qu'il y ait des effets secondaires, que cela puisse conduire à l'accoutumance, à la toxicomanie, c'est vrai. Cela peut aussi déboucher sur des cancers. Pour autant, on n'assimile pas cancer et dopage.

2 Certains médecins n'ont-ils pas une lourde responsabilité dans les affaires de dopage ?

Les médecins du sport ne sont pas des dopeurs, et beaucoup de dopeurs ne sont pas médecins du tout. Il peut arriver que des médecins se trouvent en situation de vulnérabilité face à des cadres techniques dont le niveau de connaissance est supérieur au leur. Mais la médecine du sport n'est pas une structure répressive. Elle travaille avec des organismes administratifs et avec le conseil de l'ordre, qui peut sanctionner mais n'intervient que sur plainte.

3 Comment éviter qu'un médecin cède aux pressions des athlètes et de l'encadrement ?

Le médecin ne doit pas être associé à la performance. Si le sport est à l'origine d'une pathologie, il faut soigner, arrêter la pratique. S'il s'agit d'utiliser des médicaments pour continuer, alors il y a déviance. Il faut que le médecin soit indépendant et protégé par son contrat. L'ordre des médecins a récemment établi un contrat d'exercice pour les médecins du sport, qui spécifie leur indépendance et leur autorité par rapport à l'encadrement des athlètes.

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

OUVERTURES EXCEPTIONNELLES
NOCTURNE JEUDI 7 JUSQU'À 22 H
DIMANCHE 10 DE 10 H À 19 H

LE BON MARCHÉ
RIVE GAUCHE
www.lebonmarche.fr
LES OUVRIERS DU PARADIS

Le fantôme de Charles Quint

Derrière les remparts, sous les envolées gothiques de la cathédrale, rôde l'ombre du maître du Nouveau Monde. Tolède fête, jusqu'à la mi-janvier, le 500e anniversaire de la naissance du roi des Espagnes

TOLÈDE
de notre envoyée spéciale

Charles Quint, s'enorgueillissant de ce que *« le soleil ne se couchait jamais sur ses possessions »*, n'avait sûrement pas pensé à Tolède en hiver. Lovée sur les rudes collines castillanes, à l'abri de ses vieux remparts arabes et moyenâgeux, l'ancienne cité impériale s'offre, en ce début décembre, des ciels de tourmente et des clairs-obscurs pleins de mélancolie. Et c'est tant mieux. Car un peu de brume et de mystère convient à qui veut, dans cet infini dédale de ruelles pavées qui ont échappé au temps, suivre, entre palais et couvents, les pas de Charles Quint.

Des pas, fortement imprimés, mais intermittents. Car celui qui fut à la tête du Saint Empire, roi des Espagnes, prince de la chrétienté et, au-delà *« des mers océanes »*, maître d'un prodigieux Nouveau Monde que l'on venait de découvrir, n'a jamais, emporté par sa longue errance de conquêtes, séjourné plus d'un an d'affilée à Tolède. Laissant sur place, aux commandes du royaume, l'impératrice Isabelle, *« ma très chère et très aimée femme »*.

Découvrir Tolède à l'ombre de ce grand roi est un cadeau précieux. Jusqu'à la mi-janvier, à l'ancien hôpital de Santa Cruz, aujourd'hui musée, une des plus belles expositions jamais organisées sur Charles Quint, à l'occasion du 500e anniversaire de sa naissance, fait office de guide d'exception. Pourtant, une fois franchi l'arc de triomphe impérial qu'est la monumentale porte de Bisagra, passage obligé vers la ville haute, pourquoi ne pas se fier à son intuition ? Un patio secret à peine entrevu, une porte cloutée au blason presque effacé, une galerie de bois cachée par un cyprès : Tolède reste à déchiffrer. Et c'est l'un des charmes de cette quête que de découvrir, au-delà des splendides vestiges enlacés des trois cultures – arabe, juive et chrétienne – qui sont la mémoire même de la ville, l'esprit nouveau, venu d'Italie et encore balbutiant, que Charles Quint, prince de la Renaissance, lui a insufflé.

Qui peut mieux illustrer le lent transit vers la lumière et la modernité que fut le XVIe siècle castillan que la cathédrale, une des plus belles d'Espagne, qui abrite encore les orgues offertes par l'empereur ? Dans la pénombre dorée de ses vitraux cohabitent chapelles mozarabes, envolées gothiques et retables richement ouvragés, sous le regard, désormais serein, de la petite Vierge de la Antigua, devant laquelle tout chevalier prêtait serment avant de guerroyer contre les Maures. Et que dire de l'Alcazar, l'ancienne forteresse dont Rodrigo Diaz de Bivar, *El Cid campeador*, fut le premier gouverneur ? Palais plus militaire que résidence royale – aujourd'hui reconstruit après la guerre civile de 1936 – que Charles Quint avait su domestiquer, lui inventant, grâce à son architecte Covarrubias, la grâce d'un patio élancé ou l'élégance d'une envolée d'escaliers si larges, disait-on, *« qu'un prince à cheval pouvait y monter. »*

Envers Tolède, d'abord hostile à ce roi venu de la lointaine Flandre qui ne parlait pas un mot de castillan, l'empereur aura peu de rancune. Au contraire, il n'aura de cesse de l'améliorer. En passant sous l'antique et sombre *cobertizo* de Santa Clara et de Santo Domingo, on comprendra pourquoi il écrivit en personne aux autorités de la ville pour faire supprimer ces venelles couvertes qui *« obscurcissent les rues, sont sales et immondes, et portent atteinte à la santé »*.

De même, en face de l'hôtel des chevaliers de Saint-Jacques, où l'on soignait le *« mal francès »* (la syphilis), et derrière un portail de style plateresque, le précieux hôpital de Santa Cruz, qui accueillait *« les orphelins, malades et nécessiteux »*, témoigne des inquiétudes sociales de l'époque. La rue del Hombre de Palo, à l'ombre de la cathédrale, évoque encore le grand mannequin de bois qui s'y trouvait au XVIe siècle. Et dont l'hôte recueillait les offrandes destinées à l'asile de la voisine rue du Nuncio Viejo, où les fous étaient *« enserrés dans des cellules parfumées de romarin, pour leur ôter les fantaisies dont ils étaient saisis. »* Enfin, dans l'imposant hôpital Tavera, du nom du cardinal bienfaiteur, les malades ont disparu mais reste une des rares sculptures du Greco, un curieux Christ en bois, entièrement nu, ainsi qu'un insolite tableau allégorique de José de Ribeira, dans lequel une femme à barbe donne le sein.

La place centrale du Zocodover, élargie par les soins de Charles Quint et conservée presque intacte, a de faux airs paisibles. La traversant, entre boutiques et cafés, comment ne pas se rappeler que, face à ses arches immuables, se sont déroulés les épisodes les plus marquants du règne ? Comme, par exemple, cette fête avec lâcher de taureaux pour la visite triomphale d'Hernan Cortés, le conquérant du Mexique, ou les 31 bûchers érigés ici même par l'Inquisition, établie à Tolède, pour châtier *« les fausses conversions et les pratiques judaïsantes »*.

Tenter d'approcher ce prince mélancolique et mystique qui abdiqua, au faîte de la gloire, pour finir sa vie au monastère de Yuste, c'est, encore et avant tout, le chercher dans l'intimité propice des nombreux couvents de Tolède. A l'occasion de l'exposition, certains ont, exceptionnellement, ouvert leurs portes. Parmi les plus intéressants, Santa Clara, ses plafonds à caissons et ses marbres blancs, San Clemente et ses collections anciennes, ou San Pedro Martyr qui abrite la statue de marbre de Garcilaso de la Vega, le chevalier-poète si fidèle à l'empereur.

Le plus émouvant est sans conteste celui de Santo Domingo el Antiguo, même s'il est lié à ce Dhominikos Theotokopoulos, dit

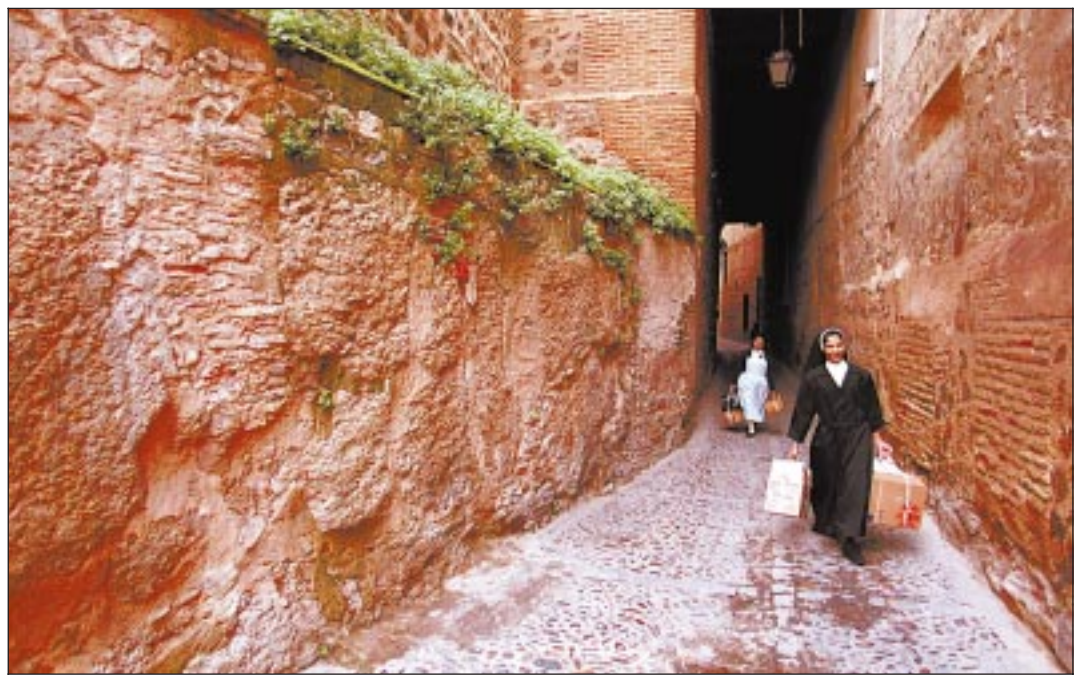

Politesse royale

Jusqu'au 12 janvier, l'exposition Carolus, qui réunit, au musée de Santa Cruz, plus de 300 pièces originales venues des plus grandes collections, illustre, à travers la vie du monarque par excellence que fut Charles Quint, une époque décisive pour l'art européen : celle des débuts de la Renaissance. La reflètent, plus que tout autre, les deux portraits de l'empereur effectués par le Titien. L'un d'eux, où Charles Quint, plus prince humaniste que conquérant, joue avec son chien, sert d'emblème à l'exposition. Ce tableau scella une longue entente entre le peintre vénitien et l'empereur. Jamais le Titien ne céda aux instances de Charles Quint qui aurait voulu l'attirer en Espagne. Ce dernier, loin de s'en offenser, lui gardera un profond respect. On raconte qu'un jour où le roi posait, le Titien laissa échapper un pinceau. Charles Quint le ramassa et répondit à l'artiste agenouillé à ses pieds et disant *« Majesté, votre serviteur ne mérite pas tant d'honneur ! »* : *« Il est digne du Titien d'être servi comme un César. »*

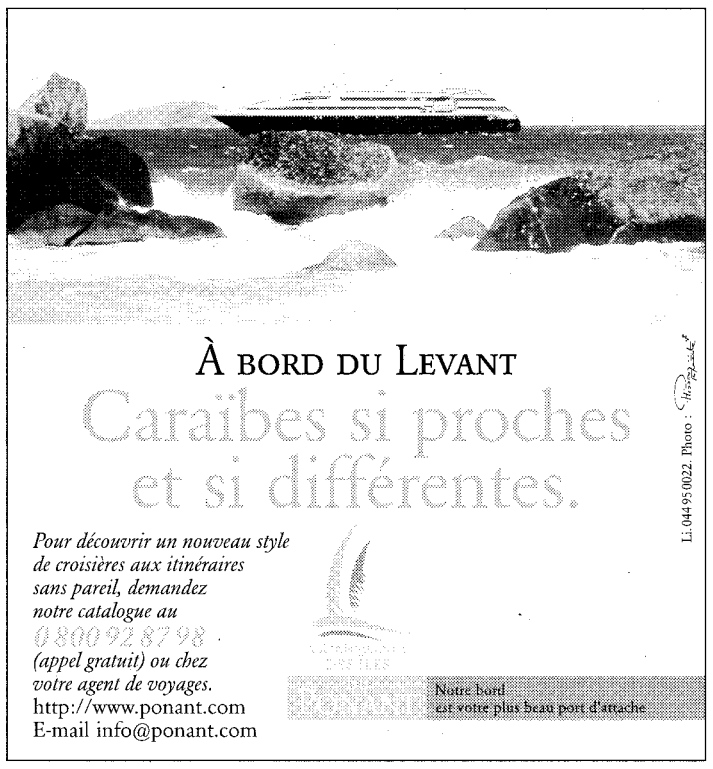

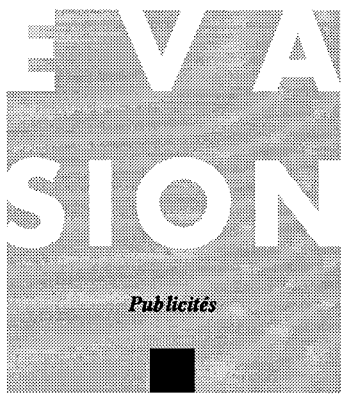

MAURICE 10J/7N
"Spécial vacances de Noël"
Vol régulier au départ de Paris et province (+ 450 F) - Départ les 17 et 18/12/2000 :
Hôtel de charme Coin de Mire 2* Sup. : 9 845 F TTC
1/2 pension incluse. Enfant -12 ans : 6215 F TTC (Logement en chambre supérieure).
Hôtel PALMAR 3* : 10 825 F TTC
1/2 pension incluse. Enfant -12 ans : 6705 F TTC.
www.directours.com
Minitel 3615 Directours 2,21 F/mn et 01.45.62.62.62
AGENCE ouverte 6j/7 au 90 Av. des Champs-Elysées Paris 8e. Lic. 078960001
DirecTours. Membre SNAV - Garantie APS

ANYWAY.com
VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

NEW YORK	@ 1990F	LA HAVANE	@ 3390F
MIAMI	@ 2300F	MARRAKECH	@ 1190F
DUBLIN	@ 730F	PORTO	@ 1370F
BOSTON	@ 1880F	SAN FRANCISCO	@ 2440F
DJERBA	@ 1190F	TENERIFE	@ 1490F
LISBONNE	@ 1390F	TORONTO	@ 2155F

www.anyway.com
0 803 008 008** - 3615 ANYWAY***
* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
** 0,99F /min , *** 2,23F/min
Anyway Lic 075960011, RCS Paris B391482452, Caution Bancaire Banque de Baecque de Beau. ARCP : Générali Assurance et APS
cadran solaire

Delta Vacations
LE SPÉCIALISTE DES ETATS UNIS
Aller retours TTC à partir de :

New York	2 030 F
Miami	2 650 F
Los Angeles	2 760 F
San Francisco	2 760 F

Circuits, autotours, hôtels, locations de voiture demandez notre brochure
Tel. 01 42 77 50 50
34 bd Sébastopol, 75004 PARIS
www.maisonameriques.com
Lic 075960115

CUBA
Nous saurons vous rendre amoureux de la Grande Ile
Programmes à thèmes (cigares, salsa, architecture...), circuit à la carte (location voiture + réservation hôtels), séjours balnéaires (Varadero, Trinidad...)
Pour plus d'information, brochure sur demande
"CUBA TROPICAL"
Tél. : 01 41 16 92 65 / Fax : 01 41 16 92 12
E-mail : cuba@latitudcuba.com - info@cubatropical.com

SPÉCIAL NOUVEL AN 2001
ANTALYA 7 nuits
Hôtel Festival Tekirova**** au départ de Paris : vol + transfert + hôtel 1/2 Pens. DÎNER ST SYLVESTRE INCLUS — du 29/12/2000 au 01/01/2001 — 3 270 F*
ISTANBUL 3 nuits
Départs de Paris : vol + transfert + hôtel + petit-déj. RÉVEILLON FACULTATIF + 600 F — du 29/12/2000 au 01/01/2001
en Hôtel**** Sup — 2 880 F*
en Hôtel*** — 2 250 F*
Autres dates de départ (nous consulter)
26/12 : (6 nuits) - 27/12 : (5 nuits)
Turquie pacha tours
Réservations : 01 42 61 56 56
*Prix partir de, taxes aéroport incluses Lic. 075950005

JURA
SKI DE FOND & RAQUETTES
Haut-Jura, 3h Paris TGV
Yves et Liliane vous accueillent dans une ancienne ferme Comtoise du XVIIe. Grand confort, ambiance conviviale. Table d'hôte, produits maison et régionaux, chambre avec salle de bains + wc. Tarifs selon période : semaine/pers. 2 900 F à 3 500 F tout compris (pension complète + vin au repas, moniteur et matériel de ski...)
03.81.38.12.51 - LE CRÊT L'AGNEAU - 25650 LA LONGEVILLE

FUAJ VOYAGES
ÉTÉ AUSTRAL EN NOUVELLE-ZÉLANDE
Du 11 au 25 février 2001
Découverte d'un pays quasiment vierge
Vol Singapour Airlines (une journée complète à Singapour à l'aller), 12 jours en pension complète dans une famille néo-zélandaise à Christchurch.
Excursions, visites, location de voitures.
10 900 F. Tout compris de Paris à Paris.
Contacter Germain ou Olivier.
Tél. : 01.55.25.35.14 ou 01.43.71.03.17
Fax : 01.43.56.36.32

PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE
APPELEZ LE :
01.42.17.39.63

El Greco, qui n'arriva à Tolède qu'après la mort de Charles Quint. C'est ici, comme l'atteste le fragile contrat signé d'une plume hésitante et conservé sous verre, qu'il peignit ses premières œuvres. Ici qu'il fut inhumé, humblement, dans la crypte, ne se doutant pas que le monde entier se presserait devant son chef-d'œuvre, *L'Enterrement du comte d'Orgaz,* exposé dans la chapelle Santo Tomé. Une visite obligée.

Après quoi, non sans avoir fait un détour par le nostalgique palais de Fuensalida, où mourut l'impératrice, arrachant cette plainte, en français, à son époux éperdu – *« Je suis dans l'anxiété et la tristesse, d'avoir fait si grande et extrême perte »* –, il ne restera plus qu'à trouver une taverne digne de celle où Cervantès écrivit son *Ilustra Fregona.* Le temps de déguster la cuisine, si chère à l'empereur, à base de gibier. A moins que, tentés par la lumière pure de l'hiver sur les gorges du Tage, certains ne se hasardent parmi les oliviers, au pied des remparts. Qui sait ? Peut-être le vent du soir se fera-t-il l'écho, une fois encore, du gentil Garcilaso et de ses compagnons d'armes, revenus des campagnes de France et chantant leur vieille Tolède, *« incomparable sur son rocher, lumière et gloire de notre Espagne »*.

Marie-Claude Decamps

Enserrée dans une courbe du Tage, Tolède surveillée par l'Alcazar et la cathédrale (ci-dessus, en haut). Place Zocodover, l'affiche de l'exposition consacrée à Charles Quint (en haut, à gauche). Dans la cité des couvents, d'étroites venelles, comme celle qui sépare Santo Domingo el Real et Santa Clara (en bas, à gauche). Le mazapan, douceur à la pâte d'amandes, est une spécialité locale (ci-dessus).

PHOTOGRAPHIES PIERRE-PHILIPPE MARCOU POUR « LE MONDE »

Carnet de route

● **Préambule.** Il est difficile de se garer, dans la ville haute : mieux vaut prévoir de bonnes chaussures. Dès l'arrivée à Tolède, passer à Infotur (tél. : 220-843), porte de Bisagra, pour se procurer le programme des activités (concerts de musique d'époque, colloques etc.) centrées sur Charles Quint.

● **Accès.** En avion jusqu'à Madrid, avec Air France (tél. : 0820-820-820) et Iberia (tél. : 0802-075-075), à partir de 1 110 F, 170 €. Puis par le train, ou en voiture de location, Tolède est à 70 km de Madrid et à une heure de route.

● **Étapes.** Le Parador Conde de Orgaz, confortable mais situé, à flanc de colline, un peu loin du centre. Une compensation : la vue depuis la terrasse qui domine la ville est éblouissante (environ 800 F, 122 €, la chambre double, tél. : 0034/925-221-850). Plus modeste, mais avec beaucoup de charme et central, l'Hostal del Cardenal occupe l'antique maison, prise dans les remparts, du cardinal Lorenzana : jardin et bon restaurant de spécialités locales, dont le porcelet rôti (500 F, 76 €, la chambre double,tél. : 224-500).

● **Forfaits.** Formule « avion-hôtel-voiture de location » chez les spécialistes de l'Espagne, comme Donatello qui propose six établissements de charme à Tolède même, dont l'Hostal del Cardenal, El Pintor el Greco et le Maria Christina, tous les trois aménagés dans de vieilles bâtisses et affichant un confort 3 étoiles (autour de 2 500 F, 381 €, pour trois jours, au 01-44-58-30-81 et dans les agences). Consulter aussi Marsans (tél : 01-53-34-40-01), Jet Tours-Week-Ends, Visit Europe (en agences) et Nouvelles Frontières (tél. : 0825-000-825).

● **Tables.** Une vingtaine de restaurants proposent des menus de l'époque impériale. Parmi les plus sophistiqués : Adolfo qui accommode magistralement gibier et poissons, dans l'élégant décor d'une maison du XVe siècle rénovée avec goût (tél. : 227-321). Plus classiques, La Perdiz, près de la synagogue (tél. : 412-658) et La Venta de Aires, à l'extérieur de la ville (tél. : 220-545). Pour les mini-budgets, la petite pension Virgen de la Estrella (tél. : 253-134), sans vue, ni décor, propose un menu méritoire à 60 F (9 €), avec une savoureuse soupe à l'ail et du flan au zeste d'orange.

● **Bars-pâtisseries.** Prendre un verre, si le temps le permet, à la terrasse du Parador. Pour grignoter et boire une bière, dans les vieilles rues : la Campana Gorda (tél. : 210-146) ou chez Gambrinus, brasseur depuis 1904 (tél. : 214-740). Pour un chocolat épais ou un thé, avec des friandises élaborées par les sœurs dominicaines du couvent de Jésus y Maria, fondé en 1606 : la Confiteria Mayka (tél. : 210-502).

● **Achats.** Les meilleurs *mazapanes*, sorte de pâtes d'amandes, inventées, ici, au XIIIe siècle (nourriture énergétique, se conservant fort bien durant les campagnes et guerres incessantes contre les Maures) sont vendus par les couvents. Et surtout, par la maison Santo Tomé, qui existe depuis 1856, place Zocodover. La petite épicerie Quartero, rue de l'Hombre de Palo, est intéressante pour les fromages locaux, un peu forts. On peut aussi, en fouillant beaucoup, parmi les fausses armures et souvenirs pour touristes, trouver de belles céramiques de Talavera de la Reina. On rapporte aussi du safran de l'année, récolté à Consuegra, la région des moulins à vent, toute proche.

● **Information.** Office espagnol du tourisme, 43, rue Decamps 75784 Paris Cedex 16, tél. : 01-45-03-82-56 et sur Minitel (3615 Espagne) ou Internet www.espagne.infotourisme.com.

● **Lectures.** Les biographies de *Charles Quint* se succèdent en cette année 2000 chez Payot, Fayard, Grasset, etc ; chez Actes Sud, *Charles Quint, 1500-1558, l'empereur et son temps,* sous la direction d'Hugo Soly, est très illustré. *L'Espagne de Charles Quint,* de Pierre Chaunu (Sedes). Mini-encyclopédie *Charles Quint, empereur des deux mondes,* de Joseph Perez (numéro 197, coll. Découvertes, Gallimard). Côté guides : *Espagne du centre* (Edition 2000-2001, Routard-Hachette), *Espagne* (Edition 2000, Voir-Hachette), *Espagne* (Bibliothèque du voyageur, Gallimard).

Week-end « alambics » à Angers

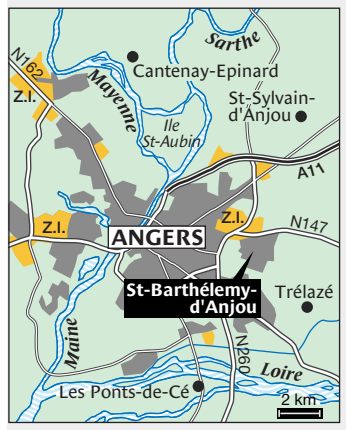

D'ordinaire, à Angers, le touriste met à son programme le château et la *Tapisserie de l'Apocalypse*. Il ne lui viendrait pas à l'idée d'aller se perdre dans la zone industrielle, où la célèbre marque Cointreau vient d'ouvrir un musée, au siège même de la société. Un cadre plus noble aurait pu être trouvé, par exemple dans la vieille ville, où la maison fit, en 1849, ses premières armes de liquoriste. La direction ne l'a pas voulu. Plutôt que de faire appel à un muséographe classique, elle s'est adressée à une équipe de jeunes historiens, les « Bâtisseurs de mémoire », dont le métier n'est pas de donner des cours dans les universités, mais de mettre leurs compétences d'historiens au service de l'entreprise.

Longtemps, les Français, qui ont un sens patrimonial très poussé, n'ont paseu le culte de l'entreprise. Ce n'est que depuis le début des années 80 que l'on s'attache à la conservation du patrimoine industriel. Les musées d'entreprise sont naissants, et celui de Cointreau est un des premiers du genre. Ils satisfont non seulement ce besoin inné de voir figurer son passé dans une vitrine. Mais ils permettent aussi aux chefs d'entreprise de mieux communiquer avec leurs clients, voire avec leurs propres salariés. Le visiteur de ce coin de zone industrielle est rapidement propulsé, sous l'œil amusé des ouvriers, dans le saint des saints, là où se concocte la grisante alchimie : la salle des alambics, des alambics aussi lustrés que des locomotives Pacific 231. Il monte ensuite à l'étage pour s'incliner devant quelques photos d'ancêtres. Pas très gais, les fondateurs : apparemment, on s'ennuyait dans le fournil de M. Cointreau, rue Saint-Laud, en 1849, après que ce dernier, qui fournissait en confiseries la bonne société angevine, eut décidé de se mettre à faire de la liqueur.

Sur une immense galerie-mezzanine, surplombant les ateliers d'embouteillage et de conditionnement, défile toute la riche histoire de la maison. Les « Bâtisseurs de mémoire » y ont redécouvert notamment le génie publicitaire des fondateurs. Bien avant Bibendum ou Banania, les Cointreau avaient tout compris de l'intérêt qu'il y avait, par des campagnes de publicité et d'affichage, à lancer une marque et à fidéliser un public.

Une muséographie qui démontre que l'entreprise possède une culture, que celle-ci s'enracine dans un passé, et que ce dernier lui permet aujourd'hui d'exister. La « saga » d'hier contribue à forger l'avenir. La « leçon » s'adresse autant au touriste qu'à l'employé. *« Notre métier est de promouvoir le passé historique, publicitaire et patrimonial des grandes marques et de faire de l'histoire un vecteur de communication au service des entreprises »*, confirment les « Bâtisseurs de mémoire ».

de notre correspondant régional Régis Guyotat

★ Musée Cointreau, ZI de Saint-Barthélemy-Croix-Blanche, boulevard des Bretonnières, 49181 Saint-Barthélemy-d'Anjou (ouvert toute l'année, sauf en janvier, entrée : 35 F, 5 €, tél. : 02-41-31-50-50). Galerie de l'Apocalypse, château d'Angers (visite tous les jours). Musée Jean-Lurçat (tapisserie *Le Chant du monde)*, 4, boulevard Arago (sauf lundi). Hôtel d'Anjou, style Art déco, en plein centre (tél. : 02-41-88-24-82, chambre à partir de 400 F, 61 €). Office du tourisme d'Angers, tél. : 02-41-23-51-11).

A tous prix

■ **25 F (4 €) : l'accès au château de Fougères** où se tient, jusqu'au 8 janvier, une passionnante exposition sur le travail du fer et l'art du serrurier. Plus de 200 objets, du XVe au XVIIIe siècle. Quant à l'édifice lui-même, avec sa courtine à mâchicoulis, sa poterne fortifiée et son donjon, il est la parfaite illustration du petit château fort de la fin du Moyen Age. A 21 km de Blois. Fermé le mardi. Renseignements : 02-54-20-27-18.

■ **150 F (22 €) : un guide complet sur le Yemen.** Réalisé par deux jeunes baroudeurs cultivés, Hugues Demeude et Pascal Meunier, il couvre l'ensemble d'un pays récemment unifié et comportant encore des zones difficilement accessibles, sans compter les tribus semi-indépendantes qui enlèvent de temps en temps quelques étrangers (mais sans leur nuire...). Leur guide ne néglige ni l'histoire, ni l'art, ni la religion, ni le vice national du qât. Un ouvrage de 310 pages, édité par La Manufacture (Diffusion Vilo).

■ **1 807 F (275 €) : les marchés de Noël en Alsace.** La région déploie marchés étincelants, pyramides de gâteaux, pains d'épices, insolites cortèges et étonnants spectacles de rue. Prix par personne pour 2 nuits en chambre double avec petit déjeuner à l'hôtel des Vosges de Turckheim, avec le vol A/R Paris-Strasbourg et une voiture. Une des propositions de la brochure Visit Alsace (agences). Renseignements sur le site www.tourisme-alsace.com et au 0-803-801-803.

PARIS-SAN FRANCISCO
2440 F AR
Vous continuez la recherche ou vous arrêtez ?
ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.
0 803 008 008
(0,99 F TTC/min) 3615 ANYWAY (2,23 F TTC/min)
Départs du 06/12/00 au 31/03/01, excluant la période du 14 au 27/12/00. Toutes taxes aéroport comprises. Offre soumise aux disponibilités des compagnies aériennes. Pour la validité, nous consulter. Caïd.S.A. RCS Paris B391482452. Lic 075960011.

Le Monde
CD & LIVRES EN FÊTE
SÉLECTION ● NOËL

Agnolo Bronzino, Portrait de Bia de Médicis. Florence, musée des Offices.

Supplément gratuit de 40 pages
Avec Le Monde
jeudi 7 daté vendredi 8 décembre

Pluie et vent violent par l'ouest

MERCREDI. Une dépression se creuse sur le proche-Atlantique et se rapproche de la Bretagne l'après-midi pour gagner ensuite le sud de l'Angleterre. Cette dépression est très creuse et les vents les plus forts de sud devraient se situer de l'embouchure de la Loire à la Bretagne jusqu'au Cotentin. Les vents de sud les plus forts devraient atteindre 150 km/h près des côtes et 130 km/h dans l'intérieur.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– Le ciel se couvrira par le sud le matin, et la pluie arrivera l'après-midi. Le vent de sud à sud-est se renforcera à 100 km/h en rafales le matin, puis l'après-midi ces vents atteindront 130 à 150 km/h près des côtes. Il fera 14 à 15 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.– Le ciel deviendra très nuageux le matin, puis couvert l'après-midi avec des pluies faibles. De la Haute-Normandie à Nord-Picardie, le vent de sud se renforcera à 110 km/h en soirée. Il fera de 12 à 14 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.– Les nuages et les éclaircies alterneront le matin, puis le ciel deviendra très nuageux l'après-midi. Il fera de 14 à 17 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.– Les nuages seront nombreux le matin, puis il pleuvra l'après-midi. Les vent de sud à sud-ouest se renforceront de 90 à 110 km/h. Il fera de 16 à 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.– Les nuages deviendront plus nombreux l'après-midi avec de la pluie sur le Limousin. Ailleurs, la pluie se renforcera en fin de journée. Le vent de sud se renforcvera à 100 km/h en vallée du Rhône et à 90 km/h sur le Limousin l'après-midi. Il fera de 15 à 18 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Sur la Corse, le ciel sera plus nuageux l'après-midi. Ailleurs, le temps sera couvert et faiblement pluvieux. Le vent de sud se renforcera à 100 km/h sur la vallée du Rhône. Il fera de 15 à 18 degrés.

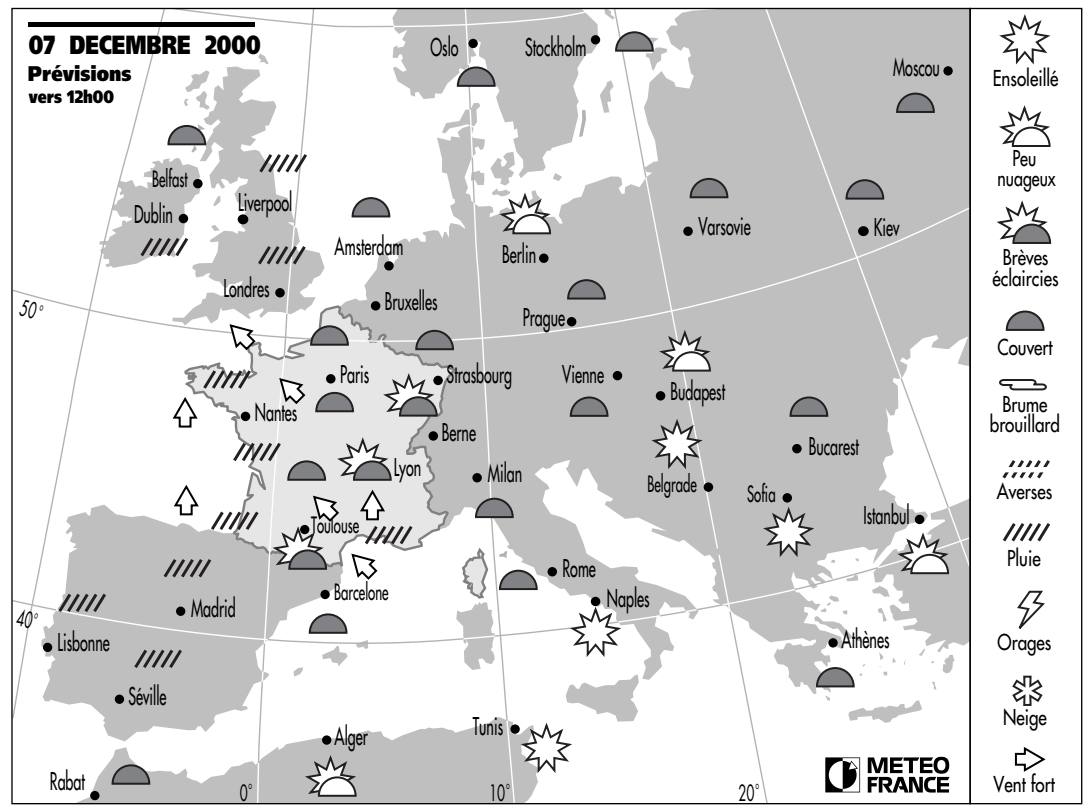

(Publicité)

PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?

BONNE AFFAIRE?

On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris. www.kelkoo.com

PRÉVISIONS POUR LE 07 DECEMBRE 2000
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	9/15	C	PAPEETE	23/29	P	KIEV	-2/2	C	VENISE	6/11	C	LE CAIRE	12/20	S
AJACCIO	8/17	C	NANTES	8/16	P	POINTE-A-PIT.	24/29	S	LISBONNE	12/18	P	VIENNE	2/5	C	NAIROBI	17/26	S
BIARRITZ	15/19	P	NICE	12/15	C	ST-DENIS-RÉ.	22/28	C	LIVERPOOL	9/14	P	**AMÉRIQUES**			PRETORIA	19/28	S
BORDEAUX	10/19	P	PARIS	8/14	C	**EUROPE**			LONDRES	8/14	P	BRASILIA	21/23	P	RABAT	13/24	C
BOURGES	8/16	C	PAU	7/20	C	AMSTERDAM	9/13	C	LUXEMBOURG	8/12	C	BUENOS AIR.	20/30	C	TUNIS	11/20	S
BREST	10/14	P	PERPIGNAN	12/17	P	ATHENES	9/14	C	MADRID	11/17	P	CARACAS	23/26	S	**ASIE-OCÉANIE**		
CAEN	9/13	C	RENNES	9/15	P	BARCELONE	12/17	C	MILAN	7/9	C	CHICAGO	-8/3	P	BANGKOK	23/33	S
CHERBOURG	8/14	C	ST-ETIENNE	9/15	N	BELFAST	7/11	C	MOSCOU	-3/1	C	LIMA	17/20	P	BEYROUTH	15/20	S
CLERMONT-F.	6/16	C	STRASBOURG	8/13	C	BELGRADE	-3/7	S	MUNICH	0/8	C	LOS ANGELES	14/18	C	BOMBAY	20/33	S
DIJON	8/14	N	TOULOUSE	10/20	N	BERLIN	3/10	S	NAPLES	8/18	S	MEXICO	5/17	S	DJAKARTA	27/31	C
GRENOBLE	7/14	N	TOURS	9/15	C	BERNE	5/10	C	OSLO	2/7	C	MONTREAL	-16/-10	S	DUBAI	19/27	S
LILLE	10/13	C	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	10/14	C	PALMA DE M.	10/20	C	NEW YORK	-3/0	S	HANOI	19/26	C
LIMOGES	8/16	C	CAYENNE	23/28	P	BUCAREST	0/3	C	PRAGUE	1/6	C	SAN FRANCIS.	10/14	S	HONGKONG	17/25	S
LYON	8/16	N	FORT-DE-FR.	26/29	S	BUDAPEST	-2/4	S	ROME	8/16	C	SANTIAGO/CHI	13/28	S	JERUSALEM	13/21	S
MARSEILLE	14/16	P	NOUMEA	21/26	S	COPENHAGUE	6/8	P	SEVILLE	14/21	P	TORONTO	-11/-7	C	NEW DEHLI	8/26	S
						DUBLIN	8/11	P	SOFIA	-4/5	S	WASHINGTON	-3/2	S	PEKIN	-4/7	S
						FRANCFORT	7/12	C	ST-PETERSB.	2/4	C	**AFRIQUE**			SEOUL	1/10	S
						GENEVE	6/11	C	STOCKHOLM	5/8	C	ALGER	13/23	S	SINGAPOUR	26/31	C
						HELSINKI	5/7	C	TENERIFE	14/20	C	DAKAR	22/30	S	SYDNEY	18/23	C
						ISTANBUL	8/11	S	VARSOVIE	1/4	C	KINSHASA	22/27	P	TOKYO	5/9	S

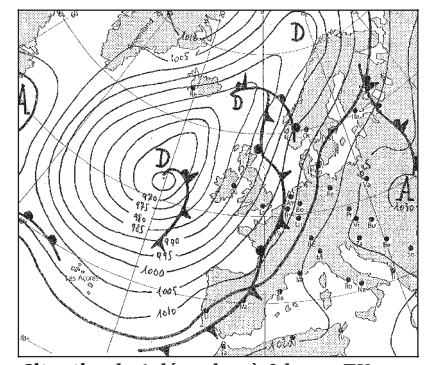

Situation le 6 décembre à 0 heure TU

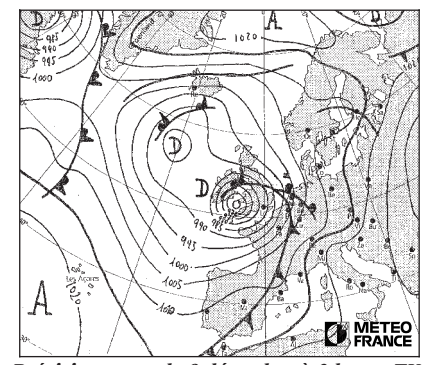

Prévisions pour le 8 décembre à 0 heure TU

JARDINAGE

Les belles roses anglaises de David Austin

QUEL catalogue ! Sa rédaction, sa mise en page, ses photos en couleurs, sa qualité d'impression et les nombreux conseils de culture, de plantation et de taille, d'utilisation des rosiers au jardin, en pot, à l'ombre, au soleil, en bord de mer, en haies hautes et moyennes, en font un vrai petit livre. Le but de David Austin est bien sûr de vendre des rosiers, ses fameux rosiers anglais, et d'autres aussi d'ailleurs, obtenus sur le continent ou d'origine extrême-orientale. Ce catalogue se double d'un site Internet remarquable, d'une visite aisée et astucieuse.

Nous avons hésité à parler des roses anglaises de David Austin, car nous avons connu quelques déboires avec ces arbustes. De ceux que nous avons plantés, il y a un peu plus de dix ans, seuls sont encore en vie : Heritage, un sublime rosier non remontant aux grosses fleurs doubles roses portées par un buisson rudement épineux, et Graham Thomas, un arbuste au port lâche, au feuillage vert clair, dont les roses jaune orangé au parfum divin sont un hommage mérité à l'un des grands jardiniers de ce siècle.

Les autres – Othello, Fair Bianca notamment – sont morts deux ou trois ans après leur plantation. Cela étant posé, quelques rosiers « français » nous ont également déçus. Deux ou trois, dont Centenaire de Lourdes et Madame Meilland, bien qu'ils soient connus pour leur robustesse, sont actuellement en passe de trépasser : pas de maladie, de langueur.

MONDIALEMENT CÉLÈBRE

Pour en avoir le cœur net et afin de dissiper quelques doutes dont nous devinions la cause, nous avons questionné ce producteur britannique, mondialement célèbre pour ses résultats et pour la qualité des rosiers anciens et modernes obtenus par d'autres que lui, qu'il multiplie et commercialise. Un petit mail ? Par retour, il nous était annoncé que Michael Marriott, directeur technique des roseraies David Austin, nous appellerait, tel jour, à telle heure, pour répondre à toutes nos questions.

Ce qui fut fait et vaut un bon point à ce grand producteur. Notre idée était que les rosiers achetés en France, multipliés ici ou aux Pays-Bas sous licence, étaient greffés sur *Rosa multiflora*, un porte-greffe guère adapté, semble-t-il, au sol lourd, argileux en certains endroits, de notre jardin et à celui de nombreux Français.

« Je suis étonné que vous ayez eu tant de problèmes avec vos rosiers ; nous en vendons depuis des décennies partout dans le monde, et nos roses sont justement réputées pour leur robustesse, même si certaines sont un peu plus sensibles aux maladies que d'autres, surtout nos plus anciennes variétés, concède Michael Marriott. *Nous greffons tous les rosiers que nous produisons ici sur* Rosa laxa, *qui est le meilleur porte-greffe, celui qui produit le moins de rejets et s'adapte le plus facilement aux différents sols où les rosiers sont cultivés, sauf s'ils sont très calcaires. »*

Dans ce cas, il faudrait que les rosiers soient greffés sur *Rosa canina*, le rosier des haies, qui n'est plus guère utilisé. Il est vrai que notre Graham Thomas a été planté point de greffe enterré et qu'il pousse aujourd'hui sur ses propres racines. Tandis que les autres l'ont été point de greffe au-dessus du sol, comme la quasi-totalité des ouvrages français le recommandent.

Une pratique qu'ignore le catalogue Austin dans ses recommandations de plantation. Austin demande d'enterrer le point de greffe afin que le rosier soit mieux ancré au sol, qu'il puisse s'affranchir des racines du porte-greffe pour pousser sur les siennes propres. Nous faisons de même depuis longtemps. Sauf de temps en temps, pour voir ce que ça donne et faire des comparaisons. Attention toutefois, certains rosiers botaniques drageonnent d'abondance.

TAILLE DE PRINTEMPS

Une autre habitude est contredite par les jardiniers de l'autre côté du Channel : la taille de printemps, recommandée en France pour des raisons liées au gel. Pour Michael Marriott, aucun doute : *« Les rosiers doivent être taillés en hiver, pas au mois de mars, car la végétation est déja repartie. »* Il confirme aussi ce que nous avons observé dans une région plutôt froide : *« Il n'y a aucun risque de gel à les tailler pendant la saison froide, contrairement à ce qui se dit en France où les instructions de taille sont très compliquées et contraignantes. Vous recommandez de laisser trois branches, de tailler à tel ou tel endroit précis. En Angleterre, nous sommes plus simples, et si vous suivez les conseils que nous donnons dans notre catalogue vous n'aurez que des satisfactions. »*

David C. H. Austin et David J. C. Austin produisent des roses et savent donc les cultiver ! Leurs célèbres roses anglaises ressemblent à des roses anciennes, rivalisent de beauté et sont presque toutes parfumées. L'une d'elles, Eglantyne, est un chef-d'œuvre qui ressemble à Fantin-Latour : son rose est un peu plus soutenu et le buisson moins haut. Une autre, William Shakespeare 2000, lui ressemble, mais en rouge sang. Quant à Malvern Hills, *« chapeau bas, messieurs, un génie »*, comme Schumann l'avait dit de Chopin, la première fois qu'il a lu sa musique. C'est un rosier liane remontant, jaune, double, parfumé et peu épineux. Le rêve.

Alain Lompech

De 47 francs le buisson à 215 francs le pleureur

Austin expédie ses rosiers en France. Le catalogue propose leur collection générale de roses anglaises, ainsi que des rosiers arbustes, grimpants et lianes, des rosiers anciens, des petits rosiers pour terrasses et jardins, des rosiers tiges et pleureurs, des rosiers botaniques et leurs proches hybrides, des rosiers pour haies, des rosiers modernes, toutes variétés obtenues en Grande-Bretagne et ailleurs dans le monde et sélectionnées chez les meilleurs obtenteurs. Une liste supplémentaire de rosiers rares s'ajoute à cette théorie déjà remarquable. Les prix varient de 47 francs (7,17 €) pour un rosier buisson, 170 francs (25,92 €) pour un tige, à 215 francs (32,78 €) pour un pleureur. Le port est de 55 francs (8,38 €) pour trois rosiers, 75 francs (11,43 €) au-delà, 150 francs (22,87 €) si la commande inclut des rosiers tiges ou pleureurs. On peut commander par Internet : www.davidaustinroses.com. E-mail : france@davidaustinroses.com. Renseignements en français et commande du catalogue, tél. : 00-44-19-02-37-63-70.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 00 - 292

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

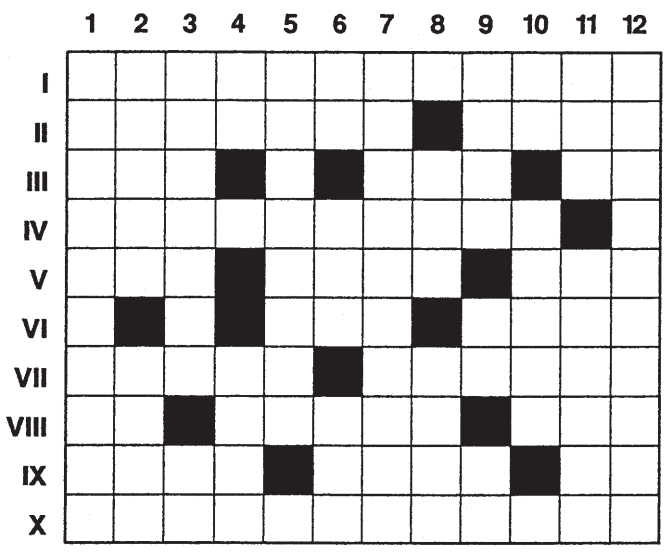

HORIZONTALEMENT

I. Inoffensif fournisseur de poudre. – II. Sortir des profondeurs. Circule dans le vide. – III. Crie comme un cerf. Protégeait les chevaliers. Vient d'avoir. – IV. Tellement vieux qu'il a pris de la bouteille... et de la bonne. – V. Met le feu dans le corps. Papier du maître. Autre moi. – VI. Ouvre droit sur les cabinets. Un endroit où il faut éviter de mettre les pieds. – VII. Pêché dans la Manche. Répétition musicale. – VIII. Belle des champs. Marche arrière. Peuples du Botswana. – IX. Clameur. Sans excès dans les déplacements. Conjonction. – X. Qui apporte beaucoup.

VERTICALEMENT

1. Autorisation de sortie. – 2. Autorisation de sortie. Sport ou tenue de sport. – 3. Beau parleur. Avec le suivant, a inspiré Berg. – 4. Avec le précédent... Difficile à trouver, surtout dans le désordre. – 5. Salit tout. – 6. Personnel. Fait tache au soleil. Ramassé sur le tapis. – 7. Sont à régler avant de commencer. – 8. Bonne prise sur le tatami. Passes à l'huile. – 9. Bien grasse, elle pourra nourrir le bétail. En place. Possessif. – 10. Bouts de pain. Mis en désordre. – 11. Rouge dans les étangs. Apporte sa caution. – 12. Anomalie dans le système.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 291

HORIZONTALEMENT

I. Accouchement. – II. Peintre. Eloi. – III. Epée. Uranium. – IV. Serrures. Deb. – V. Ge. Asana. – VI. Euclide. Il. – VII. TP. Sa. Poli. – VIII. Eocène. Tétée. – IX. Ure. Epie. Tor. – X. Restrictions.

VERTICALEMENT

1. Apesanteur. – 2. Cèpe. Pore. – 3. Cierge. Ces. – 4. Onéreuse. – 5. Ut. Caner. – 6. Crural. Epi. – 7. Hérésie. Ic. – 8. Asad. Têt. – 9. Men. Nèpe. – 10. Elida. Otto. – 11. Noué. Iléon. – 12. Timbaliers.

BRIDGE PROBLÈME N° 1922

GRAND CHELEM À CANCUN

Dans son reportage sur un championnat à Cancun, au Mexique, George Rosenkranz a publié ce grand chelem à sans atout.

	♠ A D 8 7 6 4 2 ♡ 5 3 ◇ 8 3 ♣ A 10	
♠ V 10 5 3 ♡ 8 7 6 ◇ V 7 6 4 ♣ 5 2	N O E S	♠ – ♡ V 10 9 2 ◇ R 9 5 2 ♣ 8 7 6 4 3
	♠ R 9 ♡ A R D 4 ◇ A D 10 ♣ R D V 9	

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
2 ♣	passe	2 ♠	passe
4 SA	passe	5 ♠	passe
5 SA	passe	7 ♠	passe
7 SA	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 8 de Cœur, Sud a pris avec l'As ; puis il a tiré le Roi de Pique sur lequel Est a défaussé le 3 de Trèfle. *Comment Sutherlin, en Sud, a-t-il gagné* ce GRAND CHELEM À SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

On pense avoir quinze levées sur table, mais la désastreuse répartition ramène le total à *onze*. Il reste heureusement deux possibilités de faire treize levées : *1°* réussir l'impasse au Valet de Carreau, puis au Roi de Carreau sur Est ; *2°* réussir l'impasse au Roi de Carreau et un squeeze simple ou double.

Que choisir ? Les deux impasses à Carreau n'offrent qu'une chance sur quatre, alors que l'impasse au Roi de Carreau est à une chance sur deux avec un squeeze à cent pour cent si l'on décide qu'Est a au moins quatre Cœurs. Sutherlin, bien entendu, a choisi *l'impasse au Roi de Carreau,* puis *un double squeeze successif* à Carreau-Pique sur Ouest et à Carreau-Cœur sur Est. Après avoir pris le Valet de Trèfle avec l'As pour faire l'impasse au Roi de Carreau, Sud a joué ses deux Cœurs et ses trois Trèfles maîtres. Sur le dernier Trèfle (le 9), Ouest dut abandonner un Carreau pour garder trois Piques et Est fut squeezé ensuite sur As et Dame de Pique :

	♠ A D 8 7 ◇ 8	
♠ V 10 5 ◇ V 7		♡ V ◇ R 9 5 ♣ 8
	♠ 9 ♡ 4 ◇ A 10 ♣ 9	

COMMENT SAVOIR ?

Cette donne d'une demi-finale du championnat du monde des dames (Coupe de Venise) montre que, même à ce niveau, des championnes peuvent avoir des défaillances. Mettez-vous en Ouest et cachez les mains d'Est et de Sud.

	♠ 9 8 7 4 2 ♡ A 10 4 ◇ R D 2 ♣ 10 8	
♠ A R 10 6 5 ♡ – ◇ 10 5 4 3 ♣ V 7 6 5	N O E S	♠ D ♡ 6 5 3 2 ◇ 8 ♣ A R D 9 4 3 2
	♠ V 3 ♡ R D V 9 8 7 ◇ A V 9 7 6 ♣ –	

Ann. : S. don. E.-O. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♡	1 ♠	2 ♡	3 ♣
3 ◇	4 ♣	4 ♡	5 ♣
5 ♡	contre	passe	passe...

Carole Simon, en Ouest, a attaqué le Roi et l'As de Pique, sur lesquels Est a fourni la Dame de Pique sèche puis a défaussé le 8 de Carreau. *Comment Ouest aurait-elle dû jouer* pour faire chuter CINQ CŒURS ?

Note sur les enchères

Le « contre » d'Ouest, tout à fait mal venu, a été respecté, alors que le contrat de « 6 Trèfles » était sur table avec une de mieux sur l'entame à Cœur de Sud !

Philippe Brugnon

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

(Publicité)

Venise

DU 6 AU 10 DÉCEMBRE 2000

LES DELLITS D'INITIÉS

3 ans de garantie sur site gratuits*.

(surtout dites à tout le monde de n'en parler à personne !)

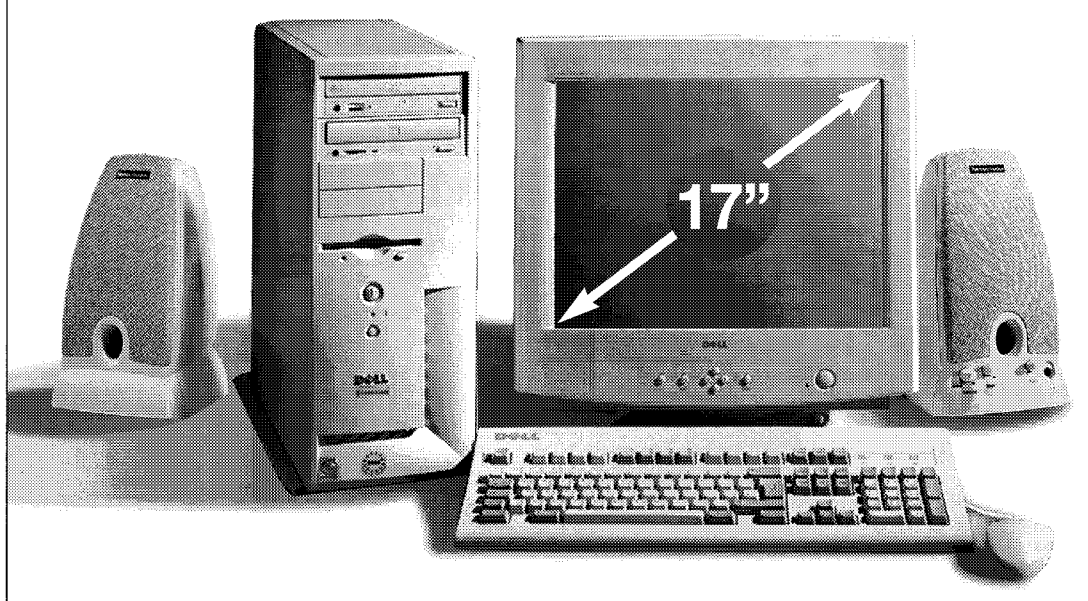

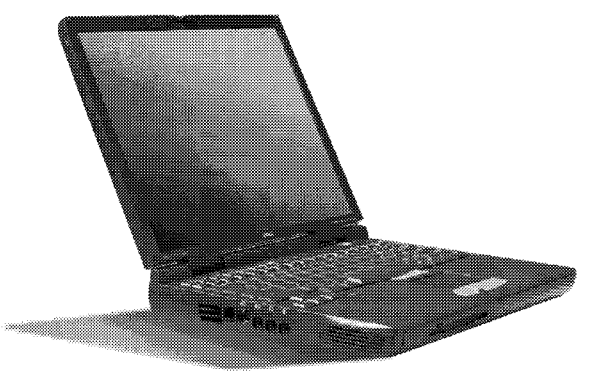

7990 FHT

3 ANS DE GARANTIE SUR SITE* = 790 FHT d'économie

PC DIMENSION™ 4100

- **Processeur Intel® Pentium® III à 800 MHz**
- **Vidéo ultra performante**
- **Lecteur DVD 12x**
- **Internet pré-installé 20H gratuites AOL (accès + tél.)**

• Châssis minitour • Chipset Intel® 815E • 256 Ko de mémoire cache "full speed" • 128 Mo de mémoire SDRAM • Disque dur 10 Go • Carte vidéo ATI AGP 4x, 16 Mo de SDRAM • Moniteur 17" Couleur • Lecteur de DVD 12x, décodeur MPEG-2 logiciel • Carte son PCI Sound Blaster 64V • Enceintes Stéréo • Carte modem PCI 56 K V90 • AOL pré-installé (20H d'essai tout compris Internet et téléphone) • Intégrales Wanadoo pré-installées (2 mois offerts) • Clavier, Lecteur de disquettes 1,44 Mo, Souris Intellimouse • 2 ports USB, 5 connecteurs PCI, 1 connecteur AGP • MS® Windows Millennium Edition • MS® Works Suite 2000 • Garantie 3 ans sur site unité centrale et moniteur

9 556,04 FTTC *1 218,07 €HT*

Frais de livraison en sus.

Financement sur 36 mois 255,90 FHT/mois

Code E-Value 170-D1208

12 990 FHT

3 ANS DE GARANTIE SUR SITE* = 2290 FHT d'économie

PORTABLE INSPIRON™ 4000 600GT

- **Processeur Intel® Pentium® III à 600 MHz**
- **Écran à matrice active 14,1" XGA**
- **Modem intégré, Internet pré-installé**

• Processeur Intel® Pentium® III à 600/500 MHz avec technologie(b) Intel® SpeedStep™ • AGPSet Intel® 440BX pour mobile • 256 Ko de mémoire cache full speed • 64 Mo de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo • Disque dur 5 Go • Ecran couleur à matrice active 14.1" XGA (résolution 1024x768) • Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility M3 128 bits AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM • Lecteur CD ROM 24x interchangeable avec le lecteur de disquettes • Contrôleur audio ESS Maestro 3i son 3D. Compatible SoundBlaster® Pro • Enceintes stéréo intégrées • Modem 56K V90 intégré • Batterie Lithium Ion 53 WHr avec fonction Express Charge • 1 port USB, 1 port Infrarouge IrDA 1.1, 1 sortie vidéo S-Video • Deux connecteurs PCMCIA Type II ou 1 Type III • Double système de pointage Touchpad central & bouton de pointage • Système de refroidissement intégré HyperCool® • Système de protection du disque dur StrikeZone™ • AOL pré-installé (20H d'essai tout compris Internet et téléphone) • MS® Windows Millennium Edition • MS® WorksSuite 2000 • Garantie 3 ans sur site

15 536,04 FTTC *1 980,31 €HT*

Frais de livraison en sus.

Financement sur 36 mois 410,46 FHT/mois

Code E-Value 170-i1203

Appelez ou connectez-vous sans attendre :

0 825 387 244 ou www.dell.fr

N°Indigo (0,99 FTTC/mn) *du lundi au vendredi de 8h30 à 19h*

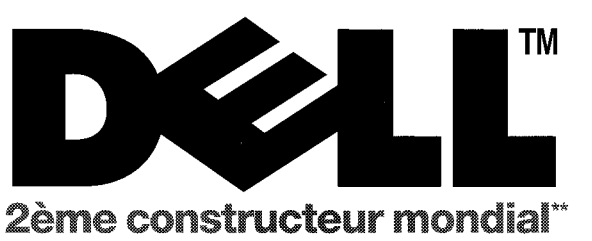

*(a) Offres non cumulables avec d'autres promotions, valables jusqu'au 10 /12/2000. Frais d'expédition non compris dans le prix de vente. Les logos Intel Inside et Pentium sont des marques déposées. Pentium III est une marque d'Intel Corporation. Offres soumises aux conditions générales de vente et de services de Dell. Photos non contractuelles. Prix et spécifications modifiables sans préavis. Dell Computer S.A. 351 528 229 RCS Montpellier. * Pour 1 Pm de plus, valeur de l'extension de garantie : jusqu'à 790 Fm pour 1 Dimension, et jusqu'à 2 290 Fm pour 1 Inspiron. (b) Le processeur peut réduire sa vitesse de fonctionnement lorsque le portable fonctionne sans batterie. ** De micro-informatique, source IDC.*

MUSIQUE **De nombreuses associations et institutions profitent du ramadan, qui a commencé lundi 27 novembre en France, pour organiser des concerts un peu partout en province et à Paris. ● L'ALGÉRIENNE CHEIKHA RIMITTI, mère du raï moderne, chantera ainsi aux Nuits du ramadan, au Café de la danse, à Paris, tandis que la Marocaine Najat Aatabou, star du châabi, se produira à l'Olympia. Leurs voix portent la douleur et l'espoir des femmes maghrébines. ● LE RAÏ suscite depuis plusieurs années l'intérêt des multinationales du disque, et ses chanteurs sont de plus en plus sollicités pour des duos avec des musiciens venus d'horizons différents. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, Pascal Nègre, PDG d'Universal Music-France, qui vient de créer une division Maghreb – Moyen-Orient, se dit *« convaincu d'un retour de la Méditerranée »*.**

Le chant de la douleur et de l'amour des femmes du Maghreb

A l'occasion des fêtes du ramadan, de nombreux concerts sont organisés en France, et notamment à Paris. On pourra entendre la Marocaine Najat Aatabou, star du châabi, et l'Algérienne Cheikha Rimitti, fondatrice du raï moderne, un genre qui suscite l'intérêt des multinationales du disque

LE RAMADAN a commencé, le lundi 27 novembre, en France. Pendant un mois, les musulmans sont appelés à commémorer la révélation du Coran au prophète Mahomet, par le jeûne et la prière. Le ramadan est aussi l'occasion, le jeûne rompu chaque soir par l'appel du muezzin, de retrouvailles communautaires qui durent jusqu'au petit matin. De nombreuses associations et institutions profitent de cette fête religieuse pour organiser des concerts et des manifestations un peu partout en France, notamment à Paris. Dès le 7 décembre, de nombreux artistes se produiront, sous la bannière des Belles Nuits du ramadan, au Café de la danse, à Paris. L'occasion de découvrir ou de retrouver Cheikha Rimitti, la mère du raï moderne, et de parcourir le versant féminin de ce genre musical.

En 1936, Cheikha Rimitti enregistrait son premier disque, chez Pathé. Orpheline et pauvre, elle fait alors les mariages pour gagner sa pitance, tambour bendir en main. Son premier grand succès, en 1954, s'appelle *Cherak, guetaâ* (Lacère, déchire), et bat en brèche le tabou de la virginité. Née en 1923, plantureusement ancrée aux racines d'une lignée de femmes chanteuses à la voix rauque – Djénia, Zahouania, Fadela, etc. – et à la vie nomade, Cheikha Rimitti porte la parole des femmes sur le terrain des amours libres. Dans une Algérie en proie aux lames de fond du colonialisme et de la guerre d'indépendance, cette torride Oranaise met les nerfs à vif. Dents en or, yeux alourdis de khôl, cheveux cuivrés de henné, Rimitti est la voix du destin, du fatum.

ARABE GROOVE

Najat Aatabou. Son univers est peuplé de femmes trompées, jalouses, jamais soumises.

LA FLAMME DU FANTASME

Mektoub, c'est écrit. Grandes prêtresses de l'occulte et de l'occulté, les femmes du raï oranais ont entretenu la flamme dévastatrice du fantasme, quand les bâtisseurs de la chanson kabyle ou des cantatrices d'influence moyen-orientale, telle la grande Warda, mettaient leur peuple en lumière et en perspective politique. Née en 1959 à Oran, d'un père marocain et d'une mère algérienne, Chabba Zahouania, « la joyeuse », chantait un *« destin douloureux »*. Zahouania l'imprévisible, qui déclarait en duo avec Cheb Hamid son amour interdit pour son oncle maternel, cacha longtemps son visage et son identité. *« Je voulais intriguer les gens, les laisser parler... qu'ils me courent derrière. Chacun inventait sa vision de moi »*, expliquait-elle, chantant, sous la haute protection de l'anonymat, l'usure de la vie conjugale et les brûlures du désir.

Divorcée, Zahouania avait un ex-mari qui menaçait de lui retirer la garde de ses quatre enfants si elle se produisait en public. La chanteuse à la voix rauque et lascive poussa très loin le flirt avec un public qu'elle tenait en haleine, chantant par exemple au cours du ramadan de 1987 à Riadh El-Feth, à Alger, masquée de la voilette dorée des chanteuses traditionnelles de raï. En mars 1993, elle décide d'apparaître à visage découvert à la télévision algérienne : larges lunettes, yeux bleus et ardents, longue chevelure brune. En octobre 1994, elle rend visite à son ami Cheb Hasni, avec qui elle avait chanté sept ans auparavant l'insolent *Beraka* (que peut bien faire une femme enfermée avec un homme dans une baraque ?). Quand elle arrive, il gît mort, ensanglanté, sur le trottoir.

Le lendemain de l'assassinat du jeune héros du raï love, Zahouania s'exile en France, commentant : *« Ils ont tiré sur la jeunesse algérienne. »* L'Algérie est en état de choc. Toutes les femmes n'y sont pas des pietà, certaines transmettent les valeurs de l'islam extrémiste. Cheikhates oranaises, chanteuses de châabi, *rwayye* marocaines entravent à leur manière la marche de l'intolérance. *« Nous ne chantons pas de politique*, déclare alors Zahouania, *mais l'amour, les problèmes au sein des familles, du style : "Rends-moi mes enfants", "Il m'a chassée de la maison" ... »*

Au Maroc, la Berbère Najat Aatabou, grande star de la chanson populaire châabi au royaume de Mohammed VI (dit « M6 »), tient à l'identique une sorte de courrier du cœur, s'inspirant *« des lettres, très nombreuses, que je reçois des femmes qui m'écoutent puis me racontent leurs problèmes. Et je les résous en chantant. »* Et quels sont les douleurs des femmes marocaines ? *« Comme partout, des blessures d'amour. Des maris infidèles, des foyers parallèles, des mensonges. »* Comment cette infatigable joueuse de mots, alignant des strophes (en arabe, parfois en zayan, l'une des trois langues berbères du Maroc) comme une rappeuse du Bronx, traduit-elle ces blessures ordinaires? *« Eh bien, par exemple, j'ai une chanson,* Souerret *(Ces clés sont à qui ?). La femme prend le trousseau du mari, et passe en revue les clés les unes après les autres, la porte d'entrée, le garage, le bureau, et l'une ne correspond à rien... »*

« LA LIONNE DE L'ATLAS »

Femmes trompées, jalouses, jamais soumises, telles sont celles qui peuplent l'univers des chansons écrites par Najat Aatabou, qui fustige *« l'homme qui ment toujours »*, inventant travail et réunion, ou celui qui abandonne son épouse enceinte en prétextant que l'enfant n'est pas de lui. Au passage, elle s'en prend aux maîtresses, et cela fait un tube, *Choufi Ghirou* (Cherches-en une autre). Du groupe-phare de l'opposition marocaine, Nass-el-Ghiwan, elle dit simplement : *« Eux, ils font de la chanson engagée. »* Chapeau à large bord, maquillage impeccable, manteau à motifs panthère, Najat Aatabou promène des allures de star, légitimement. Enceinte, la « lionne de l'Atlas » a momentanément abandonné ses tailleurs-pantalons de cuir noir, au profit d'une robe de velours cernée de perles. A quelques jours d'un retour à l'Olympia, où elle avait fait ses débuts français en 1984, Najat Aatabou revient sur un parcours qui l'a menée de sa ville natale de Khemisset, dans le Moyen Atlas, au triomphe. En 1981, Najat Aatabou chante dans un mariage une chanson inspirée d'une histoire vraie : une de ses amies part en voyage, et à son retour son fiancé est mort. *« J'en ai marre, j'en ai marre »*, psalmodie la jeune femme.

Dans l'assemblée, un joyeux bootlegger enregistre secrètement la voix vibrante de Najat Aatabou. Quelques semaines plus tard, alerté par la radio et les cassettes pirates, le petit peuple marocain fredonne la chanson de cette inconnue dont on ignore le visage, le nom, l'identité. Najat entend sa voix par hasard en faisant ses courses. Sa famille aussi. *« Je n'étais pas contente,* dit-elle aujourd'hui. *Je voulais faire des études, devenir avocate, mais... mektoub. Je suis tombée malade, clouée au lit. J'étais terrorisée par la réaction de mes frères. Chanter, pour une femme, était synonyme de mauvaise vie. »* Najat se réfugie à Casablanca, et signe un contrat avec les éditions musicales Hassania. Bannie pendant plus de trois ans par sa famille, elle en fait une chanson, *Ma mère qu'est-ce que j'ai fait ? Excuse-moi, c'est le destin qui nous a séparées*, qu'elle vient de reprendre en duo avec Neneh Cherry.

Najat Aatabou n'est pas à proprement parler une cheikhat, chanteuse traditionnelle à la parole libre, à l'instar de Cherifa Kerfit, que vient d'accueillir le Théâtre de la Ville à Paris. Cherifa fut découverte par un maître du chant berbère, Rouicha, qui lui inculqua les principes de la douleur, de la retenue, de l'austérité. Née à Khenifra (Maroc), Cherifa incarne une tradition paysanne où le rythme est donné par le tambour bendir et la mélodie appuyée par le luth lotar, tandis que Najat Aatabou en provoque le dévoiement urbain, synthétiseur et électrification en conséquence. Cherifa chante les poètes du cru. *« J'ouvre ma bouche pour implorer Dieu et non point l'homme qui n'est point mon créateur. »*

V. Mo.

Quelques grandes voix d'Algérie

AFP

WARDA

Elle est toujours la star légendaire de la chanson moyen-orientale, idolâtrée dans le monde arabe, celle qui doit porter le lourd héritage de l'Egyptienne Oum Kalsoum. Née à Puteaux en juillet 1940, Warda El-Djazaïria chante dès les débuts de la guerre d'Algérie la gloire de la révolution. A ce répertoire militant, qui l'a contrainte à l'exil à Beyrouth en 1958, elle ajoute la défense du panarabisme, l'hymne à la liberté autant que des chants d'amour et régulièrement des réflexions sur la condition féminine. En 1963, revenue en Algérie indépendante, elle met sa carrière entre parenthèses à la demande de son mari. C'est le président Houari Boumediène qui en juillet 1972 la convaincra de remonter sur scène pour le dixième anniversaire de l'indépendance. Elle est depuis la grande figure de la tradition authentique du *tarab* et reste le symbole du patriotisme et du nationalisme algériens.

IDIR

Résident en France depuis 1975, Idir est l'un des acteurs les plus respectés du réveil de l'identité berbère (l'amazighité) et un militant fervent de la reconnaissance de la culture kabyle. S'il n'a enregistré que trois disques à ce jour, c'est sur la scène que l'on mesure régulièrement son aura. Né Hamid Cheriet le 25 octobre 1955, fils de paysans, il est étudiant en géologie avant que le hasard d'un radio-crochet n'oriente son destin vers la poésie et la chanson. Depuis Paris, Idir suit et témoigne, en chansons, des évolutions et des déchirements de son pays natal : les premiers pas de la démocratisation, le printemps berbère en 1980, cette vaste révolte partie de Tizi Ouzou (capitale de la Grande Kabylie) contre un pouvoir centralisateur, la montée de l'intégrisme et du fanatisme, la terreur qui touche les civils. Un jour, à la fin d'un concert, un membre des Groupes islamiques armés (GIA) lui dira : *« Tu es plus dangereux pour nous que tous les discours, car tu joues sur l'émotionnel. »*

Solitaire, mais toujours solidaire, Idir a une position de sage au sein de la communauté. Méfiant à l'égard de l'idée séparatiste, il prône la réconciliation nationale, l'apaisement et la fraternité, ce qui lui vaut d'être régulièrement présent auprès du monde artistique communautaire (Khaled, Zebda, l'ONB...), toutes générations confondues. S'il est l'une des grandes figures du militantisme culturel berbère, avec Lounis Aït Menguellet, Lounès Matoub ou Ferhat M'henni, il souligne toutefois que l'Algérie doit vivre avec ses trois langues : l'officielle, l'arabe ; la « langue mère », le berbère ; et celle qui réveille bien des traumatismes, mais qui est aussi l'héritage de liens historiques, le français.

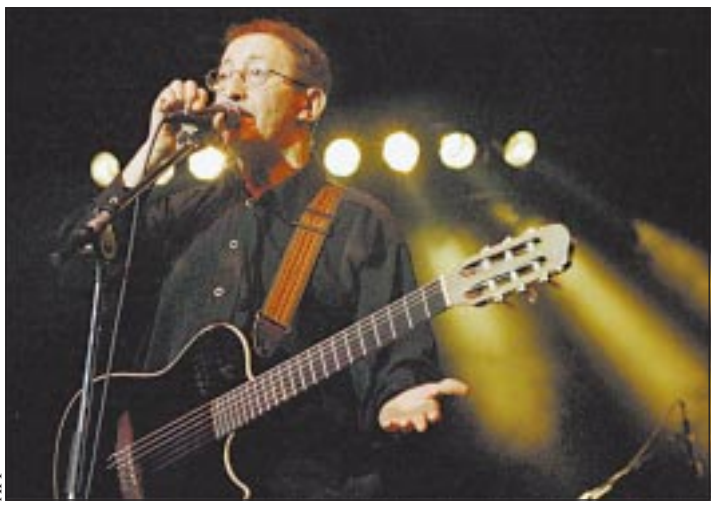

AFP

SEGHILANI/SIPA

CHEB HASNI

A propos de l'assassinat en plein jour de Cheb Hasni, le 29 septembre 1994, dans le centre d'Oran, plusieurs commentateurs avaient évoqué la fin d'un tabou. C'était la première fois que la violence attribuée au terrorisme prenait pour cible un musicien populaire. La jeune idole du raï sentimental, adulée des deux côtés de la Méditerranée, était née en 1968, à Oran, capitale du genre musical apparu au début du XXe siècle dans les campagnes alentour et devenu, dans sa version pop et modernisée, la musique de toutes les folies et débordements de la jeunesse. Soit tout ce qui peut déplaire aux intégristes, qui ont pris l'habitude de menacer les représentants du monde culturel, les journalistes et les universitaires.

Au répertoire de Cheb Hasni, qui avait fait ses débuts au milieu des années 80, des textes licencieux, des critiques déguisées de la société en évoquant ses interdits (la sexualité, l'alcool). Le chanteur soignait son image de crooner moderne, tombeur de filles et baratineur. Les obsèques de Cheb Hasni, le 30 septembre 1994, seront aussi l'occasion d'une importante manifestation et de nombreuses réactions de protestations dans le monde politique et intellectuel en Europe.

LOUNÈS MATOUB

Enlevé le 25 septembre 1994 par un commando du Groupe islamique armé (GIA), Lounès Matoub avait été libéré, le 18 octobre, à la condition qu'il cesse de chanter. Mais c'était compter sans l'obstination de celui qui était l'un des représentants les plus actifs de la « nouvelle » chanson kabyle engagée, avec Lounis Aït Menguellet ou Idir. Le 28 janvier 1995, en exil en France, il était, au Zénith de Paris, acclamé. Les 20 et 21 avril 1995, il était revenu chanter à Tizi Ouzou, la ville près de laquelle il avait été enlevé. Lounès Matoub se savait menacé et vivait dans l'urgence. Personnalité convaincue, il pouvait aller jusqu'à des positions rigides sur la question de la place de la Kabylie dans la société moderne algérienne. Défenseur et chantre de la culture berbère, Lounès Matoub sera fauché par des balles, jeudi 25 juin 1998, lors d'un attentat sur une route à quelques kilomètres de Tizi Ouzou. Il avait prévu de sortir son nouvel album le 5 juillet, jour de la fête de l'indépendance, alors que la loi sur l'arabisation – qui de fait condamnait la langue berbère – allait entrer en vigueur.

CHRISTIAN DUCASSE

Né le 26 janvier 1956 à Taourirt Moussa, Lounès Matoub fait ses débuts en 1978. Mais c'est à l'occasion du soulèvement populaire dit du « printemps berbère » – parti en mars 1980 de l'université de Tizi Ouzou et suivi d'une vague répressive – qu'il est propulsé au premier plan de la contestation à l'égard du pouvoir centralisateur. Son principal outil sera la chanson et l'écriture. Militant au sein du Mouvement culturel berbère (MCB), dont il avait fini par s'écarter, Lounès Matoub avait qualifié les intégristes de « faucheurs d'étoiles », une expression qui figurait dans sa chanson *Kenza*, composée en l'honneur de la fille de l'écrivain et journaliste Tahar Djaout, assassiné en juin 1993, à Alger. L'embuscade mortelle contre Lounès Matoub avait été suivie de plusieurs journées d'émeutes en Kabylie. Elles avaient fait trois morts et plusieurs blessés parmi les manifestants.

ISABELLE SIMON/SIPA PRESS

Cheb Mami et Sting, en répétition à Central Park, à New York.

Les duos avec des chanteurs de raï : un choix artistique ou stratégique ?

RÉCONCILIER tous les publics ? Une utopie sans doute. En rapprocher quelques-uns, en revanche, pourquoi pas ? Beaucoup de musiciens et de chanteurs populaires en rêvent. Cette préoccupation (artistique ou stratégique) amène certains d'entre eux à tenter des jeux d'approche, à imaginer des rendez-vous, des fusions, des rencontres. Les duos entre chanteurs n'appartenant pas au même univers naissent souvent de cette idée.

Depuis quelque temps, les chanteurs de raï sont très sollicités pour ce genre d'exercice. Khaled a chanté, entre autres, avec le groupe gitan Tekameli, le guitariste flamenco Vicente Amigo, le rappeur Freeman du groupe IAM. Cheb Mami a croisé le micro avec Tonton David, Sting, K-Mel (Alliance Ethnik) et le groupe de reggae Aswad. Cheb Aïssa a été invité sur le dernier album de U-Roy, Faudel sur celui de Yuri Buenaventura... La liste n'est ni exhaustive ni close. Le duo avec un chanteur de raï est devenu très « tendance ». Nouvel exotisme (comme le furent il y a quelques années le sitar indien ou les voix bulgares), démarche sans arrière-pensée, dictée par un souci d'échange et d'ouverture ? C'est évidemment la deuxième idée, noble et généreuse, qui est le plus souvent mise en avant.

On le savait depuis le succès du fameux *Didi*, de Khaled, en 1992, la langue arabe effarouche moins le commun des oreilles. Finie l'époque où le raï était mis à l'index sur les radios pour cause de guerre du Golfe. Terminé le temps où *« dans les magasins de disques, les cassettes de raï étaient cachées au fond des tiroirs »*. Directeur du label Créon Music (ex-Blue Silver) et manager de Cheb Mami, Michel Lévy se souvient de cette période pas si lointaine. C'était à la fin des années 80, le raï venait de débarquer sur la scène française, hors communauté, lors du premier Festival raï de Bobigny organisé en 1986. *« Peu de gens osaient alors programmer un Arabe. A la radio il y avait Nova, Jean-Louis Foulquier sur France-Inter, Alain Maneval sur Europe 1. A la télé, Frédéric Mitterrand... »*

Ce genre né dans les campagnes de l'Oranais à la fin du XIXe siècle est sorti finalement des tiroirs. Sa vie ne se résume plus à la filière communautaire parisienne ou marseillaise. Davantage produit, plus conforme aux canons de la variété internationale, il est entré au catalogue des grandes compagnies discographiques. Depuis que Sting l'a invité sur son album, *A Brand New Day*, Cheb Mami est assailli de propositions de duos. Indiscutablement, *Desert Rose*, qu'il interprète avec la rock star britannique, a été une bonne opération pour le chanteur algérien qui fêtera à Bercy en 2001 ses vingt ans de carrière. *« Le single est monté n° 2 au Top et s'est vendu à 700 000 exemplaires »*, affirme Michel Lévy.

Plus qu'en France, c'est aux Etats-Unis que l'impact de cette collaboration a eu le plus de retombées pour Mami. *« Au départ, les radios étaient frileuses. la langue arabe les gênait. »* Il a suffi que Jaguar utilise le clip de ce duo en appui d'une campagne de lancement de l'un de ses nouveaux modèles pour que tout s'inverse. *« Au final, 400 réseaux de radio l'ont passé. »* Résultat, le titre est présélectionné pour les prochains Grammy Awards, catégorie « meilleure chanson de l'année ». Entre-temps, le chanteur a sillonné les Etats-Unis avec Sting, participé à quelques-uns des grands shows télévisés, eu droit à trente minutes rien que pour lui sur CNN, et son dernier album *Meli Meli* s'est vendu à 50 000 exemplaires. Une victoire et un espoir dans un pays où aucun chanteur de raï n'est connu, où l'Américain blanc moyen n'a pas la moindre idée de la situation géographique de l'Algérie.

> Parmi les mariages « arrangés » du raï avec d'autres styles, celui le rapprochant du reggae semble le moins suspect, le plus naturel

Parmi les mariages « arrangés » du raï avec d'autres styles, celui le rapprochant du reggae semble le moins suspect, le plus naturel. Bob Marley est une référence pour les *raï men* comme chez nombre de musiciens en Afrique. En 1996, Khaled est allé enregistrer plusieurs titres de son album *Sahra* en Jamaïque. Dès les années 80, le groupe Raïna Raï, l'un des groupes pionniers du raï moderne, jouait la carte de cette rencontre féconde entre les deux musiques, et Kamel Hamadi écrivait des titres très marqués reggae pour Cheb Mami qui débutait sa carrière.

Auteur-compositeur à la carrière prolifique (Noura, seule chanteuse algérienne à avoir eu un disque d'or dans les années 70, Mami, Aït Menguellet...), né en 1936 en Kabylie, Kamel Hamadi est l'un des protagonistes d'un projet prometteur en train de se finaliser entre Paris et Kingston, un album de duos entre artistes jamaïcains et chanteurs de raï (sortie prévue au printemps 2001). *« Un rêve de gosse, un conte de fées »*, s'enthousiasme Guillaume Bougard, bouillonnant producteur de reggae, créateur de Tabou1, seul label français à produire en Jamaïque, sous lequel est sorti le dernier album de U-Roy, où figure un duo avec Cheb Aïssa. Guillaume Bougard est l'initiateur de ce projet. Avoir sur un même disque l'illustre tandem rythmique jamaïcain Sly & Robbie, des voix reggae qu'il admire comme Sugar Minott, Gregory Isaacs, Chaka Demus & Pliers, *« de très bons chanteurs de raï* [les chebs Tarik, Houari Dauphin, Moumen, Anouar, Lamine, Chabba Miana, Larbi Dida...] *et Martin Meissonnier dont je suis fan*, dit-il, *depuis les années 80, jamais je n'y aurais cru »*.

Martin Meissonnier, qui a composé, arrangé et produit cet album concept, simplement baptisé *Reggae Raï*, producteur pionnier de la world music (Fela, King Sunny Adé, Manu Dibango, Ray Lema, Papa Wemba, Amina...), organisateur du Festival de raï de Bobigny en 1986, coréalisateur (avec Safy Boutella) de *Kutché*, l'album qui fit connaître le nom de Khaled hors de la communauté maghrébine en 1988, avait décroché de ce secteur musical depuis quelques années. Ses dernières interventions remarquées furent la production d'un album pour Alan Stivell (*Brian Boru*) en 1995 et la réalisation d'un disque pour la *Revue noire (Les Artistes africains contre le sida). « Je trouvais qu'il ne se passait plus grand-chose... Mais je me suis aperçu récemment qu'il y avait toute une nouvelle génération de chanteurs de raï très intéressants qu'on ne connaissait pas. Dans le raï, j'ai toujours entendu du reggae, depuis l'époque où j'ai rencontré Khaled en 1985, quand il chantait dans les mariages. »* Il y a entre les deux musiques des connivences rythmiques évidentes, et *« le mariage est assez logique »*. Autant de raisons pour se remettre au travail et faire un disque ludique, juste pour se faire plaisir.

Patrick Labesse

COMMENTAIRE

L'HEURE DE LA MÉDITERRANÉE

Le ramadan, période de jeûne et de prières, est là. Les festivités commencent. A la nuit tombée, la musique et la danse reprennent des droits que des ultrareligieux autant que des maquignons de la culture globale leur dénient. Ainsi donc, aux dires mêmes des dirigeants de multinationales telles qu'Universal-Vivendi, qui vient d'ouvrir à Paris un département Maghreb-Moyen-Orient, la domination anglo-saxonne sur les marchés mondiaux de la musique serait en passe de se tarir. Ils ne constatent pas seulement une baisse des ventes des « variétés internationales » au profit de l'offre locale, mais aussi un engouement pour la latinité et la convivialité méditerranéenne, dont on peut penser qu'il ne s'agit pas d'une mode passagère, mais des symptômes d'une renaissance.

Ainsi, la pop arabe, le raï ou le châabi en particulier, a-t-elle ingurgité un nombre inestimable de références occidentales sans pour autant se faire manger tout cru. Elle a pu ainsi partir à la conquête d'un public peu au fait des subtilités de la langue arabe ou du berbère – ce fut le cas de *1, 2, 3 Soleil* comme ce fut le cas de la chanson kabyle dans les années 70, Printemps berbère avant l'heure.

Il a fallu attendre la fin des années 70 et l'arrivée de Bob Marley pour que le reggae devienne une musique universelle, porteuse d'une rythmique et d'une philosophie uniques. Menée par le raï, musique née à Oran, ville de l'Algérie occidentale, la chanson maghrébine, encore très proche de ses racines, qu'elles soient rurales ou urbaines, sort lentement du carcan communautaire pour se positionner sur le marché international des industries culturelles. Cela a du sens : ce mouvement démontre le pouvoir d'achat grandissant des communautés arabophones, tant en Europe qu'aux Etats-Unis, mais aussi l'attrait jamais contesté d'un mode de vie sensuellement méditerranéen. Car que disent d'autre ces cheikhates à la voix si puissante, qui alimentent l'inconscient festif, tracent avec autorité les limites de la transgression, sinon qu'il faut vivre libre, y compris, et peut-être surtout, au plus profond des alcôves ?

V. Mo.

TROIS QUESTIONS À...

PASCAL NÈGRE

1 Universal Music, dont vous êtes le PDG pour la France, vient de créer une division Maghreb-Moyen-Orient, basée à Paris. Pourquoi ce choix géographique ?

Simplement parce que nous avons réalisé depuis Paris les plus grosses ventes de musique arabe depuis longtemps, avec notamment le double album *1, 2, 3 Soleil* – 600 000 exemplaires en France, 2,4 millions d'albums dans le monde, plus les cassettes pirates. Khaled réalise des scores élevés partout. Après le succès de *Didi* en Inde, il est devenu la coqueluche des Brésiliens. Je suis profondément convaincu du retour de la Méditerranée, et les chiffres le prouvent. Un Italien, un Français, un Libanais, un Marocain pourront se mettre autour de la même table, manger les mêmes mets, rire des mêmes blagues : il y a une communauté de culture, un même sens de la fête, de la danse, de la convivialité. Beaucoup de sensualité et autant de mélancolie. Cette musique plaît, et les barrières de la langue, inventées par les Anglo-Saxons, en perte de vitesse, n'existent pas : à preuve le succès mondial du Turc Tarkan.

2 La présence en France d'une forte communauté maghrébine a-t-elle motivé la stratégie de votre groupe ?

Non. Le marché visé concerne 600 millions d'habitants, dont la moitié sont âgés de moins de vingt-cinq ans. Beaucoup de ces pays sont francophiles. L'idée du groupe Universal-Vivendi est double : exploiter nos catalogues internationaux là-bas, et passer contrat avec des artistes locaux pour les développer ici. Nous nous appuyons pour cela sur des compagnies locales, la saoudienne Mégastar et la libanaise Lido Music, qui ont fusionné avec notre soutien. En janvier 2001, Universal-Vivendi va ouvrir un bureau en Egypte et un autre au Maroc – un pays où se vendent 25 millions de cassettes par an.

3 La piraterie est-elle un facteur négatif ?

Elle est désastreuse. Les artistes savent à peine ce que sont leurs droits. Nous devons reconstituer cette culture des droits. Le reste est tactique : Mégastar est un label, mais aussi une chaîne de magasins, ce qui peut être efficace dans la mise à l'écart des pirates.

Propos recueillis par Véronique Mortaigne

CHEB MAMI

Le 4 juillet 1999, ils étaient des dizaines de milliers à avoir convergé vers l'esplanade du Sanctuaire des martyrs, dans le centre d'Alger, pour assister au concert de Cheb Mami. L'événement sera par la suite diversement interprété, soit comme le signe d'un assouplissement du régime et d'une possible amélioration de la situation intérieure du pays, permettant le retour de ces grands rassemblements de masse, soit comme une opération de propagande peu de temps après l'investiture à la présidence de la République d'Abdelaziz Bouteflika, qui veut asseoir sa légitimité par une campagne de séduction. Cheb Mami, qui avait été surnommé le « petit prince du raï » au début de sa carrière, à la fin des années 80, apparaît ce soir-là souriant et heureux – c'est son grand retour dans son pays natal, qu'il avait quitté en 1985, sans toutefois couper les ponts – en agitant le drapeau national algérien sur la scène *(photo)*. Par la suite, Cheb Mami, conscient d'une possible récupération, ne souhaitera pas commenter plus avant ce concert.

Né le 11 juillet 1966 à Saïda, au sud d'Oran, Cheb Mami est autant dans la tradition campagnarde du raï, par sa manière de placer la langue arabe dans les mélodies et les rythmes originels, et dans celle de la chanson populaire, immortalisée par Oum Kalsoum, qu'attiré par les mélanges avec d'autres folklores (flamenco) et des rythmes liés aux musiques électriques (reggae, variété soul, rap). Il chante surtout l'homme amoureux, la nostalgie du pays, se montre discrètement critique à l'égard du régime mais sait être là lors des grands moments de réconciliation et de pardon, comme lors d'un grand concert au Zénith après une fin de ramadan particulièrement sanglante en Algérie en 1998. A l'aube de l'entrée dans le nouveau millénaire, Cheb Mami transmet l'image paisible d'un artiste rassembleur et rassurant pour sa communauté.

ISABELLE SIMON/SIPA PRESS

Sortir et écouter

CONCERTS

● **Les Belles Nuits du ramadan.** Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. 20 heures, à partir du 7 décembre. Avec Seba, Zenzila, Nassima, Cheikha Rimitti, Fareès, U-Cef, Digital Bled, Sheikh Ahmad Barayn, Abdy... Tél. : 01-55-02-01-44. De 110 F à 132 F. Une partie de la programmation est décentralisée les 8 et 9 à Douai (L'Hippodrome), les 15 et 16 à Forbach (Le Carreau), à Nantes (Le Lieu Unique) et à Bruxelles (Théâtre 140).

● **Najat Aatabou,** le 9 décembre, 20 h 30. **Cheb Bilal,** le 10, à 20 h 30. Olympia, 28, bd des Capucines, Paris 9e. Mo Madeleine. Tél. : 01-47-42-25-49. 225 F. Najat Aatabou et Nassima seront en public à Radio France, studio 106, le 13 à 20 h 30 pour l'émission « Equinoxe » de France-Culture. Tél. : 08-36-68-10-99.

● **Carte blanche à Aït Menguellet.** Cité de la musique, 221, av. Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les 14, 15 et 16 décembre, 20 heures ; le 17, 15 heures. Tél. : 01-44-84-44-84. 130 F.

● **Soirée New Bled Vibrations.** Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 18e. Mo Pigalle. Le 15 décembre. Tél. : 01-43-38-70-76.

● **Amina Alaoui** (Maroc). Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mo Jussieu. Les 15 et 16 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-51-38-38. 80 F et 100 F.

● **Nadia Benyoucef** (Algérie). Le 14 décembre, 20 h 30. **Kamel El Harrachi** (chaâbi). Le 15 décembre, 20 h 30. Centre culturel algérien, 171, rue de la Croix-Nivert, Paris 15e. Mo Félix-Faure. Tél. : 01-45-54-95-31. 80 F.

DISQUES

● **Algérie.** Warda, discographie chez Virgin ; Idir, *Identités*, 1 CD Columbia/Sony ; Aït Menguellet, *Inagan*, 1 CD Blue Silver.

● **Maroc.** Cherifa, 1 CD Long Distance ; Najat Aatabou, *The Voice of The Atlas*, 1 CD Musisoft.

● **Raï.** Cheikha Rimitti, *Nouar*, 1 CD Sonodisc/Musisoft ; Zahouania, *Haloua*, 1 CD Club du disque arabe ; Cheb Hasni, *Raï Love*, 1 CD Buda/Mélodie. *1, 2, 3 Soleil*, 1 double CD Barclay/Universal ; Cheb Mami, *Meli, Meli*, 1 CD Virgin.

● **Compilation.** *Les Belles Nuits du ramadan*, 1 CD Café de la danse/Naïve.

De nouvelles « Lettres enlacées » de Michaël Lévinas au festival Why Note

La manifestation dijonnaise invite à un « voyage au cœur du son » de la musique contemporaine

FESTIVAL WHY NOTE. JEAN-LOUIS GAND : *... brésille l'or sur les nuées...* – MICHAËL LEVINAS : *Les Lettres enlacées II* (création française) ; *Les Lettres enlacées V* (création). Par Christophe Desjardins (alto) et le Quatuor Manfred. AUDITORIUM DE DIJON. Le 3 décembre. Prochain concert, le 9 : Stockhausen par l'Ensemble Linéa. Tél. : 03-80-73-94-59.

DIJON
de notre envoyé spécial

Comme l'indique son nom en forme de jeu de mots, le festival Why Note (« pourquoi pas ? ») invite à la découverte musicale et joue auprès du public de Dijon et de sa région un rôle de plus en plus apprécié de brise-glace du répertoire contemporain (le grand navigateur Jean Charcot effectuait, au début du siècle, ses percées dans l'Arctique et l'Antarctique à bord du *Pourquoi-pas ?*).

Intitulée *Voyage au cœur du son*, sa cinquième édition, qui se déroule jusqu'au 11 décembre, illustre de multiples façons cette entreprise aventureuse. Par des créations insolites telles que *(Vox) in vitro, « opéra fantôme »* de Michel Redolfi donné dans le scriptorium de l'abbaye Saint-Bénigne, ou *Glissando*, ballet d'Eric Ferrand associant selon leur gré interprètes et auditeurs dans... la patinoire municipale de Dijon. Par des concerts d'aspect traditionnel accueillant des œuvres ouvertes sur l'inouï.

Celui articulé autour du Quatuor à cordes Manfred, formation fixée dans la capitale bourguignonne depuis 1987, illustre bien la volonté de Why Note d'associer dans sa programmation compositeurs locaux et créateurs au rayonnement international. Tête d'affiche du festival et pionnier de la musique dite spectrale, Michaël Lévinas (né en 1949) y côtoie Jean-Louis Gand (né en 1943), directeur du conservatoire de Dijon. Ce dernier livre avec *... brésille l'or sur les nuées...*, quatuor créé par les Manfred en septembre à Saint-Paul-de-Vence, une partition déconcertante de lyrisme anachronique. On jurerait entendre là, dans le meilleur des cas, quelque brouillon abandonné du jeune Schoenberg.

MÉTIER ET HOMOGÉNÉITÉ

Egalement fondé sur un brouillage des lignes instrumentales, le quintette à deux altos de Michaël Lévinas *Les Lettres enlacées V* est, en revanche, écrit avec métier et homogénéité. Son déroulement paraît toutefois excessivement systématique à partir d'un procédé d'enchevêtrement hélicoïdal qui vise à créer l'illusion de stabilité globale en dépit d'une animation interne permanente. Il en résulte un *continuum* très ligétien – on pense à la *Coloana infinita* pour piano de Ligeti d'après Brancusi –, qui va de l'effet avalanche à la sensation de marée montante.

Beaucoup plus personnel, quoique plus ancien, le solo pour alto qui appartient également à la série des *Lettres enlacées* laisse entrevoir un univers d'avenir à la séduction trouble. Succession de fuseaux tracés par l'archet de Christophe Desjardins en appuyant sur les cordes pour libérer la matière sonore comme le fait un porte-plume avec l'encre au contact du papier, cette superbe pièce s'apparente à un véritable « voyage au cœur du son », notamment par le biais d'une quinte, élargie, ourlée, estompée voire virtualisée dans la projection scintillante d'harmoniques.

On espère alors que ce solo d'alto aura la même importance fondatrice d'une nouvelle écriture que le *Prologue* écrit il y a vingt-cinq ans par Gérard Grisey pour le même instrument en ouverture des *Espaces acoustiques*, cycle emblématique de la musique spectrale.

Pierre Gervasoni

Jeunesse et éclat au 9e Concours international de danse de Paris

AU THÉÂTRE des Champs-Elysées, devant un public mélangé bien qu'à dominante fourrure, les lauréats du Concours de Paris, issus des sélections de danse contemporaine (le 19 novembre) et de danse classique (le 1er décembre), ont eu à cœur, le dimanche 3 décembre, de prouver que le jury avait eu raison de les récompenser. Soit vingt-six gagnants, avec parmi eux une dizaine d'Asiatiques (Corée, Philippines, Chine) bien décidés à rafler le maximum des médailles. Ce qu'ils ont fait.

Commençons par la danse contemporaine. C'est une Française, Mélanie Lomoff, qui a obtenu le Grand Prix de la Ville de Paris. Un drôle de Petit Chaperon rouge ayant plus d'un appas dans son sac pour mettre le méchant loup K.O. En short coupé au ras des fesses, elle se promène dans la forêt en faisant l'oiselle, tout étonnée d'être si bien roulée. Cris d'oiseau sur la bande-son, cris de la ravissante qui a peur de son ombre. Craquant ce *Hé Wu* ! Le jury n'a pas résisté. Mélanie Lomoff est danseuse chez José Montalvo et Dominique Hervieu. *Hé Wu* est un extrait du *Jardin de Io Io Ito*, remodelé pour la circonstance par les deux chorégraphes.

Juste derrière Mlle Lomoff, la Pékinoise Wu Zhenyan, elle aussi en culotte blanche mais autrement perturbée, aura dansé *Voler... peut-être* avec des gestes de mains qui saisissent la gorge et une manière ultraérotique de dire la suffocation. An Young Jun, coréen, dans un style mêlant à la fois la détermination des arts martiaux et la force du tigre, a fait preuve d'une autorité prometteuse. La jeune Malgache Zaratiana Randrianantenaina (dix-huit ans), en culotte courte (ça devient une manie !) et poitrine bandée, est venue nous dire, tout éperdue, son *Mal de soi*, une courte chorégraphie qu'elle signait elle-même.

INSOLENCE ET SAUTS PUISSANTS

On ne saurait citer tous les danseurs. On regrette seulement que ces excellents interprètes n'aient pas toujours choisi de danser des chorégraphies à la hauteur de leur talent. Et si quelques-uns – David Drouard, Martin Vrany – ont écrit eux-mêmes leur danse, ils pourraient sans danger prendre plus de risques. Le formatage concours banalise formes et contenus.

Les prix en danse classique sont divisés en deux catégories : juniors et seniors. Le jury n'a décerné ni le Grand Prix de la Ville de Paris, ni le Premier Prix homme, ni le Premier Prix duo. En revanche, l'audace de Marcin Krajewski a été remarquée. Osant transgresser les sacro-saintes règles, il n'a dansé ni *Don Quichotte* ni *La Sylphide*, mais un ivrogne de la chanson de Jacques Brel, *Les Bourgeois*. Pas de tangage, insolence et sauts très puissants. Un don évident pour la comédie. Il a reçu à l'unanimité le Prix de l'Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris (AROP). Bien mérité. Beaucoup plus dans les normes, Aurore Cordellier, dans le *Grand Pas* de Gsvosky, a séduit avec ses longues jambes superbes, sa précision, son éclat. La jeune danseuse appartient au Ballet de l'Opéra de Paris. Du côté des seniors, doublé du Ballet de Shanghaï : l'impeccable Ji Pingping, dans *Raymonda*, a devancé d'une courte pirouette sa compatriote Fu Shu, maniant en véritable Espagnole le tambourin d'Esmeralda.

Etrangement absents de ce 9e Concours international de Paris : les Japonais. Mais les danseurs venus d'Asie ont montré à quel point le ballet classique, si éloigné de leur culture, les fascine. Ils apportent à cette manière de danser une précision d'horloge, avec parfois un côté brillant qui peut aller jusqu'à l'acrobatie et des visages beaux et impénétrables comme des masques.

Aux côtés des concours historiques de Varna (Roumanie) et de Lausanne, le Concours de Paris s'impose comme un lieu d'excellence, surtout si l'on en croit la prestation du couple de Chinois qui ouvrait la soirée : lauréats de Varna 2000, ils ont chuté, déjà elle, ensuite lui. Pas de chance !

Dominique Frétard

Palmarès

● **Danse contemporaine**
Grand Prix de la Ville de Paris (40 000 F) : Mélanie Lomoff (France). Premier Prix (30 000 F), femme : Wu Zhenyan (Chine) ; homme : An Young Jun (Corée). Premier Prix duo (60 000 F) : Nadia Debuf et Dorian Cretey (France). Prix du jeune espoir (10 000 F) femme : Zaratiana Randrianantenaina (Madagascar) ; homme : Bruno Pere (France).

● **Danse classique**
Grand Prix de la Ville de Paris : non décerné. Catégorie juniors, Premier Prix (20 000 F) femme : Aurore Cordellier (France) ; homme, Leonid Sarafanov (Ukraine). Catégorie seniors, Premier Prix (30 000 F) femme : Ji Pingping (Chine) ; Premier Prix homme et Premier Prix duo : non décernés.

SORTIR

PARIS

Oriflammes vaudous (Transes & Signes)
Des oriflammes, des fers découpés, des tambours : objets d'art ou rituels, symboles d'une terre de turbulence et d'instabilité, en quête d'une mémoire longtemps étouffée ; des poèmes, d'Yves Bergeret (fondateur de l'association Langue et espace qui, par la poésie, fait surgir la dimension humaine de signes visibles – graphisme, traces, balises, bordures...), du poète haïtien Franketienne et de Monchoachi, venu de Martinique ; des proverbes ; un regard photographique... sont les œuvres présentées par le Musée national des arts et traditions populaires pour une découverte de la culture et de la civilisation antillaises.
Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, Paris-16e. Tous les jours, sauf mardi, de 9 h 30 à 17 h 15. Jusqu'au 26 février. Tél. : 01-44-17-60-00.

BOBIGNY

Mikhaïl Baryshnikov
Avec sa compagnie le White Oak Dance Project, le danseur Mikhaïl Baryshnikov approfondit depuis dix ans un projet artistique tout simplement passionnant : faire connaître la danse moderne et contemporaine sous tous ses aspects en passant des commandes à des chorégraphes comme Meg Stuart ou Twyla Tharp, mais aussi en remontant des ballets plus anciens de Martha Graham ou Hanya Holm. Pour le programme *Pastforward,* Baryshnikov s'est tourné vers le mouvement avant-gardiste du Judson Dance Theater des années 60 et propose des pièces de l'époque et des créations signées par les mêmes chorégraphes Yvonne Rainer, Trisha Brown, David Gordon, Lucinda Childs ou Steve Paxton.
Bobigny (93). MC 93, 1, boulevard Lénine. Les 6, 7 et 8 décembre, 20 h 30 ; le 9 décembre, 16 h 30 et 20 h 30 ; le 10 décembre, 15 h 30. Tél. : 01-53-45-17-00. 170 F.

GUIDE

FESTIVAL CINÉMA

Festival du film de Vendôme
Images en région.
Cinéma Le Ronsard, 59 bis, faubourg Chartrain, Vendôme (41). Jusqu'au 8 décembre. 15 F ou 25 F la séance, 50 F pour 4 séances, 120 F pour 10 séances. Tél. : 02-54-77-47-03.

17e Festival international du film d'Autrans, Montagne et aventure
Office du tourisme, Autrans (38). Jusqu'au 10 décembre. Tél. : 04-76-95-30-70. De 14 F à 40 F la séance, 65 F pour 2 séances, forfait 270 F.

20e colloque Cinéma et histoire du cinéma, à Perpignan
L'Institut Jean-Vigo, en collaboration avec le Musée Albert-Kahn, consacre son 20e colloque biennal à Albert Kahn (1860-1940) et à ses archives de la planète : « Des images pour rapprocher les hommes ». Documents, longs-métrages, conférences, débats.
Institut Jean-Vigo, Perpignan. Du 7 au 10 décembre. Tél. : 04-68-34-09-39 ou 04-68-51-14-54. Communications : accès libre ; projections films à 17 heures et 21 heures. Entrée gratuite pour les adhérents à l'Institut Jean-Vigo ; 25 F la séance ; pass complet : 60 F et 100 F.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

PHOTOGRAPHIES

Les derniers Aïnous
Photographies au Japon 1938, par André Leroi-Gouhan.
Galerie Akki Arrichi, 26, rue Keller, Paris-11e. Du mardi au samedi, de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 14 décembre. Tél. : 01-40-21-64-57. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Shirley
d'après les *Carnets* de Shirley Goldfarb. Adaptation et mise en scène Caroline Loeb ; avec Judith Magre.
Saint-Quentin-en-Yvelines (78), théâtre, place Georges-Pompidou, Montigny-le-Bretonneux. Jusqu'au 14 décembre (rel. le 11), 20 h 30 ; le 10 décembre, 15 h 30. Tél. : 01-30-96-99-00. De 70 F à 125 F.

Orchestre de Paris
Dvorak : *Dans la nature, Carnaval, Otello, Symphonie n° 9 « Nouveau Monde »*. Wolfgang Sawallish (direction), souffrant, est remplacé par le chef russe Guennadi Rojdestvenski, directeur général de la musique au Théâtre du Bolchoï.
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Les 6, 7, 8 et 9 décembre, 20 heures. Tél. : 0-825-000-821. De 60 F à 250 F.

Quatuor Szymanowski
Beethoven : *Quatuor à cordes op. 74 « les Harpes »*. Berg : *Suite lyrique*.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris-1er. Le 7 décembre, 12 h 30. Tél. : 01-40-20-84-00. 60 F.

Orchestre national de France
Schmitt : *La Tragédie de Salomé*. Chausson : *Poème pour violon et orchestre*. Honegger : *Symphonie n° 3 « Liturgique »*. Dmitri Makhtin (violon), Chœur de Radio France, Evgueni Svetlanov (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Le 7 décembre, 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 190 F.

Kammerensemble de Paris
Taneiev : *Trio à cordes op. 21*. Dohnanyi : *Sextuor op. 37*. Claire-Marie Le Guay (piano), Armin Jordan (direction).
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, Paris-7e. Le 7 décembre, 20 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 130 F.

Gidon Kremer (violon), Oleg Maisenberg (piano)
Schubert : *Sonatine pour violon et piano D 408*. Dvorak : *Pièces romantiques op. 75*. Enesco : *Impressions d'enfance*. Ravel : *Sonate pour violon et piano*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris-4e. Le 7 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F.

Bulgarka Junior
Messe orthodoxe bulgare et chants de Noël.
Eglise Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er. Le 7 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-48-24-16-97. De 110 F à 200 F.

Emmanuelle Huynh-Thanh-Loan
Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, Paris-4e. Les 7, 8 et 9 décembre, 20 h 30 ; le 10 décembre, 16 h 30. Tél. : 01-53-45-17-00. 90 F.

Compagnie MSH
Samit Hachichi : *Les corbeaux s'envolent à l'envers*.
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. Les 7, 8 et 9 décembre, 20 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. 100 F.

Système Castafiore
Marcia Barcellos. Karl Biscuit : *Récits des tribus oméga*.
Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. Les 7, 8 et 9 décembre, 21 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. 100 F.

Chris Potter, Bill Stewart, Scott Colley
Sunside (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1er. Le 7 décembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. 100 F.

John Abercrombie Group
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Le 7 décembre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Uri Caine Trio
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Les 7, 8 et 9 décembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Swing Rendez-vous
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1er. Le 7 décembre, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.

Autour de Lucie
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Le 7 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-55-07-06-00. 132 F.

Paris Combo
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-9e. Les 6 et 7 décembre, 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 150 F.

Arthur H
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Les 7, 8 et 9 décembre, 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 159 F.

Jean-Jacques Nyssen
Glaz'Art, 7-15, avenue de la Porte-de-La Villette, Paris-19e. Le 7 décembre, 20 h 30. Tél. : 01-40-36-55-65. 70 F.

Haydée Alba
Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Le 7 décembre, 20 heures. Tél. : 01-56-40-15-16. 50 F.

ENFIN
LA VERITE
SCIENTIFIQUE
Suzel FUZEAU-BRAESCH
Le Dieu unique et le récit de Jésus :
Analyse des mythes fondateurs
L'Harmattan, 5-7 rue Ecole Polytechnique, 75003 Paris
238 pages, 87 références. Prix : 130 frs

DISPARITIONS

Pierre Marion

Figure marquante de la chirurgie française

LE PROFESSEUR Pierre Marion, spécialiste de chirurgie cardiaque et chirugien honoraire des Hôpitaux de Lyon, est mort samedi 2 décembre à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Figure marquante de la chirurgie, le professeur Marion a notamment été l'un des pères fondateurs de la chirurgie cardiaque lyonnaise, réalisant en son temps l'essentiel des « grandes premières » interventions, contribuant par sa pratique personnelle et son enseignement à les rendre reproductibles, fiables, sûres et efficaces. C'est lui notamment qui, en mai 1969, avait tenté, pour la première fois en France, la greffe d'un cœur de chimpanzé sur un homme avant d'être, au début des années 70, parmi les pionniers français des greffes cardiaques à partir de greffons humains. C'est encore lui qui dirigea l'équipe chirurgicale lyonnaise qui, en 1980, tenta la première greffe de poumon pratiquée en France.

Ce chirugien a en outre beaucoup contribué aux recherches sur le cœur artificiel, qu'il voyait comme *« la prothèse qui sait se faire oublier »*, totalement implantée, à commande électrique, silencieuse, fonctionnant sans limitation de temps, s'adaptant aux efforts que souhaite faire le malade.

Auteur de divers prototypes, Pierre Marion a su, en dépit de faibles moyens, réunir autour de lui ingénieurs et physiologistes. En 1991, il avait publié dans ces colonnes un plaidoyer en faveur du dépassement des obstacles financiers dans la recherche sur le cœur artificiel. L'un de ses derniers travaux a été l'organisation d'un colloque international à Lyon auquel ont participé les spécialistes du monde entier. Cet homme chaleureux, d'esprit curieux, alerte, ne manquait aucune des séances de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie de chirurgie consacrées à ce thème.

Optimiste, Pierre Marion ne trouvait dans les nouveaux problèmes soulevés par les nouvelles générations qu'autant de justifications à poursuivre la quête scientifique et médicale.

Professeur Daniel Loisance, service de chirurgie cardiaque (hôpital Henri-Mondor, Créteil).

Gwendolyn Brooks

Première femme et écrivain noir Prix Pulitzer

POÉTESSE AMÉRICAINE née à Topeka (Kansas) le 6 juillet 1917, Gwendolyn Brooks grandit à Chicago, où elle a vécu jusqu'à sa mort, dimanche 3 décembre.

Dès l'âge de seize ans, Gwendolyn Brooks commença à publier régulièrement ses poésies dans le journal *The Chicago Defender*. Sa première anthologie, *A Street in Bronzeville*, fut publiée en 1945 et elle reçut en 1946 et 1947 une subvention de l'American Academy of Arts and Letters et plusieurs bourses de la Fondation Guggenheim, ce qui lui permit de publier un autre recueil en 1949, *Annie Allen*. A travers le portrait d'une jeune fille devenue épouse et mère, elle décrit la solitude, le désarroi, l'abandon, la mort, la pauvreté. Elle obtint pour ce livre le prix Pulitzer en 1950, devenant ainsi le premier écrivain noir à le recevoir depuis sa création, en 1917.

Gwendolyn Brooks continua à publier poèmes et romans, mais, après avoir assisté en 1967 à une conférence d'écrivains noirs à la Fisk University, le ton et la forme de son travail changèrent considérablement : elle avait brutalement pris conscience que ces jeunes écrivains étaient fiers et dévoués à leur peuple et à leur communauté, qu'ils écrivaient en tant que poètes et écrivains noirs, à propos des Noirs et pour des Noirs. Et que ce n'était qu'en s'associant à eux qu'elle saurait véritablement qui elle était. Mais elle ne voulait pas pour autant être un écrivain contestataire : *« Un poème est un poème* disait-elle, *pas de la propagande. »*

Ce nouveau ton incisif, jouant sur des compositions de mots abstraites et des variations de rythmes, est évident dans son recueil *In the Mecca* (Harpers). Dans les années qui suivirent, Gwendolyn Brooks commença à être un peu oubliée du grand public et de la critique, mais reçut de nombreux honneurs, devenant notamment en 1968 *« poet laureate »* de l'Etat de l'Illinois, puis, en 1976, la première femme noire à entrer au National Institue of Arts and Letters.

Martine Silber

Sengemana

Chanteur malgache, voix du « pays des épines »

LE CHANTEUR malgache Sengemana, dit Senge, né le 19 septembre 1957, est mort mardi 5 décembre à Antananarivo des suites d'un cancer.

Superbe voix de basse, Sengemana était originaire de l'Androy, une région située dans le sud de Madagascar, à tel point boudée par l'eau, qu'elle a été surnommée *« le pays des épines »*. Une terre aride, hostile, à laquelle il restait très attaché bien que vivant dans la capitale. Une affection si forte qu'à la fin des années 80, il décide de laisser tomber son métier de médecin pour la chanter, d'abord au sein de Salala, puis ensuite dans Senge, un autre trio vocal dont il est l'initiateur. Les polyphonies chatoyantes du groupe Senge – qui obtint le prix Découverte RFI Afrique en 1999 après la sortie de son album *Arembelo* (chez Cobalt) –, s'inspirent directement du *beko*, un style de chants sacrés chantés notamment lors des funérailles, événement social majeur dans la société androy.

Le trio interprète également d'autres styles de la région comme le *sabo*, chanté dans des séances d'exorcisme, ou le *banaike*, un rythme joyeux et haletant. Le concert mémorable que le groupe donna au Jardin du Luxembourg à Paris le 29 juillet, dans le cadre du festival Quartiers d'été, sera le dernier de Sengemana. Lorsque ses compagnons Yvon Rakotananahary et Jean Ramanambitana reprennent la route pour une nouvelle tournée en novembre, son état de santé ne lui permet plus de les suivre. *« La mort n'est pas triste chez nous*, aimait dire Sengemana. *C'est une étape avant de rejoindre les ancêtres qui nous protègent et que l'on honore en sacrifiant des zébus. »*

Patrick Labesse

■ **HENCK ARRON**, qui était premier ministre du Surinam au moment où l'ancienne Guyane hollandaise est devenue indépendante, est mort d'une crise cardiaque lundi 4 décembre. Né le 25 avril 1936, Henck Arron était directeur de banque lorsqu'il fut élu député pour la première fois en 1963. Devenu en 1970 président de son parti, le Parti national du Surinam (PNS), il remporta les élections en 1973 à la tête d'une coalition de formations créoles et amena son pays à l'indépendance, le 25 novembre 1975. Après avoir gagné les élections de 1977, Henck Arron fut renversé par un coup d'Etat militaire dirigé par le sergent Désiré Bouterse, le 25 février 1980. Après les élections de novembre 1987 et le retour d'un régime civil, Henck Arron fut nommé vice-président du Surinam, assurant les fonctions de chef du gouvernement, mais il fut à nouveau renversé par le commandant Bouterse en décembre 1990. Aux élections de mai 1991, son parti était membre de la coalition qui revint au pouvoir. En 1993, Henck Arron avait renoncé à la présidence du PNS qu'il occupait depuis vingt-trois ans et avait été remplacé par Ronald Venetiaan, président actuel du Surinam.

AU CARNET DU « MONDE »

Pacs

– Paris. Montpellier.

Gilles DEBETZ
et
Jean Pierre GOUYEN-CASSOU

ont officialisé trente ans de loyauté en pacsant le 1er décembre 2000.

Leurs amis et leurs familles s'associent à eux en ce jour et pour les trente années à venir.

Décès

– Marcie Aït-Ouyahia, née Portelli,
et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de leur époux et père,

Mohand AÏT-OUYAHIA,

survenu à Paris, le 3 décembre 2000, dans sa soixante-dix-huitième année.

S'associent à leur douleur les familles Aït-Ouyahia, Aït-Ouares, Aït-Sisselmi, Kara Slimane et Hadjiprimos.

108, avenue Ledru-Rollin,
75011 Paris.

– M. et Mme Gilles Avenard
et leurs enfants,
Erick, Guillaume, Damien et Astrid,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Michel AVENARD,
née **Françoise LE MEIGNEN,**

à Pertuis, le 4 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-treizième année.

– Olivier Garros,
son fils,
Mathieu et Thomas,
ses petits-fils,
Jacques, Philippe et François Baude,
ses frères et leurs épouses,
Christophe Baude,
son neveu,
Ainsi que ses petites-nièces et ses petits-neveux,
Les familles Baude, Garros-Teynac, Solange Lekagne et Halima Akif qui l'ont accompagnée dans ses derniers instants,

Avec une pensée toute particulière à la mémoire de
Jean-Paul LHOPITAL,
dont elle fut l'épouse heureuse,

ont la douleur de faire part du décès de

Geneviève BAUDE LHOPITAL,

survenu, à son domicile, le lundi 4 décembre 2000.

Une absoute sera célébrée le jeudi 7 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e, suivie de l'inhumation qui aura lieu dans l'intimité au cimetière du Montparnasse.

Elle aimait les fleurs.

« Souriez, pensez à moi, continuez à rire de ce qui nous faisait rire ensemble. »

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jacques Beigbeder,
son épouse,

Anne et Toby Garrad,
Françoise et Daniel Louet,
Martine Beigbeder,
ses enfants,
Béatrice de Marqué,
sa belle-fille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques BEIGBEDER,

survenu le 4 décembre 2000.

Les obsèques civiles auront lieu, le jeudi 7 décembre, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris-20e, dans la stricte intimité familiale, selon les volontés du défunt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue Waldeck-Rousseau,
75017 Paris.

– M. et Mme Hubert Papin,
Franck, Simone et Emma,
Toute la famille,
Tous les amis,
ont la douleur de faire part de la disparition, le 22 novembre 2000, de

Benoît.

Fêter
le nouveau siècle
dans le carnet
2001
dans Le Monde
daté du 1er janvier 2001
tarif: 85 F TTC la ligne
01.42.17.39.80

Micheline BOUTHIER,
née **BAEHL,**

nous a quittés le 2 décembre 2000.

Ayez une pensée pour elle.

De la part de
Alain,
Anne-Cécile,
Pierre-Henri,
Jean-Philippe,
Et Andrée.

Une cérémonie aura lieu à sa mémoire le 8 décembre, à 10 h 30, au crématorium des Joncherolles, 95, rue Marcel-Sembat, 93430 Villetaneuse.

Ni fleurs ni couronnes.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

22, rue Richer,
75009 Paris.

– Aleksander Edelman,
directeur de l'U.467 Inserm,
Ainsi que tout le personnel de l'Unité,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Micheline BOUTHIER,
née **BAEHL,**
Ingénieur à l'Inserm,
ancien membre
du conseil scientifique de l'Inserm,
présidente
du Comité d'action sociale
et sportive
de la faculté Necker-Enfants malades,
membre du CLHS de la faculté Necker,

survenu le 2 décembre 2000.

Nous garderons dans nos cœurs le souvenir de sa présence chaleureuse et humaine, et de sa grande générosité.

Nous nous associons à la douleur de la famille.

– Mme Simone Carrier,
son épouse,
Natacha et Daniel Schrumpf,
Crystel Carrier,
Boris Carrier,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Paul CARRIER,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
croix de guerre.

La cérémonie religieuse aura lieu vendredi 8 décembre 2000, à 14 h 30, en l'église de Saint-Jean-de-Monts, suivie de l'inhumation au cimetière.

21, rue Vauquelin,
75005 Paris.
Clair Logis,
impasse du Pigeonnier,
85160 Saint-Jean-de-Monts.

– Henri-Bernard et Marie-Françoise Cosset,
Brigitte Cosset,
Leurs enfants et petits-enfants,
font part du rappel à Dieu du

docteur Joseph-Pierre COSSET,

le 27 novembre 2000.

La cérémonie religieuse a été célébrée vendredi 1er décembre, en l'église Notre-Dame-de-la-Nativité de Bercy (Paris).

1 *ter*, rue de la Chaize,
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire.
325, rue de Charenton,
75012 Paris.

– Sylvain Desmoulière
a la tristesse de faire part de la disparition de sa maman,

Evelyne DESMOULIÈRE,
née **DILIGEON.**

Les familles Desmoulière, Diligeon, Basalo, Ravina, Chastel, Jeuffrain et Faravel
s'associent à sa peine.

La célébration religieuse et l'inhumation au cimetière du Montparnasse ont eu lieu le jeudi 30 novembre 2000.

12, rue Alphonse-de-Neuville,
75017 Paris.

– Le président
Et le conseil de la section des sciences historiques et philologiques de l'Ecole pratique des hautes études
ont la tristesse d'annoncer le décès, survenu le 20 novembre 2000, à Caen, de

M. Roger DUFRAISSE,
directeur d'études d'historiographie
allemande moderne et contemporaine.

– M. et Mme Bernard Guitton,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Edouard Guitton,
leurs enfants et petits-enfants,
Le Père Jacques Guitton,
Le Frère Gérard Guitton, franciscain,
L'ingénieur général, Mme Jean-Paul Guitton et leurs enfants,
Mlle Geneviève Guitton,
font part du retour à Dieu de

Mme Henri GUITTON,
née **Yvonne LORIOT de ROUVRAY,**

survenu à Paris, le 4 décembre 2000, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 8 décembre, à 8 h 30, en la chapelle des Sœurs Augustines, 29, rue de la Santé, Paris-13e, suivie de l'inhumation au cimetière de Montaud, à Saint-Etienne (Loire), à 16 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

– Claudine Lefebvre-Grumelart,
son épouse,
Maxime Lefebvre,
son fils,
Philippe Lefebvre et Catherine Barma,
son frère et sa belle-sœur,
Monique Donati,
sa sœur,
Arnaud, Carine, Laurent, Elsa, Sarah, Marie, Laurence, Caroline, Jérôme,
ses neveux et nièces,
Françoise Grumelart,
Patrick et Tatiana Grumelart,
Michèle Grumelart,
son beau-frère, ses belles-sœurs
et leurs enfants,
Elodie, Aymeric, François, Charles, André, Grégory, Cédric, Franck,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Patrick
LEFEBVRE-LANCELOT,

survenu au Venezuela, le 28 novembre 2000.

Une cérémonie d'incinération se déroulera au crématorium du Père-Lachaise, le samedi 9 décembre, à 11 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

Patrick aimait infiniment l'association Ecoles du Monde, 44, rue Chaptal, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), il aurait certainement préféré que l'on envoie des dons pour aider à la réalisation de ses programmes.

110, rue Marcadet,
75018 Paris.
80, rue de Rennes,
75006 Paris.
14, quai Lucien-Lombard,
31000 Toulouse.

– Mme Alexis Palazzo, née Sciarli,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Ses parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Alexis PALAZZO,

survenu à Paris, le 4 décembre 2000, à l'âge de soixante-quinze ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 7 décembre, à 10 h 30, en l'église Sainte-Anne de Saint-Florent (Haute-Corse), suivies de l'inhumation dans le caveau familial.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Mme Alexis Palazzo,
10, rue Dupuytren,
75006 Paris.

– Henriette Roy,
sa femme,
Clotilde et Jehan Kappès-Grangé,
Michel et Sylvie Roy,
Daniel et Alix Roy,
Joël Roy,
ses enfants,
Anne, Jehan et Denys,
Loïc, Claire et Hervé,
Aysseline, Gaël, Manoël et Domitille,
ses petits-enfants,
sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Yvon ROY,

le 5 décembre 2000, à Paris, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, le 9 décembre, à Saint-Benoît-des-Ondes.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Singer,
75016 Paris.
39, rue du Bord-de-Mer,
35114 Saint-Benoît-des-Ondes.

– Jeanne Singer (née Kérel),
Sa famille, ses amis
font part du décès de

Daniel SINGER,
journaliste, écrivain,
socialiste-luxemburgiste,

survenu le 2 décembre 2000.

L'inhumation aura lieu le samedi 9 décembre, au cimetière Montparnasse, à 11 h 30, entrée principale au 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
Dons à la « Daniel Singer Millenium Prize Foundation ».

« Tomorrow the revolution
will raise ahead again
Proclaiming to your horror amid
a brass of trumpets :
I was, I am, I shall always be. »
Rosa Luxemburg
(traduction en anglais).

13, rue de Bièvre,
75005 Paris.
(*Le Monde* du 6 décembre.)

Gilbert TEISSEDRE

nous a quittés, à l'âge de soixante et onze ans.

Les obsèques auront lieu au crématorium du Père-Lachaise, vendredi 8 décembre 2000, à 15 h 30.

Remerciements

Gilbert MATHIEU,
29 mars 1928 - 7 décembre 1980.

Maïté Mathieu,
Et sa famille
remercient tous ceux et celles qui, depuis vingt ans, au hasard des rencontres, évoquent avec chaleur la mémoire de celui qui a quitté cette vie.

Il reste pour nous très présent.

Avec l'espérance de la résurrection.

Anniversaires de décès

– Tendres pensées et recueillement à la mémoire de

César BALDACCINI.

Anna,
sa fille,
Didier,
son gendre,
Césarine et Omer,
ses petits-enfants.

– Les amis proches ou lointains de

Madeleine DEMAIZIERE

ne l'oublient pas et s'uniront à une messe qui sera célébrée lundi 11 décembre 2000, à 19 heures, à l'oratoire du Bon-Conseil, 6, rue Albert-de-Lapparent, Paris-7e.

– Il y a dix-sept ans,

Nana

était rappelée à Dieu.

Pour tous ceux qui l'ont connue et aimée, diligente, généreuse et enthousiaste, sa famille, ses amis et ses collègues de PARIS-TURF, elle reste présente au quotidien de la vie.

Nous nous retrouverons dans son souvenir lors de la messe paroissiale, en l'église de la Madeleine, le vendredi 8 décembre 2000, à 12 h 25 précises.

Jocelyne Pajanacci-Deschamps,
7, rue de Dantzig,
75015 Paris.

Messes anniversaires

– L'Institut Alain-Poher,
Ses anciens collaborateurs,
Et ses amis,
vous invitent à l'hommage qui sera rendu à l'occasion du quatrième anniversaire de la disparition du président

Alain POHER,

en participant à la cérémonie religieuse qui aura lieu le mardi 12 décembre 2000, à 19 h 15, en la chapelle des Carmes, à l'Institut catholique de Paris, 70, rue de Vaugirard (parking Saint-Sulpice).

Institut Alain-Poher,
16, rue du Maréchal-Foch,
94480 Ablon-sur-Seine.

Assemblées générales

– L'ANCEF (Association nationale des centres de ski de fond) informe ses adhérents de la tenue de son assemblée générale, le **8 décembre 2000, à partir de 9 h 30,** à l'hôtel Climat de France, à Seyssins (Isère).

Débats

Cinquième SALON DES ECRIVAINS du B'NAI B'RITH

Le dimanche 17 décembre 2000,
de 14 heures à 19 heures
Table ronde sur le thème :
« Juifs et chrétiens :
Quel avenir commun ? »
Mairie du 16e,
71, avenue Henri-Martin, Paris-16e,
métro Pompe. Entrée libre

Soutenances de thèse

– **M. Louis Ratier** soutiendra sa thèse de doctorat de l'Ecole normale supérieure de Cachan, le 7 décembre 2000, au LM2S, 8, rue du Capitaine-Scott, Paris-15e, dont le thème est : **« Stabilisation rapide des structures par contrôle actif, mise en œuvre expérimentale. »**

Le jury sera composé de M. Frédéric Bourquin, directeur de thèse ; Mme Françoise Léné, directeur de thèse ; MM. Philippe Destuynder, rapporteur ; Louis Jezéquel, rapporteur ; Michel Auperin, examinateur ; Michel Bernadou, examinateur ; Manuel Collet, examinateur.

Cours

COURS D'ARABE
Tous niveaux, jour, soir, samedi.
Inscrip. AFAC : 01-42-72-20-88

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

CARNET DU MONDE
TARIFS AN 2000 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS
140 F TTC - 21,34 €
TARIF ABONNÉS 120 F TTC - 18,29 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
550 F TTC - 83,85 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 65 F TTC - 9,91 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 F TTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42
Fax : 01.42.17.21.36
e-mail: carnet@mondepub.fr.
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

EN VUE

■ **Thomas Brokl**, spécialiste américain des *« médailles présidentielles commémoratives »*, a eu l'idée de fabriquer des pièces **Bush-Gore** à deux faces, en voyant à la télévision un comique plaisanter.

■ Les députés mexicains ont adressé un blâme pour *« non-respect du protocole »* à **Vicente Fox,** qui, lors de son investiture, vendredi 1er décembre, avait ajouté la défense *« des pauvres et des marginaux du pays »* au texte du serment officiel.

■ Apprenant que son épouse et ses cinq maîtresses devront témoigner à son procès pour corruption devant le Sénat philippin, le président **Joseph Estrada** a déclaré : *« En ce qui me concerne, je veux que tout cela soit terminé avant les fêtes de Noël. »*

■ **Limachen Cherem,** fondateur de l'école des Pères Noël de Rio, qui apprend à ses élèves *« à incarner le personnage avec dignité et respect »*, mettra un ruban noir à son bonnet pour protester contre une couverture de la revue *Play Boy* montrant le vieillard hilare en train de lutiner les seins d'une danseuse bahianaise.

■ *« C'était très bien. **Peter** était un prêtre exceptionnel et **Carol** le sera également »*, a conclu **Greta Davies**, paroissienne de l'église St Philips à Swindon, en Grande-Bretagne, à la sortie du premier office célébré par sa révérende depuis qu'elle a changé de sexe et de prénom.

■ Les Tsiganes de Csenger, en Hongrie, qui n'ont pas vu l'ombre d'un seul des 10 000 pommiers promis au cours d'une cérémonie en avril par le ministre de l'agriculture, constatent que les deux pommiers que **Jozsef Torgyan** avait lui-même plantés ce jour-là donneront des cerises.

■ La croix gammée géante formée d'arbres plantés dans les années 30 par les Jeunesses hitlériennes au cœur d'une forêt au nord de Berlin, autrefois coupée, repoussant toujours, a dû être encore abattue.

■ Meurtres, suicides et empoisonnements à l'alcool sont en forte hausse en Russie, pays qui a perdu plus de 2,8 millions d'habitants au cours des huit dernières années, indique le Comité d'Etat aux statistiques.

■ Le nombre des loups, qui a doublé en Russie depuis la chute de l'URSS – 22 500 en 1990, 44 800 en 1999 –, ferait courir un danger croissant à la population, d'après le quotidien russe *Vremia MN*.

■ Le Conseil national suédois des assurances observe que les congés de paternité augmentent pendant la période de la chasse à l'élan.

Christian Colombani

La presse haïtienne, libre mais prudente

Le quotidien « Le Matin » préfère laisser à des personnalités de l'opposition le soin de dénoncer les dérives du parti Lavalas et du président Jean-Bertrand Aristide, élu le 26 novembre

DEPUIS LA CHUTE de la dictature duvaliériste, il y a bientôt quinze ans, la liberté d'expression demeure une des rares conquêtes démocratiques en Haïti, ce bout d'Afrique ancré dans la mer des Caraïbes et ravagé par la misère et les crises politiques à répétition. Cette liberté chèrement acquise est fragile, comme en témoigne l'assassinat de Jean Dominique, le plus connu des journalistes de la radio haïtienne, en avril dernier. *Le Matin*, qui se vante d'avoir *« le plus fort tirage des journaux haïtiens »*, profite de cette liberté face au pouvoir Lavalas, dont le leader incontesté, Jean-Bertrand Aristide, vient de remporter une élection présidentielle controversée.

Comme son grand concurrent *Le*

LE MATIN

Nouvelliste, *Le Matin* sait rester prudent et s'abrite volontiers derrière les dépêches d'agence pour traiter les sujets délicats. Interviews ou points de vue, le quotidien ouvre généreusement ses colonnes aux personnalités de l'opposition qui ont boycotté la consultation du 26 novembre dernier. Si, dans un article non signé, la rédaction choisit la litote pour constater que la faible participation *« semble refléter un certain désenchantement de la population face au pouvoir »*, deux ténors de l'opposition enfoncent le clou sans détours et sur plusieurs pages.

« OPTIMISME INOXYDABLE »

A la « une », Evans Paul dénonce *« la posture plébiscitaire et la conduite suicidaire »* de Jean-Bertrand Aristide. Surnommé Compère Plume (K-Plim en créole), Evans Paul joua un rôle-clé en 1990 dans le premier triomphe électoral d'Aristide, qui était alors un jeune curé des bidonvilles de Port-au-Prince, adepte de la théologie de la libération et pourfendeur de l'impérialisme américain. Porte-parole de l'Espace de concertation, qui regroupe plusieurs partis d'opposition, K-Plim est aujourd'hui l'un des adversaires les plus acharnés du pouvoir Lavalas et de son chef.

« La dictature est à nos portes », prévient Evans Paul, qui assure que les dirigeants lavalassiens, *« jouisseurs, corrupteurs et corrompus, irresponsables et incompétents, n'ont jamais été capables et ne seront jamais capables de garantir un processus démocratique viable »*.

Malgré la gravité de la crise, K-Plim affiche *« un optimisme inoxydable »*, convaincu que *« le peuple haïtien rejettera plus vite qu'on ne le croit le pouvoir personnel autoritaire, sanguinaire et violent que veut lui imposer Jean-Bertrand Aristide »*. Partant du constat qu'*« une toute petite minorité a voté et qu'il n'y a pas eu le raz de marée lavalassien annoncé »*, Leslie Manigat s'interroge sur les suites d'un processus électoral marqué par *« un grave déficit de crédibilité et de sérieux »*. Sans nul doute l'un des esprits les plus brillants d'Haïti, Leslie Manigat est d'autant mieux placé pour analyser *« la victoire à la Pyrrhus »* de Jean-Bertrand Aristide qu'il s'était lui-même fourvoyé en 1988 dans une aventure électorale concoctée par les militaires, qui détenaient alors le pouvoir. Mal élu, Leslie Manigat devait être renversé par l'armée un peu plus de quatre mois après sa prestation de serment.

Dans ses « Points de vue interrogatifs postélectoraux à chaud », publiés par *Le Matin*, Leslie Manigat préfère se référer à d'autres précédents plus récents pour montrer que l'on peut *« défaire des élections indûment déclarées gagnées »*. Lui viennent à l'esprit les expériences toutes fraîches de Fujimori (Pérou), Milosevic (Serbie) et Guei (Côte d'Ivoire). Pour l'ancien professeur de sciences politiques, le scrutin du 26 novembre a marqué la fin du mythe d'Aristide, dont *« le déficit de popularité confine à un effondrement qui laisse le roi nu »*. Une situation périlleuse selon Leslie Manigat : *« Déplumer le paon anarcho-populiste rend le peuple orphelin et donc disponible. Serait-ce pour une autre aventure populiste ? »*, s'interroge-t-il.

Jean-Michel Caroit

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Nous avions deux porte-avions, le *Foch* et le *Clemenceau,* un peu démodé pour l'un, hors d'âge pour l'autre, mais qui nous permettaient d'avoir constamment au moins l'un de ces bâtiments à la mer. Mais deux porte-avions à propulsion classique, ce n'était pas assez bien pour nous ! Il fallait que nous soyons les seuls, avec les Américains, à disposer d'un porte-avions nucléaire. Et c'est là qu'a commencé, en 1986, l'invraisemblable saga du *Richelieu*, devenu *Charles-de-Gaulle*, qui se poursuit depuis quinze ans (...) Aujourd'hui, le *Charles-de-Gaulle* est placé en cale sèche. Hélice brisée dès sa première grande sortie, on lui adapte celles qui ont été récupérées sur le *Foch* et le *Clemenceau*. Vive la technologie moderne et performante ! (...) Entre-temps, le *Clemenceau* est parti à la casse, le *Foch* a été vendu au Brésil. La France, puissance orgueilleuse, n'a plus aujourd'hui de porte-avions à la mer. Les crises internationales sont priées d'attendre.

LA TRIBUNE
Philippe Mudry

■ Le rapport sur le plein emploi à l'horizon 2010 remis à Lionel Jospin risque de faire grincer quelques dents à gauche, et c'est tant mieux. Les tenants d'une modification rapide du partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires ne trouveront guère de soutien à leur thèse dans le travail de l'auteur, ancien conseiller économique de Dominique Strauss-Kahn à Bercy. Jean Pisani-Ferry a le bon sens de souligner que la France a fait le choix, avec les 35 heures, de distribuer la richesse nouvellement créée sous forme de réduction des heures travaillées, dans le but de créer des emplois, et non sous forme d'augmentation de salaires. Imaginer que distribuer sous les deux formes serait possible, comme on semble le croire au sein de la gauche plurielle et aussi, hélas, du côté de l'Elysée, est une illusion qu'il faut dissiper.

USA TODAY

■ Il y a beaucoup à critiquer dans le processus électoral en Floride : des machines à voter qui ne fonctionnent pas, une façon bien approximative de compter les votes par correspondance, et des accusations troublantes de discrimination raciale dans les bureaux de vote. Ces problèmes, qui violent un droit fondamental des citoyens, devraient être examinés et aplanis avant la prochaine élection. Mais il n'est pas possible de les résoudre tous avant le 12 décembre, et encore moins de parvenir d'ici là à une solution satisfaisante. Pour que Gore dispose d'une crédibilité suffisante, il doit l'emporter selon le principe qu'il a mis en avant : chaque bulletin qui peut être légalement compté doit l'être. S'il s'avère impossible pour lui de l'emporter dans ces conditions, il serait au moins honorable pour lui de perdre en respectant ce même principe.

www.panoplie.org

Une revue d'art contemporain qui a pour ambition d'être « tableau d'éveil pour les grands »

SUR LA PAGE d'accueil rouge sang, le cœur de *Panoplie* palpite. Les dossiers présentés par cette revue « organique » de création contemporaine ne traitent pas d'un sujet, ils sont le sujet : feutrés à propos du « Silence », bucoliques au sujet du « Jardin », roses pour le chapitre « Bonheur »... Bruno Samper, cofondateur et directeur artistique de *Panoplie*, explique sa démarche : *« Ici, l'œuvre est l'article et l'article est l'œuvre. Le principe de départ était de créer une écriture interactive, hors télévision, hors papier, hors galerie.* Panoplie *doit être un "médium du mix" où l'on brasse les genres, où l'on décloisonne les visions sur le monde. On cherche à casser le recyclage actuel des codes techno. »*

L'équipe de *Panoplie,* installée à Montpellier, utilise toutes les ressources offertes par les nouvelles technologies pour les mettre au service de la création esthétique et de la réflexion. Les règles du jeu sont fixées par des artistes contemporains, puis les œuvres sont produites par les concepteurs du site, ingénieurs du « mix », entre art et technologie. Pour M. Samper, *« le jeu n'a pas de limites, il retranscrit le fait que nous sommes toujours en train de défricher une nouvelle forme d'écriture »*.

Panoplie se définit comme un *« tableau d'éveil pour les grands »*, grâce auquel le public non averti peut suivre le fil ludique d'une pensée artistique. Les impressions esthétiques du visiteur varient selon son aptitude à se déplacer dans ce monde parallèle. Dans le thème du jardin, sa survie va dépendre de sa capacité à cultiver les plantes et à les alimenter en respectant les doses de nitrate et d'engrais – s'il ne veut pas mourir de faim. Au chapitre « Bestialité », il composera une symphonie de cris de bêtes sur un orgue électronique. Sur la page consacrée à la poésie, il découvrira des textes mis en scène : les mots tombent, des palabres rebondissent au son d'une machine à coudre, des « mot-lécules » se dévoilent à la loupe. Plus loin, il fera le *« potlatch »* : ce test de personnalité commence par demander le prénom du visiteur, avant de lui ouvrir la porte d'une habitation dans laquelle chaque pièce regorge de questions à choix multiples... Une « œuvre cadeau » esquissera en fin de parcours son profil psychologique.

« Les gens sont chez eux, personne ne les regarde, ils peuvent vivre l'art autrement », résume M. Samper. En offrant à tous un accès virtuel à l'art contemporain, *Panoplie* tente d'inventer un nouvel espace d'exposition, répondant à la nécessité pour les œuvres d'art d'être désormais médiatiques.

Pauline de la Boulaye

SUR LA TOILE

DONNÉES PERSONNELLES

■ Amazon.com, le grand marchand de produits culturels sur Internet, a annoncé qu'il changeait de politique en matière de confidentialité des données personnelles. Désormais, Amazon se considère comme libre de céder ses fichiers-clients à d'autres entreprises en cas de vente d'un de ses départements. Ces fichiers incluent les noms, adresses postales et e-mails, numéros de cartes de crédit et numéros de Sécurité sociale. – *(AP.)*

BIG BROTHER

■ Selon le magazine britannique *Observer,* les services secrets britanniques ont présenté au gouvernement un projet de création d'un système permettant de conserver une trace de toutes les communications consultations de sites effectuées au Royaume-Uni pendant sept ans.
www.observer.co.uk

PIRATES TURCS

■ Le site du premier ministre turc a été pénétré par des pirates se présentant comme des enfants de fonctionnaires sous-payés qui entendaient protester contre la politique économique du gouvernement. – *(Reuters.)*

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129191518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Ornithorynque *par Luc Rosenzweig*

DEPUIS longtemps, nous voulions rendre hommage aux documentaires animaliers. Voilà un genre auquel la télévision va comme un gant, car il allie l'ouverture sur le monde avec les choses de la vie, comme la nourriture, l'amour, la mort. La confrontation permanente des espèces avec la nature hostile et avec d'autres êtres vivants concurrents est une métaphore de notre destin individuel et collectif, chacun pouvant s'identifier à l'un ou l'autre de ces animaux. On se souvient encore de « La vie des animaux », du temps de la chaîne unique en noir et blanc, où le commentaire était dit par un Claude Darget dont la voix résonne encore dans notre mémoire...

Il aurait été arbitraire de choisir, pour l'évoquer ici, une émission animalière sur des critères appliqués généralement aux autres productions audiovisuelles : choix du sujet, soin de la réalisation, jeu des acteurs, etc. Il y a, bien sûr, des films animaliers qui font date, soit parce qu'ils donnent à voir des espèces très difficiles à approcher, soit que leur « dramatisation » est particulièrement réussie. Mais pourquoi favoriser une espèce plus qu'une autre ? Choisir la mygale plutôt que la baleine bleue ? La loutre de mer d'Alaska plutôt que la taupe commune ? Chacun a ses attraits et ses mystères...

C'est pourquoi nous avons sauté sur l'occasion qui nous était donnée, mardi après-midi, de rendre un hommage global à l'ensemble des espèces grâce au documentaire *Geoff et l'ornithorynque*, diffusé sur La Cinquième.

On apprenait beaucoup de choses sur les mœurs de cet animal qui vit dans les rivières australiennes et qui rassemble dans un corps d'à peine 50 cm de long et 1,5 kg les caractéristiques d'une foule d'autres espèces : un bec de canard, une toison de loutre, des pattes palmées, mais pourvue de griffes lui permettant de creuser rapidement de profonds terriers. Il pond des œufs comme les reptiles, mais allaite ses petits comme les mammifères. A tel point que les savants du British Museum crurent à une supercherie de taxidermiste plaisantin lorsqu'ils en reçurent un premier exemplaire empaillé, au début du XIXe siècle. On pouvait cependant s'attendre à ce que la « chaîne du savoir » se montre exemplaire dans la diffusion d'informations sur cette merveille de la nature. Or, quelles ne furent pas notre surprise puis notre indignation d'entendre dire dans le commentaire que *« l'ornithorynque n'est le cousin de personne et reste la seule espèce de son ordre »*. Faux ! Il existe, en Australie, un animal nommé échidné, sorte de hérisson au museau terminé par un bec corné, qui appartient, comme l'ornithorynque, à l'ordre des monotrèmes. Il fallait que cela fût dit.

MERCREDI 6 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.00 Studio ouvert. Le budget de l'Etat : l'utilisation des fruits de la croissance. **Public Sénat**
20.50 et 1.00 Le Club. A quinze jours de la fermeture de Tchernobyl : quel avenir pour le nucléaire ? **LCI**
20.55 Ce qui fait débat. Faut-il avoir peur de nos enfants ? Invités : Jean-Pierre Rosenczveig, Marcel Rufo. **France 3**
21.00 Pays en développement, quelle coopération envisager ? **Forum**
23.00 Y a-t-il un syndrome de la guerre du Golfe ? **Forum**

MAGAZINES

18.30 L'Invité de PLS. Jean-Pierre Chevènement. **LCI**
18.40 Nulle part ailleurs. Invités : Salmonelladub ; Patrick Devedjian. **Canal +**
22.25 Ça se discute. Accident, agression, perte d'un être cher : peut-on tout pardonner ? **France 2**
23.15 Capital. Les rois de Paris ? **M 6**
23.50 Le Club. Invité : Bruno Cremer. **TMC**
0.55 Des mots de minuit. Invités : Jacques Bonnaffé, Thierry Paquot. **France 2**

DOCUMENTAIRES

20.15 360°, le reportage GEO. [3/4]. **Arte**
20.30 La Suisse et les Juifs. **Planète**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Winnipeg, paroles d'exil. **Arte**
21.00 La Guerre des loups. [1/3]. **Histoire**
21.30 Le Rêve africain. **Planète**
21.45 Musica. Gidon Kremer, des amis et des notes. **Arte**
22.00 Cubanismo. Le son. **Mezzo**
22.05 La Reconstruction. **Histoire**
22.55 La Guitare espagnole. [3/8]. L'ère classique. **Mezzo**
23.15 Profil. Danse avec la mort. Sybille Schmitz, star de l'UFA. **Arte**
23.25 1948, l'expulsion. Récit d'Elias Sanbar. **Planète**
23.45 Paris mois par mois. [11/12]. **TV 5**
0.15 La Lucarne. Du 1er au 31 décembre. **Arte**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Volley-ball. Ligue des champions masculine. Tours - Nieuwegein. **Pathé Sport**
20.45 Football. Ligue des champions : Galatasaray - Paris-SG. **TF 1**

DANSE

22.30 A-normopathie 1 : La cuisine. Ballet. Musique et chorégraphie d'Axelle Mikaeloff. **Muzzik**

MUSIQUE

19.50 Récital Dario Mueller n° 1. Œuvre de Schubert, Beethoven, Chopin. **Muzzik**
22.45 Musica. Gidon Kremer interprète Mozart. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Nikolaus Harnoncourt. **Arte**
23.20 Jazz à Antibes 90. Avec Michael Brecker, saxophone ; Joey Calderazzo, piano ; contrebasse ; Adam Nussbaum, batterie. **Muzzik**
0.20 Jazz à Vienne 2000. Avec Freddie Hubbard, trompette. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.45 Le Prix de l'espoir. Josée Yanne. **RTL 9**
22.30 Spirit of the Night. Mark S. Manos. ○. **Canal +**
22.30 Un été glacé. Bernard Giraudeau. ○. **Téva**

SÉRIES

20.50 La Kiné. La Gagne. ○. **France 2**
20.50 Ally McBeal. Chercher la femme. ○. Pour la vie. ○. **M 6**
21.00 Star Trek, Deep Space Nine. A l'ombre du purgatoire. ○. **Canal Jimmy**
21.25 Profiler. Mourir pour vivre (v.o.). ○. **Série Club**
22.35 Les Brigades du Tigre. SOS Tour Eiffel. Le complot. **Festival**
22.35 New York District. Un cadeau empoisonné (v.o.). Panique dans le métro (v.o.). **13ème RUE**
22.40 Sex and the City. Un lit pour trois. ○. **M 6**
23.25 Taxi. The Call of the Mild (v.o.). ○. **Série Club**
23.30 Les Soprano. The Knight in White Satin Armor. ○. **Canal Jimmy**

FILMS

14.55 Monte-Carlo ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 110 min) ○. **Ciné Classics**
15.10 Stand by Me ■■ Rob Reiner (Etats-Unis, 1986, 85 min) ○. **Cinéstar 1**
15.30 Alien, la résurrection ■■■ Jean-Pierre Jeunet (Etats-Unis, 1997, 110 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
15.55 La Bible ■■ John Huston (Italie - Etats-Unis, 1966, v.o., 165 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
16.35 Copland ■■ James Mangold (Etats-Unis, 1997, 105 min) ○. **Cinéstar 1**
18.00 La Discrète ■■ Christian Vincent (France, 1990, 90 min) ○. **Cinéstar 2**
19.05 Les Diaboliques ■■■ Henri-Georges Clouzot (France, 1954, N., 115 min) ○. **Cinétoile**
19.30 Beau fixe ■■ Christian Vincent (France, 1992, 90 min) ○. **Cinéstar 2**
20.30 L'Homme d'Aran ■■■ Robert J. Flaherty (Grande-Bretagne, 1934, N., v.o., 80 min) ○. **Ciné Classics**
21.00 M. Butterfly ■■ David Cronenberg (Etats-Unis, 1993, v.o., 100 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
21.30 La Fleur de mon secret ■■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1995, 105 min). **RTBF 1**

21.50 L'Ile au trésor ■■ **Victor Fleming. Avec Jackie Cooper, Wallace Beery** (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 105 min) ○. **Ciné Classics**
23.35 Le Vaisseau fantôme ■■ Michael Curtiz (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min) ○. **Ciné Classics**
0.15 Allonsanfan ■■■ Paolo Taviani et Vittorio Taviani (It., 1973, v.o., 105 min) ○. **Cinétoile**
1.00 L'Or et la femme ■■ Rowland V. Lee (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 110 min) ○. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.20 Exclusif.
18.55 Etre heureux comme...
19.00 Le Bigdil.
19.55 Hyper Net.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.35 Soirée Football. La Ligue des champions. Galatasaray - Paris-SG. **20.45** Coup d'envoi. En direct d'Istanbul. **22.45** Les autres rencontres.
0.30 Minuit sport.

FRANCE 2

17.25 Qui est qui ?
18.00 Friends. [22/23] ○.
18.30 JAG.
19.20 Mercredi, c'est Julie.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 La Kiné. La Gagne ○.
22.25 Ça se discute. Accident, agression, perte d'un être cher : peut-on tout pardonner ?
0.30 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Ce qui fait débat. Faut-il avoir peur de nos enfants ?
22.40 Météo, Soir 3.
23.05 Ciné mercredi. Cycle Woody Allen. Hannah et ses sœurs ■ Film. Woody Allen (v.o.).

CANAL +

16.30 Invasion planète Terre. [5/22]. Interview ○.
17.10 Animasia. Vision d'Escaflowne ○. **17.35** Cowboy Bebop ○.
► En clair jusqu'à 21.00
18.00 Daria ○.
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Je veux tout Film. Guila Braoudé ○.
22.30 Spirit of the Night. Téléfilm. Mark S. Manos ○.
0.00 Histoire muette ○.

ARTE

19.00 Connaissance.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Winnipeg, paroles d'exil.
21.45 Musica. Gidon Kremer, des amis et des notes. **22.45** Gidon Kremer interprète Mozart.
23.15 Profil. Danse avec la mort. Sybille Schmitz, star de l'UFA.
0.15 La Lucarne. Du 1er au 31 décembre.

M 6

18.10 Drôles de filles.
18.55 Mission 1 million.
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer ○.
20.40 Décrochages info, Jour J.
20.50 Les Filles du mercredi. Ally McBeal. Chercher la femme ○. Pour la vie ○. **22.40** Sex and the City. [n° 8]. Un lit pour trois. ○.
23.15 Capital. Les rois de Paris ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Radiodrames. *La Panthère,* de Michèle Gazier.
21.00 Mesures, démesures. L'anniversaire de Klaus Huber.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Béatrix Beck : le chat qui s'en va tout seul.
0.05 Du jour au lendemain. Robert Muchembled (*Histoire du diable*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Sir Simon Rattle : Œuvres de Haydn, Berg, Beethoven.
22.30 Jazz, suivez le thème. Bright Mississippi.
23.00 Le Conversatoire.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. René Jacobs dirige Cosi Fan Tutte, de Mozart. Enregistré le 20 octobre, au Théâtre des Champs-Elysées. *Cosi fan tutte* K 588, de Mozart, dir. René Jacobs, Alexandra Deshorties (Fiordiligi), Bernarda Fink (Dorabella), Jeremy Ovenden (Ferrando).

Le Monde TELEVISION

FRANCE-CULTURE

21.00 Mesures et démesures : Klaus Huber

Le magazine de la musique contemporaine de Cécile Gilly s'intéresse aujourd'hui à Klaus Huber, compositeur suisse né en 1924. Figure singulière de l'avant-garde, il fut tardivement révélé par *Tenebræ*, qui lui valut le prix Beethoven de la ville de Bonn en 1970. Son œuvre est raffinée, quoique peu soucieuse de séduction immédiate.

ARTE

23.15 Profil : Sibylle Schmitz

Les débuts de l'actrice Sibylle Schmitz annonçaient une grande carrière : après avoir commencé à travailler avec Max Reinhardt, père spirituel du cinéma muet et du théâtre allemands d'avant-guerre, elle obtint un petit rôle dans *Le Journal d'une fille perdue*, de Pabst. Repérée par Dreyer pour *Vampyr*, elle connut le succès avec *Maria, le passeur*, de Frank Wysbar, un cinéaste quasiment inconnu (diffusé vendredi 8 sur Arte). Mais cette actrice à la beauté moderne, au jeu sombre et intériorisé, ne cachait pas son hostilité aux nazis et aux films de propagande imposés par Goebbels. Exil, échecs professionnels et sentimentaux, toxicomanie : la vie de cette star – qui inspira Fassbinder pour *Le Secret de Veronika Voss* qu'il réalise en 1982 en noir et blanc – déboucha sur un suicide médicamenteux en 1955. Le portrait-documentaire de Friedemann Beyer raconte la trajectoire de cette étoile noire.

JEUDI 7 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.45 et 1.00 Le Club. **LCI**
21.00 Cartographie et connaissance de la Terre. **Forum**
22.00 L'Effet El Nino. **Forum**
23.00 Le Petit Monde des Pygmées. **Forum**

MAGAZINES

10.00 Arrêt sur images. France 3 : le choix du trash ? Invités : Bertrand Mosca, Stéphane Rak, Michel Françaix. **La Cinquième**
14.35 La Cinquième rencontre... Santé - Science : La science et l'histoire. **La Cinquième**
17.00 Les Lumières du music-hall. Georges Guétary. Hugues Auffray. **Paris Première**
18.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.20 Jeudi, c'est Julie. **France 2**
19.30 et 0.15 Rive droite, rive gauche. **Paris Première**
19.55 et 23.55 TV 5 l'Invité. **TV 5**
20.50 Envoyé spécial. Pokémon et les envahisseurs. Viols en Afrique du Sud : les survivantes. *P-s* : Le Samu social. **France 2**
22.55 Toutes les télés. Fear. Le grand frisson. Michael Moore. Monica Levinsky. Cheaters. **M 6**
23.00 Courts particuliers. Emmanuelle Devos. **Paris Première**
23.25 Prise directe. Astrologie : science ou superstition ? **France 3**
23.25 Le Club. Invité : Bruno Cremer. **Ciné Classics**
23.45 Lucy, Ramsès et Cie. **Histoire**
0.20 E = M 6 spécial. Que mangeons-nous vraiment ? Des poulets nourris aux antibiotiques. La vérité sur les OGM. Du jambon brut de laboratoire. Farine animale : la psychose. Comment nourrir nos enfants ? Végétarien : pour ou contre ? **M 6**
0.25 Vol de nuit. Mémoire et filiation. Invités : Catherine Gide ; Jacqueline Pagnol ; Sylvie Genevoix ; Claude Allègre ; Catherine Allègre-Papadacci ; François de Candé-Montholon. **TF 1**

DOCUMENTAIRES

18.15 Making of « Alien 3 ». **Ciné Cinémas**
18.25 Piero della Francesca, peintre du silence. **Planète**
18.30 Le Monde des animaux. Stéphane et les oryx. [5/10]. **La Cinquième**
18.30 L'Actors Studio. Sean Penn. **Paris Première**
19.00 Voyages, voyages. Strasbourg. **Arte**
19.15 Les Mbuti, pygmées du Zaïre. **Planète**
19.15 La Véritable Histoire de l'Aéropostale. **Histoire**
20.05 Esprit des peuples premiers. [1/13]. Australie, les rockers du Bush. **Planète**
20.15 360°, le reportage GEO. Des animaux et des hommes. [4/4]. **Arte**
20.46 Thema. Love & Peace : John Lennon et la paix. Yoko & John. **Arte**
21.00 Cycle Depardon. Reporters. **Histoire**
22.05 Partir avec National Geographic. Avalanches, la mort blanche. **Canal +**
22.15 La Suisse et les Juifs. **Planète**
22.35 Les Couples légendaires du XXe siècle. Gloria Swanson et Joseph Kennedy - Charles et Anne Lindberg. **TMC**
0.35 Un siècle d'écrivains. André Pieyre de Mandiargues. **France 3**
0.40 Les Aventuriers de l'Egypte ancienne. [9/12]. Pierre Montet. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

13.30 Biathlon. Coupe du monde. 7,5 km sprint dames. **Eurosport**
18.00 Football. Coupe de l'UEFA (16e de finale). Match retour : Werder Brême - Bordeaux. **Canal +**
20.00 Football. Coupe de l'UEFA (16e de finale). Match retour : Lausanne - Nantes. **Eurosport**
21.00 Football. Coupe de l'UEFA (16e de finale). Match retour : Liverpool - Olympiakos. **Pathé Sport**

DANSE

18.00 Cendrillon. Ballet. Chorégraphie de Rudolf Noureïev. Musique de Prokofiev. Par le Corps de ballet de l'Opéra national de Paris et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Michel Quéval. Avec Charles Jude (le prince charmant), Sylvie Guillem (Cendrillon). **Mezzo**

MUSIQUE

19.25 Turangalîlâ-Symphonie. Avec Kaori Kimura, piano ; Françoise Deslogères. Par l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort, dir. Eliahu Inbal. **Muzzik**
20.05 Scènes d'enfants, de Schumann. Avec Zoltan Kocsis, piano. **Mezzo**
22.20 Jean Guillou à Saint-Eustache. En 1999, lors du Festival d'Art sacré. **Mezzo**
23.00 Quatuor à cordes, de Ravel. Par le Quatuor LaSalle. **Mezzo**
23.15 Marciac Sweet 2000. Avec Daniel Humair, batterie ; René Urtreger, piano ; Pierre Michelot, contrebasse. **Muzzik**
0.05 John Lennon, Sweet Toronto. En 1969, lors du Toronto Peace Festival. **Arte**

THÉÂTRE

22.05 Sans rancune. Pièce de Ron Clark. Mise en scène de Pierre Mondy. **Festival**

TÉLÉFILMS

18.15 L'Impure. Paul Vecchiali [2/2]. **TV 5**
20.45 Deux frères en cavale. Frank Kerr. **RTL 9**
20.50 La Détresse invisible. Paul Schneider. **Téva**
22.50 L'Affront. Christopher Leitch. ○. **TF 1**
23.25 Sous le charme du mal. Doug Campbell. ○. **TSR**

COURTS MÉTRAGES

20.40 Réveil difficile. Nicolas Cuche. **13ème RUE**
0.35 Mickro ciné. **Canal +**

SÉRIES

18.00 70's Show. Red est engagé. ○. **France 2**
19.20 Frasier. Au secours, on me poursuit ! ○. **Série Club**
19.30 La Crèche. Une place en crèche. **Festival**
20.00 Vidocq. La bijouterie Jacquelin. ○. **Ciné Classics**
20.05 Les Simpson. ○. **Canal +**
20.15 Friends. Celui qui apprenait à danser. ○. **RTL 9**
20.55 Les Cordier, juge et flic. L'Etoile filante. **TF 1**
21.25 Outsiders. Breaking the Maiden (v.o.). ○. **Série Club**
21.40 Zorro. Esclaves de l'aigle noir. **Disney Channel**
22.15 Roswell. Independance Day (v.o.). ○. **Série Club**
23.00 Bakersfield Pd. There Goes the Neighborhood (v.o.). ○. **Série Club**
23.25 Taxi. Latka's Cookies (v.o.). ○. **Série Club**
23.45 The Practice. Caméras cachées (v.o.). ○. **Série Club**

FILMS

13.05 Monte-Carlo ■■ Ernst Lubitsch (Etats-Unis, 1930, N., v.o., 110 min) ○. **Ciné Classics**
13.35 Border Line ■■ Danièle Dubroux (France - Suisse, 1991, 90 min) ○. **Cinéstar 1**
14.05 La Griffe ■■ Franklin J. Schaffner (Etats-Unis, 1967, v.o., 105 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
15.50 M. Butterfly ■■ David Cronenberg (Etats-Unis, 1993, v.o., 100 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
16.55 L'Ile au trésor ■■ Victor Fleming (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 110 min) ○. **Ciné Classics**
19.30 La Vie de château ■■ Jean-Paul Rappeneau (France, 1965, N., 90 min) ○. **Cinétoile**
20.30 Sexe, mensonges et vidéo ■■ Steven Soderbergh (Etats-Unis, 1989, 100 min) ○. **Ciné Cinémas 1**

20.45 Les Cendres du temps ■■ **Wong Kar-Wai. Avec Leslie Cheung, Brigitte Lin** (Hongkong, 1994, v.o., 90 min) ○. **Cinéfaz**
20.50 Le Samouraï ■■ Jean-Pierre Melville (France, 1967, 105 min). **13ème Rue**
21.40 L'Or et la femme ■■ Rowland V. Lee (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 105 min) ○. **Ciné Classics**
22.30 Le Dernier Tango à Paris ■■■ Bernardo Bertolucci (Italie, 1972, 125 min) ○. **Téva**
22.40 Clara et les chics types ■■ Jacques Monnet (France, 1980, 105 min) ○. **Cinétoile**
22.45 La Discrète ■■ Christian Vincent (France, 1990, 95 min) ○. **Cinéstar 1**
23.40 Air Force One ■■ Wolfgang Petersen (Etats-Unis, 1997, v.o., 120 min) ○. **Cinéstar 2**
23.45 La Bohème ■■ Luigi Comencini (France - Italie, 1987, 105 min). **Mezzo**
23.50 La Bible ■■ John Huston (It. - EU, 1966, v.o., 170 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
1.40 Femmes de personne ■■ Christopher Frank (France, 1984, 105 min) ○. **Cinéstar 2**

2.10 Phase IV ■■ **Saul Bass. Avec Nigel Davenport, Michael Murphy, Lynne Frederick** (EU, 1974, 80 min) ○. **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
15.40 Les Dessous de Palm Beach.
16.35 7 à la maison.
17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.55 Hyper net.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.55 Les Cordier, juge et flic. L'Etoile filante.
22.50 Made in America. L'Affront. Téléfilm. Christopher Leitch ○.
0.25 Vol de nuit.

FRANCE 2

13.55 L'Enquêteur.
14.50 En quête de preuves.
15.40 Tiercé.
15.55 La Chance aux chansons. Luis Mariano, prince de l'opérette.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre.
17.25 Qui est qui ?
18.00 70's Show.
18.30 JAG.
19.20 Jeudi, c'est Julie.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo, Point route.
20.50 Envoyé spécial. Pokémon et les envahisseurs. Viols en Afrique du Sud : les survivantes. Le Samu social.
23.00 Pour une nuit. Film. Mike Figgis.
0.45 Journal, Météo.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
15.00 Questions au Gouvernement.
16.05 Chroniques d'ici.
16.35 MNK, A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.15 Tout le sport.
20.25 C'est mon choix... ce soir.
20.55 Les Visiteurs 2 Film. Jean-Marie Poiré ○.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Prise directe. Astrologie : science ou superstition ?
0.35 Un siècle d'écrivains. André Pieyre de Mandiargues.

CANAL +

14.05 L'Humanité ■ Film. Bruno Dumont ○.
16.25 Chapacan. Court-métrage.
16.35 Contre la montre. Téléfilm. Jean-Pierre Sinapi ○.
17.55 Soir d'Europe. **18.00** Football. Coupe de l'UEFA : Werder Brême - Bordeaux.
► En clair jusqu'à 20.40
20.05 Les Simpson. ○.
20.30 Nulle part ailleurs.
20.40 Mercenaires. Film. Jim Wynorski ○.
22.05 Avalanches, la mort blanche.
23.00 Du bleu jusqu'en Amérique Film. Sarah Lévy ○.
0.35 Mickro ciné.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.05 100% question.
14.35 La Cinquième rencontre... La science et l'histoire.
16.05 Consommateurs, si vous saviez.
16.35 Les Ecrans du savoir.
17.30 100% question 2e génération.
17.55 Familles. [7/8] Rom.
18.30 Stéphane et les oryx.
19.00 Voyages, voyages. Strasbourg.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 360°, le reportage GEO. [4/4] Chameaux pur-sang.
20.45 Thema. Love & Peace : John Lennon et la paix. **20.46** Yoko & John. **22.20** Comment j'ai gagné la guerre ■ Film. Richard Lester (v.o.). **0.05** John Lennon, Sweet Toronto.
1.05 Trapèze ■ Film. Carol Reed.

M 6

13.35 Une étrange disparition. Téléfilm. Roger Young ○.
15.20 The Practice ○.
16.10 M comme musique.
17.20 Kid et compagnie.
18.05 Le Clown.
18.55 Mission 1 million.
19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
20.05 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Passé simple.
20.50 Alaska. Film. Fraser Clarke Heston ○.
22.55 Toutes les télés.
0.20 E=M6 spécial. Que mangeons-nous vraiment ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Cas d'école. La violence et l'école : autour du film *La Squale.*
20.30 Radiodrames. *Redressement moral,* de Gemma Salem.
21.00 Le Gai savoir. Invitée : Anne Dambricourt, paléo-anthropologue.
22.12 Multipistes.

FRANCE-MUSIQUES

18.00 Le jazz est un roman. Bill Evans.
19.07 A côté de la plaque.
20.00 Concert. Donné en direct du Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Evgueni Svetlanov. Œuvres de Schmitt, Chausson, Honegger.
22.30 Jazz, suivez le thème. Bye Bye Blues.
23.00 Le Conversatoire. Invité : le Quintette Moraguès.

RADIO CLASSIQUE

18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. Portrait musical de Pierre Bonnard. Œuvres de Bach, Puccini, Saint-Saëns, Terrasse, Fauré, Debussy, Ravel, Chabrier.
22.35 Les Rendez-vous du soir (suite). Concert enregistré en l'église Notre-Dame de Pontoise. Il Giradino Armonico. Œuvres de Castello, Uccellini, Merula, Vivaldi, Telemann, Kellner, Corelli, Telemann.

Le Monde TELEVISION

ARTE

19.00 Voyages, voyages : Strasbourg

Pour Judit Kele, Strasbourg est la ville de Hänsel et Gretel, avec des maisons aux murs de pain d'épices et aux toits de biscuit. Ce « Voyages, voyages » a un goût d'enfance et de merveilleux. Dans les cafés et les tavernes, la réalisatrice filme le plaisir qu'ont les gens à être ensemble, à se retrouver pour rire et chanter, jouer aux cartes ou aux courses, rêver aussi.

CINÉ CLASSICS

21.40 L'Or et la Femme ■■

Colporteur et escroc, Jim Fisk profite de la guerre de Sécession pour s'enrichir par le trafic du coton sudiste. La paix revenue, ruiné, il refait surface et se met à jouer en Bourse, décidé à devenir l'homme le plus riche pour l'amour d'une danseuse, Josie Mansfield (Frances Farmer). Un film à gros budget, inspiré de la vie d'un magnat de la finance. Les scènes à Wall street sont délirantes.

FRANCE 3

0.35 Un siècle d'écrivains : André Pieyre de Mandiargues

L'auteur du *Lis de mer* et de *La Motocyclette* a composé une œuvre marquée par la cruauté, l'érotisme et le fantastique, l'ésotérisme et la provocation poétique. C'est ce qu'a voulu traduire le film d'Evelyne Clavaud, coécrit avec la fille de l'écrivain, Sibylle. Un joli film, mais qui occulte bien des pans de l'œuvre et de la vie de ce *« révolté gai »*.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
○ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

JEUDI 7 DÉCEMBRE 2000

L'hélice, hélas !

par Pierre Georges

UNE VAGUE curiosité pour le mot *« hélice »*. Comme une envie de définition précise. Qu'est-ce qu'une hélice, amiral ? Une hélice, regardez votre dictionnaire, mon vieux, est *« un appareil de propulsion, de traction ou de sustentation dans un fluide, constitué de deux à six pales solidaires d'un arbre »* Bien, très bien ! Et de quoi l'hélice est-elle l'objet, amiral ? *« L'hélice, mon gaillard, est l'objet des soins les plus constants et les plus attentifs »*, article 1 du code des chambrées des équipages de la flotte et des fluides.

Parfait, parfait ! Mais alors qu'est un porte-avions nucléaire sans hélice, ou plutôt dont l'une des pales de l'une des hélices s'est désolidarisée de ses jumelles au large de la Guadeloupe ? C'est le *Charles-de-Gaulle,* navire merveilleux à propulsion nucléaire, sans plus trop de propulsion mécanique. Et c'est l'explication à une expression maritime dont nous cherchions vainement le pourquoi et le comment : *« rire comme une baleine »*. Que font ces cruels cétacés, sinon se tordre et ouvrir une large bouche quand elles voient ce fleuron de la technologie française rentrer à Toulon pratiquement à la rame et pavillon bas ?

Bon. Cessons ces pitoyables sarcasmes, de nature à attenter au moral des équipages. Mais, tout de même, une pareille collection de pépins sur un si joli bateau amènerait à s'interroger. Y a-t-il une malédiction sur le *Charles-de-Gaulle* ? Ce grand navire, d'un coût si modeste, à peine 20 milliards de francs, serait-il mal né ? Ou, pis, victime des errements coupables de quelques flibustiers de la construction navale ?

Récapitulons les incidents multiples, comme l'a fait, au cours des mois, notre amiral de la flotte à nous, Jacques Isnard, en une série feuilletonnesque sur les aventures et avatars du grand *Charles* des mers. Première sortie, début 1999. Avaries sur les pompes électriques du circuit de refroidissement des réacteurs nucléaires. Il faut y remédier, vivement. Et l'on y remédie vivement, tant l'urgence et la prudence commandent effectivement de bien rafraîchir les cocottes nucléaires sous peine d'emballement fâcheux. Deuxième sortie, le porte-avions passe le turbo. Essai à pleine puissance, grosses vibrations. Là encore, on y remédie, rappelle *Le Parisien* de mercredi, en déplaçant les safrans arrière. Ne nous demandez pas davantage ce qu'est un safran arrière, ou avant d'ailleurs, si cela existe. C'est ainsi, rompez !

Troisième douloureux constat, et qui ne relève plus du simple essuyage de plâtres sur un engin d'une technologie nouvelle : la piste d'envol, et donc aussi d'appontage, 195 mètres, se révèle trop courte, en conditions extrêmes, pour les avions d'observation Hawkeye. On aurait pu peut-être y penser avant. On va procéder à une greffe de piste, 4,4 mètres supplémentaires, à 14 000 francs le centimètre. Calculette...

Enfin, l'hélice. Non seulement l'hélice casse et coule. Non seulement il n'y a pas d'hélice identique de secours pour une crevaison en pleine mer. Non seulement un bâtiment de la société Atlantic Industries, à Nantes, où furent fabriquées les funestes hélices, brûle et l'incendie semble suspect à la veille d'une visite d'enquêteurs de la Direction générale de l'armement. Mais voici que différentes sources syndicales ou anonymes accusent : ces hélices étaient mal faites, non conformes au cahier des charges, des bulles dans les hélices comme paille dans l'acier. Cela se serait vu, dit. Et pourtant... Alors, enquête, vite !

Dix-huit cas de légionellose, dont cinq mortels, ont été recensés à Rennes et en Ille-et-Vilaine

L'enquête épidémiologique tente de retrouver l'origine de la contamination

RENNES
de notre correspondant

Les autorités sanitaires d'Ille-et-Vilaine sont en état d'alerte après la découverte, entre la fin des mois de juillet et de novembre, de 18 cas de légionellose. Cinq personnes, principalement des sujets âgés, sont décédées. En 1999, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) d'Ille-et-Vilaine n'avait dénombré que cinq cas, dont aucun mortel. Avec ces 18 cas, soit une proportion de 2 pour 100 000 habitants, la fréquence annuelle de la *« forme grave »* de la légionellose dans ce département apparaît environ deux fois supérieure à la moyenne nationale. L'Institut de veille sanitaire avait recensé 440 cas de légionellose en 1999 en France, dont 59 mortels.

La légionellose est une infection respiratoire provoquée par une bactérie, *Legionella pneumophila*, qui se trouve dans l'eau comme dans le sol. Elle se manifeste par une fièvre élevée, des douleurs musculaires et des maux de tête, et peut provoquer une pneumonie fébrile grave. S'il est mis en œuvre rapidement, le traitement antibiotique est très efficace.

La transmission de la bactérie s'effectue par voie respiratoire : inhalation d'un aérosol humide, c'est-à-dire de gouttelettes d'eau contenant la bactérie en suspension dans l'air, comme cela peut se produire lors d'une douche, ou dans l'air d'un système de climatisation. Les sources de contamination sont donc les circuits de distribution d'eau chaude sanitaire, les tours aéro-réfrigérantes des systèmes de climatisation et les eaux thermales chaudes. Les légionelles se multiplient, en effet, de façon optimale dans une eau à 37°C, surtout si elle est stagnante comme dans les ballons d'eau chaude. En revanche, Il n'existe pas de transmission de personne à personne.

L'inquiétude en Ille-et-Vilaine tient au regroupement dans le temps et dans l'espace des 18 cas, à la différence des cas sporadiques. Neuf personnes sont domiciliées à Rennes, dans le centre-ville et le quartier de la gare. Six autres, résidant dans l'agglomération, sont venues dans le centre de Rennes dans les dix jours précédant leur maladie. Les 18 personnes touchées présentaient un facteur de risque (tabagisme, diabète, maladie rénale chronique, traitement immunodépresseur). Dans sept cas, le Centre national de référence (CNR) des légionelloses a identifié une source bactérienne identique, ce qui est un argument en faveur d'une contamination commune. Aucune des personnes malades n'a fréquenté les piscines de Rennes, qui ont été fermées puis traitées cet été après la découverte de légionelles.

ENQUÊTE APPROFONDIE

L'enquête épidémiologique est menée en liaison avec l'Institut de veille sanitaire et la cellule inter-régionale d'épidémiologie. Parallèlement, sous la coordination du docteur Marie-Noëlle Chichizola, médecin-inspecteur de la DDASS, est diligentée une enquête environnementale approfondie pour tenter de déterminer de façon plus précise la ou les sources de contamination. Elle inclut des prélèvements sur les systèmes d'eau chaude et dans les sanitaires chez les personnes malades, mais va aussi concerner les lieux fréquentés par le public (les grandes surfaces, par exemple).

La DDASS a attiré l'attention de tous les médecins généralistes et pneumologues sur les risques de légionelloses en Ille-et-Vilaine et principalement dans l'agglomération rennaise. Tous les établissements de santé, ceux recevant du public ou simplement jugés à risque pour cause de climatisation ou d'eau stagnante vont recevoir une nouvelle copie d'une circulaire précisant les différentes mesures de désinfection des circuits et réseaux d'eau chaude sanitaire, des bains à remous ou des systèmes de climatisation et des tours aéro-réfrigérantes.

« Notre souci est la transparence et l'information rapide pour éviter la contamination par des sources que nous ignorons encore, », expliquait le 5 décembre au soir à la préfecture de Rennes le docteur Chichizola. Elle se refuse à parler de véritable épidémie, mais insiste sur la concentration géographique des cas recensés.

Christian Tual

Alain Cadiou, nouveau directeur général des douanes

LE CONSEIL des ministres devait nommer, mercredi 6 décembre, Alain Cadiou directeur général des douanes. Cet inspecteur des finances est le numéro deux de la Banque Hervet, en cours de privatisation et dirigée par Patrick Careil, un proche de Laurent Fabius. Il remplacera François Auvigne, devenu directeur de cabinet de la secrétaire d'Etat au budget Florence Parly.

Le conseil des ministres devait également nommer, mercredi, Denis Morin conseiller maître à la cour des comptes. M. Morin a fait toute sa carrière au ministère de l'économie et des finances avant d'être le directeur de cabinet de Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget puis ministre des finances. M. Morin a quitté Bercy lorsque Laurent Fabius y a été nommé ministre en mars 2000, pour devenir directeur de cabinet de Martine Aubry puis conseiller spécial auprès d'Elisabeth Guiguou.

DÉPÊCHES

■ **ÉNERGIES RENOUVELABLES :** les Quinze sont parvenus mardi à un accord pour que 22,1 % de la consommation d'électricité en 2010 sur le marché intérieur proviennent des sources d'énergie renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, géothermie et biomasse). Chaque pays est libre de fixer son objectif. En France, il s'agit de faire passer de 15 % aujourd'hui à 21 % la part des énergies renouvelables dans la consommation nationale.

■ **PARIS : Jean-Marie Le Guen et Christophe Cambadélis, tous deux mis en examen dans l'affaire de la MNEF, n'ont pas fait acte de candidature** pour figurer sur les listes socialistes aux municipales de mars 2001. Le candidat PS à la mairie de Paris, Bertrand Delanoë, avait annoncé qu'il ne prendrait aucun mis en examen sur ses listes. Parmi les 400 candidatures déposées, figurent celle de la secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, à la dernière place sur la liste du 14e arrondissement et celle de l'ancien ministre des finances, Christian Sautter, dans le 12e , sans doute à la deuxième place.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : le Parlement a définitivement adopté, mardi 5 décembre, le projet de loi de financement** de la Sécurité sociale pour 2001, dont l'une des mesures-clefs consiste en des allégements de CSG sur les bas salaires. Le texte a été approuvé par les seuls députés PS et RCV, lors d'un ultime vote de l'Assemblée nationale. L'opposition RPR-UDF-DL a voté contre, le PCF s'est abstenu.

■ **GÉNOCIDE ARMÉNIEN : le groupe UDF de l'Assemblée nationale a décidé, mardi 5 décembre, d'inscrire la proposition de loi** visant à reconnaître le génocide arménien dans sa fenêtre parlementaire, « le 16 ou le 18 » janvier 2001. Approuvé par le Sénat, le 8 novembre (*Le Monde* du 9 novembre), le texte doit faire l'objet d'une dernière lecture, à l'Assemblée, pour être considéré comme définitivement adopté.

■ **FOOTBALL : l'Olympique lyonnais a battu** le Spartak Moscou (3-0) lors de la 2e journée de la deuxième phase de la Ligue des champions, mardi 5 novembre au stade Gerland. Les buts ont été inscrits en première mi-temps par Steve Marlet et par le Brésilien Sonny Anderson, à deux reprises. Lyon est 2e du groupe C, à un point du Bayern Munich, qui a obtenu le match nul (2-2) à Londres face à Arsenal.

■ **RUGBY : à Toulouse, Colomiers s'est imposé (21-14) pour la première fois** face à son voisin, le Stade toulousain, mardi 5 novembre, lors de la 7e journée du championnat. Vainqueur à Brive (18-43), Biarritz reste leader de la poule 2.

Tirage du *Monde* daté mercredi 6 décembre 2000 : 481 341 exemplaires.